

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 30 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. - 1682 46 Y - RENNES
 Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce Service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS - Rapport adressé par ADSAV 1532 au C.E.S. et au CONSEIL de REGION, au sujet des projets de construction de centrales nucléaires en Bretagne.

BIBLIOGRAPHIE : L'authenticité des chants populaires du BARZAZ BREIZ est démontrée. Thèse en Sorbonne de Donatien LAURENT

ALERTE AUX CENTRALES NUCLEAIRES !

A la fin de Décembre, comme l'on commençait à remettre en ordre le travail courant désorganisé par la grève de la poste, l'information se fit jour que le CONSEIL de REGION allait être mis en demeure de choisir entre trois sites, pour que l'E.D.F. y construise une centrale nucléaire à l'uranium enrichi, refroidie à l'eau de mer :

ERDEVEN (Morbihan) dont on venait de faire déménager les nudistes...
 BEG AN FRI, en GUIMAEC, dans la baie de LANNION, zone de pisciculture et d'ostréiculture,
 ou PLOGOFF, la commune de la Pointe du Raz - ce qui fit sursauter tout le monde : il y a des sites auxquels on ne touche pas...

Puis on apprit que, seule, la commune d'ERDEVEN semblait vraiment en cause : elle avait reçu les plans de la centrale; les deux autres municipalités n'avaient même pas été contactées.

On faisait semblant de nous donner à choisir, en somme...

Quant au principe même de la construction d'une centrale nucléaire sur nos côtes, L'E.D.F. semblait ne pas pouvoir imaginer que nous aurions l'idée de le discuter...! C'est ce qu'on appelle, en France, le "peuple souverain".

LE REBUT DES AMERICAINS...

Les choses, cependant n'allèrent pas aussi facilement que l'E.D.F. l'avait prévu.

Les groupements écologiques avaient sérieusement travaillé depuis trois ans, à informer le public et en liaison avec le Mouvement Breton. Certaines publications spécialisées, les numéros spéciaux de l'Express avaient déjà répandu des informations précises dans une population très réceptive à tout ce qui touche la défense de la nature.

L'on connaissait la décision du Président des Etats-Unis de ne plus construire ces centrales et d'arrêter plusieurs d'entre elles, à la suite d'alertes graves qui avaient frisé la catastrophe.

Or les centrales que l'E.D.F. nous propose sont du même type que les centrales américaines; mais beaucoup plus puissantes - c'est à dire plus dangereuses.

La Grande-Bretagne, de son côté, a refusé de construire ce type de centrales, estimant qu'elles sont trop dangereuses.

Quatre-vingt spécialistes du CENTRE de PHYSIQUE NUCLEAIRE de l'Université de LYON, venaient de remettre au Préfet de la Région RHONE-ALPES (une centrale est prévue dans l'Isère) un rapport dénonçant les dangers que l'E.D.F. cache. (Le Monde - 31 Déc. 74)

UNE RESISTANCE INATTENDUE

Les arguments contre étaient beaucoup mieux connus des milieux bretons que l'E.D.F. ne se l'imaginait et la contre-offensive se mit en place avec une rapidité qui n'était certainement pas prévue.

Un COMITE REGIONAL D'INFORMATION NUCLEAIRE se constitua immédiatement dans la zone la plus menacée (Secrétariat: M. POLITZER, Cruhelz 56550 BELZ - Tel. 52 33 94)

Très rapidement, des réunions d'information ont été organisées, des sommités scientifiques appelées à discuter les affirmations léni-fiantes de la propagande officielle.

Une réunion à AURAY, le 8 Janvier, a fait éclater les efforts de l'E.D.F. pour étouffer tout débat contradictoire. Les élus du Morbihan devaient entendre, à la Sous-Préfecture, le Professeur PELLERIN, au nom de l'E.D.F.. Le Pr LEBRETON, Dr es Sciences Physiques, Diplômé de l'Institut Nucléaire de Saclay, Professeur de Biologie à Lyon I, demanda au Préfet d'être confronté au Pr PELLERIN et à discuter la question avec lui, en présence des élus. Il lui fut répondu que le Pr PELLERIN refusait la discussion... Cette dérobade impressionna très défavorablement les élus.

Pendant ce temps, une manifestation rassemblait un millier de personnes - parmi lesquelles beaucoup de marins-pêcheurs - sur la voie publique, devant la sous-préfecture.

Le soir, dans une salle de cinéma comble, où le corps médical était largement représenté, le Professeur LEBRETON mit en garde même contre les conséquences d'un fonctionnement normal: stérilisation de la mer, contamination de la chaîne alimentaire, déchets radio-actifs dont on ne sait que faire, centrales mortes, dont le réacteur restera dangereux pendant des siècles...

(Voir en documents le rapport établi par ADSAV 1532 et envoyé au Comité Economique et Social, au Conseil de Région et aux municipalités concernées.)

Les Conseils Généraux du Finistère et du Morbihan, dont l'avis était demandé (le dernier malgré une forte pression) manifestèrent leur inquiétude et réclamèrent une enquête approfondie, en refusant de donner ainsi, au débotté, une acceptation définitive.

Celui des Côtes-du-Nord n'avait pas été officiellement saisi de la question. Cependant, le site de BEG AN FRI, en GUIMAEC, bien qu'administrativement dans le Finistère, n'est qu'à 5 km. de la limite des Côtes-du-Nord; toute la baie de Lannion est concernée.

A la demande du Dr CARO, une forte majorité réclama une délibération

et conclut encore plus nettement à la nécessité d'une enquête approfondie.

REFUS DE LA MUNICIPALITE D'ERDEVEN

Depuis les premiers jours de l'année, on savait officieusement que la municipalité d'Erdeven était décidée à refuser. Outre les risques de radio-activité, les répercussions - fussent-elles psychologiques - sur les projets de complexe touristique, le risque de disparition de la flore et de la faune marine - et la Rivière d'Etal est tout près - les réactions énergiques des pêcheurs et des ostréiculteurs, les servitudes qu'imposeront les "couloirs" nécessaires au dessous des lignes de haute tension, c'était vraiment trop de risques et d'inconvénients à la fois. Vainement a-t-on fait miroiter aux municipalités des mirages de patentes et de créations d'emplois. Mis au pied du mur de préciser combien et lesquels, par le Conseil Général des Côtes-du-Nord, le représentant de l'E.D.F. dut avouer que la construction serait effectuée par du personnel importé du dehors; qu'il en serait de même du personnel qualifié de la centrale et que les gens du pays pourraient tout au plus espérer une quarantaine de places de gardiens et de manoeuvre-balai... c'est à dire moins que ce que fournit actuellement l'activité maritime côtière, qui risque de disparaître avec la faune, par l'échauffement de l'eau, même s'il n'y a pas de radio-activité. Le bilan apparait donc comme un marché de dupes.

Le 18 Janvier, le Conseil Municipal d'Erdeven a fait connaître officiellement son refus.

LE MATRAQUAGE DU PUBLIC PAR LA PROPAGANDE OFFICIELLE

La décision n'a pu être emportée par surprise, à l'arraché... L'E.D.F. a perdu la première manche. Elle reporte maintenant ses efforts sur la baie d'Audierne, où plusieurs sites sont envisagés.

Un premier échec : 24 professeurs du C.E.S. de PONT-L'ABBE ont publiquement mis en garde la population contre les dangers du "tout nucléaire". Il est à prévoir qu'il y aura une solide opposition des pêcheurs de la presqu'île de Penmarc'h.

LE TELEGRAMME se livre à un matraquage de ses lecteurs qui fait courir le bruit que le baron EMPAIN, constructeur du matériel des centrales atomiques, a dû prendre une part majoritaire dans son capital... Ce journal est allé jusqu'à nous menacer d'un retour à l'âge des cavernes (art. d'Albert COQUIL du 6 Janv.) si nous n'acceptons pas les centrales nucléaires... et "de manger notre viande crue, comme l'homme de Cro-Magnon"... ce qui est faux : car il la mangeait rôtie sur feu de bois - dans ce temps là, les ingénieurs du Génie Rural n'avaient pas encore tout coupé.

Pour achever de nous convaincre, on a conduit des dirigeants des Chambres de Commerce de Morlaix et de Lorient voir la centrale de Fessenheim, dont on nous prodigue les photos - en oubliant de dire que cela ne peut rien démontrer quant à ses effets, puisqu'elle est encore en construction. Mais on nous cache soigneusement combien les Alsaciens ont protesté... (Mais le Mouvement Breton le sait : car nous avons reçu et reproduit leurs protestations.)

A remarquer qu'au Gouvernement, il y a des protestations. Même les partisans de l'énergie nucléaire attaquent les projets arrêtés par l'E.D.F., en raison de leur rendement dérisoire : 1 %. Un gaspillage insensé. Presque toute l'énergie est perdue en chaleur gaspillée: aux dépens

de l'environnement : il vaudrait beaucoup mieux utiliser directement cette eau chaude, l'électricité devenant un sous-produit. Mais cela impliquerait un remaniement complet du projet; des unités beaucoup plus petites et enterrées, à cause du danger de radio-activité et placées à côté des villes, pouvoir utiliser la chaleur...

M. JARROT a demandé au Gouvernement de réexaminer la question en l'étudiant sous cet angle...(Le Monde du 14 Janv.)

Comme on le voit, le débat pourrait finir sur un coup de théâtre...

DES PREMISSES FAUSSES

1°) L'E.D.F. table sur 70 millions d'h. en 2 000. La baisse du taux de natalité ne permet d'espérer au mieux que le maintien du chiffre actuel.

2°) que la quantité d'électricité à produire devra obligatoirement doubler tous les dix ans...Ce n'est pas du tout l'avis des économistes: à l'heure actuelle, toutes les campagnes sont électrifiées; la progression devra normalement se ralentir. Toutes les inventions nouvelles connaissent au début une croissance rapide, puis prennent "un régime de croisière". Il arrive aussi que leur emploi diminue, parce qu'on a trouvé mieux.

3°) qu'il n'y a aucune autre solution que le nucléaire - ce qui est complètement faux. Il y a deux nouveaux procédés en cours de mise au point aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, pour fabriquer de l'électricité, sans parler d'autres moyens, notamment de chauffage, qui ne passent pas par la fabrication d'électricité. D'autre part, les ressources hydrauliques tout à fait classiques sont loin d'être exploitées à fond (voir le rapport au C.E.S. en ce qui concerne la Bretagne).

La vérité est que les pontifes de l'E.D.F. ont -fort imprudemment - tout misé sur l'énergie nucléaire, en négligeant toutes les autres possibilités; qu'ils se trouvent aujourd'hui au bout d'une impasse (cela arrive souvent dans les inventions nouvelles : qu'on se rappelle les ballons dirigeables...). Ils refusent de reconnaître qu'ils se sont trompés et s'obstinent dans la direction sans issue. Une nouvelle affaire de La Villette ou du Concorde; mais beaucoup plus grave, car elle met en jeu la vie et l'intégrité génétique des générations qui nous suivent.

L'erreur des technocrates est de refuser de comprendre que des prouesses techniques peuvent ne pas être viables pour des raisons d'un autre ordre...

Le CONSEIL DE REGION délibèrera en Mars sur les centrales nucléaires.

Une question subsidiaire : pourquoi la centrale hydraulique du barrage de GUERLEDAN ne travaille-t-elle, depuis plusieurs années qu'à 30 % de sa capacité ? Si les turbines sont trop vieilles - le barrage date de 1929 - qu'on les change et qu'on les modernise; mais qu'on ne laisse pas inemployée cette énorme réserve d'eau...

...pour pouvoir nous dire que nous sommes déficitaires, cependant que la Rance alimente le Cotentin et qu'on laisse inemployées toutes nos eaux courantes de l'intérieur et Dieu sait que nous en sommes bien pourvus !

Et nous avons la mer qui nous entoure sur trois côtés et qui est une énorme réserve d'énergie. Les nouveaux procédés, que l'E.D.F. veut ignorer, utilisent l'énergie marine... Nous n'avons aucun besoin de centrales nucléaires.

En SUISSE, le "GEWALFREIE AKTION KAISER-RAUGST" (Mouvement non-violent de Kaiserraugst) Brunhangweg 2 - CH 4410 LISETAL, organise l'occupation des sites destinés aux installations nucléaires. Il a déjà réussi à faire reporter de deux ans les premiers travaux de l'un des projets.

M. IDI AMINE DADA, Président de l'UGANDA (ancienne colonie britannique) vient de donner asile à un GOUVERNEMENT ECOSSAIS EN EXIL. En outre, il a adressé à la Reine d'Angleterre un message diffusé par la radio Ougandaise, par lequel il demande à visiter la GRANDE-BRETAGNE, afin d'établir des relations avec les Mouvements Ecossais et Gallois qui cherchent à se libérer de la domination anglaise.

Le CONGRES INTERCELTIQUE de 1975, aura lieu à CARLYON-BAY, près de St-AUSTELL (Kernow) du 30 Mars (Lundi de Pâques au 4 Avril).

Thème de travail : les effets du tourisme et du développement économique sur la vie nationale des pays celtiques. Ce thème est fort actuel.

Ceux qui désirent emprunter le car-ferry ROSCOFF-PLYMOUTH - qui représente, et de beaucoup ! la voie la plus courte et la plus économique - feront bien de retenir leur place sans plus attendre : la B.A.I. est assaillie de réservations

Renseignements sur le Congrès : Mrs B. HOOPER - 93 Mount-Pleasant R.
CAMBORNE - Cornwall - G.B.

Le Comité des Fêtes de LORIENT organise en 1975 le KAN AR BOBL (Festival de Culture Populaire Bretonne) les 22 et 23 Mars.

Parmi les différentes manifestations, il faut retenir la sélection d'un chant et d'un interprète (groupe ou soliste) qui représentera la Bretagne en Irlande, en Mai 1975. La sélection se fait de deux façons

- 1 - Concours d'un poème, puis mise en musique de celui-ci;
- 2 - Concours d'une oeuvre complète.

Paroles et musiques doivent parvenir au COMITE DES FETES - Mairie de LORIENT 56100 (Tel. 21 20 51) AVANT LE 1er FEVRIER 1975

Le Conseil Général d'Ille-et-Irlande est en face de problèmes immobiliers inextricables - et fort onéreux. Il y a un projet de construire une cité judiciaire sur l'emplacement de l'ancienne caserne du Colombier. On doit y transporter les Tribunaux d'instance, que le département est tenu de loger. La Cour d'Appel - qui doit être logée par l'Etat - resterait dans le Palais du Parlement de Bretagne (le Barreau proteste: il devra être doté de bi-location...) Le Parlement appartient au département. Perdant sur les deux tableaux, celui-ci voudrait faire racheter le PARLEMENT par l'Etat... Nous allons tous bondir: est-ce qu'on va brader à l'Etat Français nos monuments les plus chargés d'histoire ?

La future Z.A.C. de Beauregard, route de St Malo, a fait l'objet d'une discussion sans issue. M. FREVILLE voudrait y loger une cité administrative où se regrouperaient les services de la préfecture, aujourd'hui dispersés. Mais c'est au diable ! Le contribuable rennais proteste. Le Conseil général s'inquiète de la facture (les projets sont énormes: une ville nouvelle) et voudrait y faire participer la Région, dont on logerait les services. Mais celle-ci, en septembre, a soulevé la question de s'installer en position centrale (et logique) à PONTIVY. M.M. FREVILLE et CRESSARD ne peuvent envisager une pareille hypothèse...!

Le Président PLEVEN "pour réserver l'avenir" (?) aurait proposé de louer, au nom de la Région, l'ancienne Préfecture départementale, une fois les services départementaux partis à Beauregard. Mais il faudrait des aménagements, pour lesquels le Conseil Général demande une participation allant de 1 500 000 à 6 millions (lourds) et qui se heurtent aux règlements d'urbanisme. Un peu cher pour une location provisoire! et irréalisable puisque Beauregard est encore à l'état de point d'interrogation et le déménagement de la Préfecture départementale également... L'encombrement du centre de Rennes ne permet aucun autre projet.

A PONTIVY, en plein centre, un superbe terrain de 7 ha, qui appartient aux Domaines et sur lequel il n'y a que la gendarmerie, est immédiatement disponible pour construire la Préfecture Régionale, qui pourra s'y installer beaucoup plus vite que dans aucun des projets rennais. Avantage des petites villes !

Les derniers jours de l'année 74 ont été marqués, une fois de plus, par une rafle sur le F.L.B.. Ce serait l'affaire du pot de fleurs piégé, gracieusement offert au Palais de Justice de Lorient, qui aurait provoqué des ordres impératifs d'arrêter - fût-ce au petit bonheur la chance.

Résultat : onze arrestations; mais un magnifique chou blanc; car il n'y avait pas l'ombre d'une preuve et personne n'a avoué. Finalement la police n'en a gardé qu'un : Y. PULLANDRE, de CHATEAUNEUF DU FAOU, qui a contre lui d'être un ancien sous-officier - compétent - mais cela ne prouve rien. La charge est tellement mince ! il avait en sa possession une minuterie semblable à celle qui avait servi pour l'attentat. Mais c'est un article de série et il est électricien professionnel... Comment déranger la Cour de Sécurité pour si peu ?

L'arrestation sans preuves des deux frères LE BORGNE et de la femme de l'aîné - Thérèse MORVAN, ancienne Vice-Présidente de KENDALC'H, risque de coûter cher à la carrière de l'inspecteur qui a ordonné l'opération. Leur père et beau-père, Maire de Landerneau, Conseiller Général, gros bonnet des Coopératives de Landerneau, l'un des fondateurs du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, est une personnalité extrêmement connue dans le Nord-Finistère. Et inscrit aux Républicains Indépendants par dessus le marché. Quelle gaffe !

Un autre chou blanc n'a pas été révélé à la presse. Il s'est passé dans une ferme d'Ille-et-Vilaine où la police a fait une perquisition infructueuse à la recherche d'une boîte rectangulaire. La description et le contexte ont fait penser à un émetteur-radio. Arrestation du fils de la maison ; interrogatoire de toute la famille. Aux questions posées, il est apparu que la police continue à courir après son vieux rêve : "la GRANDE ORGANISATION TERRORISTE INTERNATIONALE", reliant le F.L.B. à l'I. R.A., à E.T.A. - et maintenant on y ajoute un certain Bureau Suisse; l'ennui est qu'il n'y a pas moyen d'intercepter la correspondance... COMMENT TROUVER CE QUI N'EXISTE PAS ? ? Il a fallu relâcher toute la famille.

L'explication est très simple : un "agent", brûlé depuis longtemps, de sorte qu'il n'arrivait plus à obtenir aucun renseignement et ne savait plus comment gagner son argent, avait monté... un roman policier.

Une famille paysanne d'Ille-et-Vilaine a demandé comme parrain de son 8e enfant, Joseph SOUVESTRE, AU TITRE DU F.L.B. 1972.

Le baptême a été célébré le 29 Décembre. Longue vie et bonheur à la jeune MARYVONNE !

A la Présidence de l'Université, à Rennes, le Président Champauc' a réuni les présidents des associations culturelles bretonnes, pour conférer avec eux du projet d'Institut Culturel Breton. Un rapport vient de nous être envoyé, dont le prochain numéro donnera un aperçu.

Le Mouvement B-5 (12 Allée des Grèbes - 44500 LA BAULE) a tenu une importante réunion à l'Hôtel de Ville de Nantes pour le retour de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne

Le C.E.L.A.S. a transféré ses bureaux et son siège à Redon. La mise en place des institutions régionales exige une refonte de la formule employée juscu'ici; il va tenir prochainement à Redon une assemblée générale pour modifier ses statuts et lui permettre de s'ouvrir plus largement. Il est prévu d'admettre les adhésions individuelles.

Le Tribunal Administratif de Rennes a rendu une première série de jugements dans l'affaire de Trébrivan (remembrement), le 22 Janvier.

Dans sept cas, les décisions des commissions ont été annulées; dans six autres cas, les requêtes ont été rejetées. Pour tous les autres cas une expertise est ordonnée. Il y avait en tout 32 pourvois.

L'affaire de Plourivo était rendue au stade de la commission départementale. Devant le nombre et la résolution des contestataires, il pourrait se faire que l'administration renonce à aller plus loin. Il y a de très grandes différences de valeur entre les parcelles, dont le projet de remembrement n'a tenu aucun compte (terres à primeurs) Seule une procédure à l'amiable - qui ne permet pas de dépouiller les gens malgré eux - permettrait de sortir d'une situation qui a été rendue inextricable. Elle a en outre l'avantage de coûter beaucoup moins cher et finalement plus rapide...

Une nouvelle affaire de remembrement prend des proportions analogues, à Saint-Goueno, dans le Méné, au nord-est de Loudéac.

A Plonevez du Faou, dans le Finistère, une lettre du Syndicat de Défense adressée au Maire proteste contre les mêmes abus et demande :

- l'annulation du plan de l'Administration qui impose l'arasement de 420 km de talus pour l'ensemble de la commune, alors que les dernières recommandations du Ministre insistent tant sur la nécessité de sauvegarder le bocage ?

- ...qui accapare d'importantes surfaces de bonnes terres pour y implanter des chemins et qui nous donne en échange nos vieux chemins à cultiver...

- quelles sommes auront nous à payer, par hectare et par an, pendant 20 ans, pour ce démembrement et ces destructions, formellement rejetées par 400 agriculteurs, signataires de notre cahier de doléances ? Ne devrions-nous pas toucher, au contraire, des indemnités pendant 20 ans, en dommages et intérêts ?

- Prenez-vous la responsabilité des conséquences de ces destructions massives : inondation des parcelles, érosion, tarissement des sources ?

A D S A V 1 5 3 2 tiendra son assemblée générale le dimanche 23 février 1975, à la Salle des Fêtes de P O N T I V Y.

DERNIERE HEURE NUCLEAIRE...

Une centrale électronique est prévue sur la côte du Pays de Retz, à l'embouchure de la Loire. Et celle d'Ingrandes, à la frontière de Bretagne, n'est pas enterrée. On nous dira qu'elle n'est pas sur notre territoire; mais le Pays Nantais en recevra tous les déversements...

L'association NATURE ET VIE signale les questions ouvertes posées à Bordeaux, le 19 Janvier; par les professeurs J. ELLUL, R. JENSEN, Ed. KRESSMAN.

Ils ont souligné "l'aberration du principe de la croissance géométrique de l'économie", signalé que les ressources hydrauliques sont loin d'être épuisées et que l'on doit chercher une source d'énergie renouvelable et non polluante et que le pétrole non plus n'est pas épuisé. Ils protestent contre le caractère de simulacre des prétendues "consultations alors qu'on essaie d'imposer une décision prise anonymement et en secret."

L'eau de refroidissement rejetée par la centrale nucléaire de Leucate, dont la première tranche vient d'être achevée a complètement fait disparaître les algues et les coquillages dans la zone de déversement où elle est restituée à la mer.

"L'Avenir de la Bretagne" prétendu, dans son numéro de Décembre 1974 :

1°) Que j'ai fait partie du Cabinet d'un premier ministre. L'Avenir devra préciser le nom du 1er Ministre et la date. Attention ! c'est très facile à vérifier et comme cela n'a jamais eu lieu... Voilà un mensonge bien imprudent.

2°) Que quatre personnes du M.O.B., pendant la guerre d'Algérie, se seraient vu offrir plusieurs dizaines de millions pour soutenir "certaines thèses" - lesquelles ? par "une déléation de l'Eglise de Paris" (protestante ou catholique ? dans ce dernier cas, on parle plutôt de l'Archevêché...) de la part du Gouvernement Français ...et que j'aurais été la seule à accepter.

Tous les anciens du M.O.B. vont éclater de rire. Le M.O.B. était à cette époque complètement boycotté. M. Le C. n'a pas connu cette époque héroïque, on le voit bien, sinon il se rendrait compte à quel point ce mensonge n'est pas croyable...

A ma connaissance personne du M.O.B. n'a jamais reçu de telles propositions, en tous cas, pas moi. Si l'Avenir disait vrai, je serai plus riche que je ne le suis.

Et si je demandais à M. Le C. où il était en Mars 1962 ? Il sait très bien que j'ai des témoins. Il fera mieux de se tenir tranquille...

N. Kerhuel

M. Yann FOUERE va reprendre le titre de l'Avenir de la Bretagne, dont il est propriétaire et qu'il avait loué pour un an à M. LE CALVEZ.

L'ex-rédacteur en chef de l'Avenir, M. DUCOUREAU - qui se fait appeler WALTER ANGUS, pour avoir l'air "celte"... lance un nouveau journal intitulé "Le Combat Breton", dont l'adresse est à la permanence de S.A.V., rue St Goueno, à Saint-Brieuc...

M. Yann LE CALVEZ a démissionné de la présidence de S.A.V., officiellement "pour raisons de santé. Lucien RAOUL le remplace "provisoirement.

Ce qui reste d'adhérents réclame un "Congrès extraordinaire" (qui semble assez difficile à mettre sur pied) pour clarifier la situation.

NON AUX CENTRALES NUCLEAIRES

(Rapport adressé par ADSAV 1532 au C.E.S. de BRETAGNE
et au CONSEIL DE REGION.)

I - LES AMERICAINS ONT RENONCE DEPUIS DEUX ANS A CES CENTRALES...

Il est assez anormal que l'E.D.F. se soit décidée à adopter les centrales au plutonium et à nous les imposer juste au moment où les ETATS-UNIS les abandonnent... Il y a deux ans et demi que le Président Nixon a annoncé qu'il ne serait plus construit de centrales au plutonium et plusieurs ont été arrêtées à la suite d'incidents graves.

Après dix ans d'expérience, il a été constaté, dans la zone entourant ces centrales, un accroissement de 200 % des fausses couches et des naissances d'enfants anormaux; de 400 % des cancers; de 600 % des leucémies... Voilà le beau cadeau qu'on nous propose.

LA GRANDE-BRETAGNE A REFUSE DE CONSTRUIRE CE TYPE DE CENTRALE, l'estimant trop dangereux.

(Et on nous raconte que tous les pays l'adoptent ! Non : seulement ceux qui ne sont pas informés...)

Un problème qui nous touche de près : on veut employer la mer à refroidir le réacteur : quelle va être son influence sur la vie marine ? Une petite centrale expérimentale de ce type fonctionne en Espagne : la mer est complètement stérilisée à 8 milles à l'entour...

II - QUE FAIRE DES DECHETS ?

On ne sait que faire de déchets radio-actifs extrêmement dangereux. On a imaginé de les immerger, dans des containers de béton dans les grandes fosses marines. Or le Commandant COUSTEAU, ayant par la suite fait des plongées pour vérifier ce qu'il en était advenu, a constaté que des containers étaient béants au fond des abîmes... Les spécialistes de l'atôme avaient oublié que l'eau de mer attaque et ronge toutes les matières - surtout quand il s'y ajoute la pression formidable des grandes profondeurs. Il semble d'ailleurs que la radio-activité finit toujours par traverser tous les contenants, au bout d'une certaine durée...

On a installé à la Hague, dans le Cotentin, une usine de "recyclage" de ces déchets. Cette usine est un danger pour tout ce qui l'entoure. Il faut en outre y transporter les déchets provenant de centrales éloignées : que pendant le transport, il arrive un accident... Et l'E.D.F. rêve de la faire travailler pour toute l'Europe ! Le Cotentin va devenir une poubelle radio-active...

De toute façon, on ne peut pas réutiliser tous les déchets. Que fera-t-on des derniers résidus ? Les Américains sont actuellement encombrés d'une masse de déchets, dont ils ne savent absolument pas que faire. On leur a suggéré de les envoyer dans la lune - ou dans le soleil !

Voilà un procédé peu économique qui n'est pas près d'être à notre portée...

III LA CHARGE ET LE RISQUE DES " CENTRALES MORTES " SUR LA TETE DES GENERATIONS FUTURES...

L'E.D.F. n'en parle jamais...

Une centrale nucléaire produit de l'électricité pendant 25 à 30 ans. Après quoi, elle devient improductive : elle est "MORTE". Mais le REACTEUR RESTERA MORTELLEMENT RADIO-ACTIF PENDANT AU MOINS 600 ANS.

Elle devra, pendant ce temps, demeurer protégée par une chappe de béton.

Mais le béton ne dure pas 600 ans, loin de là. Beaucoup moins longtemps que les murs de pierre de nos cathédrales. Il faudra donc surveiller soigneusement ces chappes, détecter les fuites, les réparer, refaire le béton: tout cela pendant six siècles et sans que ces centrales mortes soient désormais d'aucune utilité.

Lorsque l'E.D.F. calcule la rentabilité des centrales atomiques, elle oublie complètement de calculer aussi le coût de l'entretien du béton protecteur et de la surveillance pendant 600 ans. Si elle en tenait compte, on s'apercevrait que ces centrales (dont le rendement est par ailleurs très mauvais : 1 %) sont tout le contraire d'économiques.

L'E.D.F. veut faire rapidement 9 centrales nucléaires - puis 22 - puis 200...Qu'on se représente le coût d'entretien de ces "mausolées" que nous mettrions à la charge de nos petits enfants.

Mais en 600 ans, que d'évènements peuvent se produire ! Qu'il y ait une guerre, que des bombes tombent de plein fouet sur ces mausolées : la radio-activité sera libérée. L'ennemi saura utiliser ce risque et c'est toute la population bretonne qui serait anéantie.

Que l'on traverse une période de récession économique, de révolutions d'anarchie...Qu'on ne sâche plus très bien au bout de deux ou trois siècles quel danger cachent ces mausolées qui ne servent plus à rien; qu'on néglige leur entretien; qu'il se fasse des fissures dans le béton et des fuites de radioactivité...Une marée noire se voit à l'oeil nu; mais la radio-activité n'est détectée que par des techniciens armés d'un compteur spécial.

Les projets de l'E.D.F. sont insensés.

IV - CES PROJETS SONT PERIMES : DEUX NOUVEAUX PROCÉDES SONT DECOUVERTS

L'E.D.F., depuis 20 ans au moins, a concentré toutes ses recherches sur l'énergie nucléaire, refusant d'étudier aucune autre direction. Elle a commencé par s'acharner sur SA filière à eau lourde (centrale d'essai de Brennilis) qui s'est révélée une impasse. Elle s'est alors reconvertie en catastrophe sur le procédé américain à l'uranium enrichi - que les Américains abandonnent aujourd'hui, parce que trop dangereux...

Mais ailleurs d'autres possibilités ont été explorées. Les Américains viennent de parvenir à maîtriser la fusion de l'hydrogène, extrait de l'eau de mer. Le procédé est prévu comme devant être opérationnel vers 1985. Ils viennent de renoncer à construire une usine d'enrichissement de l'uranium, car ils prévoient qu'il n'y aura plus de débouchés après 1985. (Eurodif est voué à devenir une nouvelle affaire de La Villette...en plus grand).

Un ingénieur Ecossais vient d'inventer un dispositif permettant de capter, à 90 %, l'énergie mécanique des vagues.

La vague est prise au moment où elle retombe en rouleau sur un brise-lame muni de vannes et de turbines, placé à une petite distance du rivage. Un "générateur" de la dimension d'un gros tanker produit 50 millions de w. et 10 générateurs alimenteraient une ville de la dimension de Rennes. Le Ministère de l'Industrie britannique vient de débloquent les crédits nécessaires pour une première application. .

Ce procédé est non polluant, sans inconvénients pour la flore et la faune marine et provoque entre le générateur et la terre l'apparition d'une zone d'eau calme, favorable à la pêche et aux activités touristiques. Qu'on se représente nos grandes plages ainsi équipées : Paramé, les lieues de grèves, Erdevén et surtout la baie d'Audierne : 25 km. de rouleaux - presque inutilisable pour le tourisme, parce que trop dangereuse et qui, ainsi protégée, le deviendrait. Il en est de même de la majeure partie de la côte des Charentes et de celle des Landes, inutilisable en dehors du Bassin d'Arcachon, parce que sans aucune protection, face au grand large océanique.

Tandis que le vent est intermittent il y a toujours des vagues. La mer étant plus forte en hiver, la production d'hiver serait plus importante : ce qui correspond à la consommation. Il est prévu que ce procédé sera prêt à être largement utilisé dans une dizaine d'années (1985)

Or l'on vient de nous annoncer que l'E.D.F. commencerait à construire ses centrales nucléaires en 1978. Comme il faut environ 7 ans pour qu'elles commencent à produire, ceci nous amène à cette date fatidique de 1985 - et l'on voit qu'il est inutile de commencer à les construire, puisque lorsqu'elles entreront en activité NOUS AURONS MIEUX !

V-CES PROJETS SONT CONTESTES PAR L'UNIVERSITE ET A L'INTERIEUR DE L'E.D.F.

Une enquête approfondie s'impose.

Les élus ont été frappés par l'absence de réponses apportées par les avocats de l'E.D.F. aux objections présentées - notamment à Auray le 8 Janvier, le refus du Pr PELLERIN d'être confronté avec le Pr LEBRETON, Dr es Sc. physiques, Diplômé de l'Institut de Saclay (nucléaire) et Pr de biologie à Lyon I. Il insiste sur les risques de contamination de la chaîne alimentaire. Le journal LE MONDE du 31 Déc. a signalé une protestation collective de 80 chercheurs de l'Institut de Physique Nucléaire de l'Université de Lyon, contre le projet de construction d'une centrale nucléaire dans l'Isère. Enfin, un nouvel article, le 14 Janvier remarque que les plans proposés sont très mal conçus et entraînent une déperdition fantastique d'énergie. Les très grandes centrales sont anti-économiques.

Nous savons qu'il y a un certain nombre d'ingénieurs E.D.F. qui voudraient prévenir le public des dangers que présentent les centrales nucléaires; mais ils sont tenus par leur Direction sous la menace d'une mise à pied s'ils font la moindre déclaration publique contre la thèse "officielle". Il est absolument nécessaire que le Gouvernement fasse une enquête auprès d'eux, en leur donnant toutes garanties de pouvoir s'exprimer. Nous sommes en face d'une option dont les conséquences engagent l'avenir d'une façon trop grave pour qu'on puisse la laisser aux affirmations de quelques technocrates, qui ont déjà commis l'erreur de refuser d'examiner les autres options possibles et voudraient imposer le seul procédé qu'ils ont étudié, si contestable soit-il

L'E.D.F. a renouvelé les erreurs de LA VILLETTE et du CONCORDE; MAIS ICI C'EST BEAUCOUP PLUS GRAVE, car ce ne sont pas seulement des pertes d'argent qui sont en jeu : mais des vies humaines et des risques génétiques pour nos descendants...

ANNEXE N° I

EXTRAIT DES "ECHOS DE GRANDE BRETAGNE " (Bulletin du Service de Presse de l'Ambassade de Grande-Bretagne) N° 709 -16 Dec.1975.

"Le TIMES du 7 Octobre dernier présentait avec un certain éclat la découverte d'un chercheur de l'Université d'Edimbourg, dont le gouvernement a décidé de financer les premières applications : le long de la côte, à l'ouest des Iles Hébrides, il s'agirait de construire de grands brise lames flottants en béton et en acier, comportant des vannes mobiles qui extrairaient de l'énergie des vagues - avec une efficacité de 90 % - la transformeraient en électricité et la transmettraient au réseau normal. L'innovation majeure du Dr SALTER est d'avoir su mettre au point une technique qui maîtrise les mouvements de rouleau des vagues et non plus les mouvements montants et descendants (comme la plupart des techniques imaginées jusqu'ici, avec une efficacité de 10 à 15 %)

La somme d'énergie contenue dans les vagues qui frappent les côtes atlantiques de la Grande-Bretagne est telle qu'un seul des générateurs conçus par le Dr Salter, comparable par la taille aux plus grands super-tankers, pourrait assurer une production régulière de 50 millions de watts. C'est que, contrairement à l'énergie solaire, l'énergie des vagues est disponible toute l'année et surtout en hiver, quand elle est le plus nécessaire (1). Une batterie de dix générateurs, dont le coût équivaldrait à celui d'une grande centrale nucléaire, soit environ £ 200 millions, serait en mesure de produire 500 millions de watts, soit de quoi alimenter en permanence une ville moyenne (2)

Actuellement, la Grande-Bretagne a besoin globalement de 20 000 milliards de watts et "si la volonté politique y est" selon le Dr Salter, rien ne s'oppose à ce que la production en soit au stade commercial d'ici dix à quinze ans...et que les besoins de la Grande Bretagne, voire ceux de l'Europe soient satisfaits au moyen de séries de générateurs disposés en travers de l'Atlantique. La plus grande partie de ces structures (dix à vingt mètres) serait submergée, tandis qu'environ un mètre dépasserait au dessus de la surface, sur une longueur approximative d'un kilomètre. Les effets secondaires sur la vie marine seraient négligeables et chaque générateur créerait derrière soi de grandes zones d'eau plane, particulièrement précieuses pour la pêche ou la voile. (p. 4)

(1) disponible également la nuit - c'est à dire 24 heures sur 24.

(2) mais le "combustible" - l'eau de mer - est gratuit; tandis que l'uranium doit être acheté et enrichi par une autre usine, qui, pour fonctionner et enrichir cet uranium, exige de consommer la production d'une centrale : l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelate consomme toute la production du barrage de Donzère-Montdragon...Et ici, pas de problèmes de déchets ni de centrales mortes.

ANNEXE N° II

COMMENT FAIRE LA SOUDURE EN ATTENDANT LA MISE AU POINT DES NOUVEAUX PROCÉDES ?

Très facilement : nos ressources hydrauliques, immédiatement disponibles étant loin d'être utilisées à fond.

L'invention des groupes bulbes "au fil de l'eau" - technique qui est au point depuis plus de vingt ans et ne demande pas de grands barrages permet d'utiliser :

1°) Nos innombrables retenues de moulins. Il n'y a même pas besoin d'exproprier des champs pour créer des retenues d'eau : il suffit d'utiliser celles qui existent. Le principe est le même que celui de la roue de moulin; mais au lieu d'actionner une meule, il s'agit d'une turbine qui transforme l'énergie en courant électrique.

La production est loin d'être négligeable. Par exemple, une chute de 2 m. avec un débit moyen de 15 m³ seconde produit annuellement 1 050 000 Kwh. Ceci est un exemple théorique. La chute peut être moins haute et le débit plus ou moins important. Chaque cas est à calculer en particulier.

Certains de nos moulins sont installés sur des rivières importantes: l'Aulne, l'Ellé, l'Odet, etc. D'autres sur des cours d'eau secondaires. Mais il ne faut pas oublier que les petits ruisseaux font les grandes rivières et que ces sources diverses et très nombreuses de courant électriques s'additionnant équivaldraient à plusieurs grandes centrales.

2°) S'y ajouteraient sur le côté nos anciens moulins à marée, sur le même principe que l'usine de la RANCE; mais en unités plus modestes.

3°) Pourraient encore être utilisées les dénivellations d'écluses du canal de Nantes à Brest - qui ne sert plus à la navigation - et être aménagés les cours supérieurs de nos rivières qui sont des torrents.

La raison pour laquelle l'E.D.F. n'a jamais voulu utiliser ces aménagements déjà existants est que leur utilisation suppose un agencement de la production et de la distribution d'électricité complètement décentralisé, au niveau du canton. CECI EST IMPENSABLE POUR SES TECHNOCRATES, qui ne peuvent penser que par centrales énormes.

La meilleure formule pour utiliser cette énergie "décentralisée" serait de réaliser les équipements par régies municipales ou intermunicipales (par ex. entre les communes d'un canton) Un employé municipal serait formé à surveiller le groupe bulbe et à détecter les anomalies. Au cas d'incident, il ferait appel à un technicien itinérant préposé aux réparations sur un secteur donné. Les relevés de compteurs seraient faits par le même employé municipal qui relève les compteurs à eau, et dans la même tournée. La gestion serait donc très économique.

Le monopole de l'E.D.F. ne couvre pas la production. Il faudrait prendre une formule juridique qui ferait des habitants de la commune les co-propriétaires de l'installation contribuant aux frais d'investissement et d'entretien au prorata de leur consommation. L'eau est gratuite.

Au cas où il aurait un surplus, il serait revendu à l'E.D.F. en raison de son monopole ! Il est probable que ce genre d'équipement pourrait assurer les besoins des zones rurales et décharger d'autant le reste du réseau, ce qui rendrait inutile la centrale nucléaire.

Il y aurait lieu :

1°) de faire une expérience à petite échelle dans une commune qui se porterait volontaire;

2°) de faire un recensement des retenues de moulins et des chutes naturelles existantes, avec leur hauteur et leur débit. Il n'est pas nécessaire que la chute soit haute. Un questionnaire envoyé aux communes permettrait de calculer les rendements possibles.

3°) faire établir par un ingénieur (qui n'appartienne pas à l'E.D.F., car il ne serait pas libre) une étude d'ensemble sur la production qui pourrait ainsi être obtenue et la comparer aux statistiques de consommation de nos départements et de la production de nos centrales actuelles.

L'exécution serait ensuite réalisée par tranches annuelles.

Rassemblement Régionaliste Savoyard

MANIFESTE FONDAMENTAL

Après huit siècles d'indépendance, la SAVOIE, lassée de cent ans de centralisme parisien, reprend conscience plus profondément de son identité et de sa personnalité.

Groupés dans un "RASSEMBLEMENT REGIONALISTE SAVOYARD", les habitants de la SAVOIE légitime, en dehors de toute discrimination sociale, politique ou confessionnelle, expriment leur gratitude aux pionniers de cette renaissance, pour leur combat au sein des associations Savoyardes et du "Mouvement pour une Région SAVOIE", qui ont amené les autorités à étudier le problème régional Savoyard et à en débattre officiellement le 15 Mai 1973.

Une nouvelle équipe prend la relève et adresse sa reconnaissance aux 187 000 signataires des pétitions; à l'Association des Maires de Haute Savoie qui, lors de son assemblée du 5 Novembre 1972 s'est prononcée pour une "Région SAVOIE" par 410 voix contre 4; aux 92 municipalités des deux départements qui ont pris des délibérations favorables, lesquelles sont consignées dans les Préfectures au Recueil des Actes Administratifs; enfin aux Conseillers Généraux qui ont courageusement défendu les justes revendications savoyardes au cours des séances des deux Conseils, le 15 Mai 1973 à CHAMBERY et ANNECY.

Un an de réflexion à la suite de cette seconde annexion imposée confirme les régionalistes savoyards dans leur refus de se soumettre à une décision arbitraire appliquée sans consultation populaire préalable.

Réunies à CHAMBERY, le 24 septembre 1926, les deux municipalités d'ANNECY et CHAMBERY s'opposaient déjà à la fusion de la SAVOIE avec le Lyonnais et le Dauphiné, "qui ne pourrait se faire qu'au mépris de tout un passé". Elles réclamaient pour la SAVOIE, le maintien de sa physionomie propre et de son indépendance administrative "même à titre de prérogative particulière".

La SAVOIE, déjà victime de l'hyper-centralisme politique, économique et financier parisien, ne peut accepter de se soumettre à une nouvelle centralisation dans le cadre du mini-état-région "THONE-ALPES".

La taille de la SAVOIE, le fait qu'elle soit déjà une entité définie par la géographie et l'histoire, lui permettent, lui permettent de prendre en considérations ses propres réalités humaines et sociales.

La SAVOIE est une entité économique efficace qui doit gérer elle-même ses propres affaires et son budget et assurer son développement économique dans tous les domaines où elle est compétente, au même titre que l'Auvergne, le Limousin ou la Franche-Comté.

L'efficacité de travail de nos représentants à un Conseil Régional de la SAVOIE serait d'autant plus importante qu'ils débattraient de problèmes qui les concernent directement et qu'ils disposent sur place des informations nécessaires.

Le RASSEMBLEMENT REGIONALISTE SAVOYARD entend développer les liens de solidarité entre les habitants de la "Région SAVOIE", veiller à la défense de son patrimoine naturel, historique et culturel, promouvoir son avenir social, économique et culturel en étroite et fraternelle collaboration avec les régions voisines et notamment la République de Genève, la Vallée d'Aoste et le Piémont.

Fait à RUILLY
le 28 Novembre 1974

Pour le RASSEMBLEMENT REGIONALISTE
SAVOYARD, LE DIRECTOIRE EXECUTIF.

Cercle René SCHICKELE
31 rue Oberlin
67000 STRASBOURG

QUELQUES MESURES A PRENDRE PAR LE
CONSEIL REGIONAL EN VUE DE LA PROMOTION
CULTURELLE EN ALSACE

1) Il y aurait lieu d'éditer ou d'aider à l'édition :

a) d'un manuel pour maîtresses de classes maternelles et préparatoires contenant chants, comptines contes, légendes, en allemand dialectal et littéraire, avec des indications à l'usage des maîtres: comment adapter les textes dialectaux aux diverses aires dialectales.

b) De deux livres de l'histoire de l'Alsace destinés l'un aux classes élémentaires, l'autre aux classes du secondaire. Ces livres traiteraient, non seulement de l'Alsace française; mais aussi des siècles pendant lesquels l'Alsace était partie intégrante du Saint Empire. Il y faudrait au moins des documents en allemand.

c) De deux livres sur la vie culturelle du pays, l'un pour les classes élémentaires, l'autre l'autre pour les classes du secondaire et parlant objectivement de la langue et de la littérature locales. Il comprendraient nécessairement des textes en allemand.

d) une série de livres d'enseignement du français spécialement adaptés à la situation des dialectophones.

e) des manuels techniques bilingues. Les élèves sont appelés à travailler aussi bien en Allemagne qu'en France.

2) "Expérience" Holderith: il faut tout faire pour la généraliser et l'étendre aux classes primaires, dès la première année, (1)

aider les communes à acquérir le matériel pédagogique nécessaire, encourager les maîtres compétents par des avantages matériels, veiller à la préparation des nouvelles générations de maîtres.

3) Enseignement secondaire : l'allemand n'est pas chez nous une langue étrangère. Il doit être utilisé comme langue d'enseignement pour certaines matières.

4) Une Université Populaire, dans le genre de celle de Mulhouse doit être étendue à l'ensemble de l'Alsace, du moins à chaque chef-lieu d'arrondissement.

5) Les bibliothèques municipales et départementales doivent offrir des livres modernes aussi bien en allemand qu'en français. Le Conseil Régional doit faciliter financièrement un tel changement.

6) Théâtre : des subventions doivent être accordées non seulement aux grands théâtres; mais aussi au théâtre Alsacien et aux troupes de théâtre populaire.

7) Radio-télévision : Le Conseil Régional devrait favoriser la production d'émissions de qualité par des prix. Le dialecte et l'allemand doivent être beaucoup plus largement utilisés sur les ondes. Si les sociétés qui suivent l'O.R.T.F. refusent, il faudra qu'avec les communes et les départements, la Région s'entende avec des émetteurs périphériques pour assurer les émissions nécessaires à la promotion de la culture régionale.

(1) Enseignement de l'allemand dans quelques classes.

BIBLIOGRAPHIE

L'authenticité du BARZAZ BREIZ est démontrée

Les attaques de l'immédiat après-guerre contre l'authenticité du BARZAZ BREIZ vont s'effondrer. La thèse que Donatien LAURENT vient de soutenir en Sorbonne apporte la démonstration du contraire.

L'auteur - bien connu du Mouvement Breton - a retrouvé les carnets sur lesquels M. de La VILLEMARQUE recueillait lui-même les textes que lui chantaient des paysans ou des paysannes, pour la plupart illettrés.

M. de La VILLEMARQUE avait été élevé au manoir du Plessix-Nizon, héritaire de sa mère, en Pont-Aven - qui à cette époque n'était pas encore un centre touristique. Il est bien évident qu'au début du XIXe s., tout le monde y parlait breton et que l'enfant qui n'aurait su que le français (comme on a essayé de la dire) n'aurait pu, se faire comprendre ni des domestiques, ni des paysans, ni de ses compagnons de jeux.

Il est très certain d'autre part que dans la première moitié du XIXe s. les études philologiques bretonnes étaient encore à leurs débuts et n'avaient pas reconstitué le breton ancien. Or tous les folkloristes savent - et les détracteurs du Barzaz Breiz l'avaient trop facilement oublié - que lorsqu'on recueille un texte transmis par la tradition orale, plus ce texte est ancien, plus il contient de mots déformés, mis les uns pour les autres, tout simplement parce que la mémoire qui n'a pas le secours de l'écriture est faillible et que des termes anciens, passés hors d'usage n'étant plus compris, le récit, ou la "conteuse" les remplace par d'autres mots mieux connus pouvant s'y substituer à l'oreille: même nombre de syllabes, consonance analogue - surtout s'il s'agit de chant. Mais le sens en souffre le plus souvent et peut devenir incohérent. Que celui qui l'a recueilli cherche à comprendre, sur texte écrit, et à rétablir l'arreur (il n'y avait pas de magnétophone) ; qu'on puisse retrouver le dictionnaire dont il s'est servi, surtout lorsqu'à l'époque il n'en existait guère qu'un seul... que cette reconstitution n'ait pas toujours été conforme aux conclusions des spécialistes du breton ancien ou "moyen" circun- te, ou cent ans plus tard, il n'y a là rien que de très normal et cela ne permettait en aucune façon de prétendre que toute la pièce ait été fabriquée par celui qui l'avait recueillie. Ce raisonnement ne tenait vraiment pas d'ebout et n'aurait jamais été admis par "la critique" s'il n'avait très bien arrangé...certaines arrières-pensées politiques.

Espérons que la thèse de Donatien LAURENT sera bientôt mise dans le commerce : elle aura beaucoup d'acheteurs dans le Mouvement Breton.

Le second volume de l'ouvrage de M. le Chanoine MEVELLEC : Le Combat du Paysan Breton vient de sortir. C'est un gros volume de plus de 500 pages. Il est édité par les Coopératives de Landerneau, auquel le demander : Coopératives agricoles de Bretagne
59 rue de Brest - 29 220 LANDERNEAU

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 30 f.
C.C.P. Mlle KERHUEL M. A. 1682 46 Y - RENNES
Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce Service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

Documents : MOTIONS de l'Assemblée Général d'ADSAV 1532
TOUJOURS LE REMEMBREMENT

Etude : Prospective d'organisation économique et sociale,
par M. G. GLOTIN

GRANDE BRETAGNE : LE REFERENDUM SUR LA C.E.E.

Le gouvernement britannique indique les conditions qu'il propose pour le referendum sur l'Europe: une seule question : étant donné les termes de la re-négociation, le peuple britannique veut-il demeurer dans la C.E.E. ?

Il annonce un dépouillement complètement centralisé et publié de façon globale. Les Gallois et les Ecossais réclament que les résultats qui les concernent soient publiés séparément. Ils pourront être différents des résultats anglais.

Les nationalistes écossais posent ainsi le problème : si la C.E.E. donne à l'Ecosse une représentation distincte de la représentation anglaise, ils feront voter oui; s'ils doivent être représentés par Londres, ils feront voter non; car ils estiment que leurs intérêts seront toujours sacrifiés.

Les Gallois demandent une Europe des Régions très fortement décentralisée. En attendant qu'elle se réalise, ils ne veulent pas aller plus loin que l'intégration économique. Finalement, leur position rejoint, à peu de chose près, la position écossaise.

Gwynfor EWANS, député Gallois et Président de PLAID CYMRU est allé à BRUXELLES étudier les conséquences, pour le Pays de Galles, de l'intégration de la Grande Bretagne dans la C.E.E. et exposer le point de vue Gallois.

Le journal ENBATA reparait. Le recours déposé par l'association du même nom devant le Conseil d'Etat, contre l'interdiction par Marcellin, n'est pas encore jugé; mais le journal estime ne pas être concerné par l'interdiction de l'association.

Le Canton de GENEVE a versé au département de Haute-Savoie une partie de l'impôt sur les salaires qu'il perçoit sur les frontaliers Savoyards. 15 % iront au département; le reste aux communes concernées. La répartition a été faite par le Conseil Général. Depuis longtemps, ces versements restaient en suspens parce que le Trésor français prétendait les encaisser sans les rendre aux collectivités locales. Genève a tenu bon en faveur des Savoyards.

ROMANS POLICIERS (suite)

Des articles sensationnels - à partir d'un grand journal anglais - ont raconté l'épopée des armes transmises clandestinement à l'IRA: parties d'un port arabe, elles auraient traversé toute la France en petits paquets, par les soins du F.L.B. et auraient été embarquées nuitamment dans une crique de l'Odet...

En Bretagne, on est très sceptique. Voilà beaucoup d'imagination. Mais on ne comprend pas pourquoi, si les armes sont prises dans un port arabe pour être débarquées dans une île, pourquoi l'on s'amuserait à les débarquer à Marseille - 1er risque - pour ensuite traverser toute la France, par la voie de terre, dans sa plus grande longueur, en multipliant les risques et en prendre de nouveaux pour les rembarquer quelque part dans l'Odet...

alors qu'il est tellement plus simple de les charger sur un bateau à pavillon de complaisance: Libérien, Panaméen, etc. et de les convoier directement en toute sécurité, à la seule condition de ne pas sortir des eaux internationales: dans l'Atlantique, c'est facile! et de ne les débarquer que rendues à destination, dans l'une des innombrables dentelures de la côté occidentale d'Irlande, merveilleusement idoines à ce trafic, avec la complicité assurée de toute la population. Inutile même de rentrer dans l'étroite et dangereuse Manche...Vraiment, presse et police prennent les clandestins pour des idiots!

Un article de 56 HEBDO annonce que le F.L.B. va porter ses explosions dans les villes françaises...Nous trouvons assez curieux qu'il prenne soin de l'annoncer à un journaliste?? Et encore plus curieux que ce journaliste porte le même nom que...l'émissaire officiel des R.G. de VANNES, venu s'informer du programme de l'Assemblée Générale d'ADSAV?? Quel est le degré de parenté? (On s'empressera sans doute de nous répondre qu'il n'y en a aucune...)

Il semble que certaines explosions aient été dissimulées au public, notamment en pays Gallo...En tous ca, le Palais de Justice de BREST a reçu une visite "explosive" dans la nuit qui a précédé la libération de Kaou PUILLANDRE. Evidemment, ce n'était pas lui!

Est en formation une ASSOCIATION DES ANCIENS RESISTANTS BRETONS de la dernière guerre, décidés à faire valoir au profit de la Bretagne les droits qu'ils ont acquis collectivement. La BRETAGNE n'a pas obtenu ce que ses mérites militaires lui permettaient d'obtenir de droit.

La Sous-préfecture de GUIGAMP (et d'autres aussi, vraisemblablement) a adressé aux associations de son ressort une invitation à participer à un OFFICE CULTUREL DEPARTEMENTAL "destiné à coordonner l'activité et renforcer les moyens des organismes qui assurent la diffusion de l'acquis culturel"(lequel?) "et encouragent la création artistique..." Suit un questionnaire détaillé, qui sent ses R.G. à plein nez...

Ceci fait suite à une circulaire émanant du Premier Ministre qui recommande une surveillance beaucoup plus suivie de l'activité des associations. Nous avons en main la photocopie de cette circulaire, qui nous a été envoyée par une association parisiennne...

Un ancien de B.A. vient de rentrer de Paris, dans une situation pécuniaire très difficile. Il y a possibilité de lui trouver du travail e et un logement en zone rurale; mais il lui faudrait un minimum d'équipement, dont un velo-moteur (logement et travail étant distants de 7 km.) Envoyer les dons à DORN HA DORN - C.C.P. 2 344 34 S RENNES - ou écrire au journal s'ils sont en nature.

ADSAV 1532

a tenu son Assemblée Générale le 23 Février à PONTIVY. La matinée fut consacrée à faire le bilan des activités de l'année; l'après-midi a étudié les perspectives qui viennent de s'ouvrir.

MISE EN ROUTE DES INSTITUTIONS REGIONALES

1974 a vu la mise en place et la première année des institutions régionales. Si courte que soit encore cette expérience, plusieurs constatations s'en dégagent.

Si peu satisfaisant que soit la formule imposée par le Gouvernement et l'administration (qui se sont, comme toujours efforcés de reprendre d'une main ce qu'ils faisaient semblant de lâcher de l'autre) elle présente cependant, par rapport aux deux Chambres nationales, un avantage : les assemblées régionales sont de dimension maniable. Nous avons affaire au Conseil de Région à 76 personnes et autant au Conseil Economique et social régional. Personnes directement concernées par les questions débattues - et qui nous sont connues, que nous pouvons joindre.

Ces questions débattues sont concrètes et ne se prêtent pas à la théorie politique. Les élus qui tentent de reprendre les jeux et les clivages de partis du Palais-Bourbon se mettent d'eux-mêmes hors de course; ils s'apercevront rapidement que cette attitude exaspère leurs électeurs qui attendent des résultats positifs; que s'ils la continuent, elle leur fera perdre toute audience. Car il s'agit ici non de politique mais d'administration, dont les résultats tangibles, bons ou mauvais, tomberont immédiatement sous les yeux de leurs électeurs.

Le changement de leur mode de nomination étant réclamé par tout le monde, on y arrivera vraisemblablement assez vite. Il n'y a d'ailleurs pas beaucoup d'illusions à se faire : à moins d'interdire le Conseil Régional aux parlementaires - ce qui sera difficile puisque c'est eux qui voteront le nouveau texte - et aux Conseillers Généraux... nous reverrons à peu près les mêmes têtes.

LA TACTIQUE D'ADSAV

Le problème essentiel consiste à obtenir pour le CONSEIL DE REGION de véritables pouvoirs et le contrôle du budget de la Région - du budget complet : de celui qui est actuellement élaboré et voté à PARIS.

Sur ce point, l'utilisation du TRAITE de 1532, qui nous assure qu'aucun impôt ne peut être régulièrement levé sans le consentement de notre assemblée est une arme capitale, et nous serions des sots de ne pas nous en servir.

Quelle va donc être la tactique à suivre ?

- Faire passer par le CONSEIL de REGION le plus de questions possibles: même celles que Paris ne veut pas lui soumettre, afin de l'amener à récupérer la compétence générale que le Traité garantit à notre Assemblée. Si nous réclamons avec insistance qu'il s'en saisisse, la tentation sera grande : car toute assemblée cherche naturellement à élargir sa compétence. Le Conseil a déjà commencé à faire remarquer qu'il entend pouvoir se saisir de questions que le Préfet n'a pas mises à l'ordre du jour...ADSAV 1532 a employé cette tactique en septembre : une lettre adressée individuellement aux Conseillers Régionaux des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan - les premiers intéressés a soulevé la question des avantages d'un transfert de la capitale régionale de RENNES à PONTIVY. Prise en main par Me LOMBARD avec son énergie habituelle, la proposition entraîna immédiatement un nombre suffisant d'approbations pour que le choix de RENNES - qui jusque là semblait ne

pouvoir être contesté - fut de nouveau remis en discussion. Cette question fut reprise plus en détail l'après-midi.

- Tout essai de réalisation concrète se heurtant toujours à des nécessités budgétaires, et la dotation mise à la disposition du Conseil de Région étant ridicule, le problème de l'élargissement du budget régional et du contrôle de la totalité des impôts payés par la Bretagne se posera de plus en plus nettement à mesure que le Conseil essaiera d'améliorer la situation. Il faudra donc bien en arriver à oser réclamer le respect de la clause du Traité de 1532 concernant les impôts (sans parler des autres !). A nous de préparer le terrain en la rappelant inlassablement, tant à nos compatriotes qu'à l'administration, jusqu'à ce qu'elle redevienne familière à tous (il n'y a pas 200 ans qu'elle est violée) jusqu'à ce qu'il apparaisse comme impossible d'en éviter la discussion officielle et la revendication par notre Assemblée. Ce qui mettra le gouvernement français en fort gênante posture : car, juridiquement, il ne peut rien répondre : cette clause est l'une des conditions formelles du rattachement de la Bretagne... Un moyen très simple et sans risques de préparer cette revendication en obligeant l'administration à la connaître : joindre à la déclaration d'impôt sur le revenu une lettre réclamant que ce contrôle soit rendu au Conseil de Région. La plupart des assistants s'en saisirent. L'année prochaine, une offensive plus importante sera faite dans le même sens.

A remarquer que les autres régions auront vite fait d'adopter la même revendication, dont - avec ou sans traité - l'intérêt est évident.

COLLER AUX PROBLEMES DE LA POPULATION

Les conflits importants auxquels le remembrement a donné lieu cette année : TREBRIVAN, PLOURIVO, PLONEVEZ-LU-FAOU, plus récemment St GOUBENO et CORNILLIE, nous ont permis d'entrer en contact d'une façon active avec les problèmes du monde rural. Nous avons renforcé l'action de l'association de Défense du Terroir Breton, notamment en apportant une aide sur le plan juridique.

Dans toutes les questions concrètes, le problème est de connaître le mécanisme qui commande ce que l'on veut changer et de porter l'effort à cet endroit précis. Le verbiage dans l'abstrait ne sert à rien.

Une aide compétente a été apportée aux procès en cours; une pétition a été lancée contre l'arasement des talus, qui a recueilli déjà un nombre considérable de signatures, notamment dans les villes inondées en Février et en Novembre 74, démontrant que tout le pays est concerné par cette question et désapprouve à la fois les injustices et le saccage de la nature. Cette pétition continue à circuler. Jointes à l'énergie apportée par les intéressés pour défendre leurs droits, au travail patient des écologistes pour convaincre le Ministère de l'Agriculture, les protestations prennent une ampleur dont l'administration commence à s'inquiéter. L'administration, visiblement hésite à continuer. Il reste à vaincre l'obstination des géomètres et des ingénieurs du génie rural.

L'après-midi, trois questions d'actualité furent examinées plus en détail. Sur un fond sonore, heureusement atténué : le concours de biniou qui prépare les grandes fêtes d'été se tenait dans la salle de théâtre voisine... Ce n'était pas gênant.

LE DEPLACEMENT DE LA CAPITALE REGIONALE

La question fut exposée par M. ROYNARD, architecte à PONTIVY.

L'idée de ce déplacement tient à plusieurs motifs convergents. Le premier est la commodité de l'ensemble des usagers. Rennes est excentrique; la position de PONTIVY presque au centre géographique de la BRETAGNE répartit beaucoup plus également les distances, les pertes de temps et les coûts de déplacement.

Deuxième motif : cette localisation obligerait à remédier au sous-équipement de la Bretagne intérieure. Cette situation tient à l'absence de grande ville, qui entraîne l'absence de ressources financières, donc de réalisations. Elle est liée à l'ampleur de l'exode rural, amenant le dépeuplement et qui a fait suite à l'hécatombe de la guerre de 1914, particulièrement lourde dans les zones rurales. Le départ des jeunes a eu pour conséquence le vieillissement de la population, le manque d'incitations à l'activité, peu d'emplois, surtout de manœuvres, ce qui oblige au départ toute la population active hautement qualifiée.

Un espoir fut éveillé ces dernières années par la création des comités d'Expansion de Pays: C.I.D.E.C.O.B. et A.D.E.R. (Pontivy, Loudéac, Mûr) Il s'acheva en déception : des études; mais manque de moyens de réaliser; l'action de certains officiels a été très négative.

Du côté du gouvernement quelques mesures favorables : la création d'institutions régionales, et l'adoption du principe d'arrêter la croissance des trop grandes villes. Il est indispensable de changer le sens des migrations et de créer un mouvement centrifuge. Le problème est de trouver les moyens d'imposer des choix différents. Le gouvernement propose de constituer des dossiers de "Villes moyennes" dont la croissance pourrait être subventionnée. Le 9 Octobre 1974, le Conseil Municipal de PONTIVY a décidé de présenter ce dossier. Aux dernières informations, le résultat de ces dossiers est assez décevant : l'engagement de financement est égal à peu près à la TVA; mais les communes sont liées et obligées d'attendre le déblocage des crédits.

Les Rennais présents apportèrent quelques précisions: on ne peut trouver dans le centre de Rennes un terrain de dimension suffisante qui soit libre pour y construire la préfecture régionale. A Pontivy, pas de problème. M. FREVILLE a fait des projets pour une énorme ZAC à Beauregard, où il transporterait l'administration. Quartier très excentrique qui n'arrange personne. Le contribuable rennais et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine s'effraient des sommes énormes à engager. La croissance de Rennes a recommencé l'erreur de Paris et vide son département et même la région. Les villes du pourtour réclament qu'on l'arrête.

La deuxième question traitée fut celle des centrales nucléaires; le rapport d'ADSAV ayant été publié dans le dernier numéro, nous n'y revenons pas.

PERSPECTIVES DU PETROLE DE L'IROISE

Nous avons fait appel à un spécialiste : Ned URVOAS, qui a été pendant des années journaliste international au Vénézuéla. Pour la première fois, nous avons un exposé net et précis de ce qu'on appelle les "royalties", qui se décomposent en trois tranches distinctes :

- 1°) La redevance, due par la Compagnie aussitôt la concession signée: elles commencent donc dès maintenant à courir;
- 2°) L'impôt, levé sur le nombre de barils extraits, à tant par baril.
- 3°) Les "Royalties" proprement dites, qui sont une participation aux bénéfices.

Dans les Etats fédéraux (Etats-Unis, Canada, etc.) les mines et, par conséquent le pétrole, sont propriété de l'Etat Régional. C'est donc lui et non l'Etat central (Etat Fédéral) qui encaisse les produits des concessions d'extraction. C'est également lui qui décide le débit plus ou moins rapide de l'extraction. Or un débit trop rapide (pour éviter des sorties de devises...) provoque des infiltrations d'eau de mer, qui arrêtent l'extraction avant épuisement du gisement. Il importe donc d'exploiter modérément et longtemps. Les Ecossais sont déjà en discussion sur ce point avec les Anglais ! Présentement, la France se moque de nos intérêts. L'extraction est administrée depuis Pau par ELF-ERAB; les derricks construits en Espagne, alors que St NAZAIRE pourrait le faire; et l'on essaie d'installer la réception à CHERBOURG au lieu de BREST ! Sans parler des redevances, impôts et royalties que le Trésor français entend bien se réserver... Une bataille sérieuse à livrer.

ANALYSE du communiqué N°26 du
CENTRE DE PRESSE DES LANGUES
DE FRANCE

Communiqué par EMGLEO BREIZ

VERS UNE NOUVELLE REFORME REGIONALE

Dans son communiqué de la quinzaine, "le Centre de Presse des Langues de France" observe "qu'alors que les Conseils Régionaux entament leur seconde année d'existence, des voix s'élèvent, venant des côtés les plus différents, pour souligner les graves défauts de la réforme de 1972".

Pour sa part, "l'opposition s'est clairement prononcée pour une nouvelle loi", qui prescrirait l'élection des Assemblées Régionales au suffrage universel et à la proportionnelle, élargirait les attributions de la Région dans les domaines économique, social et culturel, confierait l'exécutif régional au Président de l'Assemblée élue.

Dans le camp de la majorité, poursuit le Centre de Presse, "il est symptomatique que certains de ses représentants les plus autorisés se soient récemment déclarés favorables à l'élection des Assemblées Régionales. Après l'avis personnel du Directeur de l'Aménagement du Territoire, on a vu un ancien chef de gouvernement prendre position dans ce sens, et l'actuel Premier Ministre lui-même a laissé entendre qu'il faudra en arriver à la solution de l'élection directe". On est certes moins net pour ce qui est d'un élargissement des attributions de la Région; mais on semble cependant se disposer à admettre le principe de la gestion des affaires régionales par la Région elle-même.

Le Centre de Presse des Langues de France se demande quelles répercussions pourront avoir ces évolutions au plan culturel, notamment concernant la reconnaissance effective des langues et cultures régionales. Celles-ci, selon les textes déposés par l'opposition, doivent recevoir les moyens de s'épanouir.

"Il serait urgent, conclut le communiqué, que, du côté du gouvernement et des formations qui le soutiennent, on présente également au pays un ensemble cohérent et complet de mesures et qu'on dégage les moyens permettant de les réaliser dans un très proche avenir.

N.B. Le Centre de Presse signale que le Conseil Général du Finistère vient d'adopter le 80e voeu émis par les Assemblées élues de Bretagne réclamant le respect des droits de la langue et de la culture bretonne.

SECRETARIATS: BRETAGNE : Emgleo Breiz - B.P. 17 - 29266 BREST CEDEX
du CENTRE de: OCCITANIE : Centre Occitan de Presse, Sauvagnas, 47340 LARO-
PRESSE DES: CORSE: Scola Còrsu - B.P.27, 20250 CORTE /QUE-TIMBAUT
LANGUES de: PAYS BASQUE : Ikas - 15 rue Port-Neuf - 64100 BAYONNE
FRANCE: ALSACE : Cercle R. Schickélé - 31 rue Oberlin, 67000 STRAS-
FLANDRE: Cercle M.de SWAEN, B.P.9, 59240 DUNKERQUE /BOURG
CATALOGNE-NORD : G.R.E.C., 4 rue La Tour d'Auvergne -
66000 PERPIGNAN

Le projet d'INSTITUT CULTUREL BRETON, préparé par le Conseil Economique de BRETAGNE sera soumis au Conseil de Région au cours de sa session du mois de Mars.

Un rapport sur l'ensemble du projet a été communiqué aux associations. Il prévoit la participation des trois Universités de Rennes, Nantes et Brest. Un financement important est prévu; les investissements, notamment immobiliers, seront faits par le Conseil de Région; celui-ci n'étant pas autorisé à subventionner des dépenses de fonctionnement, ces dernières devront être assumées soit par l'Université, soit par les Conseils Généraux. Une seconde réunion se tient le 22 Février avec les associations, à la Présidence de l'Université, à Rennes.

COMMUNIQUE

Janvier 1975

CLUB BRETON 22000
Gervais GAUTIER
9 Allée des Goëlands
Cesson - St-Brieuc

PEUT-ON ETRE SATISFAIT
DES RELATIONS FERROVIAIRES EN BRETAGNE ?

Notre question prend un relief particulier lorsqu'on lit la revue des chemins de fer français : "Nouvelles de la Région de Rennes N°11, de Septembre-Octobre 1974.

"...Il importe...de tirer sans plus attendre les conséquences de la nouvelle situation énergétique et un effort particulier devrait être consacré à la mise en place d'un réseau ferré à grande vitesse."

Une telle déclaration dans une revue destinée aux lecteurs de la Région (administrative) de Rennes (qui représente une grande partie de la Bretagne) peut rendre optimiste à propos des relations ferroviaires à l'intérieur de notre pays, particulièrement au sujet des "lignes secondaires".

Nul n'ignore que la transversale Nord-sud-Bretagne est pratiquement inexploitée. Qu'il faut quatre ou cinq heures, selon le jour parcourir les 128 km. séparant Saint-Brieuc d'Auray ! Qu'il est impossible de rallier Quiberon dans la même journée; mais qu'il faut coucher à Auray pour couvrir les 156 km. reliant la presqu'île à la capitale des Côtes du Nord.!

LE NORD-BRETAGNE PAIE SON BILLET PLUS CHER

Lorsqu'on souligne l'impossibilité pour les Bretons du Nord d'aller voir leurs cousins du sud par la ligne directe Pontivy-Auray, les chemins de fer proposent la déviation par Rennes, solution d'ailleurs le plus souvent imposée. Les Bretons du Nord paient alors leur billet plus cher; s'ils effectuent l'aller-retour, leur voyage sera allongé de 240 KM. Si un commerçant agissait de la sorte, il irait en prison.

MALGRE LES PROTESTATIONS DES ELUS...

Les populations locales ont protesté, ainsi que leurs élus, le Conseil Général des Côtes-du-Nord. En réponse, des bruits de plus en plus officiels annonçant la fermeture pure et simple de la ligne furent propagés. En écho, ce fut le plasticage de la Direction des Chemins de Fer en gare de Rennes, par le F.L.B.. Depuis, les promoteurs du projet de fermeture semblent avoir changé d'avis.

QU'ONT L'INTENTION DE FAIRE LES CHEMINS DE FER ?

La revue ferroviaire poursuit :

"C'est ainsi notamment que la ligne Paris-Lyon devrait être construite en priorité..." Suit une étude intitulée: "1980, Paris-Lyon à 300 kilomètres-heure."

Il est clair qu'une fois de plus l'épargne bretonne et les impôts bretons risquent de participer au financement de cette nouvelle ligne Paris-Lyon, de la même façon qu'ils ont financé l'aménagement du Languedoc-Roussillon, ou le métro-express-régional. Il est clair que, hors de Paris il n'y a pas de réseau ferroviaire viable ! Les Bretons ne peuvent pas voyager chez eux; mais ils sont à quatre heures de Paris, pourtant à 475 km. de Saint-Brieuc.

MOTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ADSAV 1532

I - Au sujet de l'emprisonnement de Kaou PUILLANDRE

Les adhérents d'ADSAV 1532, réunis en Assemblée Générale, à PONTIVY, le 23 Février 1975 :

CONSTATENT que Kaou PUILLANDRE est encore détenu, alors que la police n'a pu fournir aucune preuve sérieuse de sa participation aux attentats du F.L.B. ;

S'INDIGNENT de la méthode employée pour faire exécuter en détention dite "préventive" des peines qu'il serait impossible de faire prononcer par un tribunal, FAUTE DE PREUVES.

II - Au sujet du Transfert de la capitale régionale

Les adhérents d'ADSAV 1532, réunis....

RAPPELLENT au CONSEIL DE REGION les raisons du transfert de la capitale régionale de RENNES à PONTIVY, à savoir :

- la position géographique centrale ;
- la nécessité de réanimer le Centre-Bretagne et en particulier d'obliger la S.N.C.F. à ne pas lui supprimer tous les transports publics ;
- la nécessité de supprimer le principal obstacle au rattachement de NANTES.

III - Au sujet des Centrales Nucléaires :

Les adhérents d'ADSAV 1532, réunis ..

CONSIDERANT les dangers angoissants que présente l'exploitation de l'énergie nucléaire et en particulier :

- les deux problèmes insolubles :
 - des déchets radio-actifs dont on ne sait que faire
 - et des "centrales mortes, qui resteront dangereuses pendant des siècles,
- la certitude que les centrales refroidies à l'eau de mer stériliseront complètement la mer qui les entoure, ne fût-ce qu'en raison des déversements de chlore dans l'eau de refroidissement, pour éviter l'encrassement des machines ;

OPPOSENT AUX PROJETS DE L'E.D.F. les réserves les plus expresses, QUEL QUE SOIT LE SITE CHOISI.

RECLAMENT que le CRIN ait accès à la radio et à la Télévision.

NOUS RAPPELONS LE CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL 1975 , qui se tient cette année en CORNOUAILLE, à CARLYON-BAYST AUSTELL, du 31 Mars au soir, jusqu'au 5 Avril au matin. Ses travaux se dérouleront dans les salles du Cliff Bay Hotel. Le thème de travail du Congrès est : LE TOURISME ET SES EFFETS SUR LES PAYS CELTIQUES. Des exposés seront faits par des personnes compétentes des différents pays celtiques; des discussions suivront les exposés et une déclaration fera le point des travaux. En plus des séances d'études et des discussions, le Congrès donnera à ses participants l'occasion d'entendre chants et musique des divers pays celtiques. Une fabrique de porcelaine sera l'objet d'une visite.

Secrétariat International : Mrs B.A. HOOPER, 93 Mount Pleasant Road
CAMBORN, Cornwall - Great-Britain
Section Bretonne : Secrétariat : P. DENEZ Le Ris - PLOARE
29100 DOUARNENEZ

TOUJOURS LE REMEMBREMENT...

Le 15 Février 1972

A Monsieur le Maire,
A M.M. le Président et Secrétaire
de l'Association foncière de
COLLOREC

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :
Suite à ma lettre recommandée du 25 Janv. 1972, M. L'Ingénieur en chef du Génie Rural reconnaissant, dans sa réponse du 10 Février 1972, sa non-responsabilité en ce qui concerne les travaux de saccage, conséquence du remembrement autoritaire, loi du 9 Mars 1941, sur la commune de COLLOREC, je me vois dans l'obligation de vous interdire à nouveau tous travaux sur ma propriété du MAGOR en COLLOREC; tant en ce qui concerne les chemins d'exploitation que les terres qui m'appartiennent, je refuse tout prélèvement, comme toutes attributions.

Je me réserve le droit d'invoquer toute loi ou traité de droit national ou international et d'engager toute procédure pour maintenir mon droit de propriété.

De plus, je me refuse à payer tout impôt ou prélèvement, ou cotisation, au titre de ce remembrement autoritaire qui n'a jamais eu mon approbation.

Veuillez agréer...

A. LE B.

Inutile de dire qu'il a été passé outre et que le saccage a été opéré. Actuellement, le percepteur réclame aux propriétaires de verser pendant des années une "redevance" destinée à payer les frais de saccage de leur propriété...D'où la lettre ouverte suivante, que la presse quoticienne refuse de publier.

Le 11 Décembre 1974

Monsieur FOURCADE
Ministre des Finances
Rue de Rivoli
PARIS.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai le regret de porter à votre connaissance qu'il m'est impossible d'honorer la redevance que me réclament vos services au titre du remembrement de la commune de COLLOREC, dans le Finistère.

En effet, je ne peux me faire complice de ce remembrement inutile, antidémocratique, qui, tout en dilapidant de manière scandaleuse les deniers publics, oeuvre à la destruction matérielle et morale de notre région.

Ce remembrement est antidémocratique, puisque imposé de manière autoritaire (loi du 9 Mars 1941, datant de l'occupation allemande) les principaux intéressés : paysans, et petits propriétaires, n'ont la possibilité que de faire des observations en cas de désaccord, quasi général, de disposer d'un simulacre de recours - non suspensif - devant le Tribunal Administratif. D'autre part, les différents membres des Commissions Communales, départementales, ainsi que ceux du Bureau de l'Association Foncière, sont désignés d'office par les Services intéressés du Génie Rural.

Il y a dilapidation des finances publiques : gaspillage de l'argent de TOUS LES CONTRIBUABLES, qu'ils soient de la campagne ou de la ville,

intéressés ou non au remembrement, du fait :

Des "rémunérations accessoires" (c'est à dire des pourcentages perçus par les remembreurs sur les travaux réalisés). C'est une véritable prime à la dévastation des talus, à la construction de routes trop onéreuses ou inutiles, etc.

Du coût exagéré des travaux, si l'on s'en tient à la qualité requise et à celle effective.

Le remembrement est contraire à l'intérêt général, puisqu'il détruit la région :

La destruction des talus, du bocage, dans une contrée au sol imperméable, accroît les risques d'inondation, provoque l'érosion intensive des sols, tarit les sources.

On peut penser que cette destruction n'est peut-être qu'un sabotage, puisqu'il s'avère que les remèdes à ces inconvénients seront de nouveaux travaux, au nom d'une amélioration de la productivité, ou des besoins agricoles ou touristiques (brise-vents, abris de plastique, etc.) Travaux qui donneront lieu de nouveau à des "rémunérations accessoires" pour les services intéressés de la D.D.A. Ceux-ci étant toujours juges et parties en la matière.

La destruction des rapports humains, des structures sociales, du fait de l'arbitraire du remembrement, qui engendre dans nos communes rurales le désordre et les rancunes, l'incompréhension devant ces bouleversements aberrants, le désespoir et la révolte de toute une région.

Enfin, ce remembrement est inutile, du fait de l'exode rural et du vieillissement de la population paysanne : les terres se regroupent naturellement. Il serait bien plus profitable de donner à l'exploitant toutes facilités pour mettre ces terrains devenus libres en bon état de production, pour l'intérêt, réel cette fois, de la communauté des contribuables.

Vous comprendrez, MONSIEUR LE MINISTRE, que, dans de telles conditions, en mon âme et conscience, je ne peux me rendre à la sommation qui m'a été adressée par la perception de Châteauneuf du Faou.

Je vous prie d'agréer...

A. LE B.

De nombreux cultivateurs de cette commune et de la commune voisine ont pris la décision de refuser également la redevance. Il est bien évident que si le mouvement se généralise, le Ministère des Finances n'aura pas d'autre solution que d'arrêter les frais et de couper les crédits affectés au remembrement. Ce sera certainement le moyen le plus efficace d'en finir avec cette rage de destruction.

LETTRE OUVERTE DU SYNDICAT DE DEFENSE ET PROMOTION PAYSANNE DE PLONEVEZ
DU FAOU

A Monsieur le MAIRE de PLONEVEZ DU FAOU

Le 9 Janvier 1975

MONSIEUR LE MAIRE,

Nous vous avons adressé une lettre ouverte, le 24 Septembre 1974, concernant le "remembrement" de Plonevez. Nous avons envoyé copie de cette lettre à Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Monsieur le MINISTRE nous a fait l'honneur de s'intéresser à notre problème, tandis que Monsieur le MAIRE n'a même pas daigné adresser un mot de réponse à ses administrés.

Nous vous mettons une fois de plus en face de vos responsabilités et nous vous demandons de répondre aux questions suivantes :

1°) Pourquoi, après avoir été élu maire, sur la promesse formelle que vous arrêteriez le remembrement, avez-vous décidé, peu après votre élection, de faire exactement le contraire de ce que vous aviez promis ?

2°) Pourquoi, dans un deuxième temps, après avoir affirmé et répété que le "remembrement" ne se ferait que par la procédure amiable, déclarez-vous que le "remembrement de la zone sud est terminé, alors qu'aucun des nombreux agriculteurs réclameurs de cette zone n'a reçu de réponse concernant sa réclamation présentée devant la Commission départementale. ?

3°) Pourquoi n'avez-vous pas demandé, conformément à nos exigences répétées, l'annulation du plan de l'Administration qui impose l'arasement de 420 km. de talus pour l'ensemble de la commune, alors que les dernières recommandations du Ministre insistent tant sur la nécessité de sauvegarder le bocage ?

Prenez-vous la responsabilité des conséquences de ces destructions massives : inondation des parcelles, érosion, tarissement des sources ?

4°) Pourquoi n'avez-vous pas demandé l'annulation du plan de "remembrement" de l'administration qui accapare d'importantes surfaces de bonnes terres pour y implanter des chemins et qui nous donne, en échange, nos vieux chemins à cultiver ? Pourquoi aller ainsi à la fois contre nos exigences répétées, contre le bon sens, contre les recommandations de la "Rénovation Rurale" depuis 1970 et contre les recommandations du Conseil Général ? (mai 1971)

5°) Quelles sommes aurons-nous à payer aux Contributions par hectare et par an, pendant 20 ans, pour ce démembrement et ces destructions formellement rejetés par 400 agriculteurs signataires de notre cahier de doléances Ne devrions-nous pas toucher, au contraire, des indemnités pendant 20 ans en dommages et intérêts ?

6°) Quel est le montant des "rémunérations accessoires" calculées en pourcentages sur travaux, qui seront versées au fonds commun des Ingénieurs du Génie Rural pour ces opérations ?

Pour le Syndicat de Défense et de P
Pour le Syndicat de Défense et Promotion Paysanne
de Plonevez du Faou: le Président :

J. BALPE

Après des articles dans la presse quotidienne, une seconde lettre a été envoyée, en vertu du droit de réponse. Elle n'a pas été publiée :

Le 5 Février 1975

MONSIEUR LE MAIRE,

Après la parution dans la presse des 21 et 25 Janvier derniers, de vos déclarations concernant le "remembrement" de notre commune, nous croyons de notre devoir d'y répondre par la mise au point suivante :

1°) Vous parlez de "parachutage, à propos de deux agriculteurs propriétaires, adhérents de notre syndicat qui ont participé à notre dernière

re manifestation. Nous vous ferons d'abord observer que la distance qui sépare Braspart et Lopérec de Plonevez du Faou est suffisamment négligeable pour qu'on ne puisse que sourire lorsque vous parlez de "parachutage". Ou alors, quel terme employer pour désigner l'importation d'un cabinet de géomètre qui nous vient du département de l'Yonne pour toucher la plus grande partie de la subvention accordée par l'Etat pour les opérations en question ? Que dire également de l'Ingénieur en chef du Génie Rural, venu du midi de la France dans notre département, pour signer "pour le Directeur Départemental de l'Agriculture et par ordre" les plans d'arasement des talus et de déplacement des chemins ?

2°) Vous dites que vous n'avez jamais promis de faire arrêter le remboursement. Aucun d'entre nous ne croit cependant que vous auriez été élu maire de cette commune, si vous n'aviez pas fait cette promesse.

D'autre part, vous dites que cet arrêt du remboursement n'est pas en votre pouvoir. Or, l'exemple de la commune de SPEZET, où le remboursement a été arrêté après décision de la Commission départementale, démontre le contraire.

3°) Vous vous dites surpris de voir "à nos côtés" des exploitants ayant demandé et voté le remboursement en 1964. L'explication est pourtant si simple qu'à notre tour nous pourrions nous dire surpris de votre attitude à cet égard : on avait expliqué à ces agriculteurs que "remboursement" regroupement des terres pour tous dans le respect des droits de chacun. Ils l'ont cru de bonne foi, et se sont maintenant aperçus qu'ils avaient été trompés.

4°) Vous prétendez avoir agi de manière à ce que le remboursement fût établi sur une base "d'arrangements amiables". En fait, vous vous êtes tout simplement contenté de laisser appliquer le plan établi par l'Administration, lequel plan ordonnait l'arasement de 420 km. de talus et le déplacement d'un très grand nombre de chemins, ce qui entraîne de façon irréversible le démantèlement de nombreuses exploitations et la spoliation de nombreux agriculteurs, au profit des autres parties prenantes.

Pour ce qui concerne en particulier les talus, nous devons remarquer que vous préférez parler des talus qui vont nous rester plutôt que de ceux qui nous sont enlevés d'autorité. Que préconisez-vous pour les talus qui, sans figurer au plan d'arasement, ne correspondront plus à l'utilisation du nouveau parcellaire ? Faudra-t-il, comme dans tant d'autres communes, les araser pour en rassembler les débris au milieu des parcelles : procédé qui présente l'avantage de permettre la culture, non plus à l'abri des talus, mais, pour être résolument moderne, autour des talus.

Nous savons que vous ne voulez quand même pas tout supprimer en fait de talus : il faut bien quelques abris pour le maintien du gibier recherché par quelques petits chasseurs locaux, cependant que d'autres chasseurs plus favorisés trouvent de meilleures possibilités en Yougoslavie, ou autres pays non "remembrés".

Veillez agréer...

Dans cette commune, il y a plus de 50 pourvois déposés au Tribunal Administratif de Rennes, rien que pour la zone sud.

Le 12 Février, une centaine de paysans armés de fusils sont accourus à l'appel de l'un d'eux, pour arrêter le bull dozer qui s'attaquait à ses talus, qu'il voulait garder à la fois comme limite de propriété et comme abri pour les cultures et pour les bêtes.

Dans plusieurs autres communes en cours de remboursement, on parle aussi, de "prendre les fusils..."

E T U D E

PROSPECTIVE D'ORGANISATION ECONOMIQUE ET FISCALE

Par M. G. GLOTIN

Conseiller d'Entreprises

1. Les objectifs

Une organisation économique cohérente à proposer aux militants des mouvements bretons et surtout aux citoyens formant la masse doit être exprimée en termes simples et refléter des choix politiques fondamentaux, clairs, et, comparés aux incohérences et absurdités du système français, totalement révolutionnaires dans leurs buts et simples dans leur adaptation.

Il n'est pas question de "casser" brutalement ce qui existe, de nier les interférences des problèmes et de ne pas voir l'imbrication étroite de nos économies. Il n'est pas question non plus de nier notre situation actuelle de dépendance mais de proposer un système qui pourrait être le nôtre, qui pourrait avoir valeur d'exemple et montrer que l'autonomie que nous revendiquons est justifiée par le sérieux de nos projets;

Quelques choix politiques préalables

- 1) notre proposition s'inscrit délibérément dans le cadre d'une économie libérale à mi-chemin du capitalisme sauvage et hypocrite qui est le nôtre et une solution bureaucratique et prétendument socialiste.
- 2) dans la mesure où une collectivité humaine — commune — bro ou région — état ou fédération — a besoin de prélever des impôts pour assurer ses services, l'équité doit être la règle et non l'égalité des revenus, cette fiction stérilisante.
- 3) s'il faut un ou des impôts, au cas où l'émission de signes monétaires supplémentaires est déséquilibrée par rapport aux besoins d'échanges, l'organisation fiscale doit être simple, à l'opposé de la complexité démentielle du système français. Elle doit être simple pour être efficace, ne pas gêner les activités essentielles de création, de production ou d'échanges, et conçue pour rendre impossible, sans objet, ou trop dangereuse la fraude, cette tare inhérente à certains hommes.
- 4) ce sont les individus qui doivent l'impôt (direct ou indirect) et non de vagues "personnes morales" qui ne sont que les oripeaux des cellules économiques de base. Si impôt il y a, tout le monde doit le payer, peu ou prou, et y être sensible, se sentir, par ce biais, concerné. Le système français dit "de redistribution des revenus" divise les citoyens en 2 groupes :
 - ceux qui paient et qui rouspètent
 - ceux qui profitent et qui rouspètent quand même.
- 5) l'impôt direct peut être perçu de deux façons :
 - soit à la perception d'un revenu ou d'un profit
 - soit à la constatation d'une accumulation de revenus ou de profits (le capital est fait d'une telle accumulation).
- 6) Seuls les individus qui créent, produisent, distribuent, ou aident directement à ces tâches sont utiles à la collectivité. Les autres, occupés à des tâches inutiles ou évitables, sont inutiles. Et c'est dans cette prolifération cancéreuse des tertiaires, publics ou privés, dans ce déséquilibre entre les producteurs et les autres qu'il faut voir la cause fondamentale de l'inflation dont les pays qui se disent évolués souffrent

Toute l'organisation économique et sociale, la réglementation juridique et fiscale doivent être conçus pour ne pas accroître et même réduire le nombre de ces travailleurs inutiles.

7) les activités de production, ceci pris dans le sens le plus large, nécessitent des moyens de plus en plus coûteux, donc des capitaux. Et il est juste de rémunérer ces capitaux, publics ou privés, pour qu'ils se perpétuent et couvrent au moins leurs propres frais de gestion. Mais le déséquilibre entre les productifs et les autres, ces autres qu'il faut bien faire vivre par le travail des productifs, contraint le système actuel à prélever sur les productifs une part telle des fruits du travail que les cellules économiques de base ne peuvent plus s'entretenir, s'autofinancer elles-mêmes. D'où le recours obligé au crédit et on est arrivé, aux dires des analystes financiers à considérer comme normal que $2/3$ du produit du travail (profit) aille aux distributeurs du crédit. A noter que la moitié du $1/3$ restant va à l'Etat. C'est donc le $1/6$ seulement des fruits du travail des hommes qui reste dans les entreprises et à leur disposition (d'où l'autofinancement insuffisant et le recours à une organisation bancaire cancéreuse, d'où des dividendes trop faibles et le désintérêt pour la bourse, d'où des participations salariales dérisoires).

C'est ce système, absurde, et fragile, qui est en train de craquer sous nos yeux.

8) une organisation économique équilibrée, c'est-à-dire conçue et maintenue par un pouvoir politique intelligent et ferme, doit pouvoir :

- a) maîtriser les agissements des entreprises trop puissantes ou monopolisantes, états dans l'état ;
- b) réduire les technostructures des unités de production trop fortes (privés, étatiques ou coopératives) qui isolent l'individu et sont, de plus, difficiles à insérer dans un tissu urbain qui doit, lui aussi, rester à l'échelle humaine.
- c) inciter les activités humaines à oeuvrer pour satisfaire les besoins fondamentaux des hommes et non les besoins artificiels suscités par l'intérêt de quelques-uns ou par le pouvoir.

Ces principes étant posés, il reste à énumérer un catalogue de dispositions de toutes natures, à mettre en place progressivement, le lien unique entre ces mesures étant la cohérence de l'objectif poursuivi au plan politique.

2. Les moyens (nous verrons ultérieurement l'ordre des réalisations)

Nous examinerons :

- la suppression totale de l'imposition sur les sociétés
- la suppression de l'anonymat dans certaines transactions
- la refonte totale de la TVA
- la refonte du droit commercial (dans les transactions)
- l'indexation généralisée
- l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- la création d'un type nouveau de Société commerciale
- la simplification et la refonte du système de couverture sociale
- le système du crédit
- la formation économique et professionnelle
- la réforme de la comptabilité.

2. 1. Suppression de l'impôt sur les sociétés

Cette suppression s'impose pour plusieurs raisons :

- a) Cet impôt, trop démagogique, est un véritable stérilisateur de l'activité économique. C'est un non sens absolu, qui démontre qu'aux yeux des technocrates des Finances, l'entreprise est d'abord une cellule

productrice de ressources pour l'Etat et non pas de richesses pour les hommes. De plus l'activité économique ayant sa propre dynamique, sa propre force vitale, la ponction fiscale pousse à la fraude, celle-ci étant parfois nécessaire pour passer un cap difficile.

b) le bénéfice est une notion subjective dès lors qu'intervient l'érosion monétaire et la détermination de "l'assiette" de l'impôt, dans une incroyable diversité d'activités humaines conduit à l'incroyable complexité des dispositions fiscales prises pour cerner ce gibier indéfinissable et qu'on veut définir quand même : le bénéfice taxable. Des milliers et des milliers de fonctionnaires, de conseils, d'experts, de bureaucrates d'entreprises, travaillent sur cette définition ou sa justification. Production effective de tous ces gens = zéro = inflation.

c) le bénéfice est rarement concrétisé par son existence matérielle dans la caisse de l'entreprise, sauf dans les ventes au comptant. Il faut donc, puisqu'il est en réalité chez les clients qui n'ont pas payé, avancer à l'Etat un impôt sur des fonds qu'on ne possède qu'en droit, non en fait.

d) l'érosion monétaire et la pratique comptable admise conduisent à présenter des bilans toujours faux, puisque le patrimoine de l'entreprise n'est jamais évalué en francs constants. Actuellement, sur la base de bilans inexacts :

- l'état prélève un impôt sur un bénéfice qui peut ne pas exister
- les économistes raisonnent sur des chiffres faux et en déduisent leurs récusations
- les dirigeants distribuent des bénéfices fictifs
- les experts de toutes sortes discutent doctement sur des résultats inexacts et des structures financières faussées.

2. 2. Suppression de l'anonymat dans certaines transactions

a) un état ne peut à la fois prétendre à l'équité fiscale et organiser une fuite légale devant l'impôt. Est donc à proscrire l'anonymat dans :

- les placements d'argent en bons de caisse ou bons du Trésor
- le produit des jeux, loteries, tiercé
- les transactions sur l'or
- les transactions sur les titres au porteur.

b) sans prétendre tout écarter, il est aisé de constituer un dossier fiscal complémentaire pour certaines catégories de contribuables, que nous verrons plus loin, en contraignant les commerçants à déclarer certaines transactions, au-dessus de certains plafonds :

- dans certains équipements ménagers
- en aménagements immobiliers
- en antiquités et bijouterie, etc.

Ces mesures sont complémentaires. Elles visent à la connaissance des revenus ou de l'emploi des revenus.

2. 3. La refonte totale de la TVA.

Il est inutile de s'étendre sur la complexité du système français. Un volume n'y suffirait pas. Seuls ceux qui sont au fait de ce problème peuvent en parler, soit qu'ils en souffrent, soit qu'ils en vivent. Présentons seulement les quelques mesures fondamentales et les principes de base qui les inspirent.

a) Suppression de la fraude sur la TVA par la suppression des possibilités de fraude, c'est-à-dire :

- suppression de la T.V.A. pour tous les commerçants, artisans, membres des professions libérales travaillant avec les particuliers. Il est évident que la taxation de la vente au détail, outre qu'elle multiplie les redevables, donc les contrôles, puisque les détaillants sont concernés; permet une diffusion de la fraude d'autant plus tentante que le consommateur lui-même y a intérêt.

- extension de la Taxation au niveau où la saisie est la plus facile (énergie et matières premières de base). Cela existe déjà pour les produits pétroliers. C'est simple (il est facile de contrôler une production ou des importations d'acier, de charbon, d'électricité). Cela provoquera des perturbations dans les prix? C'est certain, mais il est sain d'espérer s'extraire du système actuel sans secousses.

- repression impitoyable de la fraude de "haute volée". C'est seulement une question de courage politique.

b) atténuation de l'aspect égalitaire et donc injuste, de la TVA.

- suppression complète de la TVA sur les produits alimentaires normaux et courants.

c) simplification

- 1 taux unique pour les biens et services

- suppression de toutes les taxes parafiscales cousines de cette TVA et de toutes les exceptions et régimes particuliers qui caractérisent le système actuel

- seules exonérations maintenues : les produits alimentaires courants et les exportations.

Quelles peuvent être les objections?

- Risque de perturbation des prix? Oui, mais c'est le risque à accepter
 - Comment fonctionneront les divers organismes alimentés par les taxes parafiscales? Ils recevront leurs subsides d'une autre façon, c'est tout. Il faut en finir avec ces multiples apparences d'un même et unique tonneau sans fond (au singulier).

- Et les produits de luxe ne seront-ils pas surtaxés? Pourquoi ces produits seraient-ils surtaxés si les revenus qui ont permis leur acquisition l'ont été?

2. 4. La refonte du droit commercial.

Cette refonte ne doit porter initialement que sur un seul point mais il est capital : " le transfert de propriété d'un bien quelconque n'a lieu que lorsque le paiement du prix convenu a été effectué". Les conséquences de cette novation sont très importantes.

a) Une marchandise non payée reste la propriété du vendeur et celui-ci en cas d'impayé, reprend son bien ou, si celui-ci a été revendu, obtient le paiement direct du prix par le nouvel acquéreur. Ceci est très important dans le cas de liquidation judiciaire ou de faillite de l'acheteur et peut éviter les "effets en chaîne" de ces événements.

b) logiquement, tout acheteur d'un bien peut exiger du vendeur la preuve que ce bien a déjà été payé par le vendeur*. Ceci conduit à transférer sur le négoce la charge des emprunts bancaires pour financer les stocks. Actuellement, ce sont les producteurs, par les crédits qu'ils consentent à leurs clients négociants, qui financent ces stocks. Ces producteurs ne doivent avoir que le souci du financement de leurs moyens de production et de leurs stocks propres.

c) L'encaissement du prix, seul, constitue la matérialisation de la vente et du profit et, par conséquent, détermine l'assiette fiscale, tant pour la T.V.A. que pour l'impôt sur le revenu. Actuellement, les entreprises doivent avancer l'impôt, alors qu'elles ne recevront que plus tard la contre-partie "liquide" de leur activité (chiffres d'affaires et profits qui ne sont que virtuels tant que le prix n'a pas été encaissé) De plus, en période d'érosion monétaire, importante, l'Etat encaisse l'impôt en unités moins dévaluées que celles encaissées ultérieurement par l'entreprise. d) La notion de bénéfice ou de revenu, dès l'instant que l'encaissement du prix ou le paiement d'une charge sont seuls pris en compte pour leur détermination (ou leur compensation, par inscription en compte courant par ex.) indépendamment de l'aspect fiscal, prend un tout autre intérêt sur le plan économique puisque exprimée en disponible réel.

* Note de D.B. Conséquence logique; mais impraticable...

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnements : un an : 30f.
C.C.P. Mlle KERHUEL M.A. 1682 46 Y - RENNES
Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

Documents : Tentative de contrôle sur les associations de la loi de 1901 - CIRCULAIRE CHIRAC. Offensive fiscale.
OPINION D'UN ELU D'ILLE-et-VILAINE SUR LA CROISSANCE DE RENNES.

La fin de l'étude de M. GLOTIN ne nous étant pas parvenue en temps voulu, nous la reportons au mois prochain.

L'ABERRI EGUNA AURA-T-IL LIEU ?

Nos amis Basques doivent tenir leur ABERRI EGUNA (Fête nationale) à GUERNICA, sous domination espagnole, le Dimanche de PAQUES...

L'auto-satisfaction officielle, il faut l'avouer, surprend le public. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser. Si la balance des comptes est meilleure qu'on ne l'espérait, cela tient à deux raisons complètement extérieures : un hiver exceptionnellement doux, qui a permis d'importantes économies de fuel et la baisse du dollar, qui allège les paiements.

Par ailleurs, la situation apparaît mauvaise - d'autant plus que le gouvernement en semble inconscient... Le chômage a pris une ampleur inquiétante et n'est probablement pas encore à son maximum; cependant, il n'empêche pas les grèves, tellement le mécontentement est partout... L'indemnité de chômage promise à 90 % commence à peine à passer aux réalisations; il semble que peu de chômeurs sont considérés comme étant dans les conditions voulues.

En BRETAGNE, l'enquête faite par les Chambres de Commerce sur les perspectives prochaines, conclut à une légère progression dans les activités alimentaires et la mécanique - et même dans l'automobile, (qui part de très bas) la stagnation pour le reste et encore une baisse dans les papiers-cartons. Il n'est pas certain que la légère amélioration générale constatée en Janvier se maintienne. La cascade de dépôts de bilans de l'automne a sérieusement affaibli l'appareil de production et l'insuffisance des mesures de relance risque d'en provoquer d'autres. Il n'y a pas de politique économique plus stupide que celle de ces continuelles "dents de scie", dont on a fait une "méthode" et un dogme. Aucune entreprise ne peut planifier un développement raisonnable. Celles qui commencent sont immédiatement étranglées. Seules peuvent tenir les affaires anciennes et importantes qui disposent de solides réserves. Mais on aboutit à l'impossibilité de renouveler l'appareil - c'est à dire à une sclérose complète. La concentration qui en résulte aggrave le chômage et construit des situations de monopole qui permettent des hausses de prix

exagérées. Autrement dit, la médication aggrave le mal...

Un autre problème que la réforme Haby n'est pas près de résoudre : l'inadaptation de la formation scolaire prépare des chômeurs... On a recensé plus de 7 000 jeunes sans qualification, qui ont refusé de passer par l'école technique, craignant de se voir condamnés à rester éternellement O.S. s'ils ratent leur C.A.P.. Mais les voilà voués au chômage, car même dans le tertiaire, il faut une qualification ! et le nombre des emplois qui y sont disponibles n'est pas indéfini... Désaffectation du travail manuel... On a rendu non-rentable sa forme artisanale qui présente un intérêt humain; et voici que personne ne veut plus de cette division du travail à outrance qui était seule considérée comme rentable...

Tous les dogmes sont contredits. A l'origine de la crise actuelle, une confusion complète entre des notions dont tout le monde parle sans savoir ce que les mots veulent dire: hausse des prix et inflation monétaire ne sont pas synonymes, contrairement à ce qu'on écrit partout. La hausse des prix peut avoir des causes qui ne sont nullement monétaires: c'est le cas actuel, et depuis longtemps. Elle peut alors s'accompagner d'une pénurie de numéraire - qu'elle aggrave : c'est le cas depuis des années. Le niveau effarant, largement usuraire auxquels montent les taux d'intérêts officiels (même en commençant à baisser un peu) le démontre. Cette hausse aurait été impossible en cas d'inflation monétaire. M. Giscard d'Estaing a fait sursauter les économistes, qui savent ce que les termes techniques veulent dire en déclarant que l'inflation était la cause d'excédents de stocks qu'on ne pouvait écouler. L'excédent des stocks est au contraire l'un des indices de la pénurie de numéraire...

Autrement dit, on est parti d'une interprétation fautive de la situation ; puis on a voulu appliquer des mesures générales et uniformes alors qu'il aurait fallu une analyse beaucoup plus précise et des mesures adaptées à chaque branche - et pas du tout celles qui ont été prises. Mais au lieu de rectifier les erreurs, on continue à appliquer une thérapeutique devenue un dogme, quels que soient les résultats prévus.

En attendant une amélioration, toutes les catégories sociales manifestent, des ouvriers aux lycéens... Les pêcheurs ont refusé de reprendre la mer devant la baisse des cours et les paysans constatent la dégradation de leur pouvoir d'achat. Ils se demandent comment faire face à l'année qui commence, devant la hausse des factures d'engrais. La grève des employés du Crédit Agricole est soutenue par les Paysans Travailleurs et la concentration des terres, poursuivie par tous moyens, y compris par de remboursements iniques, qui deviennent de plus en plus orageux, aboutit à couper en deux la classe agricole... Il n'y a vraiment pas lieu d'être fiers de la politique suivie. Et pourtant, l'on ne songe qu'à continuer...

Le 1er Mars, à PONTIVY, a été créée la FEDERATION DES PAYS DE BRE-TAGNE, qui réunit les Comités d'Expansion Economique des différents broiou. Le siège est fixé à Pontivy.

Le C.E.L.I.B., qui a déménagé de Rennes à Redon, où il se trouve à la jonction de la Région officielle BRETAGNE et de la LOIRE-ATLANTIQUE, a modifié ses structures pour s'ouvrir aux personnes physiques, aussi bien qu'aux représentants des collectivités et prend des positions plus avancées, en déclarant par la bouche de M. Cl. CHAMPAUD, Président de l'Université de Rennes, qu'il "faut sortir du système colonial".

Pour bien marquer sa volonté de réunification, le C.E.L.I.B. II a élu pour Président un Conseiller Général de Loire-Atlantique, M. Bernard Professeur au Lycée Jules Verne, /LERAT

IL Y EN A TOUT DE MEME...

On nous a raconté que les centrales nucléaires ne laisseront pas échapper la moindre radio-activité...

Mais le JOURNAL OFFICIEL du 4 Janvier a publié un décret N° 74-1181, du 31 Janvier 1974 réglementant les rejets d'effluents radio-actifs liquides provenant d'installations nucléaires...

Il y a donc des effluents radio-actifs ? ?

On nous raconte qu'il n'y a jamais eu d'accidents dus à la radio-activité dans toute l'industrie nucléaire...

Il y a peu, nous avons appris que le personnel d'une entreprise américaine avait constamment du plutonium dans les urines...et une employée est morte brusquement, sans qu'on ait daigné révéler la cause... Elle aussi avait du plutonium dans les reins...C'était en Amérique, direz-vous: la course au profit...E.D.F. est nationalisée !

Mais "LE MONDE" du 19 Mars 75 publie un article relevant de nombreux cas d'irradiation parmi le personnel de cette industrie. Il nous apprend en outre que les dossiers médicaux des travailleurs (des centres nucléaires) sont considérés comme confidentiels - même vis-à-vis des intéressés. Comme cela on ne risque pas d'établir des statistiques de la fréquence des cancers et des leucémies parmi le personnel, qui n'aura pas le droit de savoir de quoi il est malade !

Mais on connaît au moins un cas mortel de contamination à SACLAY. Des "petits" accidents, il y en a eu plusieurs centaines. Et en Amérique, il y en a eu de graves.

Avis à ceux qui avaient trop facilement admis que les travailleurs de l'atome étaient mieux protégés que les autres. En théorie, oui. En pratique, on oublie souvent d'observer les normes de sécurité - et il y a tellement d'inconnues !

Les syndicalistes C.F.D.T. et C.G.T. de l'E.D.F. et G.D.F. viennent de réclamer un moratoire du programme de centrales nucléaires en raison des "inconnues technologiques, écologiques et médicales" et des dangers courus par le personnel.

Les 400 signataires du manifeste des scientifiques sont actuellement 1500.

Le CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE, sans opposer un non absolu a réclame une information beaucoup plus complète avant de se prononcer et n'a pas désigné de site. La population est massivement opposée.

En Allemagne et en Alsace, la population des communes voisines des deux côtés du RHIN occupe le site de la future centrale de WHIL et campe sur le terrain en se relayant. Si l'opposition populaire l'emporte, tout le programme des centrales nucléaires sur le Rhin peut être remis en question.

ADSAV 1532 a constitué une commission de techniciens pour étudier la production d'énergie électrique à partir de nos anciennes retenues de moulins. Un questionnaire d'enquête est établi et nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Faire une fiche par moulin.

COMMUNIQUE

Comité de Coordination
53 rue François Le Levé
56100 LORIENT

GROUPEMENT ANTINUCLÉAIRE BRETON (GANB)

Nous vous informons de la création dans notre région d'un nouveau mouvement dont le but précis est de lutter contre toutes les implications civiles et militaires de l'énergie nucléaire. Partant du principe que cette énergie est dangereuse, et doit être absolument écartée, nous donnons un sens nouveau à la contestation nucléaire et d'une manière plus tranchée.

Notre action se situera en deux temps :

- Information de la population (et pas seulement des gens concernés directement par les dangers nucléaires)
- Lutte systématique contre le nucléaire, avec la participation d'une population désormais motivée.

Mais cette action ne pourra se dérouler que dans le cadre suivant, et qui doit être le véritable caractère de notre démarche:

1 - Nécessité de placer le problème nucléaire dans son véritable contexte, nécessité de remettre en cause ce contexte (le "système economico-politico actuel"); d'où celle de ne pas demeurer un mouvement figé et plein d'équivoques, c'est à dire de nature "apolitique": au contraire, nous lui préférons un mouvement dynamique et dont la ligne politique restera bien définie; le mouvement doit en effet partir d'une politique écologique telle que se la définit le Mouvement Ecologique.

2 - Par conséquent, le GANB doit demeurer parfaitement indépendant, libre d'action et non assujéti à quelque puissance particulière que ce soit. Ce qui n'exclut pas la participation du GANB à un stade ultérieur aux activités des mouvements écologiques bretons, français ou européen.

3 - Pour répondre à cette aspiration, le GANB propose une organisation souple, non centralisée, non monopolisée. Voici cette organisation :

- Groupes ou comités locaux entièrement autonomes et autogérés. (exemple : le GANL : Groupe antinucléaire de la région de Lorient)

- Comité de Coordination réunissant les efforts des différents groupes et permettant de faire passer plus facilement l'information entre eux.

4 - Aussi précise que soit la ligne politique du GANB, elle demeurera large dans la mesure où ces principes seront admis. Cette politique écologique ne pourra en outre véritablement s'accomplir que si le mouvement :

- N'exclut ou n'écarte personne et laisse tout individu quelqu'il soit (sans différenciation d'aucune sorte) exprimer son opinion ou proposer son action.

- Ne boycotte personne, individus ou groupes, en empêchant le libre passage de l'information (pas d'esprit de concurrence au sein du mouvement.)

- N'utilise pas hypocritement des documents ou des compétences dans un but inavoué: ériger sa propre personne, servir ses propres intérêts.

AU CONTRAIRE, LE GANB DOIT RESTER HONNETE AVEC SOI-MEME et avec les groupes et les individus qui le composent, en incluant en son sein le principe de DEMOCRATIE.

5 - La lutte écologique doit se faire dans un esprit de non-violence à l'égard de l'adversaire. Cette attitude stipule des implications sur tous les plans de la lutte anti-nucléaire : dans les manifestations publiques en tous genres, réunions, débats, etc. Il s'agit de motiver les gens (sans démagogie) non d'élargir le fossé entre adversaires ; il ne faut donc pas adopter une attitude sectariste.

6 - C'est pourquoi le GANB pourra élargir son action en collaborant avec des mouvements opposés à l'industrie nucléaire, mouvements bretons notamment, sans pour autant corrompre ses idées et ses principes qui sont ceux de la mentalité écologique désormais définie.

7 - Nous rappelons que ce mouvement est large, qu'il n'exclut personne : ce seront ses membres qui auront à décider du caractère exact de la lutte à entreprendre. Outre l'esprit défini ici, rien n'est imposé au départ pour ce qui est de l'orientation de notre action.

Pour décider de cette action, nous invitons tous les groupes et les personnes intéressées à :

SE REUNIR LE DIMANCHE 30 MARS, à 18 H. au Palais des Congrès à LORIENT (après le congrès de NATURE ET VIE) il s'agit de lancer le mouvement. Cotisation : 10 f. Prendre contact avec le comité de coordination pour la création de groupes locaux.

LES RECHERCHES D'HYDROCARBURES

"A Pâques ou à la Trinité ?" commence à titrer la presse régionale.

On nous avait promis que les forages commenceraient en mer d'Iroise en Avril. On parle maintenant de les reporter en Septembre... On attend sans doute les tempêtes de l'automne, ce qui fournira un excellent motif de reporter encore de six mois...

Pour expliquer ce retard, on nous ressort le serpent de mer de la zone contestée entre la Grande-Bretagne et la France. A remarquer que la zone en question ne se trouve aucunement entre Paris et Londres; mais entre nos frères corniques et nous et que si on nous laissait nous entendre directement, la solution serait rapidement trouvée.

De toute façon, cette zone contestée ne concerne qu'une bande étroite à l'entrée de la Manche - très prometteuse dit-on, mais où les forages seront rendus difficiles par l'intense circulation de navires entrant dans la Manche.

Seulement... Les Français regarderont-ils jamais une carte ? cela n'empêche pas le moins du monde de forer devant Ouessant et plus au sud.

Trois permis de recherches sont en cause, dont on nous dit tous les 15 jours qu'ils vont être signés incessamment. Les pétroliers ont inventé des dénominations quelque peu fantaisistes. Ils auraient bien fait de s'informer dans le pays... La "mer d'Iroise" est déjà une forte extension d'un simple détroit... La "mer Celtique" existe; mais elle ne se situe pas au sud du Finistère et du Morbihan (Londres pourrait réclamer); quant à "l'Armor maritime", plus à l'est, il provoque un éclat de rire : traduction "la Mer maritime".

La vraie raison des attermolements ? J'aurais tendance à la trouver... dans la mévente actuelle du pétrole. Grâce à un hiver exceptionnellement doux et à quelques restrictions, les stocks sont au plus haut; les puits des déserts ont dû diminuer leur débit et les Compagnies espèrent que les prix du pétrole arabe baissera... Dans ce cas, inutile d'engager dès maintenant de coûteuses recherches marines.

L'affaire de TI-Vougeret, (camp militaire en projet sur la commune de Dineault, auprès du Menez-Hom) est à surveiller. La contestation va être beaucoup plus difficile qu'au Larzac: la majeure partie des terrains avait été achetée par des Belges qui ont revendu sans difficultés à l'armée. La commune tente un baroud d'honneur devant le Tribunal Administratif - mais elle ne possède qu'une superficie trop petite pour gêner...

LE TRANSFERT DE LA CAPITALE REGIONALE

L'idée lancée par ADSAV 1532, dans notre numéro 106 en Mai 74, a rapidement été reprise par de nombreuses revues bretonnes et par la grande presse : transporter la capitale régionale en CENTRE-BRETAGNE.

Au mois de septembre, avant la session du Conseil Régional, ADSAV 1532 a écrit à tous les Conseillers Régionaux des trois départements les plus intéressés à ce changement : Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, pour en signaler les avantages :

- position centralé de PONTIVY, qui réduit les distances pour l'ensemble des usagers;
- obliger l'administration à équiper la Bretagne centrale;
- faciliter le rattachement de NANTES.

L'idée était logique et c'est pourquoi elle a rencontré immédiatement elle a rencontré immédiatement un accueil favorable, qui oblige à remettre en question la désignation de Rennes faite par PARIS. A la surprise générale, le Préfet de Région déclara aux journalistes qu'il était prêt à faire ses valises. La suite semble démontrer que c'était seulement une façon de cacher son jeu.

Un préfet français est-il capable de regarder une carte ?? Il est vraiment permis de se le demander...

Pour trouver une riposte, le jeu habituel : susciter un concurrent. Les Conseillers Régionaux étant revenus à la charge en Février et réclamant une salle plus commode et "de prestige", le préfet fit solliciter la municipalité de Brest d'offrir une salle au Conseil... Brest se montra peu empressé à engager des frais: la salle de conférence municipale avec quelques aménagements. Quant au prestige?... Les Brestoï, eux, savent regarder une carte et n'ont pas d'illusions : leur position est beaucoup trop excentrique; les séances du Conseil de Région ne pourront y être qu'épisodiques; un investissement immobilier ne se justifie pas.

PONTIVY offre, immédiatement disponible:

- soit l'une des grandes galeries du Château des Rohan (XVe s.) qui vient d'être fort bien restauré par les Beaux-Arts: voici pour le prestige;
- soit, si l'on préfère du moderne, l'une des deux salles de conférences annexes de la salle des Fêtes. Salles très commodes que demandent toutes les organisations qui veulent réunir une assistance venant des deux extrémités de la Bretagne. PONTIVY joue déjà en fait le rôle de point de rencontre qui est celui d'une capitale.

Il y aurait bien à Rennes une salle réunissant les conditions de prestige réclamé : mais c'est la dernière que le préfet envisagerait ; elle est hantée des fantômes historiques qu'il redoute le plus : la salle des ETATS DE BRETAGNE, au Parlement...

Au mois de Mars, le Préfet a présenté au Conseil de Région deux formules au choix, d'arrangement de la salle du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, à la préfecture de Rennes, en vue de l'aménager pour ses séances. Les Conseillers réclamèrent un projet en Centre-Bretagne. Le Préfet feignit de ne pas comprendre ce qu'ils voulaient... "les terrains n'étant pas au même prix à Rennes, Brest ou Pontivy. Or M. le préfet sait très bien :

- 1°) qu'à Rennes, il n'y a plus aucun terrain disponible dans le centre et que ce qu'on lui demande est hors de Rennes...
- 2°) que Brest, en raison de sa position extrême excentrique, ne peut pas être en question pour une installation permanente;
- 3°) que Pontivy dispose d'un terrain de 7 ha en plein centre, immédiatement disponible, qui appartient déjà aux Domaines. La municipalité lui a envoyé, fin 74, un rapport circonstancié.

La question posée n'avait donc aucun sens.

Acculé, M. PHILIP a fini par déclarer que le chef-lieu de Région restera Rennes; l'administration restera à Rennes; l'assemblée peut siéger ailleurs.

Là-dessus, le Conseil Economique et Social - qui, jusqu'ici avait paru plutôt favorable à Rennes, commença lui aussi à se fâcher et protesta qu'aucune confusion ne doit s'établir entre la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et les services régionaux...

(Avis à M. PONIATOWSKI, qui tient à faire cumuler les deux rôles de préfet régional et de préfet départemental - alors que tout le monde proteste et que ce cumul est parfaitement illogique. Mais peut-il jamais y avoir quelque chose de logique dans l'administration française ?...!)

Rien n'est donc tranché : le Conseil de Région refuse d'examiner les projets du Préfet, tant que celui-ci refusera de présenter un projet alternatif pour la Bretagne centrale...

Et pourquoi, après tout, serait-il nécessaire que le projet soit présenté par le préfet ? Nous sommes bien capables de les mettre sur pied nous-mêmes. (Avis au CELIB II, s'il veut faire une entrée en scène remarquée...)

Quant à nous, nous disons à M. PHILIP : "Prenez garde : si vous vous obstinez à rester à Rennes, vous resterez tout simplement préfet d'Ille-et-Vilaine et nous nous passerons de préfet régional. Nous n'avons aucun besoin de ce personnage et ce que nous souhaitons, c'est la suppression complète de tous les préfets... A ruser de cette manière, avec des ficelles qui sont des cables, vous vous mettez la corde au cou".

Le Conseil de Région a évoqué de sa propre autorité deux questions que le Préfet avait "oubliées" :

- Mettre à l'étude la coopération avec les autres régions et, en premier lieu, les Pays de Loire.
- Adhérer au Comité Permanent des Régions périphériques maritimes d'EUROPE. (créé à Saint-Malo en 1973, au cours d'un congrès organisé par le CELIB) Reste à savoir comment la Région parviendra à verser la cotisation prévue - 25 000 f. - les textes sur la régionalisation n'ayant pas prévu que nous puissions regarder au delà de l'hexagone.

Le C.E.S. a institué des correspondants permanents pour se tenir au courant de l'évolution économique dans chacun de nos "Pays".

Une séance commune entre les deux assemblées a été décidée pour examiner les résultats de la seconde réunion de la conférence de Caracas, qui se tient à Genève; les centrales nucléaires (voir ci-dessus) et les recherches d'hydrocarbures.

Le principe de la création de l'INSTITUT CULTUREL BRETON a été adopté, en ajoutant l'épithète "Régional". Une commission a été désignée, pour étudier, sous l'angle financier, le projet établi par l'Université. Trois localisations sont en ligne : GUINGAMP, LORIENT, PONTIVY-MUR-de-BRETAGNE. Cette dernière est celle qui a les meilleures chances en raison de sa position géographique, qui permet une fréquentation par les deux côtes à la fois et se trouve à la jonction de la Basse-Bretagne et du Pays Gallo. En outre, le Village de Vacances de MUR peut jouer le rôle de cité universitaire pendant l'année scolaire à condition de placer les locaux de cours et la bibliothèque à MUR et en se servant, pour

les manifestations extérieures de la très bonne salle de théâtre de Pontivy et des locaux d'exposition qu'offre le Château des Rohan.

Diverses subventions ont été attribuées et le Conseil de Région a entendu et discuté des rapports sur la situation de l'élevage et de l'agriculture et sur les lignes secondaires de la S.N.C.F.

ROMANS POLICIERS (suite)

qui risquent de ne pas rester du simple roman...

La presse régionale a signalé qu'un certain nombre de membres du Mouvement Breton ont reçu des lettres postées le 5 Mars, les unes à Saint-Brieuc, les autres à Brest, adressées à leur nom (dont l'un pourtant n'est guère connu que sous son pseudonyme d'écrivain...) avec la mention "Membre du F.L.B." - ce qui, pour plusieurs est d'une totale invraisemblance, contenant des menaces accompagnées d'un bla-bla en style 1944.

Il y en aurait eu une cinquantaine (?) dit la presse. Parmi lesquelles les anciens détenus de 1972 - pas difficiles à identifier - et des éléments divers qui se sont fait remarquer par leur participation à des manifestations et quelques syndicalistes agricoles dans le même cas. C'est à dire finalement des gens qui n'ont aucune probabilité de faire partie actuellement du F.L.B. : lequel se garde bien de se faire remarquer.

Les destinataires des lettres ont déposé une plainte.

Mais ce qui est grave c'est qu'il y a eu un commencement d'exécution. Une voiture a été trafiquée. L'accident aurait pu être très grave si un ensemble de circonstances ne l'avait fait échouer. De l'avis formel du garagiste qui a réperé, cela ne pouvait pas se produire fortuitement : il fallait qu'une main soit intervenue. Mais il faut remarquer ceci :

1°) Ce n'était pas la personne visée qui se trouvait dans la voiture; mais deux autres membres de sa famille.

2°) Si au moment crucial, un autre véhicule, un motocycliste ou un cycliste s'était trouvé la croiser, c'est ce tiers qui aurait le plus da ngereusement écopé. On voit l'absurdité du procédé.

3°) Un fait curieux a attiré l'attention. La voiture a certainement été trafiquée dans la nuit du samedi 8 Mars au dimanche 9. Or les chiens et ceux du voisin n'ont pas aboyé. Le dimanche matin, ils étaient encore tous muets. Il existerait parait-il des pilules qui empêchent les chiens d'aboyer.

(Précaution élémentaire : faites coucher le chien à l'intérieur de la maison; le chien lâché à l'extérieur ne sert plus à rien...)

Nous faisons remarquer que le F.L.B. a toujours pris des précautions pour éviter que les plasticages fassent de victimes; mais qu'ici, on a cherché à tuer.

Quelle peut être l'origine des lettres ? Une série de recoupements, y compris le fait que dans le cas ci-dessus il fallait très bien connaître les lieux pour s'y repérer de nuit (ce qui limite le nombre des "possibles": et l'on n'est pas sans savoir qui s'est fait "récupérer") ont éclairé la question. Nous sommes en présence d'une opération exécutée par le SAC, avec par derrière des renseignements que la police seule pouvait donner. Elle a fait chou-blanc à la fin de 1974. Cela a fait très mauvais effet à Paris.

Quant à l'explosion de la villa de St Brieuc, personne ne croit qu'il s'agisse réellement du F.L.B.. La revendication ne s'est manifestée qu'au bout de 4 jours et ne correspond à aucun motif logique.

LE CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE

C'est en 1970 qu'est née l'idée de créer à NANTES un pôle d'animation culturelle permettant à tous les groupes et associations concernés par les activités de culture populaire dans le Pays Nantais, de se rencontrer et de travailler ensemble.

M. Alain EON fut à l'origine de cette initiative; il prit de nombreux contacts et trouva rapidement un certain nombre de collaborateurs. Parmi les encouragements et les appuis immédiatement reçus, rappelons ceux de M. Emile ALLAIN, Vice-Président de B.A.S., de M. Jean RENAUD, animateur du Cercle Celtique d'ORVAULT, du Dr Jacques PRAUD, à cette date Président de la Confédération KENDALC'H, du Professeur KERNEIS, aujourd'hui Président de l'Université de NANTES, de l'Amiral DOUGUET, de Me Henri FOURNIS, Conseiller Général, de M. Jean du DRESNAY, Président du Conseil Général, de M. André MORICE, Sénateur-Maire de Nantes, de M. Michel CHAUTY, Sénateur-Maire de Saint-Herblain, et de nombreuses autres personnalités.

Sous l'impulsion dynamique de M. Vincent BOUTS, animateur né et sympathiquement connu de tous les milieux culturels de Nantes, de Loire-ATLANTIQUE et de BRETAGNE, le CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE prit vraiment son envol à partir de 1972.

L'incendie qui, le 28 Janvier, venait de détruire le toit de la cathédrale St PIERRE, donna aux différentes associations culturelles bretonnes l'occasion de montrer ce qu'elles pouvaient faire en travaillant ensemble. Un grand gala de musique populaire organisé au profit de la restauration de la cathédrale, le 29 Juin 1972, attira plus de 2 000 personnes sur le Cours St-Pierre et permit aux organisateurs de remettre un important chèque à la Ville de Nantes.

Rapidement, le CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE commença à jouer un certain rôle dans l'animation culturelle de l'agglomération nantaise, notamment à travers l'action de ses différentes commissions de travail présidées d'abord par M. Alain EON, puis par M. Yann POUPINOT.

Les animateurs du Centre Nantais de Culture Celtique prirent également une part active à l'organisation du CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL de 1974. Le Centre fut terriblement éprouvé au mois d'Août 1974 par la mort de son principal animateur, Vincent BOUTS, décédé après une longue et cruelle maladie. Organisateur d'une valeur humaine exceptionnelle, il avait su donner vie au Centre Nantais de Culture Celtique et mobiliser autour d'un but commun tous ceux qui, dans le Pays Nantais, travaillent pour le développement d'une authentique culture populaire, quelles que soient leurs idées politiques ou philosophiques.

A partir de l'automne de 1974, le C.N.C.C. a lancé à Nantes un cycle de conférences mensuelles. Elles permettent de traiter les sujets les plus divers : musique, histoire, économie, etc., mais se rapportant toujours à la Bretagne ou aux autres pays celtiques. En outre, il organise d'autres manifestations sur le plan culturel: concerts, bals bretons quinzaine celtique, dans les rues piétonnes du centre de Nantes, feux de la St Jean, tables rondes.

Président : M. Yann POUPINOT, 24 rue du Bocage - 44000 NANTES
 Secrétaire : M. Albert LAOT, 1 rue du Chêne Cartier - 44000 NANTES
 Trésorier : M. Fernand MORIN, 22 rue Dupleix - 44100 NANTES;
 C.C.P. : CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE 1500 29 NANTES

Cotisation annuelle : 30 f. pour les personnes physiques; 10 f. pour les personnes morales qui s'engagent à participer dans l'année à une manifestation culturelle au bénéfice du CNCC. Une trentaine de groupes et d'associations en font partie, représentant près de 2 000 personnes.

COMMUNIQUE

EMGLEO BREIZ

PUBLICATIONS RECENTES

Deux publications nouvelles sont à signaler à l'attention de tous ceux qui suivent et qui appuient le développement de l'enseignement breton.

- Tout d'abord, la collection "STUDI", qui vient de prendre son départ avec, comme première livraison, une "Bibliographie des publications en langue bretonne" pour l'année 1973, par Fanch BROUDIC, Documentaliste au Centre de Recherche Bretonne et Celtique (Faculté des Lettres, Brest) Premier travail de ce genre, ce livret, qui dresse un tableau exhaustif des efforts remarquables réalisés dans le domaine des éditions en breton, sera précieux aux enseignants, étudiants, chercheurs, etc.

- Le second ouvrage de la collection STUDI sera un conte de LUZEL : "ROUE AR PORTUGAL", présenté sous forme de fiche d'étude (texte et annotations et accompagné d'un film fixe et d'un enregistrement magnétique : une édition originale donc et qui sera appréciée par les professeurs de Breton notamment.

- Les deux autres livraisons annoncées pour la première année de la revue seront un "MANUEL DE TOPONYMIE BRETONNE", de B. TANGUY et le début du "Nouveau dictionnaire pratique Français-Breton", auquel travaillent Yann Le Du et Yves Le Berre - auteurs par ailleurs de la "Méthode audiovisuelle de Breton" parue au début de l'année scolaire. Y. le DU et Yves Le BERRE sont tous deux professeurs de celtique à l'Université de Bretagne occidentale. Ils sont les directeurs de STUDI, qui est édité par le CENTRE REGIONAL DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE de Rennes. Abonnement à STUDI : 25 f. pour 4 numéros : C.C.P. 9404-75 Rennes, au nom de M. l'Agent comptable du C.R.D.P.

Sous les auspices de la Fédération des œuvres laïques du Finistère vient de paraître "C'HWI VO BREZONEGERIEN", Méthode audio-orale de Breton, qui va faciliter considérablement la tâche des instituteurs et institutrices qui ont résolu de commencer une expérience d'enseignement de notre langue. Les 78 "leçons" que propose l'ouvrage sont destinées, ainsi que le dit le titre, à des non-bretonnants. D'autres ouvrages existent déjà pour initier les bretonnants à la lecture et à l'étude de leur langue maternelle; de nouveaux manuels sont en préparation ou en voie d'édition, par A LE MERCIER et l'équipe pédagogique dont il fait partie. Une équipe qui a mis à son actif ces dernières semaines une "SKOL VREZONEG AR MERHER" (Ecole bretonne du Mercredi) créée à Brest, dans le cadre de la F.O.L. du Finistère et qui compte plus de 200 inscrits. Les enseignants intéressés doivent écrire à M. LE MERCIER, 6 rue Beaumarchais - 29200 BREST.

La Revue "BRETAGNE EXPANSION" a publié un numéro (40 p. illustrées) intitulé :

DU PETROLE AU LARGE DES COTES BRETONNES

par Raymond LETERTRE (15 f.)

et un recueil de 12 chroniques parues dans Armor, du même auteur :

UN AN D'ASSEMBLEES REGIONALES (10 f.)

Les demander à O.R.P. éditions - B.P. 645 - 35008 RENNES CEDEX

COMITE " SAUVER PARIS "

Communiqué

Le 27 Janvier 1975, Jacques CHIRAC a adressé aux Préfets de Régions une circulaire, dont l'objet est le suivant : RAPPORTS ENTRE LES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET LES ASSOCIATIONS ASSURANT DES TACHES D'INTERET GENERAL.

Traitant essentiellement des associations qui reçoivent des aides publiques, la circulaire du Premier Ministre aborde aussi des problèmes qui concernent toutes les associations .

Nous lisons p.1 par. 4 : "...LA PUISSANCE PUBLIQUE NE PEUT LAISSER LE SOIN AUX ASSOCIATIONS DE DEFINIR LES ORIENTATIONS GENERALES DES POLITIQUES AUXQUELLES ELLES CONTRIBUENT." Or il est bien évident et particulièrement à l'heure actuelle, que la Puissance Publique ne saurait se prévaloir seule de l'intérêt général. Et c'est d'ailleurs la fréquente méconnaissance de cet intérêt par la Puissance Publique qui est à l'origine de nombre d'associations. L'intérêt général ne saurait se ramener à celui de l'appareil d'Etat et il ne saurait méconnaître les intérêts collectifs et légitimes des populations organisées.

Nous devons donc revendiquer pour les associations le droit de définir les orientations générales des politiques auxquelles elles contribuent.

La circulaire CHIRAC tend à renforcer les contrôles sur les associations, y compris sur celles ne recevant pas d'aides publiques (p.5 §9 et 10) et l'on peut se demander si la crainte de voir les associations jouer un rôle important lors des prochaines élections municipales n'est pas à l'origine des multiples manoeuvres dirigées contre nos groupements.

Note de D.L. - Nous avons en main ce texte (7 pages) Voici les parag. 9 et 10 de la p.5

" Le contrôle général de la loi de 1901 est relativement réduit. Il porte sur les associations déclarées; mais surtout sur les associations reconnues d'utilité publique.

C'est ainsi que l'autorité administrative et l'autorité judiciaire peuvent vérifier, au siège de l'association, le registre sur lequel doivent être consignés tous les changements intervenus dans l'administration ou la direction de l'association. Il convient de rappeler que les corps de contrôle des administrations peuvent normalement être chargés de l'inspection des associations considérées tant au plan administratif, pédagogique, culturel, technique, que financier."

Tout changement dans l'administration et la direction devant être déclaré à la préfecture dans les 3 mois, l'administration et la justice n'ont aucun besoin de se déranger pour vérifier ce fameux registre, qui ne contient pas un mot de plus que ce qui a été déclaré. Quant à l'énumération finale des domaines à contrôler, elle est abusive. Le contrôle financier par l'administration n'est autorisé que dans deux cas : si l'association reçoit des subventions d'organismes publics et uniquement quant à l'emploi de ces subventions; si le groupement est déclaré comme parti politique: ceux-ci étant soumis à une réglementation spéciale sur l'origine de leurs fonds et leur emploi. Le contrôle judiciaire de la gestion financière ne peut intervenir qu'en cas de plainte pour malversations.

Quant aux autres domaines énumérés, les associations sont absolument libres, tant qu'elles ne commettent aucune infraction de droit commun. L'administration n'a aucun titre à

les contrôler. Elle n'a pas à nous demander quelle "politique" culturelle ou technique nous suivons ! En particulier elle ne peut pas se faire remettre la liste des membres et leurs adresses, ni les relever sur le cahier où sont inscrites les rentrées de cotisations.

Nous avons déjà signalé, dans notre dernier numéro le projet d'Office Culturel Départemental des Côtes-du-Nord, qui a servi de prétexte à un questionnaire dans le genre policier et qui est une première application de cette circulaire.

M. J. CHIRAC a quelques illusions. M. MARCELLIN s'était cassé les dents en Juillet 1971 sur la liberté d'association. Les jeunes loups ne sont pas mieux à l'abri que les vieux de ce genre d'accident. Plutôt moins.

Le Conseil Constitutionnel avait déclaré inconstitutionnel un texte qui entreprenait de soumettre à l'agrément de l'administration la création des associations. Texte que M. Marcellin avait réussi à faire voter par l'Assemblée Nationale. Inutile d'essayer de réciper par le truchement d'une simple circulaire. Une circulaire n'oblige que les fonctionnaires auxquels elle s'adresse. Elle n'est pas opposable au public. Donc que personne ne se laisse intimider. Les associations qui reçoivent des subventions sont les seules qui puissent être contrôlées; elles devront choisir entre la subvention et leur liberté.

Quant à celles qui ne reçoivent pas un sou - c'est le cas de la plupart des nôtres, l'administration ne peut rien leur demander de plus que le registre sur lequel elles doivent inscrire le résultat des élections après chaque Assemblée Générale. Ce registre n'est tenu de porter aucune autre mention; ne pas faire l'imprudence d'y recopier les comptes-rendus des délibérations de Bureau.

Elles n'admettront pas, évidemment, que le Gouvernement prétende leur dicter une ligne de conduite. Leur rôle naturel est de constituer un contre-poids. M. CHIRAC - qui semble aussi autoritaire qu'inexpérimenté, découvrira qu'on ne peut pas dicter une ligne de conduite à des bénévoles - ce qu'oublie trop de gens qui se croient des "grands chefs".

COMMENTAIRE DU "COMITE DE LIAISON POUR L'ACTION LOCALE
ET REGIONALE" (C.L.A.R.) Note d'information N° 6

Le Président de la République a fait savoir, à l'occasion du Conseil des Ministres tenu à Evry, qu'il souhaitait la concertation avec les associations représentatives des citoyens. Ce voeu public était-il le prélude à une reconnaissance par l'Etat des forces vives du pays ? Certains qui l'espéraient pourront constater, après avoir pris connaissance de la circulaire Chirac du 27 Janvier que le Premier Ministre n'est nullement disposé à supprimer le carcan étatique sur la vie sociale. Il invite même ses agents à renforcer le contrôle. Si M. GISCARD D'ESTAING promet des carottes, M. CHIRAC, lui, DONNE du bâton...

ADSAV 1532

10 rue du Champ de Foire
22530 MUR-de-BRETAGNEOFFENSIVE FISCALE SUR LES ASSOCIATIONS
de la Loi de 1901

Un certain nombre d'associations ont été mises en demeure, par leur Centre des Impôts de présenter leur comptabilité pour vérification en vue d'acquiescer des taxes sur le chiffre d'affaires et des T.V.A.

Outre que ces associations bénéficient, à travers toute la France de dégrèvements spéciaux, il est possible, en BRETAGNE, d'opposer aux Services fiscaux une fin de non recevoir. Nous vous recommandons d'envoyer la lettre suivante :

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

Par lettre du... vous m'avez demandé le "bilan" de notre association (loi de 1901...) pour vérifications fiscales.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la législation fiscale française est juridiquement inapplicable sur le territoire des cinq départements bretons (y compris la Loire-Atlantique) en raison de la violation du Traité d'Union de 1532, qui interdit au Gouvernement français de lever aucun impôt en Bretagne sans le consentement des Etats de Bretagne, assemblée souveraine. Cette clause est violée depuis 1789, avec pour conséquence juridique que toute la législation fiscale actuelle, qui a été entièrement refaite depuis cette date, est inapplicable sur tout le territoire couvert par le Traité de 1532, n'ayant pas été acceptée par notre Assemblée.

Par conséquent, vous n'avez aucun titre à nous demander nos livres de comptes, aucun impôt ne pouvant nous être appliqué;

Si vous prétendez nous appliquer n'importe quelle taxe :

1°) Nous déposerons immédiatement un recours devant le Tribunal administratif (de Rennes ou de Nantes, selon le lieu).

2°) Si vous voulez encaisser des impôts sur le territoire breton, il faudra que le Ministre des Finances présente le texte sur lequel il prétendra s'appuyer à l'acceptation du CONSEIL DE REGION-BRETAGNE, qui a été reconstitué en Janvier 1974 et peut seul le régulariser.

Lorsque vous aurez obtenu le vote de l'Assemblée Bretonne, nous accepterons de payer les taxes, selon les modalités qu'elle aura fixées.

Veillez agréer, MONSIEUR L'INSPECTEUR, l'assurance de notre considération distinguée.

En même temps, il sera bon d'envoyer une copie de cette lettre au MINISTRE DES FINANCES, Cabinet, 95 rue de Rivoli - 75056 PARIS RP

Si les associations osent répondre ainsi, cela stoppera l'offensive car la plus grande crainte du fisc est que cette situation juridique, soigneusement tenue secrète, soit largement connue des contribuables bretons : en effet ce sont tous les impôts actuels qui sont inapplicables en Bretagne. Il n'y a aucune réponse juridique possible. Plusieurs pourvoi sont actuellement pendants devant le Tribunal Administratif de Rennes, qui semble fort embarrassé : car ils devraient être jugés depuis plusieurs mois et rien ne vient...

OPINION D'UN ELU D'ILLE-et-VILAINE SUR LA CROISSANCE
de RENNES ...

(Extrait du dossier "ATOUPS ET ESPOIRS DU PAYS DE VITRE", établi par M.F. MEHAIGNERIE, député de VITRE, en 1973, à l'occasion de sa campagne électorale)

" Les études effectuées par la S.E.M.A. (1) laissent apparaître des prévisions de population par canton pour la région de Vitré et pour les quatre cantons de l'agglomération de RENNES, prévisions qui peuvent, bien sûr, être remises en cause par la volonté des élus du district et du département :

Une stabilité de population pour la région de Vitré-La-Guerche, ce qui équivaut, du fait de l'excédent naturel de population, à des départs de 6 000 à 7 000 personnes, dans les 12 ans, non compensés par des arrivées.

Une augmentation de 100 000 personnes, pour les quatre cantons de Rennes, soit plus de 30 % en 12 ans.

*Cette prévision basée sur la prolongation des
tendances passées apparaît choquante, dangereuse,
et coûteuse.*

- **Choquante** : d'une part, il est difficile d'accepter de nouveau 10 à 12 000 départs de notre région dans les vingt prochaines années, avec leurs conséquences humaines, sociales, quant au maintien de la vie rurale, du commerce, de l'artisanat et des finances communales.

D'autre part, est-il souhaitable de voir se concentrer dans les années qui viennent la population au sein du district de Rennes qui atteindrait, si l'on en croit certaines prévisions, 280 000 habitants en 1980 et peut-être 500 000 habitants en l'an 2 000. Dans le même temps. Dans le même temps, le secteur qui appelle notre intervention perdrait une partie de sa population active.

- **Dangereuse** : quant au coût social, humain, de mutations trop rapides ou de fortes concentrations urbaines.

- **Coûteuse** : pour la collectivité. La différence entre le coût d'infrastructure d'installation par ménage dans une petite ville ou dans une petite ville ou dans une métropole importante varie du simple au double.

....Le choix d'urbanisme posé au district de Rennes : en effet, l'alternative d'urbanisme diffus, s'appuyant sur tout un réseau de centres secondaires, peut être préféré à un urbanisme concentré, plus coûteux économiquement et socialement. Ce choix, certaines villes françaises l'ont effectué. Il est appliqué dans de nombreux pays étrangers. Il apparaît en effet qu'au choix quantitatif fait dans les années 60 doit succéder un choix de qualité de vie...dans les années 70-80, choix qui ne peut être satisfait si l'on continue à vouloir battre des records de croissance démographique dans les grands centres urbains. "

(1) Société d'Etudes et de Mathématiques Appliquées : prévisions pour 1985.

ENQUETE SUR LES MOULINS DESAFFECTES EN BRETAGNE

(Ne pas relever les moulins qui servent encore comme minoteries)

RENSEIGNEMENTS GEOGRAPHIQUES :

Nom du lieu-dit

localisation précise

accès

ETAT DES BATIMENTS : en bon état ?

A réparer ?

En ruines ?

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES :

Nom et adresse du propriétaire :

Le propriétaire l'a-t-il équipé pour produire de l'électricité ?
Est-il **habité** par le propriétaire ? ou loué ?

ou en vente ?

Droit à l'utilisation de l'eau :

le cours d'eau est-il propriété privée ?

appartient-il au domaine public (navigable et flottable) ?

Dans ce dernier cas : la concession à l'usage de l'eau est-elle encore valable ?
ou à renouveler ?

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Débit : été

hiver

hauteur de la chute

bief existant

retenue : état d'entretien ?

Y a-t-il des utilisateurs à proximité ?

Peut-on éventuellement intéresser la Municipalité à l'équiper ?

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an 30 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. - 1682 - 46 Y - RENNES
 Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

Documents : Motion du CONGRES INTERCELTIQUE
 Bibliographie : Angela DUVAL par Roger LAOUENNAN
 La langue Bretonne face à ses oppresseurs, par J.GWEGEN
 (edit. nature et Bretagne)

C'hwec'h bro, eun ene
 Six pays, une âme.

31 Mars - 5 Avril 1975

LE CONGRES INTERCELTIQUE

A ST AUSTELL, en KERNOW
 (Cornouaille Britannique)

Nous avons repris la route des ancêtres, la route des saints légendaires... Il a suffi de rétablir une ligne régulière de communications pour que les visites réciproques recommencent et se multiplient; si bien qu'un second bateau doit être ajouté dès cet été au Penn-ar-Bed.

KERNOW - KERNEV MEUR, en breton, pour la distinguer de la nôtre (que les Français appellent Sud-Finistère) occupe toute la presqu'île sud-ouest de la Grande Bretagne, à l'ouest de PLYMOUTH. Le pays ressemble étonnamment à la Bretagne. Mêmes roches; mêmes formes de vallonnements; les montagnes un peu plus hautes; les vallées abruptes, comme celles de Morlaix et de St-Brieuc. La proximité de la mer présente partout: le vent... Au centre, vers Bodmin, les "Moors" qui rappellent les tourbières des Monts d'Arrée. Et les mines de kaolins, comme à Berrien, Commana - mais en pleine exploitation.

Le Ministre de l'Agriculture Londonien ne leur a pas imposé un remembrement démentiel et tous les champs ont gardé leurs talus et leurs arbres. Protection indispensable: car ils sont encore plus battus que nous par le vent de noroïs.

La côte ressemble à la nôtre à s'y méprendre.

Ce qui est différent, ce sont les constructions des villes. Les vieilles maisons, qui subsistent dans la campagne et à l'extrémité ouest, vers PENZANCE, sont restées plus semblables; mais les villes sont très fortement anglicisées.

Pas de barres ni de tours! le triomphe de la maison individuelle à bow-window - malheureusement trop pareilles en trop grande série - ce qui, dans une ville de la dimension de Plymouth engendre une monotonie lassante. On a essayé d'y parer en les peignant de toutes les couleurs, avec une préférence pour les tons pastels rose et mauve... ce qui donne un peu l'impression de l'article de bazar, en carton-pâte. Mais l'intérieur est confortable et plus agréable à habiter que les "cages à lapins" des architectes français...

Sur la côte sud, les maisons sont entourées de jardins avec de

grands arbres et des pelouses; une profusion de palmiers (un peu tristes et visiblement frileux); jonquilles et primevères en fleurs partout. Dans la campagne nous avons retrouvé les ajoncs.

Les églises nous donnent l'impression de ne pas être achevées : la plupart n'ont pas de flèches. La cathédrale de TRURO - qui date de la seconde moitié du XIXe s. fait compensation : elle en a trois. Une surprise : des statues abondamment fleuries dans les églises protestantes. Lorsque l'archevêque de Canterbury voulut refaire la liturgie et supprimer les statues, les Corniques se révoltèrent, tuèrent les envoyés de Londres et gardèrent leurs saints. Les Anglais renoncèrent à les réduire. Ces saints - comme les noms de lieux - nous sont, pour la plupart, très familiers.

L'ANGLAIS, LANGUE INTERNATIONALE...

Les réunions se tenaient dans la salle paroissiale de Charlestown, à côté de Carlyon Bay, plage touristique. Nous avons expérimenté, tout au long de la semaine, l'absurdité de la pédagogie française des langues : qu'on nous apprend par les yeux, au lieu de nous les enseigner par les oreilles et en commençant beaucoup trop tard (l'oreille de l'enfant doit être éduquée avant cinq ans...) De sorte que l'on sort de l'école capable de lire Shakespeare à livre ouvert; mais incapable de comprendre un Anglais à l'audition... Ce qui est fort peu pratique.

Sans être à ce point, la délégation bretonne (qui, étant bilingue est plus facilement polyglotte que la moyenne des Français) fut très gênée par l'absence de son traducteur universel, Per DENEZ, qui, malade, n'avait pu venir.

Les rapports firent apparaître un autre énorme défaut de l'école française : cet incroyable moule d'abstractionnisme qu'elle impose actuellement aux jeunes cerveaux. Le pire est qu'elle prétend que la culture française est universelle ! Lorsque nous allons à l'étranger, nous nous apercevons que le moule intellectuel qu'elle nous impose (les générations plus âgées n'ont pas été soumises à un régime aussi forcené) est incompréhensible pour le reste de l'humanité... Cette constatation avait déjà été faite à Nantes, l'année précédente; elle le fut une seconde fois à beaucoup plus grande échelle.

La question à l'étude était le TOURISME, son développement, ses apports, ses inconvénients. Les rapports des cinq autres pays étaient concrets, cherchant des solutions pratiques. Remarquez que l'esprit breton et lui aussi naturellement concret, précis et porté aux réalisations pratiques.

Hélas ! le rapport avait été confié à un petit groupe de jeunes tout frais émoulus de l'école et de l'Université française et qui n'avaient pas encore eu le temps de se dégager de son moule d'abstractionnisme : la pire aliénation intellectuelle... Il leur faudra vingt ans de cheminement intérieur pour se libérer... Le résultat, rédigé dans ce breton nouvelle mode - que les bretonnants d'enfance qualifient de "chimik" - était un monument de théorie politique...

Entendons-nous : nous ne sommes pas du tout favorables aux promoteurs, à leurs murs de béton sur nos plus beaux sites; à leurs ports de plaisance éliminant nos ports de pêche; à leurs plages privées qui finissent par nous interdire l'accès à notre propre côte; ni à leurs gros profits, qu'aucun de nous n'empoche. Mais traduire cela en termes de dialectique marxiste (dont il ne faut pas non plus oublier le caractère éminemment "rasoir" pour le public non mystiquement convaincu...) et se lancer à l'assaut de la société capitaliste n'était pas la forme à adopter dans

un congrès réunissant des associations culturelles, dont il est convenu qu'elles ne s'occupent pas de politique. La manie des gauchistes français est de vouloir placer leur jargon politique en toute circonstance, y compris là où il n'a rien à faire et où l'on sait très bien qu'il ne sera pas accepté: ce qui est une preuve assez attristante de complète sclérose mentale...Décrit concrètement et présenté sous l'angle de la défense de la nature et de nos traditions, le même contenu, dans la limite du sujet tracé, aurait été parfaitement accepté et aurait porté...Les conclusions finales du congrès en sont assez proches. Présenté sous la forme de théorie politique abstraite, celle-ci était rigoureusement incompréhensible pour nos partenaires et impossible à traduire dans une langue aussi concrète que l'Anglais, qui ne possède pas le vocabulaire correspondant. Nos théoriciens intempestifs ne pouvaient que s'entendre dire - ce qui est arrivé le dernier jour - qu'ils s'étaient trompés de congrès.

Un manque regrettable de préparation concertée (due en majeure partie à la maladie de Per DENEZ) eut pour résultat que les délégués officiels ne s'en aperçurent qu'à la dernière minute. En hâte fut élaboré un texte de remplacement auquel la documentation - restée en Bretagne - fit défaut ce qui l'obligea à rester dans les généralités et qui passait à côté de ce qu'il y avait à dire...Le résultat ne fut pas brillant et nous nous retrouvâmes tête basse, nous jurant bien que l'année prochaine la préparation serait vérifiée avant de partir.

LES MEMES PROBLEMES

Des autres rapports l'on peut tirer la conclusion que les problèmes sont à peu près partout les mêmes : le tourisme exige des investissements en services publics et immobiliers, dont la rentabilité reste douteuse parce qu'ils ne sont pas utilisés toute l'année; les touristes encombrant, polluent, sèment des papiers sales; se conduisent souvent comme en terrain conquis. Toutefois, l'apport d'argent frais n'est pas négligeable pour des économies qui, par ailleurs, ont été fort mal traitées. Mais ils font monter le prix des terrains et des maisons dans des proportions qui les rendent inabordables pour les "indigènes", lesquels sont ainsi peu à peu dépossédés de leur propre pays...

Deux grandes différences cependant. Dans les petits pays, comme l'Ile de Man et Kernow - cette dernière est submergée par les Londonniens, qui y trouvent leur Côte d'Azur - le point de saturation est largement atteint. Il ne faut plus que cela augmente. Les "natives" - décimés par une très forte émigration - ne représentent plus guère qu'un tiers des habitants et la densité des résidences secondaires met en danger l'intégrité des paysages. En Irlande et en Ecosse, au contraire, pays qui ont été tragiquement dépeuplés au XVIIe, XVIIIe et XIXe s., il y a de très grands espaces. Les Ecossais, qui, en fait de touristes, ne voient guère que leurs adversaires Anglais, s'exaspèrent de voir transformer en terrains de jeux pour riches Anglais, attirés par la chasse et la "romantic flavour" les splendides paysages des Highlands, que Londres à l'époque des "clearances" - le mot dit tragiquement la chose.

En Irlande, qui a fait beaucoup de réclame sur le continent et où le développement du tourisme est récent, la désillusion n'est pas encore venue. Elle voit revenir d'Amérique, comme touristes, beaucoup de ses enfants émigrés; les autres sont Français, Allemands, Belges, Néerlandais, scandinaves : ils s'équilibrent; ce n'est plus l'invasion anglaise. Ils ne mettent pas en péril les efforts pour relever le Gaëlique et les rentrées de devises sont précieuses pour la balance des comptes.

Au Pays de Galles et en Bretagne, la situation est intermédiaire, comme aussi la dimension. Mais dans l'une et l'autre, les habitants finissent par se demander s'ils conserveront une possibilité d'accès à la côte. En Bretagne, on voit aujourd'hui bien des collectivités locales,

fortement endettées pour s'équiper en vue d'accueillir une population multipliée par 10 l'été, se demander si le jeu vaut la chandelle - c'est à dire les investissements.

Il ne semble pas que les promoteurs immobiliers sévissent en Grande-Bretagne avec la même arrogance et la même toute-puissance qu'en France. Leurs projets semblent moins démesurés.

Des emprunts mutuels ont été faits. Lorsque les Corniques ont commencé à organiser la location des chambres chez l'habitant - le "Bed and breakfast" qui a rencontré un plein succès - une tournée d'information en Bretagne leur a fait découvrir nos syndicats d'Initiative. Nous avons plus récemment repris à l'Irlande ses roulottes, qui réussissent assez bien. Les Ecossais ont mis en route un programme sérieux pour tâcher de sauver le caractère des sites. Ils ont constitué un NATIONAL TRUST ECOS-SAIS, sur le modèle du National Trust Anglais, afin de racheter des terres et des monuments et d'assurer leur sauvegarde et leur conservation. Mais les achats de terrain sont devenus extrêmement coûteux (Le National Trust Anglais a commencé il y a près de cent ans, à une époque où le prix des terrains sauvages était encore très bas et il a pu ainsi se constituer un fonds qu'il serait impossible d'acquérir maintenant). Il faudrait réinstaller des jeunes dans les Highlands abandonnés. Il en est de même dans l'intérieur du Pays de Galles. Nous avons fait des projets semblables, qui se heurtent régulièrement aux problèmes financiers.

L'orateur a suggéré une entente entre nos pays pour organiser la promotion des Celtes. Ce serait valable dans d'autres domaines que le tourisme: ainsi le pétrole que l'on est en train de découvrir est Ecossais, Irlandais, Cornique et Breton et nullement Anglais ou Français.

Les effets sur le moral de la population sont loin d'être entièrement appréciés. "Autrefois, il y a trente ans, nous a dit une Irlandaise, dans la campagne de l'ouest de l'Irlande, nous étions entre nous; les maisons étaient toujours ouvertes et accueillantes. Maintenant les portes sont fermées." Car des voleurs professionnels suivent parfois les touristes. Nous avons vu en Bretagne la même transformation. "Ici, il n'y a pas besoin de cleffer; quand je sors, je laisse la porte ouverte; comme ça, on voit tout de suite que je ne suis pas là et on n'entre pas!" J'ai entendu cela quand j'étais enfant. Et, quand on voyait qu'il n'y avait personne, on s'arrêtait sur le seuil. Maintenant, on ferme les portes; il le faut bien; mais ce n'est pas un progrès...

LA MUSIQUE : LANGUE INTERNATIONALE ET FRATERNITE RETROUVEE

La meilleure partie des congrès interceltiques, ce sont toujours les concerts.

(Ceci est une conception des congrès que les Français ont du mal à comprendre... Pour nous elle est essentielle: la musique étant notre mode d'expression le plus naturel et la parenté de nos musiques étant encore plus évidente que celle des langues.)

Le premier eut lieu dans l'église de Charlestown et fut assuré par les chœurs et un orchestre des localités du voisinage (Camelford, Lostwithiel, Loveny) et le groupe folklorique "TREMENISY" dont la qualité est remarquable.

Une présentation dramatique des saints celtiques "LES GARDIENS DE LA LUMIERE" - texte par Catherine Rachel JOHN, jouée par les membres du congrès mit en scène des personnages familiers non seulement à la Cornouaille britannique; mais à plusieurs de nos pays. Car l'une des caractéristiques de nos vieux saints est que, nés dans l'un de nos pays, ils ont vécu dans un autre, après avoir traversé un troisième et parfois

sont morts et honorés dans un quatrième - ceci d'autant plus facilement qu'à cette époque lointaine, la langue parlée au Pays de Galles, en Cornouaille britannique et en petite Bretagne était encore unique. Legendes communes de la Manche traversée dans une auge de pierre (en Kernow, on parle aussi d'une feuille miraculeusement élargie) pour les besoins de la prédication ou à la recherche d'une solitude que la dévotion des nouveaux convertis rend impossible...

Accueillis par l'apôtre St PAUL, auquel l'église de Charlestown est dédiée et par les trois saints, patrons de ses cloches, PETROC, connu également en Bretagne et Morwena, nés au Pays de Galles, mais ayant vécu en Kernow et Piran, venu d'Irlande en passant par Cardiff et dont le sanctuaire est à Trézévidé (Kernow): lorsque vous donnerez à votre fille le joli nom de MORWENNA, que l'on trouve dans tous les calendriers bretons, sachez qu'elle fut abbesse en Kernow.

Tandis que les deux lecteurs se répondent, en commentant le thème du congrès et comparant les visiteurs passagers, venus là pour se distraire, qui apportent le trouble et corrompent le pays avec leur argent, à ceux qui, autrefois se sont établis en apportant la lumière, et se sont intégrés au peuple au milieu duquel ils ont vécu, leur mémoire ayant traversé les siècles jusqu'à nos jours, d'autres personnages arrivent du fond de l'église, et parmi eux, St POL de Léon, né en Clamorgan (Pays de Galles) élevé au célèbre monastère de St Iltud, qui, lui aussi a traversé Kernow et y est encore honoré, avant de devenir le premier évêque de la ville du même nom en petite Bretagne...

Bien d'autres nous sont communs : St CORENTIN, (St Cury) St TUDY, St PATERN, St MEEN (St Mewan) St Quay (St Kea) St GERENT, St Carantec, St GWENOLE (St Winvaloe) St BUDOC et St MAUDEZ (St Mawez) St BRIAC ou BRIEUC (St Brioc) St MELAINE (Mullion) St MERIADEC (St Meriadoc ou Meriasek) Ste Merryn ou Marina est-elle la même que notre Ste MARINE, en face de Benodet et Ste BERRIONA ou Buryan a-t-elle donné son nom à la commune de Berrien dans les monts d'Arrée ? SAINT-AUSTELL (et St Mewan) patron de la ville où s'est tenu le congrès était un compagnon de St SAMSON, premier évêque de DOL...

Rien de plus frappant que l'évocation de ces échanges qui sont à l'origine de nos nations - la trace s'en trouve bien avant le christianisme, dans l'identité des civilisations préhistoriques que l'archéologie découvre aujourd'hui. Rien ne peut mieux montrer l'absurdité de ces quatre derniers siècles pendant lesquels les deux pouvoirs étrangers qui se sont emparés de nous se sont évertués à nous enfermer et à couper toutes nos relations naturelles, par ce qu'ils étaient en guerre l'un contre l'autre et qu'ils prétendaient nous imposer de rien connaître d'autres qu'eux-mêmes. Car après que "l'entente cordiale" eut arrêté la guerre entre la France et l'Angleterre, pour la tourner d'un autre côté, Paris n'a pas eu de cesse qu'il n'ait coupé toutes nos relations maritimes et que nous n'ayons plus d'autre porte de sortie que son empire colonial. Il a fallu que nous parvenions à les rétablir malgré lui : Dieu sait les bâtons qu'on nous a mis dans les roues et qu'on essaie encore d'y mettre...

L'hymne Cornique commémore la révolte de TRELAWNY et de de 20 000 paysans, dont la marche sur Londres a évidemment mal fini... Une péripétie qui n'est pas sans rappeler notre révolte des Bonnets Rouges. Toutes deux se sont passées au XVIIIe s.

La Bretagne fut presque absente des deux concerts où se produisirent successivement les cinq autres nations. Là aussi se pose un problème de préparation suffisante, doublée d'un problème de frais de voyage. A réorganiser sérieusement pour l'année prochaine.

RENAISSANCE DE LA LANGUE...

Le dernier concert donna un extrait d'un mystère du XVe s., joué en Cornique.

La résurrection du Cornique est un de ces faits qui démontre qu'on ne peut jamais préjuger de l'avenir d'une langue.

Il est dit communément que la langue s'était éteinte en 1777 avec Dolly PENTRAETH (prononcer Pentrez, comme en breton). En réalité, elle était encore connue de quelques personnes au XIXe s.. Au cours de ce même siècle, des érudits en étudièrent le vocabulaire et la grammaire, à partir de la littérature ancienne. Sur la seconde moitié du XIXe s. et le début du XXe, Henri JENNER (dont la belle-mère savait encore ses prières en cornique...) continua le travail linguistique et publia un ouvrage d'initiation, engageant ses compatriotes à recommencer à parler leur langue. Lui-même prononça, en 1903, au congrès de l'Union Régionaliste Bretonne, à Lesneven, à la grande surprise de l'auditoire, un discours en cornique.

Son oeuvre fut continuée par Robert Morton NANCE, qui fonda les "OLD CORNWALL SOCIETIES". Reprenant comme base, notamment de vocabulaire, non pas le cornique appauvri du XVIIe s., mais celui en pleine vigueur du XVe, (ce qui explique peut-être pourquoi le cornique reste encore si proche du breton, tandis que le Gallois est devenu plus différent) il ouvrit un cours de cornique, l'apprit à ses enfants, publia des traductions et des nouvelles, ainsi qu'une méthode moderne pour l'enseigner. Celle-ci fut perfectionnée par A.S.D. SMITH, qui insista sur l'importance de la parler dans la vie courante; puis Richard GWENDALL a publié en 1972 une méthode tout à fait moderne: "KERNEWEK BEW". Actuellement, une douzaine de professeurs enseignent régulièrement le cornique. De 10 personnes pouvant le parler en 1930, le nombre serait actuellement passé à environ 300. "AN LEP KERNEWEK" est une revue entièrement en cornique. Plusieurs oeuvres littéraires ont été composées. La difficulté est de couvrir les frais d'édition, étant donné le petit nombre de lecteurs.

Le congrès a obtenu une reconnaissance - que nous admirons - de cette renaissance du cornique: un office entièrement en langue cornique, dans la cathédrale de TRURO, présidé par l'évêque anglican.

Nos évêques, qui disposent d'une liturgie en breton déjà beaucoup mieux mise au point, surtout au point de vue musical, feront bien de méditer cet exemple.

KING ARTHUR'S FILLING STATION...

Ceci n'est pas un nouvel épisode - moderne - des légendes Arthuriennes. Nous revenons au thème du congrès. Ce n'est qu'un exemple - constaté de visu - de l'exploitation touristique. Il s'agit d'un très international MOBIL OIL (ils sont tous pareils). Il se trouve à côté d'un "King Arthur's café (Café en français) et quelque part dans les parages, vous trouverez un king Arthur 's car park. Peu importe les anachronismes (la buvette, au moins, est de tous les temps...)

Cela se place, bien entendu, à côté du site de TINTAGEL.

Les excursions organisées avaient conduit les congressistes sur la côte sud, à Fowey, ou dans l'intérieur, visiter l'exploitation des gisements de kaolin - l'une des plus fortes réserves d'Europe, avec celle de la Forêt-Noire en Allemagne et la nôtre dans les monts d'Irrée. Le minerai est extrait par l'envoi à travers le gisement d'un jet d'eau sous forte pression, puis décanté et séché. Un musée, installé en partie

en plein air, montre le procédé ancien d'extraction, qui a commencé au XVIII^e s. On extrait encore l'étain, notamment dans les îles Scilly, exploité depuis l'antiquité; mais le développement du kaolin l'a relégué au second plan.

Plusieurs d'entre nous ont profité soit de l'après-midi du lundi, soit de celle du vendredi, pour aller visiter les sites étroitement liés à notre héritage légendaire.

C'est en effet en Cornouaille que se trouvent une partie des sites Arthuriens - ceux qui ont un arrière-plan d'histoire; les sites tout à fait mythiques : Brocéliande, la Fontaine de Baranton, le Val sans retour sont au contraire en Bretagne armoricaine - en plein pays Gallo. Les légendes Arthuriennes sont communes aux trois pays de langue brittonique.

Nous sommes ici sur la côte nord de la presqu'île. Le vent de noroix règne en maître et couche les buissons et les branches des arbres tous dans la même direction. Heureusement, ils ont encore leurs talus !

La petite ville de CAMELFORD serait la cité de CAMELOT des romans du XIII^e s. Non loin de là, le lac de Dosmary, lié au souvenir de l'épée EXCALIBUR et les sites de plusieurs batailles, sur les sommets dominant les "moors" (tourbières) de Bodmin, dans un paysage grandiose et désolé; enfin le "PONT DU MASSACRE" - visiblement très ancien - donné comme étant le lieu de la dernière bataille.

(Il y a un CAERLEON au Pays de Galles, près de Newport, de l'autre côté du canal de Bristol, qui doit bien avoir également quelques prétentions...)

Le site de TINTAGEL, à lui seul, vaut la visite. C'est un formidable promontoire surmonté d'un donjon, et prolongé par un énorme rocher, formant une île séparée de la terre ferme par un précipice, dont le fond, que la mer ne recouvre pas, est fait de rocaillles impraticables. Un escalier d'accès a été taillé à époque moderne, quand le site a été aménagé de façon à permettre la visite. Au Moyen Age, il existait un pont-levis. L'île pouvait être défendue par très peu d'hommes; elle possède un puits alimenté par une source, dont la présence est surprenante; une galerie creusée dans le roc sur 20 m. permettait de stocker une grande quantité de provisions. L'île était pratiquement imprenable, à cent mètres à pic au-dessus de l'eau.

L'impressionnant donjon, qui forme la première défense, sur le promontoire, devint prison d'Etat sous Henri VIII; après qui, tout fut abandonné. La majeure partie des ruines qui existent encore sur l'île datent des XIII^e et XIV^e s.. Au XIV^e, le château appartint au Prince Noir (voir guerre de cent ans) que le roi d'Angleterre, son père, avait fait Duc de Cornouaille. Mais sous les murs de la chapelle (de style normand) des fouilles effectuées en 1933-34 ont retrouvé les soubassements de constructions du Ve s. - qui sont par conséquent contemporaines d'Arthur - avec une large porte d'entrée et des sols en terrasses, et des conduites d'eau creusées dans le roc, sous le pavement. Le puits se trouve en avant, ainsi que le tunnel permettant de stocker des provisions. Tout au bord, légèrement en contre-bas, face à la mer, les ruines d'un petit monastère du IV^e s., qui resta habité jusqu'au VII^e, d'après la poterie qu'on y a retrouvée.

Sous l'île se trouve une grotte appelée "la Grotte de MERLIN".

La liaison du site avec le personnage d'Arthur est donc possible. Elle l'est même de deux façons. Les tarrassements retrouvés sous la chapelle, dont les conduites d'eau rappellent les constructions romaines, appartenaient à une demeure fortifiée de l'époque d'Arthur - dont il ne faut pas oublier que le personnage à demi-historique n'était pas un chevalier du Moyen Age; mais un chef de guerre du Ve s. - c'est à dire de

la fin de l'antiquité. Il se pouvait aussi qu'Arthur ait été élevé dans le monastère bâti au IV^e s. (les monastères durent longtemps et les bâtiments ont été occupés jusqu'au VII^e). Selon les usages de l'époque, l'aristocratie confiait ses enfants à élever aux moines, afin qu'ils reçoivent une instruction soignée. La légende dit qu'Arthur fut élevé par Merlin dans la grotte qui lui est attribuée; elle va au fond dans le même sens.

En 1927, M. GLASSCOCK, un millionnaire, voulut reconstituer l'Ordre de la Table Ronde... Il reprenait un rêve du roi Edouard III au XIV^e s. Il construisit près de Tintagel une maison abritant le "Hall de Chevalerie" présidé par le trône d'Arthur... L'ordre ne semble pas avoir été ressuscité; mais cette initiative a eu cependant un résultat pratique : une bibliothèque a été réunie, dans laquelle se trouvent des ouvrages anciens et de précieux manuscrits que l'on peut consulter sur place.

Deux légendes sont en réalité superposées sur le personnage d'Arthur, peut-être à cause d'une homonymie, puis christianisées et transposées selon le contexte littéraire et aristocratique du XIII^e s. - qui en avait complètement perdu le sens symbolique. Celui-ci est beaucoup plus clair dans les versions galloises; des versions parallèles existent en méditerranée orientale et surtout au Caucase; également dans les livres épiques de l'Inde.

Le personnage associé aux lieux situés en Cornouaille Britannique fut un chef de guerre breton qui défendit longtemps victorieusement l'ouest de la Grande Bretagne contre l'avancée des Saxons - et sur lequel il existe plus d'indications historiques qu'on ne le croit communément en France. Les aventures reprises (et fortement transformées) par les auteurs du moyen âge et attribuées à ses compagnons s'inspirent de thèmes beaucoup plus anciens et manifestement mythologiques; ceux-ci sont localisés principalement dans la forêt de Brocéliande - qui est en Armorique. Or un auteur latin signalait - avant la conquête romaine - une divinité de l'agriculture qu'il appelait ARTAIUS (ce qui est une latinisation évidente d'Arthur) comme étant honorée en Armorique.

La légende irlandaise nous livre une autre clef, très inattendue, et qui pourtant recoupe tout un contexte. Elle ne connaît pas le cycle Arthurien; mais elle a conservé, sur un personnage épisodique, son nom, accompagné d'un surnom : ART OENFER, en nous disant qu'OENFER signifie "celui qui est seul". Comme toutes les mythologies dégradées, elle invente une petite histoire pour expliquer ce surnom dont le sens théologique est oublié. Mais celui qui connaît la Méditerranée orientale - avec laquelle, l'archéologie le démontre, nous avons eu tant de rapports dans la préhistoire, sursaute : OENFER, OUNEFER, le surnom le plus sacré d'OSIRIS - et qui signifie l'UNIQUE. Divinité extrêmement complexe : de l'agriculture; mais aussi du monde des morts et de l'initiation, que les anciens considéraient comme une expérience de la mort.

Dans les textes gallois anciens, GWINIEVRE est enlevée par le dieu des morts, ce qui change complètement le sens. Les expéditions à sa recherche - thème de "Lancelot du Lac" - sont un voyage au pays des morts, dont les péripéties sont à interpréter symboliquement : ce que Chrétien de Troyes n'a aucunement compris, d'où l'absurdité de son roman. Ce thème est à rapprocher du Ramayana et surtout de l'enlèvement de Perséphone. Ce dernier se rapporte au thème de l'initiation (voir la coupe de cycéon) qui est aussi celui - mais baptisé - de la quête du Graal. Il est très remarquable que les trois documents que nous avons sur l'initiation antique : le Livre des Morts Egyptien, le Rituel d'Eleusis, qui a été reconstitué à partir des œuvres des philosophes grecs, et les légendes celtiques, qui se présentent sous diverses versions : la quête du Graal, la recherche du Château de Cristal, le voyage à la Terre de l'Été (qui existe également au Caucase) présentent des épreuves parallèles, souvent

exprimées par des symboles semblables. Certains textes hindous et les mystiques chrétiens nous en donnent la traduction sur le plan psychologique et spirituel.

A travers ces mythes, nous tenons les témoins d'une tradition très ancienne, dont la source commune remonte à des millénaires.

L'INVASION DES VANDALES ...

Mais combien de temps conserverons-nous encore les sites de BROCELIANDE, le peu qu'il en restait ?...

Il y a quelques années, la commune de TREHORENTEUC voulait installer un parking à l'entrée du VAL SANS RETOUR... On aurait abouti à une exploitation touristique intensive - but cherché - qui aurait détruit le site. Cela a été évité de justesse... pour encore !

M. M. les ingénieurs du Génie Rural - à moins que ce ne soit ceux des eaux et forêts - se sont attaqués à la forêt de PAIMPONT (qui est tout ce qui reste de Brocéliande) et à ses alentours. Là, comme partout ils ont fait le vide. Les bull-dozers n'ont pas osé raser le Val sans retour : mais alors qu'on devrait le trouver au fond d'une forêt mystérieuse, il n'est plus qu'un îlot vert au milieu d'un désert. Pendant combien de temps sa flore fragile résistera-t-elle à un pareil bouleversement ? L'incidence du vent, de la pluie, de l'ensoleillement est complètement modifiée. Trop souvent, ces morceaux de forêts, ainsi dénudés de l'environnement qui les protégeait, MEURENT.

STAGES D'ETE DE LANGUE BRETONNE

Organisés par BREZHONEG YEZH VEW et SKOL AN EMSAV

1 - au mois de JUILLET

* Un stage entièrement en breton à St RENAN (organisé par B.Y.V.) Etude de sujets de toutes sortes en breton - rapports suivis avec les bretonnants du pays. Du dimanche 20 au soir au dimanche 27.

* 2 stages de second degré (bilingues) (organisés par B.Y.V.) L'un à LANDERNEAU, l'autre à MENEZ KAMM. Tous les deux du dimanche 13 au soir au dimanche 20 au matin

* 2 stages à la campagne (organisés par S.A.E.)

Dans la région de Quimper (Cornouaille)

Dans la région de Plufur (Tregor)

D'une durée de 15 jours, ils sont réservés à ceux qui ont déjà une bonne connaissance du breton. Les stagiaires sont logés dans des fermes, où ils participent aux travaux agricoles. Il s'agit d'apprendre un breton le plus proche possible de celui des bretonnants de naissance.

2 - Au mois d'AOUT

* Un stage du 1er et 2d degré (organisé par S.A.E.) à PLOMELIN près de QUIMPER. Il offre 52 places à ceux qui ont déjà étudié au moins une année de breton, du 3 au 14 au soir.

* Un stage pour les débutants (organisé par B.Y.V.) à MENEZ KAMM, du 17 au soir au 24 au matin.

* Un stage de 2d degré (bilingue) à St POL-DE-LEON (organisé par B.Y.V.) pour ceux qui possèdent déjà des bases solides de la langue. Du dimanche 24 au soir au dimanche 31 au matin.

* 3 stages à la campagne (organisés par B.Y.V.)

- la 1er à St POL DE LEON, pendant la 1ère quinzaine;
- les deux autres pendant la 2e quinzaine :
 - l'un dans la région de LESNEVEN,
 - l'autre dans le Pays Pagan, consacré au théâtre, si possible.

3 Au mois de SEPTEMBRE

* Un stage de haut niveau : UNIVERSITE D'ETE, organisé par S.A.E., du 8 au 11 à PONT-L'ABBE consacrée à des exposés et discussions politiques, économiques, historiques, sur les problèmes de la Bretagne aujourd'hui. Il ne sera pas fait de cours de breton.

* Un stage à la campagne (organisé par S.A.E.) dans le Tregor. Pendant la première quinzaine, à PLOUARET, précédé de deux journées d'études sur le dialecte tregorrois.

RENSEIGNEMENTS (joindre une enveloppe timbrée pour la réponse)
 pour B.Y.V. : M. OLLIVIER - Glazvezenn - Al Lividig 29238 BRIGNOGAN
 pour S.A.E. : M. Bernez ROUZ - Ar Veleneg - An Erge Vras - 29000 KEMPER

COMMUNIQUE Une DEMARCHE DU CONSEIL DE BRETAGNE EMGLEO BREIZ

Au cours de sa dernière session, le CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE s'est penché à deux reprises sur le dossier culturel breton. Par un premier vote il s'est déclaré favorable à la création d'un Institut Culturel de Bretagne et a chargé sa commission compétente d'approfondir avec le C.E.S. les aspects financiers de cette réalisation et les propositions d'implantation qui lui sont offertes...

...Une seconde décision du Conseil de Bretagne n'a pas moins de portée. L'an dernier, en Septembre, l'Assemblée avait adopté un texte dans lequel, après avoir affirmé tout le prix qu'elle attache aux valeurs culturelles bretonnes, elle attirait l'attention du gouvernement sur l'enseignement des notions de civilisation régionale et sur une meilleure organisation des cours de breton. L'Assemblée demandait aux pouvoirs publics de "faire une prochaine déclaration à ce sujet et de prendre les mesures permettant la promotion des langues et cultures de France." Domage que la réponse au Conseil de Bretagne ne soit pas venue du Ministère de l'Education et du Secrétariat aux Universités ! Cela eût évité au Préfet de Bretagne, auteur de la "réponse" de montrer qu'il est bien mal informé des questions culturelles spécifiques à la Bretagne; n'a-t-il pas en effet soutenu que les étudiants en celtique peuvent obtenir dans cette discipline "non seulement une licence, mais également une maîtrise" ?... Alors que, voici trois ans de suite, la licence de celtique est refusée par la direction des Enseignements Supérieurs...(1)

...Les Bretons se voient toujours refuser sur leur propre sol, une organisation cohérente et sérieuse de l'enseignement de leur langue. En termes très nets, (et sans hésiter à parler de scandale en l'occurrence) le Conseil de Bretagne a tenu à rectifier l'information et les commentaires du Préfet et à dénoncer les conditions précaires qui sont celles des cours de breton et qui leur enlèvent toute chance de développement. L'Assemblée a précisé les mesures qu'elle demande au gouvernement de prendre pour qu'il soit mis fin à un tel état de choses. En outre, elle a posé à la Direction de F.R. 3 (qui gère les stations régionales) Une série de questions fort opportunes relatives aux émissions bretonnes en télévision.

(1) Note de D.B. - Ceci prouve à quel point la situation existante est anormale, puisqu'elle n'est même pas imaginable pour un préfet !

SEMINAIRE rencontre-Etude de l'Hygiène vitale les 17 et 18 Mai : conférences et travaux pratiques- Organisé par NATURE ET VIE - 13 rue du Village - Kervenane - 56100 LORIENT - Tel. (97) 64 26 57

GOUEL AR BREZHONEG (Fête du Breton)

e KASTELL PAOL (St Pol-de-Léon)

16, 17, 18 Mai (vacances de Pentecôte)

organisée par les groupements culturels.

Vendredi soir - Concert à la cathédrale.

Samedi après-midi : théâtre en breton et chants (Strollad Sizun - Str. Beilhadegou Treger) et discussion des délégués des groupements politiques sur les méthodes à employer pour assurer l'avenir de la langue bretonne.

Samedi soir - théâtre en breton : Strollad Skol Veur Vrest (groupe de l'Université de Brest) et str. Ar Vro Pagan.

Dimanche après-midi - exposition de livres, publications et artisanat; jeux et concours - lutte bretonne

Dimanche soir - Fest noz.

ET GLEO BREIZ

L'animation de l'émission en langue bretonne du dimanche était l'oeuvre, depuis dix-sept ans, de Charles LE GALL. Celui-ci ayant décidé de se retirer, l'émission du 13 Avril lui a été consacrée, ainsi qu'à sa femme, Chariq. Pendant 17 ans en effet, l'on peut dire qu'ils ont été parmi ceux qui ont le plus fait honneur à la langue bretonne et aux bretonnants. Au cours de l'émission, Per Jakez HELIAS, Charlez et Chariq LE GALL ont fait l'historique des émissions en breton depuis la guerre et ont évoqué les prières accomplies depuis lors.

Ce retour en arrière s'imposait, à l'occasion du départ de Charles LE GALL et d'autant plus que les horaires des émissions en langue bretonne viennent d'être modifiés. L'émission du dimanche - dont le nouveau titre est "Eiou an amzer ha spered an dud" - est désormais diffusée le dimanche matin à partir de 11 heures, en Modulation de Fréquence (93 et 88,6 mhz) et l'après-midi à partir de 13 h. sur Rennes 423 m. et sur Quimper 214 m. D'autre part, il y a désormais deux émissions quotidiennes en breton d'une durée de 10 minutes chacune, l'une à 7h.20, l'autre à 12 h.20. Ces émissions sont également diffusées en Modulation de Fréquence (93 mhz) et sur Quimper 214 m. Ainsi, grâce à la MF, elles peuvent désormais être captées au delà du Finistère, jusque dans le Treger et dans le Vannetais.

COMMUNIQUE

JEUNE BRETAGNE

Suite à la réunion constitutive de sa section de Loire-Atlantique, le mouvement JEUNE BRETAGNE rappelle que ce département est breton depuis plus de onze siècles et qu'il appartient toujours à la sphère économique bretonne.

En conséquence, le mouvement JEUNE BRETAGNE demande aux élus des Bretons de Loire-Atlantique d'exiger la réintégration de notre département à la région BRETAGNE.

Pierre GUILLET
Responsable départemental

Du 30 Avril au 11 Mai : Fête des Ports d'ARREE. Fest noz - chants - veillée - films rallye-et randonnée - jeux et lutte bretonne, dans l'une ou l'autre des communes suivantes selon le jour : [RISPARTS - [OTHEUR - [RENNILIS - SCRIGNAC - PLONEOUR-MENEZ - LA FEUILLEE - LE RELECQ.

CONGRES INTERCELTIQUE 1975

CARLYON BAY - KERNOW

DECLARATION OFFICIELLE ET RESOLUTION PASSEE PAR L'A.G.M.

DECLARATION :

Nous constatons que le tourisme fait maintenant partie de l'économie de chaque pays celtique; mais que toute expansion plus poussée du tourisme doit être considérée comme une menace directe contre l'avenir des pays celtiques qui ne peuvent se gouverner eux-mêmes. Le tourisme est le mode le plus récent d'exploitation des Pays Celtiques par des intérêts largement extérieurs. Ce sont les habitants de ces pays qui souffrent en conséquence. Donc nous faisons les objections suivantes au développement de l'expansion du tourisme:

- 1) Il y a un grand danger que le tourisme devienne l'industrie principale de nos pays qui deviendraient alors des terrains de jeux et de loisirs uniquement pour les touristes.
- 2) De la bonne terre agricole est continuellement gaspillée pour le tourisme qui ensuite cause également de la pollution, spécialement le long des côtes.
- 3) Le tourisme crée une société instable, en raison de son caractère saisonnier.
- 4) Un afflux excessif d'étrangers a un effet nocif sur la culture locale et tous les aspects de la vie.
- 5) Le tourisme place un fardeau excessif d'investissements sur les services publics et les contribuables.
- 6) La majeure partie du profit venant du tourisme passe directement entre les mains d'individus et de sociétés venus de l'extérieur, plutôt que de bénéficier à l'économie locale.

RESOLUTION :

Réunis en CONGRES INTERCELTIQUE, à Carlyon Bay, la semaine de Pâques 1975, nous demandons :

- 1) Un contrôle étroit et effectif de l'industrie touristique et un strict contrôle de son expansion ultérieure;
- 2) Que les ressources soient dirigées vers la création d'emplois permanents, pour la population de nos pays que vers le développement futur du tourisme qui n'apporte que des emplois saisonniers;
- 3) Que la priorité soit donnée à la préservation de la terre et des ressources nationales au bénéfice de la population des pays Celtiques en vue d'assurer et de promouvoir le développement de leur vie économique et culturelle et dans l'intérêt et le maintien de leur propre "way of life" et son épanouissement selon ses orientations caractéristiques, plutôt que de les laisser être exploités par des "promoteurs" et autres dans des buts purement commerciaux et égoïstes.

Un paragraphe de la DECLARATION DES DROITS CULTURELS adoptée au Congrès de NANTES (Août 1974) restait en délibération. Il a été complété et la Section 5 se lit désormais comme suit :

5 DESTRUCTION CULTURELLE - Directement ou indirectement, consciemment ou inconsciemment, l'inclusion des Pays Celtique dans le cadre des grands Etats a conduit à l'exploitation économique, à la colonisation culturelle et à l'assimilation. La destruction de nos cultures est accélérée encore aujourd'hui par l'influence des mass-media, le mauvais traitement de nos terres au détriment de l'équilibre écologique et, dans plusieurs Pays Celtiques, l'appropriation de notre terre et de nos ressources naturelles par l'Etat, les Forces Armées, les profiteurs et spécialement en Bretagne le système d'éducation et l'exploitation par l'industrie touristique des arts celtiques et des traditions.

B I B L O G R A P H I E

EDITIONS "NATURE ET BRETAGNE" - 38 rue Jeanne d'Arc - Kerfeunteun
29000 QUIMPER

ANJELA DUVAL, par Roger LAOUENNAN

L'émission de télévision du 28 Février 1971 a révélé ANJELA DUVAL à d'innombrables spectateurs. Elle avait déjà des lecteurs de ses poèmes qui venaient la voir pour apprendre d'elle la langue bretonne et retrouver leurs sources : des jeunes surtout. "KAN AN DOUAR" en breton, sans traduction, a déjà connu un nombre d'acheteurs qui est bien rare pour un recueil de poèmes - même dans une langue de beaucoup plus grande diffusion comme le français...

Mais une émission passe vite; parfois, on voudrait la retrouver... Roger LAOUENNAN a eu l'heureuse idée de réunir en un petit volume l'essentiel de ses fréquents entretiens avec Anjela : ils sont presque voisins. Les photos nous la montrent de l'âge de 15 ans à aujourd'hui où elle vient d'en avoir 70. Ceux qui la connaissent la retrouvent fort bien.

L'abandon actuel des campagnes au profit des villes, l'envahissement par les machines, le saccage de la nature par les ingénieurs, l'exploitation des paysans par les firmes qui transforment leurs produits : Anjela voit le bouleversement du monde dans lequel elle est née. Verra-t-elle - suffisamment pour en être réconfortée - le retour qui commence à s'esquisser ? Il semble que les jeunes soient las de la vie artificielle que la "société de consommation" leur propose et qu'ils cherchent à retrouver le contact avec la nature et les valeurs profondes. Il faudra une génération pour défaire ce que celle de leurs parents a fait. Mais le mouvement est amorcé.

Ce qu'Anjela voit déjà, c'est la renaissance de la conscience bretonne et elle n'hésite pas à dire : "Je crois en l'avenir de mon pays".

Sous le titre de "GLANES", plusieurs poèmes - texte breton et traduction - terminent le volume.

L'AMBASSADE DU RACHAT par André Navellou - illustré par sa fille

Cette fois, c'est un roman qui nous ramène à la Bretagne du début du siècle, sur laquelle passe la tourmente de la guerre de 1914-18. Les coutumes étaient encore intactes dans la zone des montagnes noires, où se passe l'action.

LA LANGUE BRETONNE FACE A SES OPPRESSEURS, par Jorj GWEGEN (36 f.)

Voici un ouvrage extrêmement documenté sur le problème de l'avenir de la langue bretonne. Problème élargi par comparaison avec la situation d'autres langues minoritaires que l'Etat étranger qui les domine s'est efforcé - pendant une plus ou moins longue période - de faire disparaître.

C'est tout d'abord l'historique de la persécution du breton par le Ministère Français de l'Education Nationale et des efforts pour le maintenir malgré l'énorme pression de l'école, de tout l'appareil officiel, depuis plus d'un siècle et maintenant des "mass-media" ; l'histoire des promesses continuellement rompues, depuis que le Mouvement Breton par-à exercer une certaine pression.

2

Le plus extraordinaire est que, malgré une telle pression, qui continue, il regagne actuellement du terrain. On entend aujourd'hui parler breton dans les couloirs de la Faculté, ce qui était impensable il y a quarante ans. Les classes intellectuelles l'avaient perdu les premières; ce sont elles aujourd'hui qui engagent la renaissance. Nous assistons à une effervescence de chanteurs, et de création littéraire en breton: théâtre (14 ans de représentations du Strollad Beilhadegou Treger) poèmes, romans, traductions d'oeuvres littéraires étrangères, ouvrages scientifiques, préparant l'enseignement tout en breton.

C'est un plaidoyer pour démontrer l'absurdité de la prépondérance imposée du Français - actuellement d'ailleurs en perte de vitesse sur le plan international et qui ne correspond pas à nos structures mentales.

Un tour d'horizon au delà de l'hexagone nous montre d'abord le combat des Celtes et la situation bien meilleure du Gallois, mise en parallèle avec d'autres langues des minorités européennes. Puis la résurrection du Gaëlique presque éteint de l'île de Man et celle du Cornique, dont nous avons parlé ci-dessus. Elle est rapprochée d'une autre résurrection que le monde n'attendait pas et qui a été accomplie en deux générations: celle de l'Hébreu: preuve qu'on ne peut d'avance pronostiquer la disparition d'une langue.

La conclusion qui s'impose est qu'il faut apprendre le breton à l'enfant dès le premier âge et non pas attendre les grandes classes pour l'introduire à l'école; mais s'en servir dès l'école maternelle.

En souscription, pour paraître en Juin 1975 : Anna YOUENNOU :
FRANSEZ DEBAUVAIS, de BREIZ ATAO et les SIENS (50f.)

(Souscription chez l'auteur : Mme DEBAUVAIS Anna - C.C.P. 2656 42 N
20 Place des Lices - 35000 RENNES)

Ce livre est le second d'une série de quatre volumes consacrée par Anna YOUENNOU, la veuve de Fransez DEBAUVAIS à la vie et aux activités politiques de son mari pendant la période d'entre les deux guerres : 1932-39.

Comme le précédent volume (fondation et essor de Breiz Atao) le deuxième tome "LA BAGARRE DE L'AVANT-GUERRE" est formé de l'arrangement, dans un ordre strictement chronologique de précieux documents: lettres, mémoires et papiers de tous genres recueillis par Anna YOUENNOU. Ils décrivent en quelque sorte la vie du Mouvement Breton, intimement mêlée à l'existence quotidienne de son chef, dans une période particulièrement critique des temps actuels, encore mal connue, mais vue sous l'angle de notre patrie bretonne.

Entre 1932 et 1939, l'on voit F. DEBAUVAIS se battre parmi les écueils de toute sorte. Pourtant cette époque fut la plus belle et la plus pure de l'épopée "BREIZ ATAO" où chefs et partisans marchaient au coude à coude, luttant sans trêve dans un seul but : la libération de la Bretagne.

SOMMAIRE: Avertissement - I, entrée en scène de "Gwen-ha-Du" - II Pénurie de munitions - III, Matraqué par les camelots du roi - IV, Harcelé par les créanciers - V, La vie continue - VI, La ligne politique se précise - VII, Remous au sein du Conseil - VIII, L'imprimerie en péril - IX, Reddition de Ti Breiz - X L'hallali - XI, Vacances en Forêt-Noire - XII Bretagne d'abord - XIII La lutte se durcit - XIV Debauvais prend le large - XV Congrès de Breiz Atao à Guingamp - XVI Debauvais se constitue prisonnier - XVII Procès politique - XVIII Régime politique - XIX L'attente interminable - XX Sortie de prison.

Le premier tome est en vente chez l'auteur et dans les librairies au prix de 45 f. + port. Quelques volumes ayant eu une erreur de brochage, ils seront échangés.

DOUAR BREIZ

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 117

Mai-Juin 1975

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement: un an: 30 f.
C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES
Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce service de Presse-Information, à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS: Déclaration de M. HABY, sur l'enseignement des langues régionales - EMGLEO BREIZ
Réponse des Instituteurs de l'Education Nationale du Finistère à la lettre de Claude HENRY (Evit ar Brezhoneg)
Congrès de l'A.R.B.E.D.
Lettre ouverte à la Municipalité de RENNES - C.A.B.
Propositions de loi: l'enseignement des langues régionales :
Union Centriste des Démocrates de Progrès
Parti Communiste Français
(Centre de Presse des Langues de France et Emgleo Breiz)

ETUDE : UN ANNIVERSAIRE : LA REVOLTE DES BONNETS ROUGES (1675)

NETTOYER LES ECURIES D'AUGIAS...

Nous nous excusons de réunir 2 numéros...

La cause en est dans l'accumulation de démarches qu'il a fallu fournir au cours de ce printemps pour colmater continuellement des brèches ouvertes par les différentes coalitions d'intérêts, que nous a léguées le régime Gaulliste...

De l'E.D.F. et de son "TOUT NUCLEAIRE", des promoteurs immobiliers, de leurs "marinas" et de leurs murs de béton, aux huissiers de bien moindre envergure, mais tracassants de plus près pour de simples cultivateurs, en passant par les mafias de "caïds" issues du S.A.C. et par les drames collectifs des remboursements, dans lesquels l'adversaire est armé de toute la puissance de l'administration - voire de la force publique - avec en arrière-plan la fameuse histoire des "pourcentages" aux ingénieurs, qui fait faire tant de travaux inutiles... il a fallu continuellement courir du Finistère (PLONEVEZ-du-FAOU) à l'Ille-et-Vilaine, où - après les drames de la commune d'OSSE (quatre suicides et un saccage indescriptible..) le remboursement de CORNILLE, si mal commencé, a bien fini - du moins pour ceux qui ont osé tenir tête (ceux qui ne l'ont pas osé le regrettent amèrement : avis aux suivants) grâce à un revirement de l'administration qui a enfin compris qu'on ne peut pas imposer l'injustice.

On trouvera ci-dessous le dernier épisode - VIOLENT - de TREBRIVAN. PLOURIVO est encore sous l'égide de Dan Clès. La foire d'empoigne, avec scandale majeur, l'aide de la force publique, triomphe partout

Si M. GISCARD D'ESTAING veut innover, la première opération URGENTE est de nettoyer les écuries d'Augias léguées par son prédécesseur. Il faudra faire vite: car tout le monde est excédé et l'on sent les règlements de compte prêts à jaillir de tous côtés.

Là-dessus, le F.L.B. est rentré en scène en faisant sauter le local de la Police Judiciaire à RENNES (où un sérieux nettoyage s'impose...) et pour la seconde fois de l'année, la police a fait chou-blanc.

LE PAYS BASQUE EN ETAT D'URGENCE

Le N° de Juin d'EUSKIL ELKARGOA (16 rue de la République - 64500 SAINT-JEAN-de-LUZ) et les numéros du 29 Mai et du 5 Juin d'ENBATA (14 rue des Cordeliers - 64100 BAYONNE) donne le compte-rendu détaillé des événements du Pays Basque sous régime Espagnol, qui ont provoqué la déclaration de l'état d'urgence, les listes d'arrestations et les tortures. La police espagnole a opéré des arrestations en territoire français, ce qui a provoqué un déplacement de M. PONIATOWSKI: la violation de frontière était par trop voyante...

Le numéro du 29 Mai d'ENBATA donne le déroulement des arrestations et des attaques de magasins opérées par les groupes para-policiers franquistes (qui se disent "Christo-Rey")

Du 25 Avril au 8 Mai, il y a eu environ 200 personnes arrêtées. Elles ont été traitées à peu près normalement, sauf quelques exceptions : étudiants, ouvriers de la coopérative de Mondragon, qui ont été battus et torturés.

Du 8 au 13 Mai (date à laquelle a été établi le rapport des avocats de BILBAO) 500 personnes ont été arrêtées; les passages à tabac et la torture ont été la règle générale.

Au 13 Mai, 150 personnes environ restaient entre les mains de la police; quelques unes, mises en liberté par le juge, ont été arrêtées une seconde fois immédiatement après.

La Garde Civile contrôle les rues de BILBAO, arrête les véhicules, place des barrières et des herses d'acier. Dans plusieurs rues, après le 8 Mai, les maisons ont été fouillées une à une.

ATTENTATS DES GROUPES DITS "CHRISTO REY"

Nuit du 7 au 8 Mai : Tentative d'enlèvement de Pedro IBARRA GUEEL. Mitraillage de deux magasins par les groupes para-policiers, escortés par une voiture de police...

Nuit du 8 au 9 Mai : 5 magasins sont mitraillés et deux bombes déposées dans deux autres.

Nuit du 9 au 10 Mai : Un édifice public à BAQUIO ; Deux bars et un restaurant dans diverses villes (bombes)

A plusieurs reprises, une voiture de police escortait ceux qui opéraient. dans d'autres cas, la surveillance des rues disparaissait à l'endroit choisi, juste avant l'attentat.

Les 10 et 11 Mai, la ville fut inondée de tracts disant "LES MITRAILLETES SONT FAITES POUR TUER..."

A la fin de Mai, la police a tiré sur des groupes de jeunes gens et plusieurs personnes ont été trouvées mortes dans des circonstances inexplicables...

TORTURES ET PROCES

Dans le numéro d'ENBATA du 5 Juin, des témoignages multiples et d'une extrême précision sur les tortures subies par les détenus. Ils sont extraits du dossier établi par des avocats de BILBAO.

Sentant que son pouvoir va s'écrouler - Franco a 82 ans; il est malade et a eu, il y a quelques mois une sérieuse alerte - l'appareil franquiste devient enragé.

L'évêque de BILBAO, Mgr ANAVEROS, a élevé une protestation contre les arrestations de prêtres - dont l'un, Anastasio ERKICIA est entre la vie et la mort par suite des tortures.

Les Basques du côté français se mobilisent pour provoquer un mouvement de protestation comparable à celui du procès de BURGOS, en faveur de deux jeunes gens: J.A. GARMENDIA ARTOLA et Angel OTAEGUI ETCHEVARRIA, qui vont passer bientôt devant le Conseil de Guerre de MADRID, sous l'inculpation de l'assassinat d'un policier. Ils risquent la mort.

Gravement blessés par les policiers, ils sont tous deux définitivement infirmes. GARMENDIA a subi l'ablation d'une partie du cerveau et reste privé de ses facultés mentales. On devine ce que peut valoir un prétendu aveu arraché à un homme dans cet état.

Une manifestation contre la répression a eu lieu à BAYONNE, le 31 Mai et s'est déroulée dans un ordre parfait. D'autres doivent suivre.

Le 5 Juin, un attentat a visé deux réfugiés basques à Biarritz. La bombe a éclaté entre les mains de celui qui la posait et l'a déshabillé. Un lien est probable avec l'affaire MARTINEZ, un agent de haut rang de la police franquiste, récemment pris... puis reconduit à la frontière...

PETROLE ET ADMINISTRATION

La plate-forme de forage est enfin arrivée; mais on a eu mal à l'allumer...

Il a fallu se fâcher pour que l'administration ne continue pas à tout bloquer. Un retard de quelques semaines de plus aurait reculé d'un an les premiers forages, qui doivent pouvoir disposer de la totalité de la belle saison pour travailler. Petit détail dont ces messieurs, bien à l'abri dans leurs bureaux étaient totalement inconscients. En outre, la plate-forme devait être louée par Elf-Erap avec une option qui expirait le 15 avril.

Les tractations entre le gouvernement de Paris et celui de Londres restaient le prétexte invoqué pour faire trainer. La ligne de démarcation passe par la zone la plus prometteuse. Comme toujours elles ont été menées dans le secret le plus complet par rapport aux véritables intéressés. Car ce pétrole n'est ni français ni anglais. Il est Irlandais, Breton et Cornique et c'est entre nos trois pays qu'il doit être débattu. Le problème serait vite résolu. Comme l'a dit R. JENKIN, Président de Mebyon Kernow, c'est à nous de régler cette question en conférence entre nous. Une fédération des Pays Celtiques, qui en ferait un bien exploité en commun, supprimerait tout problème. Mais Paris et Londres s'obstinent à se disputer le bien d'autrui...

Par ailleurs, rien n'empêchait de signer les permis concernant la zone plus au sud. Notre Conseil Economique et Social et notre Conseil de Région ont fini par mettre le poing sur la table et sommer les services administratifs de faire leur travail. "On se moque de nous", a déclaré le Président Pleven.

A l'avenir, c'est la mer qui fait des siennes... Un genre de problème auquel nous sommes habitués.

LA CONFERENCE SUR LE DROIT DE LA MER

à Genève, suite de celle de Caracas, va se continuer l'année prochaine aux Etats-Unis.

Il s'agit surtout de la création d'une zone économique de 200 milles marins (le mille marin vaut 1870 mètres) 374 km. pour ceux qui ne sont pas habitués au langage maritime, dans laquelle la passage des navires serait autorisé; mais dont l'exploitation économique (pêche, forages et ramassage des fameux "nodules") serait réservée aux pays riverains.

La question nous intéresse au plus haut point, étant donné notre développement de côtes, dont la forme déploierait en éventail une zone économique particulièrement vaste. En outre, la création, par les autres pays de l'Atlantique de cette zone où les droits de pêche seraient réservés, va poser un problème très grave pour notre flotte de pêche, dont une forte proportion des prises se situe justement dans ces 200 milles. Les continentaux oublient que les espèces marines vivant dans la limite de ces 200 milles - c'est à dire au dessus du plateau continental, dont les profondeurs sont relativement faibles, ne sont pas les mêmes que celles qui fréquentent les grands fonds de l'Atlantique central.

Lorsque le Brésil a adopté cette limite des 200 milles, il y a quelques années, provoquant ce que les journaux ont appelé "la guerre de la langouste", les pêcheurs de Camarct, spécialisés dans cette pêche qui demande des engins adaptés et coûteux, se sont trouvés du jour au lendemain obligés de se reconverter, car les fonds européens sont épuisés et les langoustes ne vivent pas dans les grandes profondeurs.

L'adoption généralisée des 200 milles va obliger nos pêcheurs à aller chercher leurs lieux de pêche jusque dans le pacifique (ce qu'ils commencent à faire). Mais qu'on réalise les conséquences financières et humaines : nécessité de laisser les bateaux en permanence de l'autre côté de l'Amérique (perte de tout le travail de réparations et d'approvisionnements pour les ports bretons); transport des hommes par avion pour prendre leurs congés (donc très gros frais); impossibilité de ramener le produit de la pêche en Bretagne, avec pour conséquence la fin de l'industrie de la conserve et le chômage de la main d'oeuvre qui en vit, ou son expatriation; probabilité de conflits avec les Etats riverains du Pacifique, dans les ports desquels il faudra bien relâcher et qui protégeront leur marché et leur main d'oeuvre.

Pour comble, le gouvernement français, hostile à la définition des 200 milles voulait se refuser à l'adopter mais n'avait aucun moyen d'empêcher les autres Etats de le faire ! ce qui aurait eu pour conséquences que les autres Etats auraient pu à la fois nous interdire de pêcher dans leur zone de 200 milles; mais venir le faire sur la nôtre...

Or, les Bretons qui représentent 75 % de la flotte de pêche française et la quasi totalité de la flotte "hauturière" - c'est à dire à grande distance - sont tenus complètement en dehors des négociations et même pas informés.

Le Conseil de Région- Bretagne a envoyé une délégation à Caracas l'année dernière, conduite par M. MARTRAY; la délégation officielle française voulait s'opposer à ce qu'elle puisse suivre les débats... Elle a réussi à se faire admettre par l'Assemblée Internationale, comme observateur, au titre de Représentant de la FEDERATION DES VILLES JUMEELES ! Inutile de souligner le ridicule de cette histoire. Il semble qu'à Genève les diplomates français aient renoncé à contester notre présence, d'autant plus que la délégation bretonne avait été renforcée par deux parlementaires, M.M. BECAM et ANDRE COLIN.

Paris s'étonnera que nous soyons excédés...

Une enquête avait été faite en France auprès des pêcheurs pour savoir quelles sont leurs zones de pêche. Les bureaucrates n'avaient oublié qu'une chose : un pêcheur garde soigneusement le secret sur les lieux où il sait trouver le poisson...

Nous ne savons pas comment ont répondu les pêcheurs normands ou picards; mais nous savons qu'en Bretagne les réponses ont été systématiquement "fantaisistes", envoyant les espèces des mers chaudes se promener vers le pôle, et inversement...

Les bureaucrates parisiens entre les mains desquels l'enquête aboutit, n'y virent que du feu - ou de l'eau. Inutile de dire qu'à Bruxelles, en face des Britanniques, qui connaissent les choses de la mer, ils eurent leur petit succès.

LE CONFLIT DU MARY POPPINS

La grande presse en ayant parlé, nous nous contentons de quelques réflexions. A l'origine du conflit, quelle intervention extérieure l'a provoqué ?

Il avait été prévu que la B.A.I. (qui assure les deux lignes Roscoff-Plymouth et St Nazaire Vigo et dont GOURVENNEC est le P.D.G.) établirait un service de car-ferry de St Malo à un port anglais à partir de cet été. Deux problèmes restaient à résoudre :

- le port anglais où débarquer restait en suspens, les Anglais ne se décidant pas à faire d'autres aménagements que ceux de Plymouth, dont la B.A.I. (mais elle seule) pouvait se servir également pour St Malo.

- les aménagements nécessaires à St Malo, dont le port n'est pas en eau profonde, de façon à ce que le car-ferry puisse charger et décharger sans être obligé de modifier ses horaires en fonction de la marée. Ce point regardait la Chambre de Commerce.

Or cet appontement, envisagé dès 1968, s'était heurté à un refus d'autorisation administrative. On se demande pourquoi ? St Malo fut orienté vers la chimère à la mode des ports de plaisance. Dépenses inutiles et temps perdu à attendre les subventions de Paris.

On revint à l'idée de l'appontement pour un service commercial, utile toute l'année. Mais pour l'été de 75, rien n'était prêt.

Qui donc a poussé la T.T. Line, compagnie allemande, pour lui faire prendre le service immédiat, malgré le handicap d'horaires variables selon la marée et l'obligation d'aboutir à SOUTHAMPTON, ce qui fait un parcours très allongé et retarderait les camions de légumes au delà des heures d'arrivées nécessaires pour les marchés anglais ? une ligne agencée de telle façon qu'elle ne pouvait pas être rentable et cependant proposée à un prix légèrement inférieur à celui de la B.A.I. sur Roscoff-Plymouth - une opération de dumping dans laquelle la T.T. Line était assurée de laisser quelques millions nouveaux... ? ?

Au point de départ, il y avait eu une option d'achat prise par la B.A.I. sur un autre bateau de la T.T. LINE, l'Oliver Twist, qui devait remplacer à Roscoff le Penn ar Bed, trop petit, lequel devait être placé sur la ligne de St Malo, en 76. Mais lorsque la T.T. LINE eût proposé à la Chambre de Commerce de St Malo de prendre la ligne avec le Mary Poppins, l'option disparut et manifestement, il ne s'agissait plus que d'évincer la B.A.I. sur St Malo et de la concurrencer ensuite sur la Bretagne.

Ici se présente un point de vue que la Chambre de Commerce de St-Malo semble avoir complètement oublié. Il est d'une importance capitale pour la Bretagne qu'elle soit maîtresse de ses lignes de communication, spécialement avec la Grande-Bretagne, qui est son débouché commercial naturel. Nous savons par une longue expérience ce qui se passe quand nos

lignes de communication sont entre d'autres mains: au bout de quelque temps, une influence extérieure les fait disparaître, coupant brutalement le trafic commercial qui s'était établi. Nous venons encore d'en voir un exemple avec Rousseau-Aviation, qui a dû s'établir à Jersey...

La B.A.I., DONT LE CAPITAL EST REPARTI ENTRE UN GRAND NOMBRE DE PETITS PORTEURS BRETONS, a proposé au département d'Ille-et-Vilaine une participation de 50 % au capital nécessaire pour engager la ligne. Du côté de la T.T.LINE, rien de semblable; la ligne resterait complètement entre des mains étrangères.

Mais le bateau de la T.T.LINE a un équipage de Philippins sous-payés et ne bénéficiant pas des conditions de Sécurité Sociale et de congés des équipages européens: bonne condition pour tenter un dumping. Ce qui a provoqué la réaction des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. et des syndicats anglais, qui ont barré l'accès aux ports des deux côtés de la Manche et réclament que les équipages soient anglais ou français (mais du coup le déficit s'augmenterait d'autant.

Le Mary Poppins n'ayant pu accoster, les Allemands ont pris une mesure de rétorsion: ils ont arrêté les expéditions de légumes de St Malo par fer sur l'Allemagne. Tout parfaitement organisé pour mettre la brouille entre St Malo et le Finistère. Nous répétons: qui est intervenu par en-dessous??

Actuellement, des pourparlers sont de nouveau en cours entre la B.A.I. et la Chambre de Commerce et la Municipalité de St Malo. La B.A.I. propose un service trois fois par semaine, de la deuxième quinzaine d'août au 8 Octobre et, à partir de Pâques 76, un car-ferry en service continu entre St Malo et Plymouth. Une ligne directe sur l'Irlande est prévue en 77 ou 78. Mais encore faut-il que l'appointement soit réalisé.

La situation de la grande pêche au chalut est grave. L'augmentation considérable des charges due à la hausse du fuel, la nécessité de chercher le poisson de plus en plus loin, n'ont pas été compensées par des dégrèvements suffisants. Or une baisse de 94 % du prix du poisson industriel - c'est à dire vendu à la conserverie - se superpose à la hausse des coûts.

Il s'en est suivi une grève des thoniers. A peine étaient-ils repartis, sur de vagues promesses, que tout était remis en question. Là aussi, tout le monde est excédé.

La pêche artisanale, dont on nous annonce périodiquement la disparition inéluctable, supporte beaucoup mieux la crise. Elle vend sur le marché du frais et ses coûts sont moins démesurés. Comme quoi, la grande dimension est loin d'être la meilleure formule.

Il part les caprices de la langoustine, dont la surabondance a été une calamité... Mais pourquoi ne se résigne-t-on jamais à limiter les prises?

Le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL a élevé de courageuses protestations contre l'immobilisme administratif, les promesses non tenues et l'impossibilité d'obtenir en temps raisonnable le déblocage des investissements votés. Il a reçu de chaleureuses approbations à travers toute la Bretagne.

L'idée du transfert de la capitale régionale à PONTIVY progresse manifestement. On lit des articles la réclamant jusque dans l'édition rennaise d'Ouest-France. Il est réconfortant de voir qu'une idée raisonnable et logique parvient tout de même à faire son chemin dans l'incohérence généralisée. Il reste à vaincre l'illogisme administratif.

LE REMEMBREMENT DE TREBRIVAN TOURNE AU DRAME...

Le lundi 2 Juin, alors que personne ne s'y attendait, les bull-dozers sont arrivés à Trebrivan, pour faire les "travaux connexes" sur le terrain des opposants. 60 gendarmes mobiles de Pontivy les accompagnaient...

Après la stupeur du premier jour, dès le lendemain une manifestation symbolique fut organisée. Une cinquantaine de personnes - cultivateurs sans armes, femmes, vieillards, se placèrent devant le bull qui avait déjà ouvert - à côté d'un chemin existant, qu'il suffisait d'améliorer, une tranchée de la largeur d'une route nationale. Il s'agissait de desservir quelques champs et d'aboutir à une fontaine !

Le propriétaire des champs saccagés regardait ses récoltes perdues... Rien ne peut exaspérer davantage un paysan que de voir ainsi gaspiller sans raison de la bonne terre arable, en terrain plat, surtout dans cette zone très accidentée où beaucoup de pentes sont incultivables et les fonds de vallées en tourbières...

Les gendarmes plus nombreux que les manifestants lancèrent sur le groupe des grenades lacrymogènes (lancées à 2 m.) puis chargèrent, crosse en avant sur les gens qui s'en allaient tranquillement. Ils bousculèrent et firent tomber plusieurs personnes âgées.

Après quoi, le bull entreprit de jeter à bas un talus couronné de très beaux arbres...

Tout le monde disait : "NOUS SOMMES REVENUS AU TEMPS DE L'OCCUPATION ALLEMANDE..."

SOIXANTE GENDARMES NE SUFFISENT PAS À PROTEGER M. LE SOUS-PREFET...

Nous sommes partis à la recherche de M. le Sous-Préfet de Guingamp, officiellement "sur le terrain" pour surveiller les opérations... En réalité, il était à 15 km. de là, à la gendramerie de CALLAC, ayant passé la journée derrière une table, pomponné et tiré à quatre épingles, jouant à la fois au joli garçon et à la haute autorité et se gardant bien d'aller salir son élégantissime pantalon dans la poussière soulevée par les bull-dozers.

Dans ce refuge, il ne pouvait avoir des événements qu'une vue parfaitement éthérée. Planant dans l'empyrée, il dissertait sur "l'association foncière" et les "travaux connexes" et je l'ai fait tomber des nues en lui répondant que l'association foncière ne peut être aux yeux des paysans spoliés qu'une fiction destinée à légaliser un vol...

(Je venais de voir des blancs becs de gendarmes bousculer et renverser un vieillard de 80 ans et d'être moi-même brutalement jetée à terre par le capitaine de gendarmerie...)

M. le Sous-Préfet planait dans le monde des idées et assurait que maintenant, l'administration respecte l'écologie...

Et les arbres que nous venions de voir abattre ? ? Un geste dédaigneux de la main en démontrait le peu d'importance... Impossible d'imaginer une plus complète inconscience de ce qui venait de se passer et qu'il était supposé contrôler...

Mais qu'il se dise bien que si ces paysans qu'il fait si rereinement dépouiller de leur outil de travail, la terre, avec l'aide d'une compagnie de gendarmes, se lassent de peiner hiver comme été pour nourrir cet élégant Monsieur et ses pareils, qui se pavanent derrière une table, ce jour-là, gendarmes et sous-préfet verront leur assiette vide...

Les gendarmes seront encore capables de prendre une bêche et de semer des patates; mais M. le Sous-Préfet, dont les blanches mains n'ont jamais tenu un outil, n'aura plus qu'à se mettre la ceinture...

Le comble tient dans la déclaration de M. le Sous-Préfet aux journalistes : "L'intervention des gendarmes va faciliter l'échange des parcelles..." On ne peut pas dire plus crument que l'on compte sur la force brutale pour imposer l'injustice et la spoliation.

Mais la réaction de tout le pays a été inverse : "C'est la fin des remembrements. Aucune commune n'acceptera plus de le faire et de s'exposer à des scènes pareilles..."

Trois jours après, les habitants de la commune voisine de MOTREFF, sollicités depuis longtemps signifiaient à leur maire qu'il était inutile d'en reparler.

CATASTROPHE POUR LA CARRIERE DE M. LE PREFET...

Préfet et sous-préfet avaient oublié un détail qui est pourtant l'A.B.C. de leurs fonctions: se demander comment se répartissaient les appartenances politiques...

Bien entendu, ces représentants de "l'Autorité" ne sont pas du pays et des subtilités (pourtant assez grosses...) leur échappent.

A TREBRIVAN, nous sommes dans "la Montagne Rouge". Ce qui veut dire que l'équipe qui tient la Mairie est communiste et que, par voie de conséquence, puisqu'elle a servi ses bons amis, la majorité des spoliés... est de l'autre bord.

Ce qui en langage clair veut dire que M. le Préfet a envoyé les gendarmes mobiles aider les communistes à dépouiller de leurs terres... les électeurs du PRESIDENT de la République !

Cela a suscité de drôles de commentaires dans le pays.

Bien entendu aussi, il s'est trouvé quelqu'un pour en aviser directement l'Elysée et le Ministère de l'Intérieur...

Une mauvaise note à vos dossiers, Messieurs.

Le 24 Mai, à Ste Anne d'Auray - choix symbolique - a eu lieu le premier congrès de l'Association des RESISTANTS BRETONS et de leurs Descendants, A.R.B.E.D., dont on trouvera les textes en documents. Le congrès s'est achevé par une cérémonie au MEMORIAL.

QUINZAINE CELTIQUE DE NANTES

du 10 au 24 juin

Organisée par le CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE

Une série de manifestations artistiques, allant de la danse au cinéma fera connaître les chanteurs et les sonneurs bretons, ainsi que la renaissance de la harpe. Les Ballets de Haute Bretagne se produiront et une Table Ronde sera consacrée à l'étude des moyens de sauvegarder les sites et monuments de la Région Nantaise.

La quinzaine s'achèvera par le FETU DE LA St JEAN, dans la cour du Château des Ducs de Bretagne.

Les JEUNESSES PROGRESSISTES DE BRETAGNE font savoir qu'au cours de leur VIe congrès, elles ont décidé leur dissolution et ont conseillé le ralliement individuel de leurs membres à la Jeunesse Communiste Marxiste-Léniniste... On s'y attendait quelque peu !

COMMEMORATION DE LA BATAILLE DE BALLON (845)

Le dimanche 22 Juin, en même temps qu'ils fêteront la St JEAN, les groupes, bagadou et Cercles Celtiques animeront, dans un grand nombre de localités la commémoration de la victoire de BALLON, qui permit à Nominoë de fonder l'Etat Breton. La date des 23 et 24 Juin est celle qui est le plus communément retenue par les historiens. Le combat eut lieu à BAINS s/ OUST, près de Redon, au lieu-dit qui est encore appelé "LA BATAILLE" et s'acheva par la fuite de l'empereur Frank, Charles le Chauve. Le tertre communal est encore marqué de deux croix.

Ballon est la date la plus importante de notre histoire. Associée à la fête traditionnelle de St Jean, elle ne doit pas tomber dans l'oubli. Comme l'a écrit très justement BREIZ, le journal de KENDALC'H, il nous faut rétablir la tradition.

CREATION DE LA COMMUNAUTE "JUDICAEI" A PAIMPONT.

L'Association pour une Nouvelle Vie Rurale Bretonne, 54 rue St Hélier à Rennes, "construit" (littéralement) sa première réalisation à Paimpont. Construit est le terme propre, puisqu'elle en est actuellement à bâtir ses locaux, les membres participant eux-mêmes au chantier. Elle réutilise, dans le style du pays, des matériaux anciens. Ce sera un centre de culture et de recherche qui permettra, espère-t-on, de mettre en route des activités de culture biologique et d'artisanat. Lorsqu'il sera complètement installé, les membres de la communauté, qui, aujourd'hui travaillent principalement à Rennes, espèrent pouvoir vivre à Paimpont.

(Dans la Bretagne intérieure, de Rostrenen à Carhaix, se sont établies plusieurs communautés de jeunes appartenant à un autre groupe. De six à dix membres, en général, installées dans de vieilles fermes qui étaient abandonnées, elles pratiquent l'élevage et l'agriculture biologique, sur les terres qu'elles ont pu obtenir (assez mauvaises, le plus souvent) Les débuts ont été très austères, car elles commencent dans la pauvreté. Mais appuyées les unes sur les autres, quand elles ont passé le cap du 3e hiver, elles tiennent. Est-ce la première ébauche d'une transformation de la société de consommation ?)

Un périodique nouveau "DIALOGUE" a été expédié gratuitement pendant 6 mois aux abonnés au téléphone du canton de PONT-L'ABBE et de la presqu'île de PENMARC'H. Le responsable est J. CORNOU, de Quimper. L'imprimeur est un LE SIGNOR (nous sommes en pays bigouden...) qui édite en même temps la feuille communiste du coin. Les noms des rédacteurs sont nombreux mais obscurs.

La plupart de ceux qui l'ont reçu ont cru à une émanation du P.C.F. Il n'en est rien. En réalité, il y a par derrière toujours le même Jean LE CALVEZ. L'argent que S.A.V. ne reçoit plus guère, passe maintenant dans des opérations d'édition. La C.I.T., 103 rue Lafayette à Paris, c'est encore lui...

M. H. GLOT (et Jeune Bretagne) ont envoyé une circulaire assez surprenante invitant à une réunion à MUR, à notre local... DOUAR BREIZ, n'a été prévenu qu'au tout dernier moment (et pas consulté...) Ils sont seuls responsables de cette circulaire.

EMGLEO BREIZ

ENFIN DU NOUVEAU

Cette fois, voici du nouveau dans la longue lutte pour l'enseignement des langues et cultures dites "régionales" !...Du "nouveau", disons-nous, bien qu'il s'agisse de déclarations qui remontent au 8 Avril- celles de M. HABY, ministre de l'Education, répondant au Sénat à une question orale de M. FRANCOU (Bouches du Rh. C.D.P.) puis aux interventions de MM. COGNOT (Paris, P.C.) LABEGUERIE, Pyr.Atl., C.D.P.) KAUFFMANN (Bas Rhin, C.D.P.) et NAYROU (Ariège, P.S.) Il est curieux que la presse ait généralement peu parlé d'un tel débat (9 pages au J.O.!) avant que, nous-mêmes informés avec retard, nous n'en signalions l'importance. C'est qu'en effet, à part un certain nombre d'observations contestables, le ministre de l'Education a fait état, avec force précisions, ce 8 Avril, de son accord avec la cause ardemment défendue par ses interpellateurs.

Ainsi a-t-on appris que M. HABY se déclare partisan de l'enseignement de nos langues et cultures minoritaires, et cela tout au long de la scolarité, depuis l'échelon préélémentaire jusqu'à l'Université. Il a annoncé l'organisation de stages pédagogiques "étant entendu que les crédits nécessaires seront dégagés". L'enseignement de la langue régionale sera intégré à l'ensemble des études, tant dans le premier degré que dans le second. En ce qui concerne celui-ci, précisément, il "ne rejette nullement" "une réglementation identique dans les deux cycles (donc une insertion dans les horaires et les services) et il a laissé prévoir une meilleure application des dispositions de 1971. Il a d'ailleurs demandé l'avis à ce sujet des "groupes de réflexion" actuellement réunis à Paris. Il a rappelé sa proposition d'une "Option régionale" dans les Lycées et au "bac"; ce qui suppose une option, également dès la 4e et des cours facultatifs d'initiation depuis la 6e). Enfin, il a ajouté qu'il existe au ministère, un "projet d'organisation du professorat qui prendrait en compte, dans ses concours, la connaissance particulière d'une langue ou d'une culture régionale".

M. HABY, a assuré que "toutes ces intentions, toutes ces mesures en cours et à venir doivent être interprétées comme un encouragement officiel de l'administration de l'Education et de son ministre à l'égard des enseignants qui concourent à donner sa place à l'enseignement des cultures et des langues régionales". et, dans un élan d'éloquence qui répondait au chaleureux plaidoyer de M. NAYROU pour la langue d'Oc, le ministre fit référence à la célèbre "COUPO SANTO" des Occitans et des catalans, pour verser la joie et l'enthousiasme !...

Développées devant une Assemblée parlementaire, de telles déclarations constituent, n'est-il pas vrai, de nettes et solennelles assurances. C'est bien la première fois qu'un Ministre de l'Education tient un pareil langage ! L'un de ses prédécesseurs, Anatole de Monzie, le contemporain de la langue bretonne et de toutes les langues ethniques de France, a dû se retourner dans sa tombe !

Voilà donc de quoi nous réjouir...Pourtant bien des militants, des élus, des enseignants, des jeunes aussi, ne manqueront pas de poser des questions : quelles mesures sont en cours de rédaction ? suivant quel calendrier seront-elles réalisées ? Seront-elles forcément liées à une réforme qui paraît bien hypothéquée ? Le Parlement pourra-t-il librement discuter le projet de statut des langues et cultures minoritaires à l'étude à la suite de la proposition socialiste - que vont rejoindre, sous quelques jours, une proposition communiste et une autre d'origine centriste. ? Autant de questions auxquelles on espère qu'il sera répondu avant fin Juin. En attendant et une nouvelle fois, prenons très loyalement acte des assurances de M. HABY.

REPONSE DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE
DU FINISTERE A LA LETTRE DE CLAUDE HENRY

Les I.D.E.N. du Finistère, réunis à QUIMPER, le 7 Janvier 1975, ayant pris connaissance et discuté de la lettre à eux adressée par M. CLAUDE HENRY, Président de l'Association Culturelles "EVID AR BREZHONEG" se sont prononcé favorablement sur le texte qui leur était proposé et ont répondu OUI aux trois questions suivantes :

1) Je suis favorable à l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles maternelles et primaires des zones bretonnantes ;

2) Je souhaite que, dans un premier temps, cet enseignement puisse être donné, dans le cadre des activités d'éveil, par les instituteurs bretonnants volontaires, sous forme d'un quart d'heure d'expression orale par jour et ceci avec l'accord des parents concernés ;

3) Je souhaite que les instituteurs qui le désirent s'orientent, avec l'accord des parents concernés, vers un enseignement plus complet de la langue bretonne, qui comprendrait notamment l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans cette langue à partir du cours moyen.

TOUTEFOIS, conscients du fait que la seule bonne volonté des maîtres et l'accord des parents ne suffisent pas, ils souhaitent que, dans toute entreprise d'enseignement de la langue bretonne, tant au niveau maternel qu'élémentaire, les garanties de compétence, de contrôle et de soutien pédagogique, soient réelles.

Publié par "EVID AR BREZHONEG"

DISCOURS DU Dr J. BRIANCEAU, Maire de Ste ANNE D'AURAY
EN OUVRANT LE CONGRES DE L'A.R.B.E.D.

En vous accueillant aujourd'hui dans cette Mairie, j'ai pour devoir, au nom de la Municipalité, de saluer très cordialement tous ceux que réunit l'Assemblée Consultative de votre Association.

Qu'elle tienne ses assises inaugurales à Ste ANNE D'AURAY ne peut résulter d'une circonstance fortuite, tant il s'avère que la notoriété de ce haut lieu de pèlerinages et sa vocation spirituelle en font le lieu privilégié pour de telles rencontres. Cette affinité élective souligne le caractère régional de ce centre culturel qui, au lendemain de la Première Guerre Mondiale avait vu s'édifier le Monument à la mémoire des 240 000 Bretons morts pour la France. Plus récemment, ces mêmes concepts ont présidé à l'implantation du Cimetière National de 1939-45 où sont inhumés les corps de 1200 militaires identifiés, tandis qu'une sépulture commune renferme les restes de 200 maquisards, dont l'anonymat ajoute encore à la grandeur du sacrifice.

C'est vous dire, Messieurs, combien nous sommes sensibles à votre démarche, qui s'inscrit dans le cadre des cérémonies organisées pour perpétuer le souvenir de nos glorieux disparus. C'est aussi, en ces jours du trentième anniversaire de la Victoire, rappeler le rôle tenu par la Résistance, dont l'action venait de se révéler particulièrement précieuse en Bretagne et plus loin au Vercors en facilitant l'entreprise des Armées Alliées. Evoquer cette période cruciale de notre histoire contemporaine, c'est enfin réunir dans une même pensée nos valeureux compatriotes de St Marcel, nos martyrs du Fort de Penthièvre et de Port-Louis, nos infortunés concitoyens, au nombre desquels mon jeune frère, fusillé ici même, aux dernières heures de l'occupation.

Je me devais, Messieurs, de vous exprimer les sentiments que suscite votre rencontre à SAINTE ANNE D'AURAY, en vous remerciant d'avoir bien voulu placer cette réunion sous le signe de l'entente et de la solidari-

té qui, au delà des options personnelles, caractérise les rapports entre nos générations d'Anciens Combattants et, sans plus attendre, je déclare ouvert le Congrès de l'Association des Résistants Bretons et de leurs Descendants.

A. R. B. E. D.
Association des
Résistants Bretons
et leurs Descendants
18 rue de Brest
2900 QUIMPER

CONGRES DE L'A.R.B.E.D.

Service de la Rédaction

Le premier Congrès de l'ARBED (Association des Résistants Bretons et de leurs Descendants) s'est déroulé le samedi 24 Mai 1975, à Sainte Anne d'Auray.

Le Dr BRIANCEAU, Maire de la commune a ouvert le Congrès par un discours chaleureux de bienvenue et de reconnaissance aux combattants bretons des dernières guerres.

Ce premier Congrès avait deux buts prioritaires :

- Elire un Comité Directeur de gens compétents,
- Définir clairement ses objectifs.

Le Comité Directeur est une innovation et se décompose comme suit:

Président d'Honneur : Général VALERIE, Maire Adjoint de SAINT-MALO.
Comité de Parrainage.

Conseil d'Administration composé des trois Directeurs et des deux secrétaires généraux :

Directeurs : Charles MOREAU - Luc ROBET - Rémy BRAJEUL.

Secrétaire Général d'Animation : Ned URVOAS, fondateur de l'ARBED

Secrétaire Général de Coordination : Alain CHAPEL

Trésorier : Jean Pierre MONDY

UN GROUPE DE 7 RESISTANTS, dont le responsable est Luc ROBET

UN GROUPE DE 7 DESCENDANTS, dont le responsable est Michel BARRE

La définition des objectifs de l'ARBED est contenue dans la déclaration à la Préfecture :

"Regrouper les membres authentiques de la Résistance en Bretagne, ainsi que leurs descendants, afin de perpétuer l'idéal de liberté qui les a animés contre l'occupation allemande et l'oppression nazie" et dans sa devise :

" NOUS NOUS SOMMES BATTUS POUR MIEUX QUE CELA "

L'Association des Résistants Bretons et de leurs descendants (ARBED) qui n'est ni confessionnelle, ni issue d'un parti politique existant, se veut le rassemblement de tous les Bretons qui, spontanément, dans un élan de solidarité et de soif de liberté, se sont unis dans d'autres temps pour que leur pays devienne un pays libre, où il ferait bon vivre, même si cela devait être réalisé au prix du sacrifice de milliers d'entre eux.

Ces Bretons s'étaient engagés pour aller éventuellement jusqu'au pire, afin que les générations suivantes puissent vivre dans un pays dégagé de toute contrainte.

Les nouvelles générations, elles, beaucoup plus réalistes et exigeantes n'ont connu cette époque qu'à travers les récits et les écrits de leurs anciens et, pour la plupart, loin d'y participer, jugent froidement et parfois même durement :

"Pourquoi ces guerres, pourquoi ces massacres, puisque la Bretagne est toujours aussi sous-développée sur tous les tableaux : Economique, Politique, Social et Culturel ? Pourquoi tous ces sacrifices, puisque les Bretons ne peuvent toujours pas trouver de travail dans leur pays, puisque les Bretons n'ont d'autre alternative que végéter en restant, ou partir ? "

Les Résistants Bretons, las d'attendre vainement la reconnaissance que leur sacrifice donnait de droit à leur pays, ne veulent pas courir plus longtemps le risque de voir les générations montantes les accuser d'avoir négligé leur avenir, se regroupent et entament le processus de remise en place de l'état d'esprit de solidarité qui les animait en d'autres temps, afin de favoriser la construction d'une Bretagne de QUALITE dans le cadre d'un Etat Français de style nouveau, pour les générations suivantes, avec éventuellement des exigences à la mesure des sacrifices passés.

Le Secrétaire Général :
Alain CHAPPEL

LETTRE Couverte A LA MUNICIPALITE DE RENNES

Comités d'Action Bretons
(C.A.B.)

Maison de la Culture = Maison Coloniale

Le Festival des Arts Traditionnels, pour les critiques autorisés, officiels, est d'une qualité artistique indiscutable. Bravo à Cherif KHAZMADAR et à Claude SAMUEL, de Franco-Culture. Nous aussi, nous les félicitons pour la qualité de ce "spectacle" des arts et cultures étrangers et étranges d'Asie, d'Amérique Latine, du Moyen Orient, de la Grèce, de la Louisiane... et de la Bretagne.

Mais... Quelle est la place de la culture bretonne dans tout cela ? "La Bretagne ne sera pas oubliée" dans ce festival, comme vous l'avez dit : les danses et chants de l'Ar-goat, et les dits et récits de Haute Bretagne. Bravo encore : c'est peu de choses, mais ce sont de bonnes choses.

On peut remarquer quand même que ce sont des choix qui ne risquent pas de déplaire au Pouvoir car la contestation politique et la liaison avec les combats des travailleurs bretons, qui imprègnent de plus en plus la culture populaire bretonne, en sont absents. Et pourquoi donc l. KHAZMADAR et les membres du Conseil d'Administration de la Maison de la Culture ont-ils refusé que les chanteurs, KIRJUEL, le Breton, IANOL, le Basque, et BÉLÉRAMÉ, l'Occitan, aient leur place dans ce festival et animent un débat sur la liaison entre ces cultures et le combat de ces peuples ?

Et c'est "un de nos confrères parisiens, comme le dit Ouest-France, qui estime que le festival va permettre à notre culture bretonne de mesurer son degré de décolonisation culturelle".

Il y a aussi un débat sur "l'identité culturelle du Tiers monde", et, pour ne pas oublier la Bretagne, sur la danse bretonne. Vous accepteriez probablement un débat sur "les danses du Tiers monde"; pourquoi pas un débat sur "l'identité culturelle bretonne" ?

Ce que nous contestons dans votre festival ce n'est pas seulement que votre culture bretonne est châtée du débat sur d'éventuels conflits politiques et sociaux qui font la vie quotidienne du peuple breton et dont vous avez probablement peur; mais c'est aussi cette "mise en spectacle", cette séparation de votre culture et de la vie quotidienne, contrairement à la culture populaire. La culture populaire de la Bretagne Gallo aujourd'hui, c'est aussi la chanson créée par les ouvriers de Garnier à Redon, pendant leur dur combat contre les licenciements et pour vivre au pays : "Nous vivons à Redon".

Pour vous, la Bretagne est un pays étrange et étranger, un objet d'exotisme, ainsi que pour les institutions coloniales - pour la culture bretonne - que sont l'O.R.T.F. (en

particulier France-Culture) et l'Éducation Nationale, qui méprisent et baillonnent la langue et la culture populaire bretonne; ainsi que la Municipalité de Rennes. Pour toutes ces institutions et leurs activités en Bretagne, les Bretons sont traités en "étrangers" dans leur propre pays.

Rennes, capitale de la Bretagne ?

La Municipalité se targue volontiers de ce titre : il est vrai sur le plan administratif et en partie économique ; il l'est en partie sur le plan historique (car Nantes a été autant et plus que Rennes une autre capitale de la Bretagne) mais sur le plan culturel, c'est une imposture :

Dans le lourd passif de l'oppression culturelle, du long processus d'ethnocide perpétré contre la culture populaire bretonne, la politique de la Municipalité de Rennes et de la Maison de la Culture ont eu et ont encore une place trop importante.

Deux exemples : la misère de Rennes dans l'ensemble des manifestations culturelles bretonnes spécifiques organisées par les municipalités... et la misère des moyens matériels mis à la disposition de ceux qui organisent des manifestations bretonnes (non seulement la salle des Lices est inadaptée aux festou noz ; mais la Municipalité, par le prix de ses locations de salles, exploite et fait des bénéfices sur ces festou noz... au lieu de les subventionner ce qui ne serait que justice pour les impôts d'une partie des Rennais.

En effet, ce ne sont pas les enfants de la vieille bourgeoisie rennaise qui constituent le doublement de la population. C'est en grande partie l'émigration interne des travailleurs bretons, ouvriers, employés, venus certes d'Ille-et-Vilaine; mais aussi des Côtes-du-Nord, du Morbihan, (il y a une amicale des Morbihanais à l'ordelles, comme les Bretons d'Île-de-France) et du Finistère; pas mal d'entre eux ont eu le breton comme langue maternelle. Il y a aussi les étudiants et les travailleurs mobiles (en partie à Rennes, en partie vers la Haute Bretagne) et aussi; une partie de plus en plus grande, surtout parmi les jeunes, francophones de naissance, qui se tournent vers l'identité culturelle bretonne dans un renouveau incontestable (des cours de langue, le chant, la musique, les festou noz).

Ce renouveau non seulement se fait en dehors de vous; mais les immenses moyens de votre politique culturelle lui sont des obstacles.

Vous pourriez prendre des leçons en matière d'action culturelle bretonne sur les Maisons ou Centres Culturels de Grenoble, Châtellerault, Fresnes... sans parler de Lorient ou pour la Bretagne Gallo (1), de Saint-Trieuc, Saint-Malo et même Nantes.

Que pouvez-vous faire pour ne pas rester étrangers à notre culture et utiliser autrement les pouvoirs et les moyens importants pour lesquels nous avons le droit de vous demander des comptes ?

A vous d'y réfléchir et de vous remettre en cause, d'étudier et d'essayer de comprendre ce monde étranger... Peut-être vous démettre et laisser votre place à des Bretons ou des amis de la Bretagne - car nous ne sommes pas xénophobes: cela même dans le cadre de "la société libérale avancée" du capitalisme Giscardien : votre politique culturelle est celle de l'État U.D.R. avec ses grands commis médiocres et serviles ; vous êtes en retard d'un gouvernement.

Nous ne sommes pas des mendiants et nous ne nous faisons pas d'illusions sur les limites de votre politique : nous savons que c'est seulement lorsque le peuple travailleur aura pris le pouvoir pour construire le socialisme qu'une véritable culture populaire sera possible et qu'à la place de France Culture il y aura :

BREIZH SEVENADUR

(1) Note de D.S. - Le féminin de "Gallo" est "Gallaise" : Pays Gallo, Bretagne Gallaise

Centre de Presse des
Langues de France

UNE PRÉCIEUSE ET OPPORTUNE CONTRIBUTION
A LA PROMOTION DES LANGUES ET CULTURES DE FRANCE

On dispose maintenant du texte, qui vient d'être mis en distribution, de la proposition de loi déposée par neuf sénateurs du Groupe de l'Union Centriste des Démocrates de Progrès, "relative au statut des langues et cultures régionales dans l'enseignement, les affaires culturelles, l'éducation permanente, la radio et la télévision." Les neuf signataires comprennent deux Occitans, un Basque, trois Alsaciens, un Breton et un Flamand. On voit que, comme l'an passé pour la proposition socialiste, la plupart des régions à langue "minoritaire" se trouvent représentées parmi les auteurs du texte centriste.

On observe dès l'abord que le terme "statut" figure dans le titre même de la proposition. L'intention est claire: il s'agit d'un projet pour une loi cadre, destinée à servir de base à la mise en vigueur de mesures réglementaires très diverses dans les domaines énumérés en tête du texte. Les articles proposés correspondent bien à cet objectif: n'édicte pas de dispositions précises en ce qui concerne les détails de réalisation, ils laissent aux autorités responsables le soin de décider de ceux-ci. Un point très important: les articles désignent à deux reprises les Assemblées Régionales, soit pour être consultées, soit pour prendre des initiatives touchant à la promotion des cultures régionales. Ainsi, les représentants des régions auraient un certain pouvoir de décision, ou, tout au moins, de proposition, conjointement avec l'Etat.

Le premier paragraphe de l'exposé des motifs marque une nette volonté d'obtenir une législation et une réglementation toutes nouvelles concernant les langues minoritaires de France, si longtemps frappées d'interdit dans l'éducation et la vie officielle et dont la place est toujours si scandaleusement mesurée ou inexistante en ces domaines. En effet, les sénateurs centristes ont cité, en guise d'entrée en matière, l'art. 5 de la Convention internationale de l'UNESCO contre la discrimination dans l'enseignement (convention signée par la France en 1960) qui prescrit "de reconnaître aux membres des minorités nationales le droit d'exercer des activités éducatives qui leur soient propres, y compris la gestion d'écoles et, selon la politique de chaque Etat en matière d'éducation, l'emploi ou l'enseignement de leur langue". Dans le cas français, c'est bien entendu le second volet de cette alternative qu'il s'agit d'obtenir... et nous en sommes toujours fort loin!

La proposition sénatoriale constitue une contribution à la fois très précieuse et fort opportune aux efforts sans cesse renouvelés au Parlement pour amener l'Etat à adopter une politique culturelle régionale nouvelle. Il convient donc de féliciter pour leur initiative les auteurs du texte centriste, comme cela fut fait précédemment pour les signataires des propositions socialiste et communiste. De quel effet cela sera-t-il sur les gouvernants actuels - sur un Premier Ministre alerté mais visiblement mal informé - sur un ministre de l'Education dont les déclarations dénotent, certes, une connaissance et une compréhension sérieuse de la question; mais qui n'annonce toujours pas l'adoption des mesures concrètes dont il s'est déclaré partisan? On en saura peut-être davantage à l'issue du prochain débat parlementaire sur l'enseignement.

Emgleo Breiz

LA PROPOSITION COMMUNISTE

Les fédérations bretonnes du P.C.F. ont rendu publiques les dispositions prévues dans la proposition de loi sur l'enseignement de la langue et la diffusion de la culture bretonnes qui va être déposée à l'Assemblée Nationale. La proposition se présente comme un cadre général permettant l'organisation d'un enseignement de la langue et de la culture bretonnes à tous les niveaux et destinée à être mise en œuvre par un gouvernement du "programme commun". Mais il va sans dire que les communistes s'efforceront également

d'en obtenir la réalisation sous le régime actuel, bien qu'ils n'y comptent pas. Ces dispositions vont de l'initiation dès la "maternelle" à un développement des études bretonnes et celtiques dans les Universités, en passant par les options "langue et civilisation bretonne" dans le 1er et le 2e degrés.

A l'examen final du "cycle terminal" du 2e degré, les élèves auront la possibilité de choisir le breton, soit au même titre d'une 2e langue vivante (s'ils ont suivi les cours depuis la 4e), soit pour une épreuve facultative supplémentaire (du même type qu'actuellement). Par ailleurs, une place très sérieuse est prévue dans les Universités pour les études bretonnes et celtiques... D'autres dispositions générales concernent la recherche scientifique, les affaires culturelles (musique, théâtre, patrimoine culturel et artistique) la Radio et la télévision (émissions en langue bretonne à la T.V., émissions scolaires). L'un des traits caractéristiques du projet est qu'il confie les décisions en matière de culture bretonne au Conseil Régional, élu au suffrage universel et à la proportionnelle... La présentation du projet à Brest considèrerait le "droit d'apprendre parallèlement au français, le breton, le basque, etc... comme un droit fondamental."

Secrétariat de la Formation Continue
Université de Hte Bretagne
Av. G. Berger
Rennes-Villejean

POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON :
UNE INITIATIVE PEDAGOGIQUE

L'enseignement du breton, comme celui de toutes les langues, se heurte à un écueil bien connu des enseignants : la bonne volonté de l'étudiant, confrontée au fil des semaines aux difficultés de la langue, s'use vers la 5e ou 6e semaine chez beaucoup d'adeptes, pourtant enthousiastes, de la langue. C'est pour permettre de passer ce cap difficile qu'une expérience pédagogique du plus haut intérêt va être tentée, pour le breton, à l'Université de Haute-Bretagne: un "crash-course", ou cours intensif, est organisé du lundi 30 Juin au matin (9h.) au Vendredi 4 Juillet au soir pour les personnes qui désirent faire un bon démarrage en breton.

L'enseignement sera donné pendant 5 jours, à raison de huit heures par jour. La technique d'enseignement sera celle de la méthode directe et active, qui fait participer à tout moment l'étudiant à l'effort de création. Les cours comprendront, alternativement des périodes d'acquisition de vocabulaire et de structures, des périodes de mise en pratique des notions acquises, et des périodes de laboratoire. A chaque période, il y aura changement d'enseignant, afin d'entraîner l'étudiant à une autre voix et une autre phonétique, c'est à dire, le mettre dans les conditions réelles de pratique de la langue; et aussi à garder constamment son intérêt en éveil par la variation dans les méthodes de travail. L'esprit de groupe permettra à tous de suivre et de terminer la semaine en ayant la certitude d'avoir acquis la pratique de base du breton.

Le nombre de participants sera limité à une trentaine. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour l'inscription au cours. Le cours sera sous la direction pédagogique de Per DENEZ, maître assistant à l'Université de Haute-Bretagne et sera assuré par des enseignants depuis longtemps entraînés à la pratique de l'enseignement de la langue bretonne.

En collaboration avec la section de Celtique et du Télé-enseignement, et avec l'aide des laboratoires de langues, le cours est sous la direction de la Formation Continue de l'Université de Haute Bretagne.

Toutes les demandes de renseignements et de feuilles d'inscription doivent être adressées au :

SECRETARIAT DE LA FORMATION CONTINUE - Université de HAUTE-BRETAGNE
Avenue Gaston Berger - 35000 RENNES-VILLEJEAN

E T U D E

UN ANNIVERSAIRE : LA REVOLTE DES BONNETS ROUGES

On a vu, non sans surprise, le parti Communiste Français, annoncer une fête bretonne à CARHAIX, et publier à ses Editions Sociales un ouvrage entier consacré aux révoltes bretonnes de 1675. Il est vrai qu'en fait de fête bretonne, les Carhaisiens ont été surtout conviés à célébrer...le succès du Vietnam.

Il va sans dire aussi que la présentation marxiste de cette révolte est une version un peu trop anachronique et qu'il n'est pas sans intérêt de la replacer dans le contexte de l'époque. On en trouvera une analyse d'historien dans "BRETAGNE ET BRETONS de Jeanne LAURENT, paru l'année dernière aux éditions ARTAUD. Ici, c'est un texte écrit par une chartiste qui connaît les documents d'époque - et pas seulement les lettres de Mme de SEVIGNE,.. même celles qu'on se garde bien de citer dans les morceaux choisis pour les écoles.

On connaît assez bien la trame de l'insurrection dans la Montagne et le rôle du notaire Sébastien LE BALP, sans se demander comment, si l'on adopte l'interprétation marxiste, il se trouve que c'est un notaire royal (qui n'est pas tout à fait un " prolétaire ") qui a pris la tête de l'insurrection dans le POHER. On laisse de côté les troubles de la région de BRIEC et de CHATEAULIN - région de terres riches ; l'on ne se demande pas pourquoi d'autres régions, plus pauvres n'ont pas bougé... et l'on ignore complètement que le fameux "CODE PAYSAN" a été rédigé par ...les notables du Pays BIGOUDEN !

Il faut donc revoir les choses de plus près et l'on s'aperçoit, à travers l'analyse des documents que donne Jeanne LAURENT, que les problèmes de cette époque sont très proches des problèmes actuels.

A l'origine, il y a eu les exigences fiscales sans fin de LOUIS XIV qui faisait fi du droit de contrôle de nos Etats; mais cette cause occasionnelle s'est superposée à un conflit latent, résultat du blocage que l'annexion à la France avait imposé à la société bretonne.

En Cornouaille et notamment dans le bassin de Châteaulin, où la terre est riche, le paysan était à l'aise. C'était une zone de domaine congéable, où, traditionnellement, les domaniers se succédaient de père en fils sur des terres appartenant à la noblesse et payaient des redevances qui n'avaient jamais été très lourdes (calculées au départ sur des terres en friches) et qui, au cours de la longue hausse des prix du XVIIe s. s'étaient allégées. Depuis près d'un demi-siècle, la courbe de longue durée des prix, à travers des fluctuations secondaires, s'était stabilisée à un niveau élevé. L'aristocratie, dont les rentrées de fonds fixées par la tradition n'avaient pas suivi la hausse, se ruinait progressivement. Les Comtes de Cornouaille étant montés sur le trône ducal au milieu du XIe s. aucune "Maison" puissante n'y existait plus ; les fortunes de la petite aristocratie subissaient dangereusement le contre-coup de la hausse des prix; les seigneurs se trouvaient obligés de vendre leurs terres.

Elles étaient rachetées par les bourgeois de Quimper, enrichis par le commerce; les domaniers craignaient ce rachat, dont la conséquence était de relever les redevances et plus grande rigueur dans les recouvrements - ou bien, plus grave encore, par des paysans enrichis, qui les expulsaient pour exploiter eux-mêmes. Cette ambiance d'instabilité rendait la situation explosive.

Dans le Pays de PLOERMEL, également en domaine congéable, bien que les paysans fussent plus pauvres, la terre étant moins riche, rien ne bougea : la situation était stable; les terres appartenaient à la puissante famille de ROHAN, bien pourvue de charges à la Cour, et qui n'avait pas besoin de vendre ses terres.

TOUT DOMANIER ETAIT "NOBLE HOMME"!!

Les commentaires modernes du célèbre code paysan du Pays Bigouden apparaissent également assez à côté du contexte historique. L'optique de l'interprétation se modifie complètement lorsque l'on découvre qu'il a été rédigé par les notables du pays, qui voyaient venir la répression et savaient qu'ils allaient être tenus pour responsables de l'insurrection, s'ils ne parvenaient pas à l'arrêter. La loi anticasseur a toujours correspondu à la mentalité du pouvoir français. Les notables essayèrent donc de canaliser les revendications sur des objets qui, dans le contexte breton étaient modérés - bien qu'ils fussent tout à fait révolutionnaires au regard de la société française de l'époque.

Le titre de "noble homme" n'était pas une revendication; quiconque était propriétaire d'une mesure ou d'un petit courtil se le voyait donner; cette petite propriété n'était pas rare; les domaniers, propriétaires "des édifices et superficies" y avaient droit. Les mariages entre paysans et filles de la noblesse n'étaient pas une revendication révolutionnaire : ils étaient fréquents; la revendication portait sur les deux autres points : la transmission de la noblesse aux enfants par la mère - refusée par le droit (et le fisc) français; le droit d'aînesse, privilège imposé au XIII^e s. à l'imitation de la féodalité anglaise et française par deux princes étrangers (simples princes consorts) Geoffroy Plantagenet et Pierre Mauclerc - qui, alors que la coutume bretonne du partage des fiefs entre les enfants empêchait la constitution de fiefs trop puissants, risquant de mettre en péril l'unité du pays, préparèrent la reconstitution de maisons féodales qui, à la fin du XV^e s. se laissèrent acheter par le roi de France... Le sens breton de la justice n'avait jamais accepté de dépouiller ainsi les cadets.

En Bretagne, le travail de la terre ne faisait pas déroger. Les nobles appauvris reprenaient tout simplement la charrue... Leur mode de vie était très proche de celui des paysans. Une faible proportion seulement était allés à la Cour du Roi de France. Avec ceux-là, qui ne résidaient plus sur leurs terres, le fossé se creusait. Découvrant les privilèges dont jouissaient les aristocrates français et qu'eux-mêmes n'avaient jamais possédés avec la même étendue, ils essayaient de les accroître à l'heure et dans un pays où ils étaient déjà péri-més.

Ceux qui étaient restés au pays disaient d'eux : "NOS COUSINS QUI ONT TRAHIS".

La société bretonne avait toujours été une société ouverte. L'évolution vers un monde moderne était, au XV^e s. plus avancée qu'en France. Le drame fut l'insertion dans l'Etat Français, aux structures rigides, qui opéra un véritable blocage. Le XVI^e s. et la première moitié du XVII^e étant restés assez anarchiques, ce ne fut que sous le règne de Louis XIV que le pouvoir royal parvint à imposer ses régle-ments rigides. Ils parurent odieux.

Le Code paysan devait être présenté aux Etats de Bretagne, qui pouvaient seuls, d'après le Traité de 1532, lui donner force de loi. Louis XIV ne s'embarassait pas des Traités. Avant que les Etats se fussent réunis, la répression s'abattit. Non content de pendre et de confisquer, le roi fit raser les clochers.

Les ruines de la belle église de LAMBOUR, à côté de Pont-l'Abbé demeurent comme un témoignage de la dévotion du roi très chrétien...

Dans le pays de Briec et de Châteaulin, l'intervention du marquis de NEVET, qui était du pays et parlait breton permis d'éviter le pire. Il se fit médiateur entre les insurgés et le Duc de CHAULNES.

EN HAUTE BRETAGNE : "LE PAPIER TIMBRÉ"

A RENNES, la révolte fut urbaine et on l'appela du "papier timbré" Il s'agissait en réalité d'un timbre fiscal qui s'ajoutait aux achats de tabac et de vaisselle d'étain. Cette dernière, fabriquée sur plusieurs point de Bretagne - qui exploite des gisements d'étain connus depuis l'antiquité, était d'usage courant dans le peuple.

Elle est bien connu par les lettres de Mme de SEVIGNE (qui est loin de l'avoir traitée aussi légèrement qu'on le prétend couramment: mais il faut avoir en main le recueil des lettres complètes; sa condamnation de la répression n'est pas mise entre les mains des enfants des écoles, qui doivent ignorer que les autorités françaises sont capables de se comporter comme de purs barbares) La lettre où elle raconte comment les habitants de la rue de St Malo furent tirés hors de leurs maisons - vieillards, femmes enceintes, enfants, malades, pour y mettre le feu et comment les soudards du Duc de Chaulnes mirent à la broche un petit enfant ne devrait pas être connue des descendants des victimes...Il y a d'autres documents d'époque.

On connaît beaucoup moins la révolte nantaise, qui est en général passée sous silence. Nous donnons ci-dessous le récit que vient d'en diffuser le CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE

Un anniversaire dans l'histoire de NANTES

MAI 1675 - MAI 1975

.....
Le Duché de Bretagne est, depuis le Trité de 1532, rattaché au Royaume de France, mais ce Traité d'Union laisse à la Bretagne un certain nombre de libertés. Il est notamment prévu qu'aucun nouvel impôt ne peut y être levé sans le consentement des Etats de Bretagne, le Parlement régional de l'époque. Or la France de Louis XIV est lancée dans des guerres ruineuses et il faut bien trouver de l'argent quelque part. COLBERT, qui se moque bien des libertés bretonnes et des Etats de Bretagne, a décidé en Janvier 1674 de créer deux nouveaux impôts sous forme de timbres fiscaux (ou papier timbré) sur le tabac et la vaisselle d'étain. La vaisselle d'étain, aujourd'hui article de luxe, était alors très répandue dans le Pays Nantais, même dans les familles populaires, car on exploitait des mines d'étain dans la région et il y avait un artisanat de l'étain important à Nantes et dans les autres villes du Duché.

L'entrée en application de ces nouveaux impôts, au printemps de 1675, soulève l'indignation générale en Bretagne. Le 3 Avril 1675, des troubles éclatent à Rennes; le 22 Avril, la population de Nantes s'attroupe dans les rues et le 23, au lever du jour, la foule saccage les bureaux du fisc vendant le papier timbré sur le tabac et l'étain. Il n'y a que des dégâts matériels, sans grande gravité. Rennes connaît une nouvelle flambée d'agitation le 25 Avril.

Mais c'est le 3 Mai 1675 que Nantes va connaître une véritable émeute. Le peuple révolté va être maître de Nantes pendant quelques heures. C'est un valet de cabaret, originaire des environs de Châteaulin, Gouven SALAUN, qui donne le signal en grimpant à l'horloge de la ville (qui existe toujours et qui est aujourd'hui le clocher de l'église Sainte-Croix) et en y sonnant le tocsin. Partout la population s'attaque aux bureaux du papier timbré s'empare de ce papier et le brûle.

Le gouverneur du roi, le Marquis de ROSMADEC de MOLAC, ne dispose que d'un petit nombre de soldats au Château des Ducs de Bretagne. Par modération et prudence, il préfère les garder au château. D'ailleurs, la troupe aurait été vite débordée. A vrai dire, le travail de police, à Nantes comme dans les autres villes, appartenait à la milice bourgeoise; mais les bourgeois nantais, hostiles aux nouvelles taxes comme le petit peuple, refusent de prendre les armes et d'aller calmer la populace.

A la tête du peuple révolté se trouvent un boucher, un tripiier et deux femmes, une confiseuse et la femme d'un menuisier, une dame LEJEUNE et une autre nommée Michelle ROUX, surnommée L'EVEILLONNE. Une patrouille de soldats ayant arrêté cette dernière, l'exaspération de la population nantaise ne fit que s'accroître et la foule se rassembla autour du château des Ducs. L'évêque de Nantes, Mgr de la BAUME le BLANC, sortit du château et voulut calmer les émeutiers. Il fut saisi et emporté dans la chapelle Saint-Yves. Des émissaires firent savoir au gouverneur que s'il pendait Michelle ROUX, l'évêque serait aussitôt pendu à son tour. Devant ces menaces, le gouverneur crut devoir relâcher Michelle ROUX et l'évêque de Nantes fut à son tour relâché. Cette mesure apaisa les émeutiers qui finirent par se disperser en fin de journée.

Les troubles de Rennes et de Nantes irritèrent fort les ministres du Roi; ils témoignaient d'un état d'esprit inquiétant. COLBERT et LOUVOIS, qui ne s'entendaient guère en général, se trouvèrent d'accord pour réprimer vigoureusement ces mouvements insurrectionnels. Voici ce qu'écrivit LOUVOIS, le 8 Mai 1675, au Duc de CHAULNES, gouverneur de la province et au Marquis de MOLAC, gouverneur de Nantes, le 9 Mai 1675 :

"Le Roi est résolu de faire un grand exemple et de ne pas souffrir plus longtemps de la mauvaise conduite de quelques unes des villes de Bretagne; il veut y faire des exemples assez sévères pour pouvoir contenir le reste de la province".

Le ministre de la guerre envoya à Nantes un bataillon de la couronne et 600 cavaliers des maréchaussées de France. Ces troupes devaient vivre aux dépens de la ville, aussi longtemps que M. de CHAULNES l'estimerait nécessaire pour faire un "rude exemple". Pendant leur séjour, "le Gouverneur ferait exécuter à mort ceux qui se trouveraient convaincus d'avoir eu part dans les séditions."

Le Duc de CHAULNES arriva effectivement à Nantes lui-même, le 22 Mai 1675 et donna aussitôt l'ordre d'arrêter les cinq individus soupçonnés d'avoir organisé les troubles. Quatre avaient fui; mais l'on réussit à mettre la main sur le cinquième, Goulven SALAUN. Son procès par le présidial fut expédié en deux jours: il fut condamné à mort, soumis à la question et pendu le 27 Juin, place du Bouffay. Michelle ROUX fut bannie de Nantes à perpétuité. Plusieurs autres Nantais furent arrêtés, certains soumis à la question, puis relâchés. Un savetier fut condamné à être attaché au pilori sur la place du Bouffay. Le Duc de CHAULNES rétablit les bureaux du fisc vendant le papier timbré et, le 31 Mai 1675, il quitta Nantes pour Rennes.

Rennes allait à son tour connaître de graves émeutes en Juin, et en Juillet et Août, ce furent les paysans d'une grande partie de la Basse-Bretagne qui se soulevèrent à leur tour sous la conduite de Sébastien Le Balp. Cette grande révolte est plus connue sous le nom de "Révolte des Bonnets Rouges" et elle a inspiré au jeune poète Paul KEINEC sa pièce "Le printemps des Bonnets Rouges", qui est passée à Nantes, en Octobre 1973.

Après la mort (par trahison) de Sébastien LE BALP, le 2 Septembre, les révoltés furent rapidement vaincus et cette fois, la répression fut encore plus brutale qu'à Nantes et à Rennes. LOUVOIS fit déplacer 10000 hommes qui venaient de piller et d'incendier le Palatinat, pour leur faire passer leurs quartiers d'hiver en Bretagne... On estime à plusieurs centaines le nombre des victimes de cette répression. C'est seulement le 1er Mars 1676 que toutes les troupes qui occupaient la Bretagne en sortirent et que l'on décida d'oublier ce qui s'était passé.

NOTE - Les Archives départementales de la L. Atl. possèdent de nombreux ouvrages et documents historiques. La plupart des ouvrages récents n'en parlent pas. L'Abbé TRAVERS dans sa vaste "HISTOIRE DE LA VILLE DE NANTES (P.435) situe ces événements en 1673 et non en 1675, comme tous les historiens. A. de la BORDERIE les décrit dans son HISTOIRE DE BRETAGNE.

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 30 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES
 Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce service de Presse-Information, à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS : VOEUX du Congrès de l'ASSOCIATION BRETONNE
 Tract du Club Breton de St Brieuc
 L'Affaire NIELSEN - Front Autonomiste de Libération - MOUVE-
 MENT EL - Strasbourg
 RASSEMBLEMENT REGIONALISTE SAVOYARD : Lettre au Président
 de la République.

Bibliographie.

UNE DELEGATION BRETONNE A PARTICIPE LE 1er JUILLET AUX FETES FLAMAN-
 DES DE DIXMUDE

SCOTTISH DAILY NEWS - Les Echos de Grande-Bretagne (Service de Pres-
 se de l'Ambassade de G.B. à Paris) commentent ainsi sa création :

"Mis au chômage par la fermeture du Scottish Daily Express, du groupe Beaverbrook, le personnel a fait renaître en quelques mois un quotidien national pour l'Ecosse. Les débuts sont encourageants. Le premier numéro, celui du 5 Mai, a été tiré à 280 000 exemplaires. En quelques heures il n'en est pas resté un seul: c'est déjà un objet de collection. La direction compte maintenant tirer à 300 000 et vise les 350 000 dans un avenir assez proche. La politique du quotidien ? "Saisir le nouveau souffle de spécificité écossaise".

Le gouvernement Britannique doit prendre cette année une décision au sujet du projet de parlements écossais et Gallois. "CARN" résume ainsi l'embarras des Anglais :

"La décision que l'institution londonienne doit prendre est à peu près de choisir entre d'un côté, donner trop de pouvoir à la future assemblée, ce qui conduirait en peu d'années à une escalade jusqu'à l'autonomie - et de l'autre côté, lui en donner trop peu et risquer que le même chemin soit pris aussi rapidement par d'autres moyens..."

Nous pouvons ajouter ce commentaire : le gouvernement français a pris la seconde méthode, il y a deux ans et se trouve déjà sur le chemin de l'escalade rapide. La solution "mini" ne sert donc à rien...

FORMATION DU PARTI NATIONAL CORNIQUE

Déclaration à la presse

Le 28 Mai 1975, à TRURO, un certain nombre d'anciens membres de MEBYON KERNOW se sont rencontrés et ont décidé de constituer un nouveau parti, le PARTI NATIONALISTE CORNIQUE. Le but essentiel du nouveau parti est d'obtenir l'autonomie pour Kernow, par des moyens démocratiques

et constitutionnels. De notre expérience du travail au sein de Mebyon Kernow, nous sentons que le Mouvement n'est pas équipé pour devenir un mouvement politique positivement nationaliste - ce qu'il doit être pour que nous, les Corniques, nous ayons quelques chances d'atteindre nos objectifs. La seconde raison, pour laquelle nous avons décidé de former le nouveau parti, est que Mebyon Kernow est devenu pratiquement limité à l'ouest du pays. La majorité, et de beaucoup de ses dirigeants et des représentants de son exécutif sont à l'ouest de TRURO. Le PARTI NATIONALISTE CORNIQUE étant basé en position centrale s'efforcera de représenter les intérêts de tout le peuple cornique en contact étroit avec les autres mouvements nationalistes celtiques et des organisations européennes.

A la récente réunion de TRURO, les dirigeants élus pour construire le nouveau parti ont été le Dr James WHETTER, président et M. Grenville SMYTH, Secrétaire... Nous nous proposons de disputer les élections parlementaires et, là où ce sera possible, d'établir des comités électoraux et de pressentir des candidats. Le magazine "LE DRAPEAU CORNIQUE" sera l'organe du nouveau parti et le Dr James WHETTER son Directeur...

(adresse du journal : C.N.P. PUBLICATIONS - Trelispen - Gorran
St AUSTELL - Kernow)

Le premier numéro du "Drapeau Cornique" analyse les possibilités de "self government" pour Kernow dans les circonstances présentes et le but souhaitable.

Dans l'immédiat, il faut saisir l'occasion offerte par la discussion du rapport Kilbrandon pour insister afin que Kernow se voit attribuer une assemblée propre, sur le même modèle que celle de l'Ecosse et ne soit pas englobée dans un "Grand Ouest" anglais. (Les ruses sont partout les mêmes...)

Toutefois, si on considère ce type d'autonomie dans le cadre de la constitution britannique - qui n'est pas inscrite dans une charte constitutionnelle; mais est faite d'un certain nombre d'actes et de conventions que le Parlement approuve, mais qu'il peut aussi abroger - il apparaît qu'aucune garantie de durée n'est donnée à un pareil statut et que, par conséquent, il faut aller plus loin.

Le rattachement à la couronne - situation de l'île de Man - s'est révélé assez décevant pour celle-ci (il semble avoir donné de meilleurs résultats aux îles Anglo-Normandes mais elles sont plus loin)

Une Fédération Britannique a peu de chances de fonctionner de façon satisfaisante : car le poids de l'élément anglais serait beaucoup trop lourd dans l'ensemble et emporterait toutes les décisions centrales (ainsi les Anglais pourraient décider que le pétrole revient à la Fédération, alors qu'il est Ecossais, Cornique et éventuellement Gallois).

Une simple confédération, sans pouvoir central, est préférable; c'est la position adoptée par le Pays de Galles et l'Ecosse, dont Kernow est obligée de tenir compte. Cela revient à peu près au statut de Dominion.

Mais les contacts avec la Bretagne Armoricaire ayant toujours tenu une place particulière dans la renaissance cornique et les échanges étant actifs entre les deux pays, la solution qui apparaîtrait la meilleure serait de donner à ces liens une forme institutionnelle qui mènerait à une confédération des six pays Celtiques.

Pour la première fois, l'EISTEDFOD NATIONAL du Pays de Galles (du 2 au 10 Août, à Cricieth, en Gwynedd) sera précédé, la veille, d'un concert interceltique. La Bretagne y sera représentée par Gweltas AR FUR.

PAYS BASQUE

Les plasticages contre les militants basques continuent, ainsi l'entreprise SOKOA à Hendaye. Il s'agit d'une entreprise qui travaillait avec le Pays Basque sud. Son P.D.G. a été arrêté à Irun par la police espagnole. Le matin du 14 Juillet, la surveillance exercée par les Basques eux-mêmes a permis de désamorcer une charge d'explosif devant la librairie Natarroa à Biarritz. L'un des auteurs de l'attentat contre le restaurant Etxabe a été arrêté à Perpignan.

Une vedette de la police espagnole a violé la frontière en abordant au port d'Hendaye...

CORSE

La Corse aura son Université à Corti, en 1977. Corti, dont Paris ne voulait pas à cause des souvenirs historiques...est en position centrale, donc commode pour l'ensemble du pays. Pour une fois, la logique l'a emporté. C'est assez rare en France pour mériter d'être souligné.

Les enseignants corses ont déjà, dès cette année, des stages de pédagogie régionale (sur les crédits de la formation continue).

(Reclamations parallèles d'Engleo Breiz....)

Le gouvernement vient de promettre 250 millions lourds pour le développement de l'île. Les plasticages ont manifestement servi à quelque chose. Toutefois, ils continuent pour réclamer un statut régional particulier, avec des élections à la proportionnelle pour le Conseil Régional.

Le gouvernement a répondu qu'il s'en tiendrait à une réforme générale quand il le jugera opportun....

Il fera bien de ne pas trop attendre l'opportunité, sinon les choses iront beaucoup plus vite que lui.

MERCİ AUX ANGLAIS...

L'affaire du Mary Poppins avait reçu sa solution...

Le gouvernement français trouvait tout naturel d'envoyer les C.R.S. casser la figure aux paysans finistériens, pour permettre au bateau allemand avec son équipage Philippin sous-payé d'aborder à Saint-Malo et d'essayer de couler la B.A.I. à coup de dumping...

Mais les Trade-Unions ont tenu bon pour l'empêcher de débarquer à Southampton. Ce qui paraissait naturel au gouvernement français est impensable pour un gouvernement anglais. Et M. Wilson a bien assez de problèmes sur les bras pour ne pas y ajouter une grève des dockers.

Ne pouvant accoster de l'autre côté de la Manche, la TtLine a donc dû renoncer. La B.A.I. a proposé un service trois fois par semaine avec le Penn-ar-Bed à partir du 20 Août et quotidien en 76. Tout semblait arrangé.

Mais il reste un problème que la Chambre de Commerce n'a toujours pas résolu : celui de l'appontement pour embarquer les voitures. Cela va-t-il servir de prétexte pour essayer de rappeler la TtLine ?

Pétrole ou pas Pétrole ?

En tous cas, on s'évertue à nous le faire passer sous le nez. Il est question de lui faire atteindre le continent...à Cherbourg. Quant à nous octroyer quoi que ce soit des

redevances ? Comment pouvons-nous avoir une telle prétention ? ?

Qu'on le trouve le plus tard possible, ce pétrole ! Il n'aura d'intérêt qu'après que nous aurons réussi à modifier la situation politique...

LES RESULTATS DU RECENSEMENT

commencent à être connus. La Région de Programme à 4 départements a gagné 132 000 habitants de plus. Elle arrive à 2 600 000. La Loire-Atlantique atteint 943 000, la majeure partie de l'accroissement se situant sur la banlieue de Nantes. La Bretagne historique a donc largement dépassé les 3 millions et demi - 3 543 000.

Des communes rurales continuent à se dépeupler - mais pas toutes. Mûr, par exemple a pris 32 habitants de plus : la courbe, précédemment descendante, est renversée. En revanche, le centre des villes importantes, notamment GUINGAMP et SAINT-BRIEUC, se vide au profit des magasins et des bureaux; l'accroissement se place sur les communes voisines. C'est un phénomène normal.

La croissance des grandes villes est moins rapide que leurs édiles ne l'espéraient. Le record de la déception est pour les édiles rennais: l'agglomération a pris 25 000 habitants de moins qu'ils ne l'escomptaient. Il faut en rester à 200 000. Les rêves de M. FREVILLE d'un RENNES de 400 000 habitants à la fin du siècle ont très peu de chances de réalisation. "Heureusement !" disent les Rennais, excédés des encombrements... et des impôts.

Le fameux Plan Routier

promis et re-promis combien de fois depuis Octobre 1968 - si bien que le grand public, hors de Bretagne, s'imagine que nous avons reçu des crédits fantastiques, n'imaginant pas que les promesses étaient répétées parce que les travaux n'étaient pas faits...

nous avait promis 610 kilomètres de routes à quatre voies et "l'aménagement" (mise à trois voies) des axes Rennes-Châteaulin (164 bis : la route est-ouest la plus directe) et Rennes-Lorient.

Sont exécutés à ce jour - 7 ans plus tard : 210 km. à 4 voies, quelques fragments de la 164 bis et la déviation autour de Josselin.

A ce rythme l'achèvement est à prévoir vers 1990...

La presse a publié en regard la carte du projet et celle des réalisations. Avec le commentaire : "quelques macaronis" dispersés au ha (Télégramme)

On n'a jamais pu faire comprendre aux Ponts-et-Chaussées que, pour servir à quelque chose, une voie de communication doit être praticable d'un bout-à-l'autre...

LA SITUATION DE CRISE

(dont on ne voit pas le bout...) a provoqué des mouvements divers.

Les problèmes de la pêche n'ont toujours pas reçu de vraie solution et celles qui sont prises théoriquement ont encore à être appliquées. La C.E.E. sert à tout et principalement à faire entrer du thon japonais par la frontière italienne, bien que les pêcheurs italiens ne s'occupent pas du thon. Il a fallu plusieurs mois aux douaniers pour s'en aviser. Les importateurs avaient fait de bonnes affaires dans l'intervalle.

L'interdiction d'importer du thon avait été annoncée bruyamment, à la suite d'une grève. Huit jours après, le J.O. la rapportait, sans bruit

Il a fallu la reprendre, à la suite d'un nouveau conflit...

Et l'Islande vient de porter "DEFINITIVEMENT" ses eaux territoriales à 200 Milles...

Du côté des produits agricoles, ce sont les aviculteurs qui sont passés aux manifestations spectaculaires. Après avoir vu leurs oeufs refusés en Grande-Bretagne où règne l'abondance, ils ont bombardé le Commissariat principal et la préfecture avec ces oeufs (qui n'étaient peut-être plus très frais...). Le remboursement de leurs crédits de T.V.A. - promis, mais non exécuté, pourrait permettre de passer le mauvais cap; mais ils sont bloqués chez le percepteur... Rien que dans les Côtes-du-Nord, il y en a pour 20 millions (lourds).

(On constate une baisse générale des rentrées...sauf en matière de T.V.A., dont les paiements sont en hausse de plus de 21 %...)

Les laiteries se demandent que faire de la poudre de lait...La faire consommer par le tiers monde ?? On ne change pas si facilement les habitudes alimentaires. Dans ces pays où, une fois l'enfant sevré, il ne consomme plus de lait, les adultes ont complètement perdu le ferment lactique nécessaire pour le digérer; si on leur en donne, ils sont malades et accusent l'homme blanc de les empoisonner...Il faudrait continuer à en donner aux enfants, ce qui serait très bénéfique pour leur croissance; mais supposerait une transformation des habitudes. Le Japon a fait cette rééducation. Mais il est seul à l'avoir fait (logiquement, c'est la Nouvelle Zélande qui devrait en profiter; nous pourrions hériter de sa clientèle anglaise...si l'on consent enfin à tenir compte de la géographie) Le reste du tiers monde ne sera pas consommateur de lait avant longtemps.

Il y aurait un remède très simple à cette surabondance : laisser les veaux têter leur mère huit jours de plus. Ils en seraient améliorés... Mais il paraît que ce n'est pas "rentable". J'ai peine à croire qu'il soit plus rentable de transformer le lait en poudre avant de le redonner aux veaux, parce qu'on ne sait plus qu'en faire...Les cultivateurs feront bien d'y réfléchir, car, finalement, c'est eux qui paient la transformation...

Les Kaolins de Bervien vont-ils fermer ?

C'est l'un des gros problèmes actuels du Centre-Bretagne. Les mines seraient menacées d'être rachetées par une compagnie anglaise, que l'on soupçonne de vouloir les fermer pour éliminer la concurrence...

Les Monts d'Arrée possèdent (avec la Cornouaille Britannique et la Forêt Noire, en Allemagne) l'une des réserves de kaolins les plus importantes d'Europe.

aux dernières informations, la Compagnie anglaise ne serait pas acquéreur; mais la menace de fermeture subsiste (cela revient périodiquement...)

"L'AVENTURE REGIONALE DES PAYS DE LOIRE" (commentaire de presse)

Deux dépliants à gros tirage (aux frais des contribuables) ont été édités par la Mission régionale des Pays de Loire et distribués aux enfants des écoles. Un concours sur la "promotion de la notion de Région" leur a ensuite été proposé avec remise de prix... "Nous avons eu l'impression, dit le Président de la Jeune Chambre Economique de Nantes en remettant les prix aux lauréats, que, si on parlait beaucoup de notre région, chaque habitant était loin de se sentir solidaire des autres habitants des pays de la Loire...La marche sur le chemin de la cohésion sera longue..."

On n'a pas éprouvé le besoin de faire la même dépense pour la Région de Programme BRETAGNE: la conscience régionale y est plus forte que ne le désire le Gouvernement...

LE REMEMBREMENT A TREBRIVAN

LE SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE LE PROJET DE REMEMBREMENT, les Syndicats PAYSANS TRAVAILLEURS et le MODEF du Finistère, et le FRONT SOCIALISTE AUTOGESTIONNAIRE BRETON invitent le public à participer, le dimanche 3 AOUT, toute la journée à une opération "BARRIERES OUVERTES" à TREBRIVAN Accueil à 15 h. au Bourg, Place de l'église. Des visites d'exploitations seront organisées et des films projetés, montrant de quelle façon a procédé l'administration. Des panneaux explicatifs feront constater l'injustice des échanges prévus. La journée se terminera par un fest-noz.

Une autre réunion sur la même question aura lieu dans l'après-midi du 15 Août, à 17 h., au cours d'une session de trois jours organisée à PLOERDUT (Morbihan) sur le thème "BONNETS ROUGES 1975"

COMMUNIQUE

DECLARATION COMMUNE DES MOUVEMENTS CULTURELS BRETONS

Les Mouvements "Emgleo Breiz", "Kuzul ar Brezhoneg", "Skol an Emsav", (qui regroupent toute une série de Fédérations et d'Associations locales culturelles) ainsi que "Ar Falz", "Le Bleun Brug" communiquent une déclaration commune concernant les droits culturels bretons et qu'ils ont rendue publique lors d'une conférence de presse, à Brest, le 18 Juillet. Après avoir dénoncé le traitement inacceptable toujours infligé à la langue et à la culture bretonnes, les mouvements signataires ont présenté aux autorités une série de revendications à satisfaire dans des délais précis (pour l'Enseignement, d'ici la rentrée scolaire) et exigent qu'un statut des langues minoritaires soit adopté sous un an.

COMMUNIQUE

ADSAV 1532

Après délibération de son Comité Directeur, ADSAV 1532 a décidé de ne pas donner suite à la réunion du 22 Juin à Mûr-de-Bretagne, dont M. H. GLOT et JEUNE BRETAGNE se sont présentés comme initiateurs.

LA MORT DE XAVIER DE LANGLAIS

écrivain, peintre et illustrateur breton laisse inachevée la traduction en breton du cycle d'Arthur, dont les éditions AL LIAM viennent de sortir le premier volume, illustré par l'auteur :

ROMANT AR ROUE ARZHUR - 36 f. (sur beau papier: 42 f.)
Mlle QUEILLE - 47 rue Notre Dame, 22200 GUINGAMP - C.C.P. 1136-82 -
Al Liam a publié ses autres œuvres en breton. RENNES
(dont : TRISTAN HAG ISOLD)

Il est également l'auteur d'une rédaction en français moderne de tout le cycle de la Table Ronde, aux éditions d'art PIAZZA - 5 tomes, à 15 f. le volume, illustré par l'auteur: t. 1 MERLIN - t.2 LANCELOT - t. 3 PERCEVAL - t. 4 LA QUETE DU GRAAL - t. 5 LA FIN DES TEMPS AVENTUREUX. On les trouvera à la Coopérative Breiz: B.P. 78 - 44502 LA BAULE. Règlement : C.C.P. 144-67 RENNES (plus 10% de port)

L'Association LES AMIS DU VIEUX QUIMPER organisent cet été des visites-conférences dans le centre historique de la ville.

Renseignements au siège de l'Ass. 4 rue du Palais, Quimper - Tel. I6 (98) 95 06 51 ou dans le hall de la Mairie, d'où partent les visites et où l'on peut prendre les billets : 4 f. (2 f. pour les enfants)

A CHATEAUNEUF-du-FAOU

20, 21, 22 Juin 1975

CONGRES DE L'ASSOCIATION BRETONNE

Doyenne de nos groupements régionaux, l'ASSOCIATION BRETONNE, U.R.B. a tenu cette année ses assises à Châteauneuf du Faou, les 20.21.22 Juin.

Réunis en Assemblée Générale à la Salle des Fêtes de cette ville, elle a entendu les communications de M. DUQUESNE, de la Chambre d'Agriculture et de Mme LE GOFF, Secrétaire du Syndicat d'Initiative, sur la situation actuelle du Poher et la Géographie des Montagnes Noires. Après avoir été reçue, le samedi matin, officiellement par la municipalité, elle a émis plusieurs vœux :

1er VŒU : POHER ET CENTRE-BRETAGNE :

L'Association Bretonne juge que la situation démographique et économique du Poher demeure précaire et que les espoirs suscités par l'action du C.I.D.E.C.O.B. en vue d'une réanimation et d'une réorganisation des structures administratives de la Bretagne intérieure risquent d'être déçus à brève échéance, si un effort commun n'est pas encouragé, guidé et soutenu à l'échelon le plus élevé par le souci permanent d'une solidarité accrue entre les divers "pays" de Bretagne.

Cette action politique doit avoir son prolongement par l'installation dans le triangle LOUDEAC-MUR-PONTIVY d'un Centre Culturel de Bretagne. Des résultats appréciables peuvent être obtenus en ce sens avec le concours des instances locales et avec l'aide du Conseil Régional, sans nécessiter de nouveaux efforts financiers exceptionnels, par la mise en place sélective, en Centre-Bretagne, de services permanents du Conseil Régional, avec l'aide de quelques fonctionnaires de la D.A.T.A.R. de Rennes. Une action concertée doit être mise en oeuvre au plus tôt, en liaison avec les corps intermédiaires concernés et la croissance excentrée et prioritaire de certains ensembles et services techniques régionaux para-urbains, source de déséquilibres croissants, doit être arrêtée.

2e VŒU : CENTRE CULTUREL DE BRETAGNE - Rapports avec les autres associations bretonnes.

Fidèle à ses anciennes traditions, l'Association et Union Régionaliste Bretonne demeure, quant à elle, toute disposée à seconder l'effort des sociétés savantes et culturelles bretonnes dans la voie d'une meilleure concertation, incorporant dans ses congrès, outre des études par pays, des thèmes de réflexion communs à toute la Bretagne. Un programme méthodique d'étude serait à définir par la Fédération des Sociétés Savantes, au sein d'un Bureau élu par ses membres, où pourraient figurer, outre des personnalités indépendantes, certains universitaires qualifiés dans les différents domaines qui ont retenu l'attention des promoteurs du Centre Culturel de Bretagne, ceci afin d'aider la diffusion de leurs travaux dans le sens d'une meilleure approche pédagogique des disciplines traditionnelles de notre civilisation régionale (Langue, Histoire, Géographie, Archéologie, Ecologie etc.).

Notre direction souhaite que ce programme soit mis en oeuvre dans le respect de l'autonomie et de la vocation propre de chacun de nos groupements réunis par familles et ce sous les auspices d'un Comité de Patronage, composé d'élus et de notables représentant les principales associations culturelles de notre Région.

3e VŒU : CHATEAUNEUF-du-FAOU : RESTAURATION DE LA CHAPELLE DU MOUSTOIR

Déplorent l'état de délabrement intérieur de la Chapelle du Moustoir, maintenant vidée de la plupart de ses statues, lesquelles figurent cependant, avec le parvis boisé et le calvaire, à l'Inventaire annexe des Monuments Historiques, l'ASSOCIATION BRETONNE estime que la situation de cet édifice ne saurait que s'aggraver, si un effort immédiat de sauveta-

ge et de mise hors d'eau, ébauché il y a quelques années par les jeunes de KENDALC'H et de MEIN BREIZ, n'est pas entrepris, cette fois avec le concours de la cure et de toute la population de Châteauneuf. Cet effort ferait face aux réparations les plus urgentes (toiture) et permettrait d'attendre le moment où des travaux de consolidation plus importants (longère nord et clocher) seraient compatibles avec les finances municipales, sans préjudice d'un concours départemental et régional ultérieur.

Pour le Bureau : Le Secrétaire Général : Dr Michel DUVAL
Le Président : Cte L. de ROHAN-CHABOT

CLUB BRETON

SAINT-BRIEUC

PEUT-ON ETRE SATISFAIT DE L'ENSEIGNEMENT EN BRETAGNE ?

Si l'on a encore à l'esprit les manifestations de Mars, il ne saurait subsister aucun doute à ce sujet. Cependant, nous retiendrons deux prises de position significatives :

- Les élèves du Lycée Félix Le Dantec de Lannion ont été fortement préoccupés par le problème de l'emploi auquel ils auront à faire face; alors, au cours de la grève, ils ont organisé dans l'établissement un débat sur "LES PROBLEMES DE L'EMPLOI EN BRETAGNE". Voilà qui manifestait une certaine liberté par rapport aux "mots d'ordre nationaux".

- Le syndicat national de l'Education du second degré lance un slogan en trois points: "Accès au SAVOIR, au METIER, à la CULTURE". Le mot est lancé: CULTURE ! Mais quelle culture ? Certes la culture française. Alors il s'agit d'un malentendu qui n'a que trop duré. Au nom de cette culture, l'"idiome barbare" des petits bretons a été extirpé et ceux-ci ont fait connaissance de la civilisation avec "l'Histoire de France". Même proces sus en Indochine, à Madagascar, en Afrique du Nord, Occidentale ou Equatoriale, comme actuellement dans les territoires d'Outre-Mer.

Il est clair que, là où est la France, est présente la "Culture"! C'est ainsi que les Bretons en sont arrivés à ignorer totalement leur passé, leur civilisation, leur CULTURE. Qu'ils assistent, pour la plus grande majorité, et dans l'indifférence la plus totale, à l'agonie des vestiges de leur propre histoire.

DIFFICILE, DANS DE TELLES CONDITIONS D'ETRE SATISFAITS !

Certes, les motifs invoqués ici ne sont pas repris par les dirigeants nationaux de l'enseignement et c'est regrettable, car ce sera SANS EUX que les heureux changements interviendront, pour le plus grand bien des Bretons.

Grâce à la tenacité de bon nombre de nos compatriotes attachés à leur CULTURE et à leur HISTOIRE, les éléments semblent aujourd'hui réunis pour que s'opère une transformation totale de l'orientation poursuivie jusqu'à-lors: le 9 Avril dernier, le Sénat prenait acte que "l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes sera effectif depuis l'échelon préélémentaire jusqu'à l'Université."

C'est là une grande victoire pour ceux qui, n'admettant pas les omissions de l'enseignement à la française, sont allés par eux-mêmes puiser aux sources de leur propre civilisation la culture qu'on leur refusait, afin d'affranchir leurs compatriotes de l'ignorance.

IL EST ETRANGE QUE LE CORPS ENSEIGNANT N'AIT PAS CRU DEVOIR PARTICIPER A CETTE LUTTE EN FAVEUR DE LA CULTURE BRETONNE. Cependant certains d'entre eux surent témoigner. Augustin THIERRY écrivait dans "Lettres sur l'Histoire de France": "Est-ce l'histoire nationale pour UN BRETON que la biographie des descendants de Clovis et de Charlemagne, LUI DONT LES ANCE- TRES, à l'époque de la 1ère et de la 2de race TRAITAIENT AVEC LES FRANKS DE PEUPLE A PEUPLE ? "

COMMUNIQUE

MOUVEMENT EL - Strasbourg

FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION

L'AFFAIRE NIELSEN...

M. Knut NIELSEN, parlementaire danois siégeant au Parlement européen et plusieurs fonctionnaires européens ont été brutalisés récemment au cours d'un contrôle nocturne "musclé" à Strasbourg. Tout d'abord minimisée, avec l'habituelle complicité du quotidien préfectoral ("Les Dernières Nouvelles d'Alsace"), l'affaire fait désormais grand bruit. Conduit à ouvrir une enquête, M. Sicurani, préfet de Région, a déjà présenté ses regrets et accorde désormais "la plus grande importance" à ce que certains entendaient faire passer pour un incident mineur.

Le Mouvement EL - Front autonomiste de Libération réclame que toute la lumière soit faite sur cette affaire qui porte une grave atteinte aux coutumes alsaciennes et à la vocation européenne de Strasbourg.

Il dénonce, une nouvelle fois, les agissements des fonctionnaires français qui ne cessent de considérer l'Alsace comme un territoire occupé.

Il attire l'attention des Européens sur le statut particulier imposé à l'Alsace : des préfets désignés par Paris et hors de tout contrôle démocratique de la population alsacienne, la plus forte concentration policière de l'hexagone et une légion de fonctionnaires coloniaux.

Il rappelle que le gouvernement français s'obstine toujours à refuser la ratification du recours individuel auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Il adresse son salut fraternel au peuple danois et lui demande de ne pas mettre au compte des Alsaciens l'incorrection et la brutalité des milices gouvernementales françaises.

Rassemblement Régionaliste

Savoyard

Monsieur le Président de la
République Française,
Palais de l'Élysée
P A R I S

Monsieur le Président,

Votre récent séjour à Courchevel vous a permis d'apprécier une nouvelle fois la SAVOIE, notre belle patrie.

Bien sûr, elle n'a pas, comme l'Auvergne la chance de pouvoir la France de hauts dignitaires et magistrats, tels que Monsieur Pompidou et vous-même. Cependant, puisque vous voici un peu des nôtres et Savoyard pour le temps des vacances, nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur les soucis et les espoirs des Savoyards.

Un prestigieux passé nous y autorise, et la SAVOIE a apporté à la France une part notable de sa culture, avec Claude de Seyssel, Vauzelas, Guillaume Fichet et tant d'autres littérateurs, hommes de science et brillants capitaines. La première Académie de langue française fut savoyarde et votre langue fut officielle en Savoie avant de l'être à Paris.

Pour le présent, notre agriculture, notre tourisme d'été et d'hiver, nos grands barrages et leur production électrique annuelle de 8 milliards de KW/H, notre industrie électro-chimique et électro-metallurgique, participent à l'économie française avec un tel succès que, fait exceptionnel pour des départements français, notre balance commerciale est excédentaire.

Quant à l'avenir, Nation souveraine de l'Europe avant 1860, dernière venue à la France, la SAVOIE est fort inquiète ; après cent quinze années de fidélité et de vie française, après le sacrifice de trois guerres meurtrières, elle estime avoir mérité quelque sollicitude de la part de la France.

Dès leur annexion à l'empire français, les Savoyards ont eu la douloureuse impression d'être considérés avec un certain mépris. Sentiment qui ne s'est pas atténué avec le temps, bien au contraire. Paris ne considère chez nous "qu'un bloc de montagnes peuplées de vaches rousses et d'anciens petits ramoneurs en chômage se reconvertissant dans les sports d'hiver". En un mot, Paris persiste à nous donner la fâcheuse impression de considérer le peuple de cette marche lointaine, comme mineur et irresponsable.

Or les Savoyards sont les héritiers d'un millénaire d'indépendance, gouvernés par des princes largement dispensateurs de franchises et jouissent de libertés communales exceptionnelles, particulières à leur civilisation montagnarde.

Et la SAVOIE n'a pas attendu "la nuit du 4 août" et les sans-culottes venus de Lyon, pour être libérés des droits féodaux.

Nous espérons en conséquence avoir gain de cause en revendiquant le bénéfice d'une "Région SAVOIE" au même titre que l'Auvergne, la Franche-Comté, le Limousin ou la Corse, sans être amalgamés à une région disparate qui nous mêle à Saint-Chamond et à l'ontélimar, dont les intérêts sont nettement incompatibles avec ceux de notre économie alpine.

Au mépris des 187 000 signatures recueillies par nos soins en 1973, des 92 délibérations communales prises en faveur de la "Région SAVOIE", du vote significatif des maires de Haute-Savoie le 5 Novembre 1972, favorables aussi par 410 voix contre 4, nous n'avons pu obtenir en 1973 la modification des limites de "Rhône-Alpes" en faveur d'une Région à l'échelle humaine, celle que nous sollicitons encore aujourd'hui.

Monsieur le Président, vous avez largement proclamé l'avènement du "changement" et d'une nouvelle société plus humaine, assortie d'une concertation directe. Nous considérons que nos aspirations régionalistes pour une réforme des limites régionales dans le cadre de la légalité, répondent pleinement à vos propos, et nous remettons avec confiance nos revendications entre vos mains, en vous priant de veiller à leur aboutissement dans un esprit de justice envers les Savoyards.

Nous attendons votre réponse avec le plus vif intérêt et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Note de D.L. : cette lettre est datée du 22 Février 1975. A ce jour, aucun changement n'est intervenu.

Le RASSEMBLEMENT REGIONALISTE SAVOYARD a envoyé aux 700 maires des deux départements, aux 6 députés avec demande d'intervention à l'Assemblée Nationale et à la presse, une adresse rappelant que la création de Région RHONE-ALPES avait été loin de recueillir l'unanimité. Une consultation officielle des municipalités avait été omise. 92 d'entre elles se sont spontanément prononcées pour une Région SAVOIE. L'Association des maires de Haute Savoie a voté, le 5 Nov. 72, pour une Région SAVOIE, par 410 voix contre 4. L'adresse proteste contre les impôts nouveaux de la Région RHONE-ALPES, qui vont servir à payer le métro Lyonnais, l'aménagement coûteux de Grenoble, de St Etienne et des stations d'hiver de luxe de l'Isère...

BIBLIOGRAPHIE

Editions "NATURE et BRETAGNE"

Les Editions NATURE et BRETAGNE se sont signalées ce printemps par une grande activité.

Après les volumes dont nous avons déjà rendu compte et dont plusieurs sont excellents, voici encore :

LES CAHIERS LITTERAIRES DE BRETAGNE, qui annoncent l'intention de paraître annuellement, présentent, à la suite de deux nouvelles, l'une en français, l'autre en breton, des poèmes. Ce sont de jeunes auteurs, presque tous nés après la dernière guerre. La poésie n'est pas morte ; il semble qu'elle tendrait à redevenir lisible - je veux dire à avoir un sens intelligible pour le lecteur...

On ne s'attendrait guère à voir composer en notre temps un roman de chevalerie... C'est cependant une "suite" des romans bretons que nous donne Jakez IRVINN, sous le titre "SEIGNEURS, TRISTAN AVAIT UN FILS." Le pastiche est à première vue réussi et l'on se laisse prendre à l'intérêt du récit, qu'on n'abandonne pas avant d'arriver au bout... Ce qui prouve qu'après tant de romans "à thèses" de toutes sortes, le lecteur aime encore, tout simplement "les belles histoires".

L'auteur a eu le souci de le replacer dans son cadre d'époque - c'est à dire le début du VI^e s. et non pas au XII^e s., dans les transpositions les plus connues, celles de Chrestien de Troyes. L'auteur français avait mis les thèmes arthuriens à la mode de la littérature de cour de son époque. Le sens symbolique des récits venus de la période antérieure au christianisme, leur caractère mythique, lui échappaient complètement, ce qui rend incompréhensible bon nombre d'épisodes - en particulier dans Lancelot du Lac, qui devrait être un voyage au pays des morts...

Ici, cet aspect est à peu près éliminé, sauf dans le chapitre consacré à l'initiation, sur lequel nous reviendrons. Le récit se trouve ainsi ramené à un enchaînement d'aventures logiques pour un esprit moderne, mais amputé d'une dimension. Pris sous cet angle, c'est un roman historique et je me permettrais quelques critiques, du seul point de vue de la reconstitution. Car nous avons sur cette époque beaucoup plus de documentation qu'on ne croit et dont l'auteur semble avoir ignoré la majeure partie. Il est vrai qu'il faut aller la chercher dans des ouvrages anglais non traduits, les études françaises ayant posé en principe que tout est "légendaire" - c'est à dire pour eux "imaginaire" et ne s'étant occupés que des textes littéraires du XII^e s.

Les historiens Gallois et Corniques, s'appuyant sur les documents qui servent de base à l'étude des V^e, VI^e s. en Grande Bretagne, placent Arthur à la jonction de ces deux siècles - sa victoire du Mont Badon se plaçant aux alentours de 495 et sa mort vers 515. Nous avons donc un contexte très précis pour le situer : la période qui vient de voir la fin de la domination romaine et qui précède la conquête saxonne. La tradition qui attribue à Arthur les victoires qui ont arrêté l'avance saxonne vers l'ouest semble bien avoir une base historique.

Yann BREKILLIEN dans la préface, se félicite de la connaissance qu'a l'auteur des époques mérovingienne et carolingienne. Il va sans dire que les Carolingiens sont complètement à éliminer : ils sont de plusieurs siècles trop récents. Quant au contexte "Mérovingien", l'erreur est justement de l'avoir pris pour référence : Arthur est contemporain de Clovis ; mais il était de l'autre côté de la Manche et les différences sont notables...

Deux différences fondamentales qu'il ne faut pas perdre de vue : sur les continent, les barbares - Franks et Burgondes sont installés ;

les Wisigoths tiennent le midi; Clovis bat, en 486, Syagrius qui tenait encore le bassin parisien et celui de la Loire au nom de l'Empire Romain. A la fin du Ve s. les rois barbares tenaient toute la Gaule, sauf l'Armorique. L'Eglise était organisée en diocèses calqués sur les circonscriptions romaines et la seule autorité qui discutait encore avec les chefs barbares était l'évêque. A partir du moment où ceux-ci décidèrent de confier le pouvoir temporel à Clovis qui venait de se convertir, il n'y avait plus aucune résistance organisée.

En Grande-Bretagne, la situation était exactement inverse. Les barbares - Angles, Saxons, Frisons - n'occupaient encore que les territoires de l'est. Ils étaient solidement contenus par une puissance militaire organisée à la mode romaine : les troupes des Cornovii, recrutées dans le pays, étaient constituées et armées sur le modèle des Légions; elles se distinguaient par une excellente cavalerie; l'illustrateur qui donne aux "chevaliers" d'Arthur un équipement inspiré d'un moyen âge simplifié se trompe : c'est la cuirasse, le casque et les armes romaines qu'il fallait leur donner. Une autre erreur vestimentaire : ce n'est pas la tunique mérovingienne qu'il faut leur mettre : nous savons qu'avant l'arrivée des Romains, le costume était déjà le kilt et le plaid en tissu que nous appelons aujourd'hui écossais; et puisqu'il est parvenu jusqu'à nos jours, c'est donc que l'occupation romaine n'y avait rien changé. Une parenthèse: c'est également en kilt et plaid qu'il faut, en Armorique, représenter Grallon et ses compagnons. Autre erreur : représenter la femme celte coiffée de deux tresses (et pire, avec un voile...) coiffure distinctive de la femme franque ou saxonne).

Autre erreur: le chapitre qui représente le débat entre l'évêque chrétien et le druide et se termine par la conversion d'Arthur est anachronique d'un bon siècle. La conversion des princes de ces contrées se situe au IVe s.; elle est antérieure à celle de l'Irlande. L'époque d'Arthur est celle du développement des grands monastères et notamment de celui de St ILLUD, au sud du Pays de Galles; il y avait d'ailleurs un petit monastère à la même époque sur le rocher de Tintagel... L'Eglise celtique n'était pas organisée en circonscriptions diocésaines; elle était essentiellement monastique; l'abbé du monastère recevait la consécration épiscopale; son autorité n'était pas limitée à un territoire fixe; elle dépendait du rayonnement du monastère et de sa sphère d'influence. Le clerc séculier n'apparaît à peu près jamais; lorsque "l'homme de Dieu" est isolé, c'est un ermite, voué à la vie contemplative.

Les monastères étaient des foyers de vie intellectuelle et tenaient des écoles. Ici se place une autre erreur de l'auteur: il nous représente Arthur et ses compagnons comme illettrés... Or l'usage de l'aristocratie à cette époque était de confier ses enfants pendant plusieurs années à un monastère afin qu'ils reçoivent une instruction soignée. Cet usage s'était établi d'autant plus facilement qu'il correspondait à la très ancienne coutume du "fosterage" et prenait la suite de l'école des Filid. Ils n'y apprenaient pas seulement à lire et à écrire; mais aussi le latin, peut-être le grec, la rhétorique, les mathématiques (arithmétique et géométrie) et la philosophie, qui comprenait encore les embryons de la physique et des sciences naturelles; enfin la poésie en langue brittonique et les traditions : car il n'y a jamais eu dans les Eglises galloise et irlandaise la coupure avec la tradition locale que l'on trouve en Gaule et la science des Filid de l'époque pré-chrétienne avait été recueillie.

C'est certainement parce qu'il s'agissait d'une société dont le niveau de culture était en contraste complet avec la barbarie de leurs adversaires, que, lorsque, au XIIe s. les descendants de ceux-ci ont commencé à sortir de cette barbarie, la légende d'Arthur et de ses compagnons s'est imposée comme un type idéal.

Autre anachronisme : faire commencer à cette époque les invasions normandes. Il s'en faut de deux siècles. Le premier débarquement de Da-

nois - sur la côte orientale de la Grande-Bretagne - est de 787.

Enfin un détail qui fait sursauter : pourquoi avoir donné aux deux héros des noms modernes et français ? Armelle surtout choque : féminin formé selon les règles du français et que le breton n'admet pas. L'auteur - qui a soigneusement choisi les autres noms (en se servant principalement du breton) ignorait-il les formes anciennes : GYON et ARZELA ?

Le chapitre qui retrace l'aventure initiatique précédant l'admission parmi les Compagnons de la Table Ronde souffre également d'une connaissance insuffisante du thème. Nous possédons un très grand nombre de données qu'il faut confronter et rapprocher : elles s'éclairent les unes par les autres. Certaines sont faciles à trouver : les quêtes du Graal des XIII^e et XIV^e s. ; les contes bretons recueillis au XIX^e s. et qui, malgré leur date tardive ont conservé des souvenirs fidèles, dans lesquels on retrouve toutes les étapes, quand on est averti : le plus clair est "Le Château de Cristal", dans les Contes du Pays Breton, recueillis par Luzel. Il ne faut pas oublier non plus les Irlandais, surtout celui de St BRANDON. On s'aperçoit que le candidat doit traverser une série d'épreuves, toujours les mêmes : les monstres, le feu, la nuit, l'eau, souvent une seconde épreuve de nuit. Ce parallélisme répété correspond à un sens symbolique dont la dimension a manifestement échappé. Il est bon de les compléter par d'autres sources auxquelles on ne pense pas au premier abord mais dont les correspondances sont très frappantes : le rituel d'Eleusis, le livre des morts égyptien, certaines légendes géorgiennes et l'Inde. Rendu là les textes ouvrent déjà la dimension psychologique. Nous atteignons une tradition très ancienne qui s'est étendue des druides à l'Inde. Mais les textes qui éclairent le thème sont beaucoup plus proches. Lorsque le Moyen Age a "baptisé" la légende du Graal, il ne s'est pas trompé : c'était bien de la recherche de la connaissance mystique qu'il s'agissait, que les anciens appelaient "la Connaissance" ou "la Sagesse". Prenez St Jean de la Croix, plus accessible pour des modernes que les mystiques du Moyen Age.

Au fond, ce qui a manqué à l'auteur, dans sa reconstitution historique, c'est de ne pas avoir soupçonné l'ampleur des sources. Quant à la signification des légendes, seule une étude approfondie des traditions et des mythes et de leur contexte antique, qui est beaucoup plus vaste, permettrait de donner à ces thèmes leur résonance poétique. L'imagination des modernes est très courte...

Les Editions SEGHERS sortent "LE LIVRE D'OR DE LA BRETAGNE", choix de textes, du Ve s. à nos jours, par Philippe DURAND. (B.P. 128 07 75326 PARIS CEDEX 07)

Une partie des textes est en breton avec la traduction; d'autres sont français. L'ordre suivi est chronologique et donne un aperçu de l'enchaînement historique. Il y a une dominante de textes littéraires; mais aussi un certain nombre de documents historiques, dont certains fondamentaux, comme un extrait du contrat de mariage d'Anne de Bretagne et de Louis XII, fixant la succession au duché, l'Edit du Plessis Macé, la protestation de M. de BOTHOREL en 1790 et, plus proche le manifeste de Breiz Atao et celui du premier P.N.B. - celui de 1911 - plus radical et qui correspond mieux aux positions actuelles des jeunes. Mais il y a aussi des textes peu connus du XVIII^e s. et de la période révolutionnaire.

On s'aperçoit que les textes récents ont plus souvent leur version originale en breton qu'en français. Les plus jeunes chanteurs ont trouvé place. L'avenir dira ceux qui resteront.

Un article d'Yves FLORENNE, dans LE MONDE du 11 Juillet, signale aux éditions Sirac un ouvrage de P. GALLAIS: "GENESE DU ROMAN OCCIDENTAL - ESSAI SUR TRISTAN ET YSEULT ET SON MODELE PERSAN". L'auteur de cet ouvrage voudrait attribuer à un roman persan du XIe s. l'origine du roman de TRISTAN ET YSEULT. Il y faut quelques acrobaties. Le rapprochement n'est fait qu'avec le Tristan de CHRESTIEN de TROYES, dont il ne reste pas grand grand chose, oubliant les textes précédents et notamment celui de THOMAS qui est de 1170. Si l'on ajoute que le roman persan est une transposition d'un poème Géorgien plus ancien; que les Géorgiens ne sont pas des Persans, mais des IBERES - le nom antique de la Géorgie était le Royaume d'Ibérie...L'ensemble de la tradition géorgienne est curieusement parallèle de la nôtre. Il suffit de rapprocher les thèmes du grand poème Géorgien: "L'HOMME A LA PEAU DE PANTHERE" que Chota ROUSTHAVELI présenta, achevé, à la Reine THAMAR en 1188, pour constater l'étroite ressemblance des thèmes avec les romans de chevalerie occidentaux. Mais CHRESTIEN de TROYES (dont, par ailleurs, les sources celtiques sont bien connues) a composé son oeuvre entre 1162 et 1190, à 2000 lieues de distance. Si l'on tient compte de cette distance et du temps nécessaire pour écrire l'oeuvre monumentale du poète géorgien, l'hypothèse qu'ils se soient copiés ne tient pas. D'autant plus que tous deux ont puisé dans des traditions géographiquement localisées et connues, géorgiennes pour l'un, galloises et armoricaines pour l'autre.

Yves FLORENNE fait remarquer que le roman persan se termine par une "happy end" d'un esprit tout à fait différent du nôtre et que le personnage d'YSEULT n'est pas pensable dans un contexte musulman, où la femme est tenue en sujétion. Mais il est pensable dans le contexte géorgien et les héroïnes de ROUSTHAVELI ressemblent aux nôtres...La Géorgie était à cette époque gouvernée par une reine, qui fut son plus grand roi.

Une étude approfondie de ces correspondances devrait être faite. La parenté de la langue géorgienne et du Basque a été relevée. Il y a deux siècles, on faisait venir les Européens du Caucase; l'archéologie aujourd'hui suggère la migration en sens inverse. Une chose est bien démontrée: l'invasion des Indo-européens ne relève que de l'imagination; elle se résume aux Aryas de l'Inde et aux Mèdes et aux Perses de l'Iran. Aucune tribu arienne n'est entrée en Europe. La parenté des langues doit être expliquée autrement. Les Géorgiens savaient, dès l'antiquité, qu'ils avaient des frères à l'extrême occident. Les Ibères d'Espagne ignoraient avoir des frères au Caucase. Ceci est très significatif. Ceux qui sont partis se souviennent du pays de leurs pères; mais les frères restés au pays ne savent plus où les émigrés sont allés...

Une précision pour les linguistes: le nom géorgien moderne de la Géorgie est KARTVELI ERI - le pays des Kartvèles; le pluriel d'Eri est ERIN, les pays...Voici qui nous ramène en terrain très connu: Eire, Erin et le basque Herri. Le nom antique des Circassiens (Caucase du Nord) dont la langue est avec le Géorgien dans le même rapport que le Gallois et l'Irlandais, était KYMER et l'est de la Transcaucasie, aujourd'hui Azerbaïdjan, s'appelait ALBANIA (les Ecossais appellent leur pays ALBA) Il y a une autre Albanie dans les Balkans; et l'Etrusque est de l'Albanais archaïque...lui-même apparenté aux langues caucasiennes: jalons des migrations des peuples. Le Sumérien a été reconnu comme du Géorgien archaïque; mais certains linguistes (Hincks, H. Hein, Autran) y voient "un état allotropique de l'Indo-européen"...Le Sanscrit et le Perse sont-ils (comme on en fait un dogme) les langues de l'envahisseur aryen ou celles des cités de l'Elam et de l'Indus, antérieures de deux millénaires et apparentées à Sumer??

Sommes-nous des Celtes? L'archéologie en fait sérieusement douter. Ce nom nous a été attribué à la fin du XVIIIe s. par des Anglais et des Français, non sans arrières-pensées politiques. Pour les auteurs de l'antiquité, l'Armorique et l'ouest de la Grande-Bretagne étaient ibériques. La communauté de peuplement remonte au mégalithique; les dessins en spirales au bronze; en breton les "Gallaoued", les Gaulois sont toujours l'ennemi...Nos ancêtres n'ont jamais revendiqué ce nom.

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an 30 f.
 C.C.P. : Malle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES
 Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce service de Presse-Information, à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS : Motion de l'Université d'été du BLEUN BRUG, à Guingamp
 EMGLEO BREIZ : Les élus bretons et le Ministre.
 SAVOIE : Lettre ouverte au journal "LE MOTUE"

ETUDE : LA MANIFESTATION DE GUINGAMP

L'EUROPE DE LA MER...

On se souvient que, le 23 Juin 1973, s'était réunie à SAINT-MALO la première "CONVENTION" des autorités Régionales de l'EUROPE MARITIME PERIPHERIQUE.

La seconde réunion se tient, du 14 au 16 Octobre, sous le patronage du CONSEIL DE L'EUROPE, à GALWAY, sur la côte occidentale d'Irlande.

M. PIERRET (du C.E.L.I.B.) devenu Secrétaire Général de la Conférence a ouvert les séances par un rapport où il a retracé de quelle façon l'Europe concentre de plus en plus les hommes et les richesses dans "le polygone central" - Liverpool - Le Havre - Marseille - Gênes - Milan - Francfort - Amsterdam. Il a présenté des exemples frappants de la façon dont l'administration française accentue ces déséquilibres. La S.N.C.F. donne une prime aux transports menant à ces ports, par un "abattement de distance" de 19 % et pénalise les transports passant par l'ouest de la France (de la frontière espagnole à Saint-Malo ou Roscoff) par un "allongement de distance" fictif de 18 %.

(Nous avons pourtant gagné la "Bataille du Rail" en 1962, pour empêcher cette combinaison. La S.N.C.F. a trouvé un moyen de la rétablir en catimini... Colbert n'est pas mort !)

M. Pierret a démontré ensuite le coût excessif des concentrations trop fortes de population par l'exemple de la Région Parisienne, dont toute la France paie les frais supplémentaires; les subventions de l'Etat à la R.A.T.P. en particulier étant supérieures aux aides à la décentralisation !

La Conférence groupe 26 Régions appartenant à 9 Etats, dont 3 : Norvège, Espagne et Portugal, ne font pas partie du Marché Commun. De quoi préparer une solution de rechange...

Le Président PIEVEN a retracé la lutte de la Bretagne pendant ces 25 dernières années et le rôle du CELIB dans l'apparition d'institutions régionales en France. Me LOMBARD a réclamé un SENAT DES REGIONS sur le plan européen et une étude sur le coût des grandes concentrations urbaines. La Convention a réclamé que la mer soit utilisée, tant pour les communications que pour l'énergie potentielle qu'elle représente. La Bretagne, par la voix de M. Per DENEZ a réclamé des mesures pour protéger les langues et les cultures de ces régions Périphériques.

La prochaine réunion aura lieu en Mai 76 dans les Pouilles et la 2de convention plénière en 77 à BORDEAUX, sur invitation de M. CHABAN-DELMAS.

Nous comprenons fort bien que la Grande-Bretagne, qui a du pétrole, (ce devrait être à Edimbourg et non pas à Londres de s'en occuper...) réclame une représentation directe au dialogue Nord-Sud... et ne se contente pas de se laisser représenter par la C.E.E., en majeure partie composée de pays qui n'en ont pas - ou si peu ! La position de M. Sauvanargues manque totalement de réalisme. Nous verrons ce qu'il dira quand il s'agira du nôtre (qu'il qualifiera évidemment de "français")...

Le N° 372 d'ENBATA apporte des précisions sur la suite des violences au Pays Basque. Une jeep de la police, qui venait d'enlever un drapeau basque symbolique a sauté sur une mine, comme Blanco Carrero. Assassinat d'Inaki Echave par des policiers en civil. Manifestations au Pays basque sud: grève générale, magasins fermés, marches silencieuses dans les rues, offices religieux suivis par des dizaines de milliers de personnes (aux funérailles de "Txiki", 40 000 personnes à St Sébastien). Enfin la biographie de Mugika ARREGI "Ezkerka", dont le procès qui semblait imminent à Madrid vient d'être reporté pour supplément d'instruction.

"World Federalist Youth" - Jeunesse Fédéraliste Mondiale - qui a installé un bureau à Nice, avait fait la projet de réunir un congrès des Minorités Européennes à Maestricht, Pays-Bas. Ils escomptaient des crédits européens, qui ont été presque complètement refusés. Ils ont dû annuler ce projet.

Ceci devrait leur faire toucher du doigt les problèmes qui se posent quand on aborde cette question. Évidemment, ils avaient des illusions sur le libéralisme des États "en place". Il leur faudrait également se rendre compte que la poste française ne présente aucune sécurité pour une correspondance de ce genre...

On mesure aujourd'hui l'erreur monumentale faite par le Gouvernement en dissolvant l'ARC. (Action pour la Renaissance de la Corse) organisation raisonnable et modérée qui tenait ses adhérents en main... et en intervenant dans l'affaire d'Aléria DANS LAQUELLE IL S'EST MIS DANS LA TRÈS MAUVAISE POSTURE DE PROTECTEUR D'UNE ESCROQUERIE NOTOIRE...

Une quarantaine de participants de cette affaire ont pris le maquis à la suite des arrestations. 41 attentats au plastic ont eu lieu en Corse pendant le mois de Septembre (131 depuis le début de l'année). Les gendarmes n'osent plus faire leur travail normal, de peur de recevoir un coup de fusil. Tous les opposants sont devenus des francs-tireurs incontrôlés...

On avait constaté des inconvénients analogues au Pays Basque après la dissolution d'Enbata. Inutile de dire que celle du F.L.B. en Bretagne n'a rien changé, puisque l'organisation était déjà clandestine. Un coup d'épée dans l'eau.

Rien n'instruit le pouvoir central. La fusillade l'Aléria avait provoqué - tout au moins dans la presse de Paris - une certaine prise de conscience de la nécessité d'une réforme des institutions. Mais aussitôt M. CHIRAC s'est précipité refaire les classiques déclarations jacobines et le Gouvernement prétend résoudre la question avec de l'argent...

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous réclamons la liberté de décider nous-mêmes nos propres affaires, avec notre propre argent, aujourd'hui obligatoirement centralisé à Paris et manipulé par d'autres. Nous ne demandons pas l'argent des autres; mais NOTRE LIBERTE.

M. CHIRAC n'a rien compris... (Il n'y a pire sourd que qui ne veut entendre...)

HUMOUR CORNIQUE

Extrait de "La Bannière Cornique", septembre 1975...

...Mais que l'on pourrait tout aussi bien écrire de ce côté-ci de la Manche :

"Pourquoi diable le Monsieur de Whitehall (mettez: du ministère parisien) s'imagine-t-il qu'il sait tout mieux que tout le monde ?

Pourquoi diable l'administrateur du County-Hall (mettez: de la Préfecture) s'imagine-t-il qu'il sait ce dont le public a besoin ?

Pourquoi diable le Planificateur du District Council Office (mettez: de la D.D.A. 9) s'imagine-t-il qu'il sait mieux que moi de quelle sorte de porcherie moi et les cochons nous avons besoin ?

Puis-je rappeler à ces intolérables mouches du coche :

- 1 - Qu'elles sont mes servantes; (en anglais : Civil servant, en français: fonctionnaire: différence d'optique)
- 2 - que je paye leurs gages;
- 3 - que j'ai une indigestion de leurs procédures interminables, exaspérantes, gaspilleuses de temps, sans aucune nécessité.

Mes pièces d'habitation doivent être d'une certaine hauteur; je dois fumer un tabac d'imitation; mes conduits de cheminée doivent correspondre à B S 456; mes dents doivent être remplies avec une certaine matière; mon bébé doit être vacciné contre des maladies choisies arbitrairement et mon pub ne peut pas être ouvert 5 minutes plus tôt..

Quoi que veuille l'individu, ce n'est jamais ça...

...Les règlements ne semblent pas opérer de la même manière quand il s'agit des grandes organisations. Contrôler le plomb de mon essence est impossible économiquement; diriger les eaux d'égouts hors de la mer demande des réflexions et des expertises dépassant les capacités des fonctionnaires. Arrêter un Concorde ou un Torre-Canyon n'est pas conforme aux intérêts des gens qui ont un peu plus de muscle que les citoyens troglodytes des bâtiments administratifs...

...Je souhaiterais quelquefois que toute la machinerie du Gouvernement lui échappe; que chaque bureaucrate soit en train de faire la queue au bureau de chômage et que chaque commis de cette institution soit en grève parce qu'il n'y a pas d'argent pour payer son traitement...

... Nous n'en garderions pas moins un énorme capital social. Les maisons seraient toujours là. Les champs continueraient à être labourés. Le peuple n'aurait pas disparu. Il inventerait rapidement des méthodes nouvelles et meilleures pour résoudre ses problèmes..."

Dick Smythe

On nous annonce la création à Bruxelles d'un "Bureau des Nations sans Etat", qui regrouperait les minorités non représentées. Nous attendons des renseignements complémentaires.

Et d'un Comité International en faveur de la Langue Bretonne, qui serait composé principalement d'Universitaires.

Vient de paraître : un cahier de la BRETAGNE REELLE, de grande classe :

" LE MOUVEMENT FLAMAND " par l'Association WERE DI

Présentation de Roland RAES.

La meilleure vue d'ensemble sur le Mouvement Flamand

Le Cahier, prix 10 f. (franco 11 f.) Abonnés : 6 f.

Il est très avantageux de s'abonner : abonnement à 4 cahiers : 24 f.

Le FONDS REGIONAL EUROPEEN ATTRIBUERA A LA BRETAGNE en 1976 une somme de 6 215 000f. réparti sur 11 projets d'investissements industriels ou artisanaux permettant de créer 1 658 emplois.

Les gendarmes mobiles de Pontivy ont été envoyés sur la frontière des Pyrénées et seraient même stationnés en territoire espagnol pour essayer de boucler complètement le Pays Basque français. La collusion avec Franco est évidente.

Mais s'imaginer qu'on peut contrôler une frontière de montagne en y envoyant des gens qui ne sont pas du pays (et qui ne sont habitués ni à la neige ni à la glace...) voilà bien une idée de parisien qui ne sait pas ce que c'est que la montagne...

Le N° 10 de "GARN", revue de la LIGUE CELTIQUE, a publié une proclamation émanant d'un prétendu "Conseil National de Bretagne".

Le traducteur et commentateur se demande jusqu'à quel point ce "Conseil" peut être représentatif du Mouvement Breton.

Nous répondons formellement : il n'est représentatif de rien du tout, pour la raison qu'il est signé d'un simple pseudonyme, complètement inconnu. C'est à dire que ceux (ou celui) qui ont lancé ce papier n'ont reçu aucun mandat, ni du peuple breton, ni de ses organisations représentatives.

Un "Conseil National" doit s'appuyer sur une légitimité : laquelle ne peut être que l'élection par le peuple; ou, au moins, si cela est impossible, sur une délégation expresse de plusieurs organisations que leur importance rend représentatives.

A plus forte raison, il ne peut être ni anonyme, ni clandestin.

Nous avons nous-mêmes reçu ce papier à la veille des vacances (détail qui prouve à quel point ses auteurs sont novices en politique) Nous ne l'avons pas publié pour les raisons ci-dessus.

Lorsque quelques individus prétendent se constituer EUX-MEMES en "CONSEIL NATIONAL", ce n'est pas autre chose qu'un "canular"...

En 1976, Brittany Ferries desservira Saint-Malo quotidiennement sur Plymouth, à partir du 9 Avril et Saint-Malo-Portsmouth du 24 Mai au 30 septembre (prévisions : 100 000 passagers et 30 000 véhicules).

La Compagnie allemande Thorensen prétend établir 2 liaisons par jours entre Portsmouth et Saint-Malo. Ses prévisions du trafic possible semblent assez...Marseillaises. Le Syndicat C.G.T. des Gens de mer s'y oppose et projette de s'entendre avec le syndicat britannique pour l'en empêcher.

Le serpent de mer - c'est à dire la 3e cale de radoub de Brest, tant de fois promise (Toulon en est à la 9e) sera peut-être construite. A condition que le département fournisse la majeure partie de la dépense, évaluée à 600 millions lourds. L'Etat offre 165 millions, qu'il récupèrera à peu près complètement sur les TVA...

Le dernier numéro d'Enbata signale des sorties considérables de "peseta" par des Espagnols, inquiets de ce que sera la succession de Franco. On les déclare à la douane française, ce qui permet de les déposer dans une banque, bien que les sorties officielles de capitaux soient interdites. Les promoteurs immobiliers s'en réjouissent.

Un très beau château, à côté de Guingamp, avec son parc, vient d'être offert pour l'Institut Culturel Breton. Cela semble plus réaliste que les projets grandioses (de constructions...) élaborés par un cabinet d'études de Rennes, qui aboutissait à une note d'environ 2 milliards (anciens). De quoi faire reculer le Conseil de Région. Ces technocrates n'ont vraiment pas les pieds sur la terre; mais ils ont déjà empoché 3 millions (anciens) pour imaginer ce projet irréalisable. Il ne reste plus qu'à le refaire en fonction de ce qui existe déjà - ce qui était la première chose à faire; mais à quoi M.M. les technocrates ne pensent jamais...

UNE MANIFESTATION EN FAVEUR DE LA LANGUE BRETONNE, organisée par les trois principaux groupements culturels a lieu le DIMANCHE 26 OCTOBRE après-midi, à GUINGAMP. (voir en page bleue)

La bombe placée chez l. le Sénateur Estève à Dol n'a pas été revendiquée. Personne ne comprend pourquoi ce parlementaire a été choisi: rien ne le désignait à la vindicte publique. La bombe placée à Vannes, à l'issue d'une réunion Giscardienne, a été revendiquée par les maoïstes.

Le CONSEIL DE REGION vient de commettre une monumentale erreur en votant "oui" aux propositions d'une centrale nucléaire. Ce vote risque de coûter cher aux Conseillers Régionaux lors de leur prochaine réélection: LA POPULATION EST MASSIVEMENT OPPOSEE AUX CENTRALES NUCLEAIRES.

Le site n'a pas été choisi, et pour cause ! Les trois communes retenues par l'E.D.F. ont refusé.

Les Conseillers qui ont voté pour la centrale ont reçu des lettres d'avertissement du F.L.B.

On se souvient de l'explosion (accidentelle) de la poudrerie du Pont-de-Buis et des énormes dégâts qu'elle a causés à tout un quartier de la ville.

La petite commune rurale de Saint-Sagall, (700 habitants) dont le Pont-de-Buis a été détaché en 1948, a organisé un fest noz pour venir en aide aux sinistrés. 8 000 personnes s'y sont rendues. La somme ainsi recueillie égale le double des secours accordés par l'Etat qui est cependant légalement responsable des dégâts causés par un établissement qui lui appartient.

PISCICULTURE : Le C.O.B. (Centre Océanologique de Bretagne) a fait le bilan des résultats obtenus : élevage du saumon dans la rade de Brest et sur les côtes du Tregor (Plougrescant, Plouguiel, Treguier, Paimpol) truites de mer à St-Suliac (près de St-Brieuc); captage de naissin de coquilles St-Jacques dans la rade de Brest et à Erquy; à Kerlouan (côte des Aber) parc à ormeaux; écloserie de homards à l'île d'Houat; station expérimentale à l'île Tudy. Les saumons ont produit 30 tonnes en 1975. Lorsqu'on sera à 100 tonnes par an, la rentabilité sera atteinte. 450 000 larves de crevettes japonaises viennent d'éclore.

Plusieurs groupements de pêcheurs : rade de Brest, Tregor, île d'Houat et des pisciculteurs (SODAB) travaillent sous la direction du C.O.B..

Qu'on ne vienne pas tout bouleverser avec une centrale nucléaire. La Pisciculture crée plus d'emplois et n'est pas dangereuse.

LA CRISE DE LA CHAUSSURE A FOUGERES

Manifestations contre la menace d'un millier de licenciements :

10 septembre : 1er coup de semonce; 1500 manifestants.

17 septembre : 2 000 manifestants brûlent en effigie les notables locaux (COINTAT se sent en péril de perdre sa mairie...)

30 septembre : 5 000 manifestants. Les Gardes mobiles attaquent. Deux jeunes filles blessées, dont l'une a perdu un oeil. (17 ans...)

1er Octobre : 4 000 manifestants contre la police. On brise la devanture d'un adjoint au maire.

8 octobre : les licenciements sont reportés à Février. On fait miroiter l'espoir d'une grosse commande par l'U.R.S.S.

Fin Octobre : retour de Giscard d'Estaing de Moscou. La commande russe s'est évanouie. Les carnets de commandes des entreprises fougeraises sont vides.

LA LUTTE CONTINUE.

L'Union Régionale des syndicats Forestiers de Bretagne fait le projet d'employer les déchets de bois et l'élagage des taillis (75 % du bois exploité, aujourd'hui perdu) à produire de l'énergie calorifique, qui pourrait être employée à faire l'électricité. Il a été envisagé de placer l'usine à côté de l'usine hydro-électrique de Guerledan. Cette combinaison procurerait un millier d'emplois.

L'Union Régionale des Forestiers se préoccupe de la création d'un Centre de Formation d'ouvriers bûcherons. Or, ce travail au grand air est intéressant ; les machines modernes le facilitent considérablement et les salaires sont de l'ordre de 2 500 f. par mois.

Le remembrement de TREBRIVAN a de nouveau donné lieu à des incidents A l'approche de la Saint Michel, des "contents" ont voulu s'emparer des parcelles appartenant aux "contestataires". Clôtures déplacées et remises en place; vaches introduites dans un pré et reconduites chez elles. On ne dort plus.

Un membre de la Commission Communale, déjà exploitant de 50 ha. a demandé un référé pour se faire envoyer en possession sur les terres d'un voisin qui ne dispose que de 4 ha 1/2 et s'en tire en faisant de l'élevage intensif de bovins. Le remembrement coupe sa meilleure parcelle et lui enlève ses deux points d'eau. Il ne lui restera plus qu'à abandonner. Plusieurs petites exploitations sont démembrées de la même façon. Plusieurs recours ont été gagnés devant le Tribunal Administratif; une douzaine sont pendant devant le Conseil d'Etat; l'administration refuse de tenir aucun compte des décisions des tribunaux.

Une nouvelle "affaire corse" en perspective. Le comble est que la municipalité qui veut absolument imposer ce remembrement qui tend à éliminer les petits au profit des gros est entièrement communiste et P.S.U.

A PLOURIVO, une enquête a été ouverte sur la question des pots de vin, qui sont à peu près de notoriété publique. Fort malencontreusement, M. Hugues, Secrétaire Général de la Préfecture, l'a inaugurée par une conférence de presse, afin de bien avertir les intéressés d'avoir à prendre leurs précautions... "On n'est pas assez bêtes pour dire qu'on a payé" ont déclaré certains après le passage de l'enquête... sans se rendre compte que cette phrase est un aveu. L'inégalité des échanges est telle qu'à elle seule elle révèle la tricherie. Quand on prétend obliger un agriculteur à échanger une terre à primeurs, qui vaut 10 millions anciens l'hectare (et près du double si on la lotit pour construire, en zone touristique et bordure de route) contre une prairie en bas-fond, inondée

l'hiver, pleine de joncs valant à peine 100 000 f. anciens, il est bien évident que le motif d'un pareil échange doit être recherché : car il ne peut pas être le résultat d'une simple inadvertance d'expert... Et ce cas se répète à trop d'exemplaires...

Il est bien évident aussi qu'aucun agriculteur n'acceptera de pareils échanges et que l'administration se déconsidèrera totalement si elle continue à s'évertuer à les imposer.

Loguivy de la Mer, près de Paimpol, a été inondé pour la seconde fois en deux mois et demi, avec de très gros dégâts. On accuse les arrasements de talus, consécutifs au remembrement, sur le plateau qui surplombe.

Les paimpolais s'inquiètent des projets de remembrement à Plourivo, qui domine le bassin versant de la rivière qui les arrose. Ils feront bien de faire connaître rapidement leurs inquiétudes à la Préfecture, car rien ne s'arrange par le simple bon sens, spécialement quand l'administration française est en cause...

F.L.B. 75

Les événements se sont précipités. Une rupture de stock nous ayant fait prendre du retard, nous nous trouvons en mesure de faire déjà le bilan du coup de filet contre le F.L.B., opération qui semble avoir été assez incohérente.

D'après les renseignements recueillis, ce sont les attentats contre les parlementaires et les lettres de menaces que ceux-ci ont reçues à la suite de leur vote en faveur des centrales nucléaires au Conseil Régional, qui ont déclenché la rafle. Ces messieurs ont eu peur. Ils auraient mieux fait de réfléchir aux conséquences électorales.

Un commando d'Inspecteurs parisiens, qui ne connaissaient rien au terrain, a fait une descente impétueuse en fulminant contre la police régionale (qui avait d'ailleurs avoué au correspondant du Monde, lors des explosions chez M.M. Fréville et Le Douarec, être dans un brouillard complet).

Il est évident que la liste des gens arrêtés et perquisitionnés - plus d'une centaine - pour aboutir à douze inculpations (dont plusieurs sont ridicules) démontre à quel point ces brillants policiers parisiens n'y ont pas vu plus clair. Ils ont raflé, au petit bonheur la chance, ceux qui étaient repérés par leur habitude de faire du tapage dans les manifestations et de se répandre en discours incendiaires.

Y compris cet anti-militariste qui s'est empressé de profiter de l'occasion pour se faire coincer avec 10 kilos de plastic - ce qui n'est pas une charge opérationnelle, mais un stock - en proclamant bien haut qu'il allait en gratifier M. de BENNETOT - afin d'obtenir un procès qui deviendra une superbe tribune : vraiment, il ne fallait pas rater l'occasion...

Et ceux qu'une organisation clandestine évite d'engager, parce qu'ils sont trop connus et trop voyants, tels Guy CARO, et quelques autres, dont Yann FOUERE, que personne dans le Mouvement Breton n'aurait eu l'idée d'aller chercher pour ce genre de sport; si les joyeux lurons de 69, qui faisaient sauter les perceptions l'avaient qualifié de "Ministre de la Guerre", il avait fallu toute "l'épaisseur" (pour ne pas employer un terme plus vexant) de la police française pour ne pas avoir compris qu'ils se payaient sa tête...

Notre manie humoristique aurait, paraît-il, continué cette fois à rendre les interrogatoires assez difficiles à suivre pour nos adversaires. Bien entendu, les procès-verbaux passeront sous silence les difficultés d'interprétation.

Le public s'est montré des plus sceptiques sur les soi-disant pièces à conviction découvertes par la police et rapportées par la grande presse. A qui fera-t-on croire que M. le Recteur a caché quelques mètres de mèche lente dans sa sacristie, alors qu'il était si facile de l'emballer dans un sac de plastique (non-explosif : plus de problèmes d'humidité) de la mettre dans une boîte et de la cacher dans le no man's land d'une bordure de chemin : il existe encore quelques chemins creux tout à fait adéquats... Ni que M. Yann FOUERE (dont tout le monde connaît l'extrême prudence) hébergeait chez lui 25 détonateurs... ni qu'un autre avait utilisé les thermostats de réfrigérateurs à essence qui n'en avaient jamais comportés... Il faut avouer que, dans le Mouvement Breton, où l'on se connaît, il y a eu un vaste éclat de rire. La police fera bien de réfléchir avant de déposer ses "pièces à conviction" dans des endroits aussi extravagants.

"SI M. LE RECTEUR Y EST, C'EST QUE C'EST SERIEUX, C'EST QUE C'EST TRES BIEN..."

Voilà ce que disait le bon peuple de Bretagne en 69, en apprenant que des ecclésiastiques avaient été arrêtés. Jusque là, il s'était demandé, perplexe, ce qu'il fallait penser de ces "loustics" qui faisaient sauter les perceptions. A première réaction, les ennuis du percepteur n'étaient pas pour déplaire au bon peuple... mais celui-ci se demandait si ce n'étaient pas seulement des gamins qui faisaient du bruit pour se donner de l'importance. Du jour où des prêtres ont été englobés dans la même rafle, la perplexité était levée, les plastiqueurs étaient consacrés HEROS.

La police française n'avait rien compris à cette réaction. Elle a récidivé et insisté. Si M. l'Abbé LE BRETON a réellement pris la position qui m'a été rapportée - que je ne précise pas encore, car je ne suis pas sûre de l'exactitude de cette version - le Gouvernement va avoir sur les bras un procès en Cour de Sécurité encore bien plus désastreux sur le plan politique que celui de 72.

Quant à avoir démantelé l'organisation... Parions que le F.L.B. V n'est pas loin. Quand donc le Gouvernement français comprendra-t-il qu'on ne résoud pas un problème politique avec des arrestations ?

COMMUNIQUE

EL
FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION
LA REPRESSION JACOBINE

31 Quai des Bateliers
Strasbourg

M. Michel Poniatowski accumule les erreurs. Non content d'avoir provoqué les dramatiques événements d'Aléria et d'avoir fait interner le Dr Edmond Siméoni, il vient de faire arrêter une douzaine de militants bretons, dont le Dr Guy Caro, conseiller général et M. Yann Fouéré, directeur du journal "l'Avenir de la Bretagne".

Aux légitimes revendications des Bretons et des Corèes, M. Poniatowski répond par l'arbitraire et la répression politique. Est-ce là le visage du "libéralisme avancé" dont parlait M. Giscard d'Estaing lorsqu'il brigait les suffrages des Français ?

En attendant la réponse du régime EL - Front autonomiste de libération proclame sa solidarité avec les autonomistes corsees et bretons inquiétés et réclame :

- 1°) la mise en liberté immédiate des personnes emprisonnées;
- 2°) la suppression de la Cour de Sécurité de l'Etat, juridiction d'exception, incompatible avec les plus élémentaires règles d'une véritable

justice.

3°) la démission immédiate du Ministre de l'Intérieur.

Ferdinand MOSCHENROS et Hans ZORN

Expérience faite en 72, nous ne partageons pas l'hostilité de principe contre la Cour de Sûreté. En théorie, les Tribunaux d'exception sont abusifs. En fait, il faut voir comment ils fonctionnent... La procédure devant la Cour de Sûreté n'est pas la procédure summarissimo franquiste. Elle permet un large débat politique - et c'est le seul tribunal français devant lequel ce soit possible.

A supposer qu'on la supprime, il faut se demander ce que le système français offrirait à la place. Les procès politiques seraient renvoyés devant les tribunaux de Droit commun - ce qui veut dire la correctionnelle ou les assises, selon la matérialité des faits. Le F.L.B. passerait en sandwich entre des voleurs professionnels et des escrocs. Et encore ne faudrait-il pas espérer que cela aurait lieu chez nous : sous prétexte d'ordre public, le procès serait renvoyé dans la région de France la moins favorable. Nous invoquerions le Traité de 1532, qui interdit de nous juger hors de Bretagne; mais il n'en serait tenu aucun compte. Le débat politique serait coupé par des magistrats qui n'accepteraient d'examiner que la matérialité des faits.

La Cour de Sûreté présente un avantage : celui de placer d'emblée les débats sur le plan politique. Depuis le dernier texte, paru il y a quelques jours, tout prévenu déféré à la Cour de Sûreté bénéficie automatiquement du régime politique (qualifié de "spécial"). Les débats ont une audience internationale et l'on y parle avec une liberté d'aborder le problème politique en cause que l'on n'aurait jamais dans un autre prétoire, où il serait considéré comme "hors du sujet"...

Il n'en est pas moins assez honteux pour le régime français, qui se prétend libéral, que l'on ne puisse aborder certains problèmes politiques qu'à la condition de se faire préalablement arrêter et de comparaître encadrés de police et de gardes mobiles mitrailleurs braqués. Nos frères Ecossais et Gallois peuvent revendiquer l'indépendance sur la place publique et dans les jardins publics de Londres, à côté des prédications des Pentecostistes et des Témoins de Jéhovah... L'écrit et la parole sont libres. Seuls les actes matériellement délictueux sont poursuivis.

Ce dont il faut réclamer l'abrogation, c'est l'article 80 du Code Pénal (atteinte à l'intégrité du territoire) en vertu duquel on inculpe devant la Cour de Sûreté, texte de 1938, complètement opposé aux engagements internationaux pris depuis par la France et notamment à la Charte de l'ONU, précisée par la Déclaration du 24 Octobre 1970 (Résolution 2525/XXVI) votée à l'unanimité (donc par la France...) qui oblige tous les Etats adhérents de la Charte à "s'abstenir de toute mesure de coercition qui priverait les peuples de leur liberté et de leur indépendance"... et leur fait une obligation d'aider ces peuples à disposer d'eux-mêmes... L'article 80 du Code Pénal est ^{en} opposition formelle avec ces engagements; mais comme il n'a pas été abrogé, les Tribunaux continuent à l'invoquer..

O. LOSSOUARN qui se prétend "Président du Congrès Mondial des Bretons" (ajoutez "Dispensés") a envoyé au "Monde", à propos du F.L.B., un article qui fait comprendre pourquoi, depuis deux ans, il n'est plus président de cette association qui essaie de réunir l'émigration bretonne. Comment peut-il d'AMIENS prétendre savoir quelles ont été les réactions en BRETAGNE ? Il retarde de cinquante ans...

Communiqué

Appel à la manifestation
du 23 Octobre à RENNESCONTRE LA REPRESSION,
SOLIDARITE BRETONNE, SOLIDARITE POPULAIRE

Depuis samedi, la police a opéré en Bretagne :

- près de 70 perquisitions
- de 6 à 20 gardes à vue dépassant 48 heures, sans contact avec avocat ni famille, dans un isolement total.

Cette répression, jamais égalée en Bretagne, touche autant les militants culturels et politiques que les syndicalistes ouvriers et paysans.

Sous couvert d'une vaste opération anti-F.L.B., le pouvoir frappe en fait essentiellement des militants politiques et culturels agissant au grand jour (FASAB, Skol an Emsav, Sav Breizh...) Derrière le bluff des déclarations officielles, c'est une opération d'intimidation, de mise à jour des fichiers (par exemple, la saisie du fichier de SAV du Léon) visant à discréditer les mouvements frappés.

Cette répression contre les militants politiques bretons n'est pas un fait isolé: elle suit les multiples procès contre les paysans-travailleurs (Vign-Marou) les provocation et la féroce répression policière à Fougères. Elle annonce d'autres arrestations, d'autres condamnations...

Car face à la volonté de lutte manifestée par les ouvriers, les paysans, tous les travailleurs bretons, le pouvoir choisit la seule méthode qui lui reste : les notables, les parlementaires qui ont trompé le peuple breton pendant des années ne suffisent plus à endiguer la colère populaire contre le chômage, les bas salaires, les méthodes patronales, la répression culturelle, la transformation de la Bretagne en un réservoir de main d'oeuvre, une réserve touristique et un vaste camp militaire et nucléaire.

ALORS LE POUVOIR COGNE POUR MIEUX MUSELER LES LUTTES.

Face à cette nouvelle tentative de coup d'arrêt au combat des travailleurs bretons, il faut organiser une riposte massive.

En prenant prétexte des attentats récents, le pouvoir tente d'isoler les militants autonomistes bretons. Mais les combats des ouvriers en lutte contre la surexploitation, contre les licenciements, le combat des paysans contre les accapareurs, les trusts agro-alimentaires, l'armée qui s'empare de leurs terres, les combats contre la domination culturelle en Bretagne, les combats des militants politiques bretons qui se battent contre l'instrument précieux de l'exploitation des travailleurs (l'Etat-nation de la bourgeoisie) pour un socialisme qui reconnaisse au peuple et aux travailleurs bretons le droit à disposer d'eux-mêmes, ne peuvent être dissociés face à cette nouvelle agression du pouvoir. C'est une riposte unitaire de tous ceux qui luttent pour en finir avec l'exploitation et l'oppression capitalistes, qui est nécessaire.

LIBEREZ TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES BRETONS

VIVE LA LUTTE DES TRAVAILLEURS POUR LE SOCIALISME ET POUR LE
DROIT A DISPOSER D'EUX-MEMES !UNITE DE TOUS LES TRAVAILLEURS CONTRE LA REPRESSION POLICIERE,
CONTRE L'OPPRESSION CAPITALISTE, POUR LE SOCIALISME !

CONTRE LA REPRESSION, SOLIDARITE BRETONNE, SOLIDARITE POPULAIRE.

Comité Breton anti-répression

Plus de 500 personnes ont défilé le 23 oct. dans le centre de Rennes. Les forces de de l'ordre ayant renoncé à s'en mêler, il n'y a eu aucun incident.

Ont été inculpés : 4 ecclésiastiques : Abbé s A. Le Bars, F. Kerrain, Ducamp, A Le Breton (les trois premiers ont été relâchés) Y. Gourves, M. Salomon, R. Kerhousse, J.M. Marziou, J.Ch. Denis, A. Le Gall, Laluyeux et Y. Fouéré. Kaou Puillandre a été repris, huit jours plus tard. Il reste 9 détenus.

MOTION DU CONGRES DU BLEUN-BRUG A GUINGAMP
UN STATUT SPECIAL POUR LA BRETAGNE

Réuni à GUINGAMP pour son Université d'Eté, la BLEUN-BRUG constate, notamment à l'occasion des événements de Corse, que l'opinion publique prend conscience de l'inefficacité des structures actuelles pour faire face aux problèmes de développement régional.

Concernant la Bretagne, le Bleun-Brug rejette une politique de laisser faire qui, sous couleur de libéralisme, livre la Bretagne aux spéculations des puissances d'argent et accentue toujours plus les rapports exploités-exploiteurs. Il condamne un centralisme qui stérilise les initiatives régionales et impose des solutions uniformes à des situations différentes. Il refuse toute mesure qui prétendrait résoudre le problème breton sans prendre en compte les revendications culturelles.

Le Bleun-Brug soutient qu'il appartient aux Bretons de trouver dans leur histoire et dans la dynamique de leur Culture les moyens d'affirmer leur identité et d'inventer leur voie propre de développement, en solidarité avec les efforts similaires d'autres régions. La détermination des Bretons s'incarne dans des luttes multiples, notamment pour l'Emploi, la qualité de la vie, la culture. Elle traduit leur volonté fondamentale de :

" VIVRE EN BRETAGNE, EN BRETONS "

En conséquence, le Bleun-Brug réclame d'urgence un statut spécial pour la Bretagne. Seul un tel statut pourra répondre à l'attente des Bretons et particulièrement des jeunes; seul il pourra déclencher un développement ascendant, rassembleur de toutes les énergies. Ce statut devra donner aux Bretons un pouvoir réel, une planification démocratique, une fiscalité appropriée.

Un pouvoir réel à trois niveaux. D'abord, l'échelon local : commune, quartier, entreprise... lieux privilégiés d'animation, de participation et de contrôle; puis l'échelon de "pays" qui associe collectivités locales, organisation socio-professionnelles et culturelles, traduisant ainsi une solidarité ville-campagne dans un plan global de développement et d'aménagement; enfin l'échelon régional doté d'institutions véritablement démocratiques de compétences étendues permettant à la Bretagne d'affirmer son identité dans ses dimensions historiques.

Une planification démocratique qui parte de la base et s'intègre à chacun de ces niveaux - une politique de croissance économique garantissant aux Bretons un emploi adapté à la qualification de chacun, la mise en valeur de leurs ressources et la maîtrise des moyens de production - une politique d'aménagement intégré de l'espace rural et de l'espace urbain, des équipements collectifs et du cadre de vie, - une politique véritable de la "culture, arme du développement" qui donne à la culture bretonne en toutes ses composantes (langue, histoire, mode de vie, architecture) les moyens de s'exprimer dans l'enseignement, l'information et la vie publique.

Une réforme profonde de la fiscalité et des finances publiques qui, renversant le processus actuel, confère aux collectivités locales (communes, "pays" régions) la priorité dans l'affectation de l'impôt et supprime ainsi leur situation de mendicité à l'égard de l'Etat.

Le Bleun-Brug rappelle ses exigences immédiates: la création d'un pôle moteur d'industrialisation en Bretagne Occidentale, - la réanimation de la Bretagne Centrale, notamment en y situant la capitale régionale, la satisfaction des revendications culturelles minimales récemment exprimées par l'ensemble du mouvement culturel breton.

Le Bleun-Brug demande qu'à l'occasion de la préparation du 7e Plan,

l'Etablissement Public Régional élabore d'urgence un schéma global de développement et d'aménagement pour l'ensemble de la Bretagne (*).

(*) Note de D.B. - Nous rappelons que le CELIB a déjà par deux fois établi un tel plan, que Paris a rendu lettre morte; la seconde fois étant cette fameuse loi-programme que les deux Chambres ont votée et que le gouvernement du Général de Gaulle a refusé d'appliquer...

EMGLEO BREIZ

LES ELUS BRETONS ET LE MINISTRE

A la demande d'Emgleo Breiz, près d'une centaine d'interventions ont eu lieu - avant la rentrée scolaire du 15 Septembre - à différents niveaux (ministères, administrations, partis et organismes divers) afin d'appuyer le programme de demandes immédiates concernant l'enseignement de la culture bretonne et publié par les Mouvements culturels de Bretagne dans leur déclaration du 18 juillet. Le plus grand nombre de ces interventions ont touché directement le ministre de l'Education, le pressant de prendre, avant l'ouverture des classes, une série de mesures qui pouvaient tout de suite être mises en vigueur, sans difficultés majeures - et ne serait-ce qu'imparfaitement dans un premier temps.

...A notre connaissance, les lettres reçues par M. Haby en provenant des députés, sénateurs, conseillers généraux et régionaux, maires de Bretagne, tant membres de la majorité que de l'opposition, n'ont pas eu, pour l'instant, l'honneur d'une réponse...A une exception près cependant: à M. J. de Bagneux, qui préside la Commission Culturelle du Sénat, le directeur du cabinet du ministre, M. Denieul, (qui est Rennais) avait promis que M. Haby ferait, la semaine de la rentrée, une déclaration sur les mesures qui allaient être prises dans l'immédiat et seraient appliquées dès cette année. Quatre semaines après la rentrée, M. Haby n'a toujours pas fait part de décisions à mettre en vigueur: "dans l'immédiat"...ni même plus tard! Certes il a paru vouloir rassurer le Conseil Régional de Bretagne, en adressant au Président Pleven un télégramme qui se contente de renouveler les assurances précédemment fournies aux sénateurs, mais sans rien assurer de précis, ni avancer de date; M. Haby a seulement indiqué que les études sont menées "avec diligence".

Quand on sait que les enquêtes et études servent de prétexte depuis des années, il serait facile de plaisanter sur une telle formule: quelle diligence, en effet!...Comment les élus bretons ne seraient-ils pas portés à conclure que le ministre de l'Education semble vraiment faire peu de cas de leurs avis, recommandations ou demandes? Des demandes dont un certain nombre (leurs auteurs ont bien voulu nous en communiquer des copies) exprimaient en termes nets l'impatience (c'est le moins que l'on puisse dire) de l'opinion bretonne...

COMMUNIQUE

L'on se rappelle qu'au printemps de l'année dernière parut le Ier de l'ouvrage consacré par Anna YUENNOU à son mari:

"FRANSEZ DEBAUVAIS DE BREIZ ATAO ET LES SIENS" avec en sous-titre: "Essor et Fondation de Breiz Atao"

Le 2d tome: "Bagarre de l'avant-guerre", promis pour Juin 75, va enfin paraître fin Novembre, selon l'engagement formel de l'imprimeur.

Madame Youenou-Debauvais tient à s'excuser auprès des souscripteurs de ce retard et à les remercier particulièrement de l'aide qu'il lui ont apportée pour l'édition de ce second tome, sachant qu'une oeuvre de sincérité comme la sienne ne peut trouver d'éditeur.

Ce volume reste donc en souscription jusqu'à fin Novembre, au prix de 50 f., chez l'auteur, 20 Place des Lices - Rennes - CCP: 2656 42 N
Passé cette date, il sera majoré
Rennes

SAVOIE

LETTRE OUVERTE AU JOURNAL "LE MONDE"

LOCOMOTIVE ET LYONNAISERIES

Les Associations Régionalistes de Savoie et Haute Savoie ont appris avec surprise par "Le Monde" du 1er Oct. que les Savoyards, éblouis par la "locomotive lyonnaise" et charmés par l'attrait irrésistible de l'ISLE D'ABEAU, auraient renoncé définitivement à leur revendication d'une "région SAVOIE".

On peut se demander où sont recueillies de telles informations : auprès des populations ? Auprès des Associations représentatives ? Ou simplement dans les directives de la Haute Administration et de quelques "notables", maîtres du tiroir-caisse ? Il serait sage de se reporter plutôt au "JOURNAL DE GENEVE" (3,4 et 6 septembre) qui préfère recevoir ses éléments d'information des intéressés eux-mêmes.

Non, nous n'acceptons toujours pas d'être "rhônalpins" et nous refusons les limites artificielles imposées arbitrairement en 1973. Nous persistons à exiger le droit à la Dignité que justifient 115 ans de fidélité à la France et nos sacrifices au cours de trois guerres depuis 1860.

Pour les Savoyards, Lyon, pas plus que Paris, n'est le "centre moteur" de leur vie quotidienne. Ils savent parfaitement que c'est la richesse exceptionnelle de la Savoie qui a motivé sa seconde annexion, à une métropole qui n'est pas la sienne. Dans l'Europe en formation, pour tous les Savoyards, GENEVE reste la "métropole d'équilibre" qu'elle est depuis plus d'un millénaire, par nos liens historiques, culturels et par nos courants commerciaux.

Nous lisons encore : "Grenoble et Saint-Etienne" ne se satisferont jamais de miettes".

Les Savoyards non plus !

Citoyens français de nationalité savoyarde, --
ils veulent une "REGION SAVOIE" .

Contre Savoisien d'Etudes Régionalistes et
Rassemblement Régionaliste Savoyard - B.P.134 ANNECY

Communiqué

POBLE D'OC - MONTPELLIER

DEUX MILITANTS OCCITANS A NOUVEAU INCULPES

Le mouvement POBLE D'OC informe que deux nouveaux procès frappent deux de ses militants.

Le premier, Jean Claude ANDRE, passe en jugement le lundi 20 Oct. au Tribunal de Montpellier. L'insuffisance des charges, qui ne purent établir un quelconque flagrant délit, l'emploi par les enquêteurs de moyens aussi incongrus que des chiens policiers, pour une inscription retrouvée sur un central d'E.D.F. en pleine campagne, friserait le ridicule si notre camarade innocent ne risquait pas jusqu'à deux ans de prison ferme ! La justice montpellieraine se fait forte ces temps-ci de poursuivre le plus durement possible les inscriptions politiques d'extrême gauche; condamnera-t-elle désormais systématiquement sans preuve ? Transformera-t-elle l'art. 257 du C. Pénal en délit d'opinion ?

Notre second camarade, Roger COSTA, passera en jugement la mercredi 22 Oct. au tribunal de Toulon. Son inculpation fait suite à une longue série de poursuites pour faits politiques, de la part de la police locale. Passible de la même peine pour le même délit, la justice toulonnaise fera-t-elle sienne l'acharnement policier sur ce militant ?

Dans ces deux cas, nous n'accepterons pas que de tels procès deviennent des moyens de démantèlement d'organisations révolutionnaires, comme POBLE D'OC. La "Justice", si prompt à se courber devant les patrons homicides devra s'attendre à une riposte de classe devant un jugement de classe de sa part.

EMGLEO BREIZ

Au sujet de la PREMIERE CONVENTION
des AUTORITES REGIONALES de L'EUROPE PERIPHERIQUE

Le Conseil de l'EUROPE vient de rendre public le texte de la déclaration adoptée le 16 Octobre dernier par la 1ère Convention des autorités Régionales de l'Europe Périphérique. Cette convention était organisée conjointement par l'Assemblée Parlementaire du CONSEIL de l'EUROPE et par la CONFERENCE des POUVOIRS LOCAUX et REGIONAUX de l'EUROPE. Elle a rassemblé à GALWAY, trois jours durant, plus de deux cents représentants et porte-parole politiques de 60 régions et pays périphériques européens. Pour la France, étaient représentées huit régions maritimes, de la Basse-Normandie à l'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon à la Corse, - la Bretagne ayant, comme délégué, le Président de son Conseil Régional, M. René PLEVEN et plusieurs membres de ses deux Assemblées Régionales. C'est dire et l'autorité des participants et l'importance revêtue par cette Convention et par les prises de position exprimées dans sa déclaration finale.

Après avoir conseillé aux Etats Européens l'adoption d'un vaste plan de développement, spécialement établi pour les régions périphériques, plan comprenant un programme massif de travaux d'infrastructures en matière de communications, notamment de communications maritimes, la Convention a précisé les principes dont doit s'inspirer une politique démocratique de aménagement de l'Europe et elle a demandé la constitution d'un SENAT EUROPEEN DES REGIONS. La Déclaration se termine par une série de "recommandations spécifiques" touchant à des domaines variés: utilisation des ressources de la mer, fonds de développement régional pour les régions périphériques etc.. L'une de ces recommandations concerne le plan culturel: faisant suite à une intervention émanant de la délégation officielle de la Région BRETAGNE, le point 6 du document demande aux Institutions Européennes et nationales compétentes "de prendre les mesures nécessaires pour protéger et restaurer les langues et cultures des communautés ethniques périphériques, en s'inspirant des normes européennes en ce qui concerne le respect dû aux cultures minoritaires."

La recommandation ajoute : "Les comités et services compétents du CONSEIL DE L'EUROPE devraient se saisir de la question, si nécessaire par la création d'une Commission ad hoc, et étudier les dispositions institutionnelles et financières qui pourraient être prises à cet effet dans les domaines de l'enseignement et de la politique culturelle, tant à l'échelle européenne qu'au niveau de chaque pays intéressé". Voilà donc une invitation nouvelle d'un organisme international qui, venant après certaines dispositions analogues insérées dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki (Août 75) ne pourra demeurer ignorée du Gouvernement français. Ceci d'autant moins que ladite invitation traduit, en fait, la volonté de la délégation officielle bretonne à la Convention de Galway et qu'elle vient immédiatement après que nos Assemblées Régionales aient très nettement fait connaître, en septembre dernier, leur sentiment à l'égard des revendications culturelles bretonnes.

Quelle sera la réaction du Gouvernement ? parions que, ne pouvant politiquement - s'élever contre la recommandation, il préférera, décidé à ne pas en tenir compte, faire silence... "l'écraser", comme on dit !...

L'assemblée générale de "EVID AR BREZHONEG", association de soutien au journal du même nom, s'est tenue le 11 Octobre, à Langonnet. Elle a étudié la constitution de groupes de soutien qui assureraient la diffusion du journal à travers toute la Bretagne.

A la suite de l'Assemblée Générale, Alan STIVELL a pris la responsabilité du journal, qui a actuellement plus de 4 000 abonnés.

Communiqué au nom des Mouvements Culturels Bretons :
EMGLEO BREIZ - KUZUL AR BREZHONEG - SKOL AN EMSAV -
AR FALZ - BLEUN BRUG - KENDALC'H - AL LEUR NEVEZ -
BREZHONEG YEZ VEW - WAR' L LEUR - B.A.S.
diffusé par le service de presse d'EMGLEO BREIZ

APRES LA MANIFESTATION DE GUINGAMP (26 Oct.)

POUR LA LANGUE ET LA CULTURE BRETONNES

Réussi en tous points, tant par l'ampleur, la composition et la détermination de la foule déplacée que par la dignité dans laquelle il se déroula, le rassemblement du 26 Oct. à Guingamp marquera une date particulièrement importante dans la campagne ouverte le 18 Juillet par la Déclaration publique des Mouvements Culturels Bretons.

Après la journée des enseignants le 7 Oct., qui permit de toucher les jeunes de plusieurs centaines, le meeting de GUINGAMP et la puissante manifestation qui suivit aura constitué la seconde étape du programme d'action aux formes multiples préparé ces dernières semaines. D'autres dispositions seront rendues publiques en temps opportun et on peut être certain qu'elles se révéleront aussi efficaces que les deux premières étapes du plan concerté par les Fédérations culturelles.

Le Ministre de l'Education, averti par ses représentants en Bretagne saura-t-il tirer en temps voulu la leçon de la réaction bretonne à son second refus de prendre avant la rentrée scolaire les mesures réclamées tout au long de l'année ? Il s'agit du programme de mesures immédiates en cinq points défini le 18 Juillet, qui fut communiqué à M. HABY, de cent côtés à la fois (notamment par les élus bretons) et que, d'ailleurs, le CONSEIL REGIONAL de BRETAGNE a fait sien, dans une rédaction à peine différente.

M. HABY qui s'est dérobé au rendez-vous de septembre, se dérobera-t-il également le 12 Novembre, lors de la discussion à l'Assemblée Nationale du budget de l'Education ? On saura en effet si les "crédits nécessaires" dont le ministre parlait au Sénat, il y a six mois, se trouveront effectivement réservés pour l'enseignement des langues et cultures minoritaires en 1976, pour la rémunération et la préparation des maîtres, la création de services complets, etc.

Un nouveau refus ou renvoi ne manquera pas d'aggraver encore une situation bretonne déjà si fortement atteinte par la crise économique, les fermetures et liquidations d'usines, ainsi que par la répression déclenchée chez nous.

La réunion de Guingamp a été remarquable par son unanimité : des manifestants étaient venus de toute la Bretagne, y compris du Pays Gallo: de la région de St Malo, de Rennes, de Fougères, un groupe de paysans de la région de Vitré, un car entier de Nantes.

Il est seulement regrettable que les salles omnisport, en raison des matériaux dont elles sont construites aient toujours une acoustique aussi déplorable; mais elle seule était assez grande. La presse a minimisé le plus possible le chiffre des manifestants en l'évaluant à 2 000; il était certainement beaucoup plus près de 3 000, lorsque le défilé est passé dans les rues de la ville.

Pas un flic, pas un gendarme. M. OLLIVRO était sans doute intervenu. Aussi n'y a-t-il eu aucun incident. Les automobilistes immobilisés (pour la plupart des 22) souriaient sympathiquement. Seuls les occupants d'une voiture parisienne parurent épouvantés: sans doute se souvenaient-ils des manifestations des Champs Elysées...

L'élégant sous-préfet de Guingamp (qui craint tant de salir le bas de son pantalon dans les opérations de remembrement...) avait prudemment fermé ses volets. Décidément, les "occupants" étaient les seuls à ne pas se sentir rassurés...

CE QU'EXIGENT LES MOUVEMENTS CULTURELS BRETONS

A - Adoption d'un STATUT GENERAL garantissant la place de la langue et de la culture bretonnes dans l'Education, l'Information et la vie publique.

B - MESURES IMMEDIATES

- I - Enseignement : mise en vigueur sans délai des dispositions ci-après:
- Extension à l'ensemble du 1er cycle de la réglementation valant pour le 2e cycle (étude facultative de la langue minoritaire);
 - Stages de formation rapide à l'enseignement du breton dans les 1er et 2e degrés, organisés comme les stages de recyclage, pendant la période scolaire, avec remplacement et indemnisation des maîtres;
 - Création d'une option langue bretonne;
 - Développement des cours d'initiation au breton dans les écoles élémentaires et préélémentaires;
 - Généralisation effective de l'étude de la Civilisation bretonne (en français) dans toute la Bretagne.

DURANT L'ANNEE 1976 :

- Création d'une licence d'enseignement du breton; épreuve de breton dans les concours;
- Création de services complets d'enseignement du breton
- Création de services pédagogiques spéciaux à l'enseignement du breton (conseillers; documentation);
- Préparation d'un large recyclage pour les maîtres bretonnants volontaires;

II - Radio-Télévision

- Création de services professionnels spécialisés, chargés de la conception et de la réalisation des émissions radio et télévision en langue bretonne, selon les normes de production en vigueur;
- Stoffement substantiel des moyens Télévision et radio à Brest;
- Emissions en langue bretonne: fréquence hebdomadaire minimale portée à une heure en télévision (sur les trois chaînes), et à une heure journalière à la radio;
- Extension de l'aire d'écoute des émissions quotidiennes de radio au breton à l'ensemble des cinq départements bretons;
- Utilisation de FR 3 pour un enseignement télévisé de langue et culture bretonne et celtique;

III - Vie publique:

- Instructions des Directions Administratives sur l'utilisation de la langue bretonne dans les relations avec le public bretonnant.
- Mise en place progressive d'une signalisation bilingue et d'inscriptions officielles en breton.

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 30 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES
 Adresse : 10 rue du Champ-de-Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce service de Presse-Information, à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.
 La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS : Communiqués : COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA
 LANGUE BRETONNE (Bruxelles)
 EL - FRONT AUTONOMISTE (Alsace)
 JEUNE BRETAGNE
 MOUVEMENT NORMAND

Extrait de DIE WELTWOCH, de Zurich

BIBLIOGRAPHIE : LA VOIE BRETONNE, par O. MORDREL

Le périodique trimestriel " Régions d'Europe ", publié à Bruxelles, du 30 Sept. commente ainsi la politique régionale de la C.E.E. :

" La CONFERENCE EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX, (C.E.P.L.) émanation du CONSEIL DE L'EUROPE, siégeant à Strasbourg, a donné son opinion sur la politique régionale de la C.E.E.. Il s'agit de l'avis N° 17, présenté à la première Convention réunissant les autorités régionales de l'Europe périphérique à GALWAY (Irlande) du 14 au 16 Octobre 1975. On sait que les autorités administratives et les spécialistes officiels ne sont pas parvenus à résoudre de façon satisfaisante les problèmes régionaux. Dès lors, les solutions politiques sont préconisées. Un raisonnement de ce genre est reproduit par la C.E.P.L. au début de l'avis susdit.

" Des partis politiques et groupements régionalistes des Iles Britanniques et du continent pensent de la même façon. Ils réclament l'institutionnalisation de contacts directs entre les autorités européennes et les régions.

La Direction Collégiale du C.E.L.I.B. a déclaré, dans sa réunion du 27 Octobre à Rennes.

"..Le C.E.L.I.B. adhère pleinement aux propositions de la Convention de GALWAY tendant à l'instauration d'un programme d'urgence fondé sur un "new deal" européen pour les régions périphériques. Ce programme vise principalement à utiliser pleinement la réserve de productivité inemployée dans ces régions; à rattrapper les retards socio-économiques sans que la crise actuelle puisse constituer le moindre prétexte pour les justifier ou les maintenir, voire pour les accentuer; à mettre en oeuvre d'urgence un plan de développement rapide des infra-structure de communication dans l'Europe périphérique; l'organisation des relations maritimes régulières et favorables entre les différentes régions en cause ainsi que de la mise en valeur de la façade maritime que la plupart d'entre elles constituent.

" Le C.E.L.I.B. souscrit pleinement aussi au programme tendant à mettre en oeuvre une politique démocratique de l'aménagement de l'Europe, fondée sur la définition et la reconnaissance des responsabilités régionales impliquant l'autonomie dans des sphères de compétence propres et déterminées, et une participation directe des habitants des régions à la désignation de leurs représentants.

LA CRAINTE EST MAUVAISE CONSEILLERE...

On attendait avec impatience en GRANDE-BRETAGNE la sortie du LIVRE BLANC qui devait faire suite au rapport Kilbrandon sur la "régionalisation".

Le rapport avait préconisé le rétablissement des Parlements Ecossais et Gallois, avec de larges pouvoirs législatifs.

Les Anglais s'interrogeaient sur les risques de dislocation de l'Etat Britannique et les partis politiques se demandaient quels changements dans le rapport des forces entraînerait la réduction du nombre des députés Ecossais et Gallois à Westminster (Ce sont eux qui assurent les majorités travaillistes...).

Le Livre Blanc étant sorti, on constate que l'Assemblée Ecossaise obtient un pouvoir législatif limité; mais aucune souveraineté. Londres garde le contrôle de l'économie (le pétrole !...)

Devant ces attermolements, les partis nationalistes ont annoncé qu'ils retireraient leur soutien au parti travailliste.

Les Anglais les plus lucides se demandent si cette prudence ne va pas amener une rupture beaucoup plus rapide avec l'Ecosse...

Etant donné le système électoral en Grande-Bretagne, il suffirait au Scottish National Party de gagner 4 % de voix supplémentaires pour qu'il obtienne la majorité des sièges en Ecosse. La rapidité avec laquelle son audience a gagné du terrain ces dernières années (surtout depuis la découverte du pétrole dans les eaux écossaises) fait prévoir cette issue pour les prochaines élections. Dès lors, il lui sera possible de PRENDRE CETTE SOUVERAINETE que Londres lui refuse aujourd'hui.

(Comme l'ont fait les Irlandais en 1919, lorsqu'ils refusèrent d'aller siéger à Londres)

PETROLE...CUI OU NON ? ?

La Société ELF-ERAP a officiellement déclaré que le premier forage devant Ouessant était sec...

Les Brestoises cependant se posent beaucoup de questions...Il est rare que l'on trouve des résultats concluants au premier forage. On en a trouvé une fois sur sept en Mer du Nord...Seulement, l'on a vu brûler une torchère au large d'Ouessant : ce qui indique un dégagement de gaz...

A la suite d'un article du Télégramme du 20 Nov., signalant que des indices positifs semblaient avoir été relevés, la Société s'est empressée de faire publier, dès le lendemain, l'affirmation contraire, parlant de "rumeurs délirantes" - en quoi "délirantes", puisqu'on cherche ce pétrole ? - et déclarant que l'on avait brûlé des vieux pneus...Mais les détectives ne comprennent pas comment il pouvait se faire que l'on ait besoin de brûler des vieux pneus sur une plate-forme de forage, où l'on n'a guère la place de circuler en voiture, ni même à vélo...?

Comme d'un autre côté, un émissaire de la Compagnie avait prophétisé dans les milieux bancaires: "DE TOUTE FACON, ON NE TROUVERA PAS DE PETROLE", - ce qui est assez curieux : car, si l'on était sûr qu'il n'y en avait pas, pourquoi a-t-on exposé de si gros frais pour le chercher ? - tout le monde conclut qu'on en a trouvé; mais que, la hausse des pétroles arabes s'étant modérée, le pétrole breton sera mis en réserve pour des temps où le prix de cette précieuse denrée aura encore grimpé...

Reste à savoir si, dans quelques années, les concessions consenties par le gouvernement français sur le plateau continental breton seront encore valables...

LE BRILLANT DIRIGISME DE LA C.E.E....

1 million 100 de tonnes de poudre de lait en stock...et 300 000 de beurre. (France : 364 000 et 110 000)

Les raisons ? Depuis onze mois, les ventes à l'étranger ont beaucoup diminué en raison de la crise...mais auparavant, alors qu'il y avait, sur le marché mondial une forte hausse du cours de la poudre (révélant la possibilité d'élargir les ventes) LES BUREAUX DE BRUXELLES ONT ARRETE L'EXPORTATION, craignant la pénurie et ont trop tardé à la rouvrir : l'accumulation a commencé à se faire bien avant la récession. En outre, les prix ont été mal répartis entre la matière grasse et la matière azotée, poussant à la fabrication de la poudre...

La Commission de Bruxelles voudrait dire qu'il y a trop de vaches et supprimer les petites étables; mais des mouvements sociaux sont à craindre...En fait, il n'est pas évident qu'il y ait trop de lait pour une conjoncture normale. Le problème est qu'il est difficile d'adapter la production aux hauts et aux bas des échanges mondiaux. Il faut deux ans pour conduire une génisse de sa naissance à sa première lactation. Comment prévoir quand surviendra la crise économique ?

Que veulent les Bretons ?

Un sondage d'opinion a été publié dans "Le Nouvel Observateur". Résultat incohérent : 81 %, nous dit-on souhaitent le maintien de l'état de choses actuel; 12 % un statut d'autonomie dans le cadre français; 3 % l'indépendance.

Je fais remarquer :

1°) Le sondage a porté sur 800 personnes. On sait que, pour avoir quelque valeur, un sondage doit porter sur 3 000 au moins. Comment ces 800 ont-ils été choisis ??

2°) Etant donné qu'ici tout le monde passe son temps à "rous-péter" contre l'administration française, il est bien étrange que 81 % se déclarent satisfaits de l'état de choses actuel. J'ai plutôt l'impression que c'est une réponse "de prudence", de peur d'avoir des ennuis...

3°) J'admire les 3 % qui sont suffisamment héroïques - ou suffisamment ignorants de la loi française pour oser dire qu'ils sont pour l'indépendance: ce qui les destine à se faire arrêter "pour atteinte à l'intégrité du territoire" - art. 80 du Code Pénal (en contradiction avec la Charte de l'ONU). Comme la majorité de la population est très avertie de ce risque, on voit ce que valent ces 81 %. Il ne s'agit pas ici de choisir entre deux marques de lessive et l'on ne fait pas grande confiance à la discrétion des enquêteurs...

4°) Et 54 % sont favorables au Mouvement Breton...On pourrait même dire : 66 %, car il est probable que les 12 % qui n'ont pas répondu sont favorables en eux-mêmes, mais n'osent pas le dire. Voilà qui met par terre les 81 % soi-disant satisfaits du statut actuel...puisque le Mouvement Breton lutte pour que ça change !

REGIONALISATION ENTERREE ?

La déclaration de Dijon de M. GISCARD D'ESTAING a été préparée par trois articles de M. Alain PEYREFITTE dans "LE MONDE" des 22, 23 et 25 Nov

D'Avril 73 à Fév. 74, M. Al. Peyrefitte avait été ministre des réformes administratives et à cette occasion avait étudié un plan d'ensemble pour la déconcentration de l'administration et la décentralisation.

Ces articles sont parus sous un titre en apparence démodé, qui est en réalité un trompe-l'oeil : "POUR UN POUVOIR PROVINCIAL". En réalité, c'est un démantèlement complet de la Région qu'on nous propose.

On ne peut qu'être d'accord avec le projet de rendre plus de liber-

téaux communes. Etendre la commune rurale au canton est soutenable : la plupart des cantons correspondent à une réalité géographique. Faire du District urbain une seule unité est logique pour les grands équipements; mais à condition de conserver des quartiers pour les rapports avec la population, que l'on n'atteint plus dans les agglomérations trop grosses.

Elargir les attributions et les ressources des communes, en allant jusqu'à la suppression de la tutelle les rapprocherait du régime qu'elles possèdent dans tous les pays démocratiques sur lesquels la France a vraiment trop de retard.

Très bonne également l'interdiction du cumul des mandats... tout en se rendant compte qu'elle sera plus que difficile à obtenir, puisqu'elle devra être votée par des parlementaires qui le pratiquent à peu près tous...

Là où nous ne suivons plus du tout M. PEYREFITTE, c'est lorsqu'il veut ranimer le département (dont tout le monde est d'accord pour trouver qu'il est trop petit pour le monde moderne) et lui donner les attributions que nous réclamons pour la région ! Les Conseillers Généraux pourraient même se donner un exécutif de leur choix.

Ici, nous protestons : le département est au contraire la circonscription dont nous réclamons la suppression : conçus en 89 pour briser les anciennes provinces (lesquelles correspondaient à des formations naturelles) leur découpage est une collection de non-sens.

Nous invitons M. PEYREFITTE à venir, ne fût-ce que pendant six mois, expérimenter dans les trois "Pays" qui constituent la Bretagne intérieure: POHER (ou Haute Cornouaille) divisée entre Finistère, Côtes-du-Nord et Morbihan, PORHOET, divisé entre Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord et Morbihan, Pays de REDON, divisé entre Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine et Morbihan, expérimenter, dis-je, le problème de faire avancer un dossier qui devra passer par trois préfectures... Or, chacun de ces trois "Pays" forme un tout géographique très typé et dont les problèmes, notamment économiques, demandent pour chacun une solution unique. Qu'il fasse ce travail acrobatique; il commencera à comprendre pourquoi nous réclamons la suppression des départements. Contrairement à ce qu'il affirme, les départements n'ont pas réussi à exister aux yeux des administrés : on n'est pas Finistérien; on est Léonard ou Cornouaillais. Quant aux Côtes-du-Nord, faite de pièces et de morceaux (dont aucun n'est entier...) quelle réalité peut-on attribuer à une pareille mosaïque ? Le département n'a d'intérêt que pour quelques officiels auxquels il procure titres et fonctions; c'est là-dessus que le pouvoir joue. L'arrondissement n'a jamais réussi à vivre parce qu'il ne correspondait à rien (les "Pays", qui sont encore vivants, malgré l'administration, n'ont pas du tout le même découpage et sont d'ailleurs plus grands). Le département dépérira certainement, si la Région se renforce ; nous ne voyons à cela que des avantages et même une nécessité.

Là-dessus, M. GISCARD D'ESTAING, dans son discours de DIJON, fait siennes les mêmes conclusions, enfourche le dada de CHIRAC : la crainte de la dislocation de l'hexagone. Pas question d'aller plus loin et de faire de la Région une collectivité locale, avec de larges pouvoirs et un budget convenable. Toute la décentralisation sera faite au niveau de la commune et du département. On ne laissera pas la Région menacer l'unité de l'Une et Indivisible...

Voilà bien le bout de l'oreille : diviser pour régner. Les départements seront moins forts que les Régions en face de Paris. Et l'on nous baratine de grandes phrases sur la démocratie la plus directe possible : la région serait trop grande ! Nous croit-on assez sots pour ne pas avoir compris ? ...

Que M. GISCARD D'ESTAING regarde ce qui s'est passé en GRANDE-BRETAGNE. Il y a une dizaine d'années, il n'était question que de "décentrali-

ser au profit des bourgs et des Comtés (l'équivalent du département). Ceux-ci étant déjà parfaitement libres en pays Anglo-saxon, cela permettait de ne pas changer grand chose... Mais on promettait de les renforcer et privilégier... afin de les intéresser à s'opposer au rétablissement des Parlements Gallois et Ecossais...

Dix ans de plus : LONDRES est acculé à rétablir ces Parlements. Et les Anglais lucides craignent que la timidité avec laquelle on le fait n'ait pour résultat la perte très rapide de l'Ecosse.

Pour le Gouvernement français aussi, la crainte est mauvaise conseillère. Il est bien évident que, si M. GISCARD D'ESTAING bloque tout progrès de la "régionalisation", nous passerons à une revendication plus radicale.

La Bretagne ne se laissera pas démanteler en petits morceaux parce que ces messieurs de Paris espèrent consolider ainsi leur hégémonie. Nous savons très bien ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Et nous conseillons fortement à M. GISCARD D'ESTAING de regarder ce qui se passe de l'autre côté de la Manche. Le Livre Blanc est jugé insuffisant; mais il va déjà plus loin que la loi de 1972.

Les Anglais savent jeter du lest à temps, ce que les Français ne savent pas faire...

Une alerte : la fermeture du Musée Breton de Nantes

Ce musée, installé dans le Château des Ducs de Bretagne, renferme des collections: meubles, costumes, objets courants, outils, qui reconstituent la vie quotidienne des siècles passés dans l'ensemble de la Bretagne.

Sous prétexte d'aménagement des locaux, non seulement le musée est fermé; mais il est prévu de répartir les collections entre les musées de leurs départements d'origine.

Après quoi, la place sera libre pour installer, dans le Château des Ducs (dont on se garde bien de dire de quel pays ils étaient ducs...) un musée des Pays de Loire...

La question est posée aux communes qui constituent l'agglomération Nantaise :

497 000 habitants au total;

(Ville de Nantes proprement dite : 263 000 h.)

de se constituer en Communauté Urbaine.

Jusqu'ici, l'on s'était contenté de constituer des syndicats intercommunaux à vocation unique pour les différents aménagements de l'ensemble de l'agglomération (eau, assainissement, transports urbains, etc.) Cette formule devient de moins en moins pratique pour régler les charges financières. La question est posée depuis 1972 et rencontre des réticences de la part des conseils municipaux d'un certain nombre de communes périphériques. On craint les répercussions sur les élections prochaines...

LA RAFLE F.L.B.

Certaines données se sont précisées.

La raison pour laquelle le Dr GOURVES et R. KERHOUSSE ont été arrêtés se rattacherait à l'affaire BREJON cet été. Ce jeune homme avait été arrêté pour avoir écrit F.L.B. sur un transformatrice. GOURVES et KERHOUSSE appelèrent la population d'un quartier de Brest à réclamer sa libération, et, avec une voiture à haut-parleur, firent descendre 800 personnes dans le rue... En quoi est-ce un délit ? ?

De nombreux bâtons de dynamite et un fusil mitrailleur auraient été trouvés dans une mare près de Rennes (très mauvaise cachette : l'eau est transparente...) Nouveau prétexte pour interpellations.

Malheureusement, le nom du propriétaire n'était pas écrit dessus. La découverte ne pouvait servir à rien...

Une pétition pour réclamer la libération de M. FOUERE a été mise en route par nos amis Alsaciens. Nous les remercions de leur intention; mais nous ne sommes pas d'accord pour signer une pétition qui ne demandera pas la libération de TOUS LES DETENUS.

Une autre pétition, qui les concerne tous est lancée par l'U.D.B. Nous la signerions volontiers, si elle n'était pas accompagnée d'une analyse discutable. Il y a des prudences que nous n'avons pas...

Les pétitions ne servant d'ailleurs pas à grand chose, mieux valait organiser, comme l'a fait le Comité contre les Oppressions, des manifestations.

M. Guy CARO a été relâché avant le transfert du groupe à la Santé, puis M.M. Michel MARZIOU, de Brest, Yves GOURVES et René KERHOUSSE. On ne comprend pas pourquoi P. LOQUET est encore incarcéré après trois mois.

"NOUS SOMMES TOUS DU F.L.B."

Près de 2 000 personnes ont défilé dans les rues de PONTIVY, le 23 Novembre en répétant ce slogan, au cours de la manifestation contre toutes les oppressions.

L'assistance avait commencé par écouter à la Salle des Fêtes exprimant les protestations de tout le monde sur les points qui donnent lieu aux litiges les plus graves. Yves GOURVES donna des nouvelles des détenus et protesta contre le nouveau texte instituant un "Régime spécial" qui doit être appliqué de droit aux prévenus de la Cour de Sécurité et qui est en réalité beaucoup plus restrictif que le régime dit "politique" qui leur était appliqué jusqu'ici. Un trompe-l'oeil de plus. Le Dr CARO insista sur la jonction opérée entre les paysans les ouvriers et le Mouvement Breton. Une importante délégation paysanne protestait contre les remboursements autoritaires et une délégation ouvrière contre le chômage.

Le C.R.I.N. (contre les centrales nucléaires) appelait à la vigilance. Les communes prévues par l'E.D.F. ont refusé la centrale et le Conseil Municipal de PLUMAUGUER, dont le maire avait offert sa commune, a refusé. Mais le Conseil de Région a voté oui (!) alors que l'ensemble du pays est très fortement opposé. Enfin les protestations contre l'implantation des camps militaires fut présentée par le délégué du Comité de Défense de TI Vougeret, près de Châteaulin. Les Basques, les Corses et les Occitans conclurent en apportant leur solidarité. GLENMOR appaorta la note bardique.

M. MASSON, Maire de Pontivy, était au premier rang de l'assistance.

Le défilé, qui dura une heure environ, s'acheva sur la place principale par des sketches qui évoquèrent le 3e centenaire des Bonnets Rouges.

La police n'entreprit pas d'arrêter le défilé. Elle avait pris ses quartiers sur l'esplanade du Château des Rohan, d'où elle communiquait par talkie-walkie, avec ses agents en civils qui poussaient le déguisement jusqu'à arborer barbes et cheveux longs pour se mêler à l'assistance...

EN MARGE DE " B...COMME BARBOUZES "

qui vient de paraître aux Editions Alain MOREAU

Le "COMBAT BRETON" publie une lettre que G. ABHERVE a écrite en 1969 à un certain GUERIN-SERAC, qui dirigeait au Portugal l'Agence AGINTER (Agence de Presse anticommuniste, qui s'est installée ensuite à Dieppe).

L'article est intitulé " LE F.L.B. ACCUSE"; il est signé d'un fantomatique GURVAN (évidemment un pseudonyme, puisque le personnage est supposé clandestin). On essaie de démontrer un noir complot et un acoquinement ténébreux entre G. ABHERVE, alors à BRETAGNE-ACTION, qui devint JEUNE BRETAGNE, et qu'il a quittée depuis trois ans, et ce GUERIN-SERAC, qui serait un certain Yves GUILLOU, ancien O.A.S..

REMARQUES :

- 1°) Il ne s'agit pas du F.L.B.- A.R.B.: mais du F.L.B. - A.L.B. (c'est à dire du L.N.S.) Le Mouvement Breton fait la différence. Ce n'est pas le même sérieux.
- 2°) La lettre en elle-même est parfaitement anodine : elle n'est qu'une demande renseignements sur l'Agence Aginter et la jeunesse portugaise.
- 3°) M. ABHERVE ignorait totalement la double personnalité et les antécédents de Guérin-Sérac.
- 4°) CETTE LETTRE N'A JAMAIS RECU DE REPOSE ET LA CORRESPONDANCE EN EST RESTEE LA.

Ces simples remarques détruisent complètement toutes les insinuations du COMBAT BRETON.

Mais, à notre tour, nous posons à M. DUCOUREAU, alias Walter ANGUS, Rédacteur en Chef du "COMBAT BRETON" quelques petites questions :

"GURVAN", en principe auteur de l'article, bâtit un roman en nous racontant que cette lettre était entre les mains de la PIDE et qu'elle aurait été saisie par le MOUVEMENT DES FORCES ARMEES, lors de la révolution portugaise...Mais COMMENT, du M.F.A. serait-elle arrivée entre les mains du dit GURVAN, ou de M. DUCOUREAU ? ?

Il y a une explication plus simple et plus plausible ; vous la trouverez à la p. 253 de l'ouvrage " B...COMME BARBOUZES" qui vient de sortir aux éditions Alain MOREAU. GUERIN-SERAC travaillait en liaison avec le S.A.C., c'est à dire les hommes du Sieur FOCCART, bien connu. Ils échangeaient leurs informations deux fois par mois.

Maintenant, si vous voulez "boucler la boucle" et comprendre comment cette lettre aboutit au COMBAT BRETON, ouvrez le même ouvrage à la page 88 Vous y trouverez des informations très précises sur M. Jean LE CALVEZ, ancien Président-fondateur de "STROLLAD AR VRO" (S.A.V.) et actuellement Directeur responsable du "COMBAT BRETON", et sur les sociétés et banques qui assurent le financement des opérations FOCCART, BEAUJOLIN, BARBEROT, S.A.C. et Cie, par lesquelles ont été versé des chèques, ainsi que par la Société FRANCESPA, dont aucun n'était inférieur à 150 000 francs-suisse (tout près de 25 millions français anciens...) en 1972, 73,74, sur le compte SK 538, au CREDIT SUISSE, agence de LAUSANNE, COMPTE QUI APPARTIENT A M. LE CALVEZ.

On comprend comment "LE COMBAT BRETON" peut se payer un rédacteur en chef à 4 000 f. par mois; des permanents; une rédaction payée, des envoyés spéciaux à l'étranger, des bureaux somptueux avec moquette, à Paris.

(L'on sait, par une longue expérience, que la rédaction des journaux du Mouvement Breton doit être entièrement gratuite, si l'on veut pouvoir payer l'imprimerie...)

Comment la même officine peut éditer TANGUY MALEMANCHE, sans s'inquiéter de vendre l'ouvrage et a pu, le printemps dernier, faire servir gratuitement pendant six mois, à tous les abonnés au téléphone de Pont-L'Abbé et de la presqu'île de Penmarc'h, une élégante revue intitulée "DIALOGUES", que tout le monde supposait financée par le Parti Communiste !)

Mais ceci n'a rien à voir avec le Mouvement Breton authentique...

Nous recommandons à tous les membres de celui-ci de lire attentivement " B...COMME BARBOUZES " : lorsqu'on veut faire de la politique, il importe d'être très averti et de savoir où l'on met les pieds...

Etudier spécialement le ch. 2 "Jacques FOCCART et son empire" qui indique les sources de financement (très édifiantes...) ch. 6 et 7 (vous ne vous étonnerez plus de savoir que le fichier de S.A.V., au lieu d'être au siège, à SAINT-BRIEUC, était entre les mains de M. LE CALVEZ, en Région Parisienne...et si le fichier des abonnés de l'Avenir a disparu...) le ch.8, qui révèle les liens entre le S.A.C. et ses relais en France : U.N.I. C.F.T. et C.D.R.. Pour votre amusement, vous trouverez dans les derniers chapitres l'explication d'un certain nombre d'énigmes policières de ces dernières années : l'enlèvement du Colonel ARGOUD en territoire allemand; celui de TSCHOMBE, l'affaire BEN BARKA, l'incendie du CINQ-SEPT, les hold up des bureaux de poste de Strasbourg et de Mulhouse (ch.17) etc.; et les raisons pour lesquelles ces affaires n'ont jamais été éclaircies...

" DOSSIER B...COMME BARBOUZES " par Patrice CHAIROFF, edit. Al. MOREAU
3 bis Quai aux Fleurs - PARIS IVE - 39,50

La grande presse a signalé les efforts de M. LE CALVEZ pour faire saisir B...COMME BARBOUZES (voir notamment Ouest-France du 19 Nov.) venant après deux autres tentatives de saisie...

M. LE CALVEZ a été débouté; il lui a été octroyé seulement un exemplaire (sur un tirage de 40 000) à titre conservatoire, afin de se pourvoir "au fond", si finalement il le juge utile. Voilà un procès à suivre, s'il a lieu...

Les difficultés que l'on a éprouvé à se procurer l'ouvrage en librairie venaient simplement de l'abondance des commandes : le premier tirage a été immédiatement épuisé.

Editions Al. MOREAU

COMMUNIQUE

Malgré l'échec de trois demandes successives du DOSSIER B...COMME BARBOUZES, l'opération de harcèlement des Editions Alain MOREAU se poursuit. En effet, une quatrième demande de saisie vient d'être déposée par l'un des protagonistes de l'enlèvement de Moïse TSCHOMBE.

Dans le même temps, un avocat et ancien député, animateur notoire des polices parallèles fait actuellement procéder à une enquête sur la vie privée de M. Alain MOREAU, de sa famille et de ses proches.

Les Editions Alain MOREAU constatent que tout se passe comme si, faute de pouvoir empêcher l'opinion d'être informée de faits d'une particulière gravité, certaines personnalités politiques, mises en cause dans ce DOSSIER B...COMME BARBOUZES, tentaient par tous moyens d'en entraver la diffusion et d'en discréditer demain l'éditeur.

Nous renvoyons aux N° 87 et 88 de DOUAR BREIZ (Déc. 72 et Janv. 73) et 104 (Mars 74) On constatera que nous sommes assez bien renseignés...

" Les Bonnets Rouges arrivent... "

" Le Printemps des Bonnets Rouges a connu un vif succès à Paris, il y a deux ans... Mais il faut bien dire qu'en Bretagne, le public n'est aucunement empoigné.

Deux raisons à cela :

1° - un metteur en scène français, qui, manifestement, ne connaît rien à la Bretagne, au style breton, aux réactions bretonnes.

Cela peut aller pour la cour de Louis XIV ; mais quand la scène se passe en Bretagne, nous nous demandons où nous sommes. Sûrement pas dans un drame véritable ; sûrement pas chez nous. Au cirque...

On nous casse la tête avec un charivari destiné à suggérer la violence ; mais qui ne réussit qu'à tuer tout tragique. Je fais exception pour le batteur noir, qui est remarquable mais dont il faut bien avouer qu'il ne correspond guère au contexte.

Pourquoi ne pas nous avoir tout simplement fait entendre le tocsin ? Qu'y a-t-il de plus impressionnant, de plus tragique, que ces coups sourds, espacés, du gros bourdon - dong - dong - dong - tombant sur la campagne, pour annoncer les incendies et la guerre ? Mais ce metteur en scène citadin ne l'avait peut-être jamais entendu ? Les jeunes ne le connaissent plus : maintenant les incendies sont annoncés par la sirène ; les acteurs n'étaient pas nés lors de la dernière guerre... C'est pourtant le tocsin qui, en 1675 appelait à l'insurrection, et c'est pour cela que Louis XIV, le "Roi très chrétien", a fait raser nos clochers.

2° - La phonétique de la langue française, remarquablement inapte à tout effet dramatique. Le français est une langue de salon et de juristes - au temps où elle était encore une langue élégante et claire. Quant au français actuel, n'en parlons pas : ce n'est plus qu'un charabia administratif, devant lequel les bons auteurs d'autrefois se voileraient la face. Mais le français n'a jamais pu exprimer la force ni le lyrisme : langue trop analytique, trop abstraite, qui n'admet pas les images puissantes ; consonnances trop plates, sans relief et sans accentuation. Pour essayer de donner l'impression du mouvement et de la violence, les acteurs se croient obligés de crier... Résultat : dans la résonance des micros, le texte est irrécupérable.

Je n'émettrai aucune appréciation sur le texte de Paul Keineg : au milieu de ces hurlements et de ce charivari, on en perdait beaucoup trop pour qu'il soit possible de s'en faire une opinion. Mais le public n'était visiblement pas empoigné ; l'effet de propagande cherché n'avait été mieux atteint en nous donnant l'histoire toute simple, telle qu'elle s'est passée - qu'il aurait fallu d'abord rechercher dans les historiens, où l'on aurait trouvé une matière plus précise et plus parlante que les anachronismes ou l'on nous a infligés - ce qui est trop gros ne prend pas, surtout ici, où l'on connaît tout de même les choses et les gens...

Lorsque Jean Maign - metteur en scène breton - avait monté " Nominoë Ohé ! ", pourtant une traduction, de Jakez Riou, auteur très typiquement breton, un journaliste français, qui l'avait vu au festival de Josselin, écrivait : " C'est sans doute parce que je ne suis pas breton : j'avoue que je ne me retrouvais pas. Mais le public, visiblement, marchait".

Ici, c'est le contraire : dans cette mise en scène trop française, le public breton ne marche pas.

Le syndicat d'initiative de Nantes, sous le patronage de M. André MORICE, sénateur, maire, appelle toutes les bonnes volontés à préparer des manifestations culturelles ou artistiques à travers toute la Bretagne pour célébrer le 500^e anniversaire de la naissance d'Anne de Bretagne, qui va tomber l'année prochaine. Un concours de dessin sur l'histoire de Bretagne est proposé aux enfants des écoles, à la demande d'EMGLEV AN TIEGEZHIOU, (Entente Familiale Bretonne).

COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE
DE LA LANGUE BRETONNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aujourd'hui 7 Octobre 1975, à l'appel des enseignants de toute la Bretagne, l'ensemble des associations bretonnes, tant culturelles que politiques, ainsi qu'un grand nombre d'associations professionnelles organisent une manifestation générale pour réclamer une politique active de sauvegarde de la langue bretonne.

Devant l'urgence d'une telle politique et ses nombreuses justifications :

- depuis la perte irréparable que constitue pour l'humanité la mort d'une culture, aussi minoritaire soit-elle,
- jusqu'au désir clairement exprimé par tant de Bretons d'obtenir la possibilité de garder à leur langue une place dans leur vie, de la faire enseigner à leurs enfants et de disposer des moyens et des outils indispensables à ces fins,

se constitue à ce jour, à Bruxelles un COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE, lequel se donne pour objectifs :

- de soutenir tous les efforts entrepris dans ce sens en Bretagne ;
- d'informer l'opinion internationale sur la nécessité et l'urgence de cette sauvegarde ;
- de lancer un appel international au gouvernement français pour réclamer son indispensable intervention avant que ne disparaissent la langue et la culture bretonnes, issue qui serait incompatible avec la mission d'humanisme dont s'est sans cesse prévalu la France.

Bruxelles, le 4 Octobre 1975

Gianfranco COPETTI (Italie)
Mario GRECO (Italie)
Ferdinand LIDL (Autriche)
Paul RAMADIER (France)
Michael SIDDONS (Royaume-Uni)

Raoul DE VUYST (Belgique)
Peter M. HENTHORN (Etats-Unis)
Eamann O'RUAIRC (Eire)
Michael M.G. ROSE (Royaume-Uni)
Claude STERCKX (Belgique)

Exprimez votre soutien et adressez votre adhésion à :

M. Claude STERCKX, Secrétaire Général
456 Avenue de l'exposition (Boîte 19)
B 1090 BRUXELLES

EL - FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION

NON A LA MENDICITE, OUI A L'AUTONOMIE

Une délégation d'élus alsaciens sera reçue le 31 Octobre prochain par M. Jacques CHIRAC. Elle dira au Premier Ministre que l'Alsace se plaint d'être délaissée et que le raz-le-bol alsacien pourrait un de ces jours se transformer en colère. En cela, elle suivra donc les conseils de M. ANDRE BORD qui estime que la meilleure façon d'obtenir une amélioration de la situation alsacienne est de "hausser le ton" à l'égard de Paris.

Ainsi, après avoir prostitué l'Alsace pendant plus de vingt ans, les notables alsaciens entendent maintenant la réduire à la mendicité.

Pour EL-FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION, cette attitude ne peut qu'être condamnée. La notion de "région assistée" est incompatible avec la fierté et le destin de l'Alsace. L'issue ne réside pas dans la quête larvoyante de subventions et de crédits; mais dans la détermination des Alsaciens et dans la maîtrise, par les Alsaciens eux-mêmes, de leur développement économique, social et culturel.

Cette maîtrise ne peut se faire que par le biais du contrôle des ressources financières, du cadre administratif et la décision politique. Elle passe donc par l'autonomie, c'est à dire le pouvoir de s'administrer soi-même.

EL-FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION invite tous les Alsaciens à écrire dans ce sens à leurs élus, car il est temps que ces derniers réalisent qu'ils ont des comptes à rendre. La politique alsacienne n'est la chasse gardée de personne. Elle est l'affaire de tous les Alsaciens.

31 Quai des Bateliers
67000 STRASBOURG

Ferdinand MOSCHENROSS
et Hans ZORN

Le Mouvement JEUNE BRETAGNE communique

La violence vient une fois encore de se manifester à l'encontre de l'un des représentants de la Bretagne; elle ne fait en aucun cas partie des moyens d'action que s'autorise le Mouvement Autonomiste JEUNE BRETAGNE. Celui-ci prie M. ESTEVE, sénateur breton d'accepter toute sa sympathie.

Mais, lorsque la technocratie parisienne, qui ne croit qu'à ses compétences, refuse de partager ses pouvoirs, elle n'a plus dans aucun domaine, le droit à l'à peu près; or l'évolution de la situation économique et politique prouve aujourd'hui que d'un bout à l'autre de ses prévisions, la technocratie parisienne s'est trompée, faisant supporter en particulier à la Bretagne le poids de ses erreurs. Elle apparaît alors pour ce qu'elle est : L'ADDITION DE L'ECHEC ET DU MEPRIS.

La violence à laquelle nous assistons, c'est la réponse au gouvernement du mépris : la seule malheureusement qui semble encore capable de sortir le pouvoir de son splendide attentisme. En retardant la réalisation du POUVOIR REGIONAL, qui est la prise des responsabilités économiques et culturelles par les Provinces, l'Etat se dérobe à sa tâche qui est de prévenir la violence, non de la provoquer pour ensuite s'en plaindre. L'Autonomie, c'est la seule réplique possible à la tentation séparatiste et à la désagrégation de la France.

Réunion fédérale des 20 et 21 septembre 1975 - NANTES

NOTE de D.B. - Nous rappelons que l'attentat contre M. ESTEVE - que personne ne s'explique - n'a pas été revendiquée par le F.L.B.

LE MOUVEMENT NORMAND COMMUNIQUE :

Mardi 4 Novembre, quatre inspecteurs de police se sont présentés au siège du Mouvement Normand.

Après avoir perquisitionné dans les locaux du Mouvement, puis au domicile de Didier PATTE, Président du Mouvement Normand, ils ont conduit ce dernier au siège de la P.J. de Rouen où il a été retenu jusqu'à 19 h.15.

Cette opération de police politique n'a bien entendu donné aucun résultat, Didier PATTE a été libéré sans qu'aucune charge ait pu être retenue contre lui.

Le Mouvement Normand élève la plus vive protestation contre cette arrestation. Il rappelle qu'il a toujours mené son action au grand jour et dans le cadre de la plus stricte légalité. Il souligne que c'est la première fois qu'une personne est inquiétée pour ses opinions Normandes.

Le Mouvement Normand juge grave cette atteinte à la liberté d'opinion et s'interroge sur les buts réels de telles manoeuvres qui semblent viser à l'intimidation des personnes. Il affirme qu'il continuera son action comme par le passé et met en garde les militants et sympathisants contre les provocations qui pourraient avoir lieu.

Enfin, le Mouvement Normand tient à faire remarquer que, dans la France libérale de M. Giscard d'Estaing, lorsque la sonnette retentit à 6 h. du matin, ce n'est plus toujours le laitier...

Pour le Bureau Politique du Mouvement Normand
Yves LESSARD, secrétaire général

Note de D.B. M. Didier PATTE a publié, dans la revue "ELEMENTS" de sept.-Nov. 75, une "CONFESSION D'UN FUTUR EMBASTILLE", dont on appréciera l'humour. Est-ce cet article qui a provoqué la descente de police ?

EXTRAIT DE L'EDITORIAL DE "DIE WELTWOCH", de ZURICH, du 3 sept. 75
(Cité par "PRESENCE SAVOISIENNE " N° 13, p. 9)

Les politiciens français ont confiance dans la force d'assimilation légendaire de leur pays, qui a pu intégrer jusqu'à présent tout ce qui est "différent". Mais c'est précisément l'erreur fondamentale. Les peuples d'Europe devraient, dans la seconde moitié du XXe siècle, être libérés complètement du nivellement de l'Etat unitaire classique national. La France, le plus vieil Etat national du continent, a de la difficulté à suivre cette évolution, car elle traîne derrière elle un mal héréditaire : l'incompréhension totale pour tout ce qui n'est pas subordonné au "cas normal" français, ou à la tradition unitaire de la "Grande Nation".

"En France, on est Français ou on n'est pas". Paris et le centralisme parisien se cramponnent encore à ce principe lourd de conséquences. Quand un ministre breton de la IVe République déclare que la plus haute conception fédéraliste réside dans le fait de donner de plus grands pouvoirs aux préfets, on mesure l'étendue de la méprise... On comprend aussi pourquoi la France n'a jamais pu accorder à ses "régions" un semblant de vie autonome, comme ses voisins d'Allemagne et d'Italie.

Il ne suffit pas d'aider ces régions à survivre; l'Etat ne peut aujourd'hui exister que dans le développement de sa diversité. C'est justement cette perspective qui est la grande crainte de Paris. La conscience nationale de la "Grande Nation" ne serait-elle donc plus tout à fait sûre de sa valeur ?

Le conflit du colonialisme interne français appartient à la dimension européenne. Les planificateurs de l'avenir des communautés européennes devraient considérer l'aide aux "régions" comme l'un des plus importants devoirs de l'Europe.

Dans le même numéro de PRESENCE SAVOISIENNE, une déclaration de M. Al. POHER, Président du Sénat et 2d personnage de la République "MOI, JE SUIS DELIBEREMENT GIRONDIN ET JE COMBATS LE CENTRALISME PARISIEN QUI EST STERILISANT". (interview au Progrès de Cornouaille)

Un ouvrage de MORDREL est toujours le point de départ de discussions passionnées... Celui-ci traduit sa réaction, après 26 ans d'absence, en face de la situation actuelle de l'EMSAV.

On se rend compte qu'il n'a pas mesuré lui-même le long travail de remontée que d'autres ont conduit pendant trente ans dans l'ambiance la plus difficile - beaucoup plus difficile que celle de l'entre-deux guerres - créée par la répression de 1944. Je ne chercherai pas la responsabilité de ce qui s'est passé pendant la guerre; mais je crois que si Mordrel avait vécu en Bretagne la période 44-65, il n'oserait pas les mêmes appréciations.

Les conséquences de cette répression nous ont fait perdre vingt années, qui ont été plus destructrices que les deux siècles qui avaient précédé. A cause des répercussions de cette période de guerre, une génération a été perdue et avec elle la meilleure occasion que l'histoire nous ait présentée depuis quatre siècles : la guerre d'Algérie... Ceux qui ont vécu ici cette période me comprennent. L'histoire fera le partage des responsabilités. Ceux qui ont lutté pendant plus de vingt ans avant de voir aucun résultat n'accepteront certainement pas ses appréciations. Ils ont fait ce que la population, conditionnée comme elle l'avait été, pouvait comprendre...

On conçoit évidemment la surprise de Mordrel devant l'orientation et les discours de la jeunesse actuelle. La constatation qu'elle se proclame à gauche, alors que l'électorat breton plus âgé vote en majorité à droite (pas partout cependant...) pourrait être simplement un constat des conflits de générations.

Un peu de retard toutefois dans l'analyse : il ne se rend pas compte que le marxisme est dépassé. L'U.D.B. représente la génération entre 30 et 40 ans. L' choc retentissant qu'elle vient d'éprouver avec les "Jeunesses Progressistes de Bretagne" dont elle comptait faire sa pépinière traduit ce changement d'orientation. "Stourm Breizh", qui représente le recrutement autour des vingt ans et au dessous, se proclame "à gauche", mais n'est pas marxiste. Les nouvelles générations se qualifient "maoïstes", "Trotskystes", sont en réalité assez proud'honiennes et surtout anarchisantes. Elles réclament "l'autogestion" (terme dont, depuis 1968, elles cherchent vainement la définition) mais elles sont en guerre contre Moscou et la discipline marxiste.

(Je suis bien d'accord avec elles sur un point au moins : la Chine est beaucoup plus intelligente et plus réaliste que l'U.R.S.S.)

Au reste, quand on les pousse dans leurs retranchements, on s'aperçoit :

- qu'ils répètent des phrases abstraites apprises des grands ténors de la gauche; mais que, lorsqu'il s'agit de se représenter la société future, ces phrases n'ont pour eux aucun contenu précis et concret.
- que si on les interroge sur leurs rêves personnels d'avenir, ils projettent de racheter une vieille maison paysanne, avec des portes rondes et des grandes cheminées; de la restaurer, de l'aménager et de vivre d'agriculture biologique ou d'un métier artisanal.

Mais bien entendu, en conservant la voiture... Comment on continuera à produire des voitures et des équipements modernes à des prix abordables par un travail artisanal est un problème qu'ils ne se sont pas posé... Après tout, on pourrait revenir au cheval ?

Autre problème qui freine la réalisation : ce sont les étudiants qui font de pareils rêves; le malheur est qu'ils ont préparé des professions qu'on ne peut exercer qu'en ville: alors que pour réaliser ce rêve, il faudrait avoir préparé des métiers manuels... Rares sont les ouvriers qui partagent ces aspirations poétiques : ils en sont encore à vouloir la maison neuve, la voiture, la télé et les appareils ménagers...

Quelques années de vie professionnelle éclaireront les esprits et remettront beaucoup de choses en place. Rien ne vaut l'expérience concrète pour se désencombrer des théories.

Sur le plan politique, Mordrel propose une "plateforme" :

- Constitution de la REGION BRETAGNE, avec les cinq départements.
- Election d'une Assemblée Régionale au suffrage universel proportionnel.
- Délégation par Paris d'un pourcentage appréciable des impôts (Les Laender allemands en touchent 75 %)
(Je proteste : ce n'est pas à Paris de nous "déléguer" une partie des impôts : ils nous appartiennent de plein droit, car c'est notre travail qui est productif; c'est à Paris de nous en quémander une partie; voir Constitution Suisse...)
- Création d'un Exécutif Régional, auquel incomberait la totalité des affaires régionales, sans ingérence du pouvoir central.
- Création d'un cadre breton de fonctionnaires civils et militaires.
- Autonomie entière de l'enseignement et des mass-média (radio et télé).
- Admission du breton comme seconde langue officielle, avec bilinguisme des relations publiques en Basse-Bretagne.
- Constitution de toutes les organisations - syndicales, professionnelles, sportives, intellectuelles et artistiques - dans le cadre breton, alliées ou non, à leurs homologues de l'hexagone.

En fait, il y a une quinzaine d'années que le Mouvement Breton milite sur cette plateforme, plus ou moins précisée. Le problème n'est pas là; il est beaucoup plus difficile : COMMENT OBLIGER L'ADVERSAIRE A CEDER ?

(l'obstination de l'adversaire à ruser de toutes manières pour éviter de céder ce qui serait raisonnable a déjà pour résultat qu'un bon nombre vont beaucoup plus loin...)

L'obstacle à l'heure actuelle n'est plus tellement les théories politiques que LES APPAREILS EN PLACE. La nécessité d'une large décentralisation, évidente au point de vue économique, commence à être comprise, même dans les milieux parisiens : là où les esprits sont de bonne foi. Mais d'énormes intérêts sont contraires et ce ne sont plus les politiques qui mènent le jeu...

O. Mordrel a été frappé à son retour par l'omni-présence de l'administration. C'est la nouveauté de cet après guerre; conséquence d'une addition de données poussant dans le même sens: la vogue idéologique de la planification (influence marxiste) dont la mise en place a été favorisée successivement par la pénurie de la période de guerre, puis la reconstruction, enfin par la surabondance à laquelle est arrivée la "société de consommation", dont il faut assurer l'écoulement...

Que cette planification ait obtenu de très brillants résultats est une autre question. En matière agricole, elle a collectionné les opérations Gribouille. Mais l'appareil de techniciens constitué pour la concevoir et l'appliquer entend bien rester en place. Ces technocrates se considèrent comme possédant la science de tout; leur autoritarisme n'a plus de bornes. Le problème de les mettre à la raison n'est pas aisé à résoudre, même pour le pouvoir politique.

Ceci vaut pour l'administration d'Etat; mais aussi pour les appareils des syndicats. Il y a plus de 15 ans que nous agitions la question de syndicats bretons. Dans l'agriculture, on en est périodiquement assez proche : l'agriculture est commandée par des données de terroir qui ne se plient pas à une direction centralisée. Mais à chaque tentative, l'appareil central l'emporte parce qu'il est seul reconnu sur le plan officiel...

En milieu ouvrier, nous en sommes loin et cet appareil syndical - jacobin par nature, surtout à la C.G.T. (la C.F.D.T. commence à revenir à plus de souplesse) - n'entend pas se laisser déposséder par une révolution à la base... Il apparaît peu probable que nous puissions venir à bout des structures syndicales centralisées avant que le problème politique soit résolu.

Au contraire, les associations intellectuelles et artistiques sont très souvent constituées spontanément sur le plan d'une Bretagne à cinq départements. Certaines, comme la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne sont d'ailleurs anciennes et datent d'une époque où l'on n'aurait pas eu l'idée de les constituer autrement.

Sur le terrain politique, les moyens de lutte ne sont plus tout à fait les mêmes qu'autrefois. Le développement des grandes villes et celui des "mass media" - qui bien entendu, nous sont refusés - compliquent singulièrement le problème. Le matraquage quotidien auquel radio et télé soumettent la population tendent à la couler dans le moule de l'adversaire. Il est vrai que l'abus a été tel qu'aujourd'hui une certaine lassitude se manifeste. Dans la plupart des familles, on met la télé en marche... mais on continue à causer entre soi en ne faisant plus attention à ce qu'elle débite... L'inconvénient apparaît surtout dans les campagnes présidentielles : on vote pour la figure à laquelle on est habitué...

L'Essav est réduit aux moyens traditionnels - c'est à dire terriblement artisanal. Un progrès pourtant est réalisé depuis quelques années : l'apparition de nos jeunes chanteurs "engagés", qui reprennent la tradition bardique et son, comme l'un d'eux l'a défini, une sorte de journalisme oral. Or cette forme est celle qui convient le mieux à notre tempérament.

Le problème actuel est de faire parvenir la masse de la population à une conscience claire. Je ne crois pas que le meilleur instrument soit un parti politique à la française, avec "une doctrine". La masse de la population prend conscience à propos de données concrètes qui la gênent et qui choquent son sens de la justice. Les scandales des remembrements et des applications que la magistrature a faites de la loi anti-casseurs sont de remarquables révélateurs. Les problèmes économiques le sont aussi, à condition d'être expliqués. La démarche doit être inductive et non pas déductive, à la manière des théoriciens.

Expérimentalement, on constate ceci, qui est logique :

- les questions culturelles : langue littérature, portent surtout sur un public jeune, encore proche de l'école, ou sur un public cultivé. Les Centres Culturels Bretons, en vogue depuis plusieurs années font dans ces milieux un très bon travail de pénétration;
- la musique - et à ^{un} degré moindre, l'histoire, portent dans tous les milieux et sur tous les âges;
- les questions économiques ne touchent guère les jeunes qu'à travers la phraséologie gauchiste: ils sont encore sans expérience personnelle dans ce domaine. En revanche, ces questions sont déterminantes pour les générations plus âgées, qui en ont une expérience vécue, d'ailleurs assez différente des idées que l'on s'en fait à vingt ans. Les discours gauchistes les "assomment". Or ces générations représentent pour dix à quinze ans encore la majorité de l'électorat...

Il faudra donc adapter le style de la propagande - et les arguments non seulement au milieu; mais aussi - et surtout- à l'âge.

D'autre part, les méthodes doivent être différentes en milieu rural - qui exige des contacts très personnels - ou en milieu urbain, qui est anonyme. Les grandes villes sont de beaucoup les plus difficiles à pénétrer. on ne le peut qu'à travers des groupes de quartier.

Pour ce travail, un parti politique classique est un instrument beaucoup trop rigide et qui effraie le public. Il faut ces méthodes très souples et multiformes, que l'on appelle des "courroies de transmission", presque sans étiquette, qui partiront des données locales pour les expliquer et les orienter et tâcher d'amener à voir un peu plus loin.

Ces courroies de transmission sont actuellement en train de se mettre en route, très discrètement; dans certains endroits, elles ont déjà une bonne expérience. Il faut les étendre et les généraliser, adaptées à chaque terrain. Il faudra un lien entre elles, une coordination. Mais pas un appareil de parti avec sa rigidité, et ses vues étroites. Ne confondons ni les buts ni les méthodes. Il ne s'agit pas ici de monter à l'assaut de la conquête du pouvoir. Il s'agit de mettre en circulation certaines idées qui feront éclater le carcan français. Ces méthodes sont d'ailleurs connues : le parti communiste et l'action catholique s'y sont signalés... Tant que ce travail de préparation n'aura pas été fait, nous n'avancerons pas. Ce n'est que lorsqu'il aura été accompli que la construction d'un parti politique pourra donner des résultats.

Ce travail discret ne fait pas de bruit, ne révèle pas sur un théâtre ceux qui s'y consacrent. Mais nous ne pourrons aller plus loin tant qu'il n'aura pas été accompli. Ce ne sont pas ceux qui font les grands discours politiques qui sont capables des plus grands dévouements - c'est à dire du travail quotidien et patient qu'on ne voit pas, mais sans lequel rien ne se fait.

Le projet d'Institut de Bretagne paraît au point mort. L'idée de faire financer son fonctionnement sur les crédits universitaires semble - comme on pouvait s'y attendre - avoir rencontré un veto de Paris...

La ville de Guingamp, comme nous l'avons déjà signalé, a obtenu une offre de mettre à la disposition de l'Institut un château proche de cette ville.

La ville de Lorient aurait proposé de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'Institut pendant quatre ans, à condition qu'il soit implanté dans sa ville. Malheureusement, au point de vue géographique, Lorient est très mal placé, ce qui limiterait beaucoup le rayonnement de l'Institut. La position de Guingamp, sans être parfaite, est meilleure. En outre, le Trégor est un arrière-plan linguistique et culturel beaucoup plus vivant que la ville de Lorient, beaucoup trop commerciale.

La difficulté vient de ce que le Conseil de Région, en raison d'une réglementation absurde, peut financer des investissements; mais ne peut voter des crédits de fonctionnement ! Autrement dit, il peut fonder un établissement; mais il lui est interdit d'assurer son fonctionnement ! C'est ce qu'on appelle la logique française...

Le problème pourrait d'ailleurs être résolu en faisant appel, pour le fonctionnement aux Conseil Généraux, que rien n'empêche de voter chaque année des subventions de fonctionnement... Leur réglementation, plus ancienne, date d'une époque où le Ministère des Finances n'avait pas encore atteint les sommets de machiavélisme auxquels il est actuellement parvenu.